EXODE.

Le ſecond Livre de Moïſe eſt appellé par les Interpretes Grecs, EXODE, *c'eſt-à-dire,* Sortie, *par rapport à cette celebre ſortie par laquelle les enfans d'Iſraël ſe délivrerent de la ſervitude d'Egypte. Les Hebreux appellent ce Livre,* Veellé-Sémoth, *c'eſt-à-dire,* Et voici les noms, *ſelon leur uſage d'intituler la plûpart de leurs livres des premiers mots qui les commencent. Ce Livre contient l'hiſtoire de la dure & pénible ſervitude du peuple d'Iſraël; celle de ſon admirable & miraculeuſe délivrance, de la publication de la loi de Dieu: Enfin, le recit de tout ce qui s'eſt paſſé pendant le cours de 145. années, depuis la mort de Joſeph juſques à l'érection du Tabernacle. Ce qui peut s'expliquer ainſi ſommairement.*

Depuis la mort de Joſeph, juſques à la naiſſance de Moïſe,	an. 64. *Chronol.* c. 8.
Depuis la naiſſance de Moïſe juſquà la ſortie d'Egypte,	an. 80. *Exod.* 12. 33.
Depuis la ſortie d'Egypte juſques à l'érection du Tabernacle,	an. 1. *Exod.* 40. 15.
Que ſi l'on y joint les années compriſes dans l'hiſtoire de la Geneſe,	2369.
Le total ſera des années du monde,	2514.

CHAPITRE PREMIER.

Dénombrement des enfans de Jacob. La grande multiplication des Iſraëlites donne de la jalouſie au Roi d'Egypte, qui les fait accabler de toutes ſortes d'ouvrages. Les ſages-femmes n'obeïſſent point au commandement qu'il leur avoit fait, de tuer les enfans mâles des Hebreux.

1. *Hæc ſunt nomina filiorum Iſraël qui ingreſſi ſunt in Ægyptum cum Jacob: ſinguli cum domibus ſuis introierunt:*

2. *Ruben, Simeon, Levi, Juda,*

3. *Iſſachar, Zabulon & Benjamin,*

4. *Dan, & Nephthali, Gad, & Aſer.*

5. *Erant igitur omnes animæ eorum qui egreſſi ſunt de femore Jacob, ſeptuaginta: Joſeph autem in Ægypto erat.*

6. *Quo mortuo, & univerſis fratribus ejus, omnique cognatione illâ,*

7. *filii Iſrael creverunt, & quaſi germinantes multiplicati ſunt: ac roborati nimis, impleverunt terram.*

8. *Surrexit interea rex novus ſuper Ægyptum, qui ignorabat Joſeph:*

9. *& ait ad populum ſuum: Ecce, populus filiorum Iſrael multus, & fortior nobis eſt.*

10. *Venite, ſapienter opprimamus eum, ne*

1. CI ci les noms des enfans d'Iſraël qui vinrent en Egypte avec Jacob, & qui y entrerent chacun avec ſa famille. *Gen. 46. 8.*

2. Ruben ‖, Simeon, Lévi, Juda,

3. Iſſachar; Zabulon, Benjamin,

4. Dan, Nephthali, Gad, & Aſer.

5. Tous ceux ‖ qui étoient ſortis de Jacob ‖ étoient donc en tout ſoixante & dix perſonnes ‖. Joſeph étoit en Egypte ‖. *Geneſ. 46. 27.*

6. Et après ſa mort, & celle de tous ſes freres, & de toute cette *premiere* generation,

7. les enfans d'Iſrael s'accrurent & ſe multiplierent extraordinairement; & étant devenus extrêmement forts ‖, ils remplirent le pays où ils étoient ‖. *Act. 7. 17.*

8. Cependant il s'éleva dans l'Egypte un Roi ‖ nouveau *, à qui Joſeph étoit inconnu ‖;

9. & il dit à ſon peuple; Vous voyez que le peuple des enfans d'Iſrael eſt devenu très-nombreux, & qu'il eſt plus fort que nous.

10. Opprimez-les donc ‖ avec ſageſſe ‖, de-peur qu'ils ne

* Rameſſès Miamum, qui a regné depuis l'an 2427. juſques en 2494.

¥. 2. *expl.* Ce dénombrement ſe fait ſelon le rang des femmes de Jacob; de Lia l'aînée, de Rachel, & des deux ſervantes Bala & Zelpha

¥. 5. *lettr.* Toutes les ames de ceux, &c.

Ibid. *lettr.* de la cuiſſe de Jacob.

Ibid. *expl.* en y comprenant Jacob. *Voyez Geneſ.* 46. 26. & 27.

Ibid. expl. *c'eſt-à-dire,* qu'on ne le compte point, parcequ'il étoit déja en Egypte.

¥. 7. *expl.* en nombre.

Ibid. *expl.* le pays de Geſſen.

¥. 8. *expl.* Selon quelques-uns, un Roi d'une autre race.

Ibid. *expl.* Ceci ſemble ſignifier plûtôt, que ce prince méconnoiſſoit par ingratitude les obligations que l'Egypte avoit à Joſeph, que non pas que ſon nom lui fût inconnu.

¥. 10. *lettr.* Venez opprimons-les.

Ibid. *expl.* C'eſt une ſageſſe mondaine & diabolique.

Digitized by Google

An. du M. 2433. Avant J. C. 1571.

ſe multiplient encore davantage ; & que ſi nous nous trouvons ſurpris de quelque guerre, ils ne ſe joignent à nos ennemis, & qu'après nous avoir vaincu, ils ne ſortent de l'Egypte.

11. Il établit donc des Intendans des ouvrages, afin qu'ils accablaſſent les Hebreux de fardeaux *inſupportables*. Et ils bâtirent à Pharaon des villes pour ſervir de magazins //, *ſavoir* Phithom & Rameſsès.

12 Mais plus on les opprimoit, plus leur nombre ſe multiplioit, & croiſſoit *viſiblement*.

13. Les Egyptiens haïſſoient les enfans d'Iſrael : ils les affligeoient en leur inſultant ;

14. & ils leur rendoient la vie ennuyeuſe, en les employant à des travaux pénibles de mortier // & de brique, & à toute ſorte d'ouvrages de terre dont ils étoient accablés.

15. Le Roi d'Egypte dit // auſſi aux ſages-femmes // qui accouchoient les femmes des Hebreux, dont l'une ſe nommoit Sephora, & l'autre Phua //,

16. & il leur fit ce commandement : Quand vous accoucherez les femmes des Hebreux, au moment que l'enfant ſortira, ſi c'eſt un enfant mâle, tuez-le ; ſi c'eſt une fille, laiſſez-la vivre.

17. Mais les ſages-femmes furent touchées de la crainte de Dieu, & ne firent point ce que le Roi d'Egypte leur avoit commandé ; mais elles conſerverent les enfans mâles.

18. Le Roi les ayant donc fait venir, leur dit : Quel a été votre deſſein, lorſque vous avez épargné ainſi les enfans mâles ?

19. Elles lui répondirent : Les femmes des Hebreux ne ſont pas comme celles d'Egypte ; car elles ſavent elles-mêmes comment il faut accoucher, & avant que nous ſoyons venues les trouver, elles ſont déja accouchées.

20. Dieu fit donc du bien à ces ſages-femmes //; & le peuple s'accrut & ſe fortifia extraordinairement.

21. Et parceque les ſages-femmes avoient craint Dieu, il établit leurs maiſons //.

22. Alors Pharaon fit ce commandement à tout ſon peuple : Jettez dans le fleuve // tous les enfans mâles qui naîtront *parmi les Hebreux*, & ne reſervez que les filles.

fortè multiplicetur : & ſi ingruerit contra nos bellum, addatur inimicis noſtris, expugnatiſque nobis egrediatur de terra.

11. *Præpoſuit itaque eis magiſtros operum, ut affligerent eos oneribus : ædificaveruntque urbes tabernaculorum Pharaoni, Phithom & Rameſſes.*

12. *Quantòque opprimebant eos, tantò magis multiplicabantur, & creſcebant :*

13. *oderantque filios Iſrael Ægyptii ; & affligebant illudentes eis :*

14. *atque ad amaritudinem perducebant vitam eorum operibus duris luti & lateris, omnique famulatu, quo in terra operibus premebantur.*

15. *Dixit autem rex Ægypti obſtetricibus Hebræorum ; quarum una vocabatur Sephora, altera Phua,*

16. *præcipiens eis : Quando obſtetricabitis Hebræas, & partûs tempus advenerit : ſi maſculus fuerit, interficite eum : ſi femina, reſervate.*

17. *Timuerunt autem obſtetrices Deum, & non fecerunt juxta præceptum regis Ægypti, ſed conſervabant mares.*

18. *Quibus ad ſe accerſitis, rex ait : Quidnam eſt hoc quod facere voluiſtis, ut pueros ſervaretis ?*

19. *Quæ reſponderunt : Non ſunt Hebrææ ſicut Ægyptiæ mulieres : ipſæ enim obſtetricandi habent ſcientiam, & priuſquàm veniamus ad eas, pariunt.*

20. *Benè ergo fecit Deus obſtetricibus : & crevit populus, confortatuſque eſt nimis.*

21. *Et quia timuerunt obſtetrices Deum, ædificavit eis domos.*

22. *Præcepit ergo Pharao omni populo ſuo, dicens : Quidquid maſculini ſexûs natum fuerit, in flumen projicite : quidquid feminini, reſervate.*

℣. 11. *Vulg.* Proprement villes, des tentes. *Hebr.* villes des treſors. *Les Sept.* villes fortes, ou des forteresſes. Ces villes étoient deſtinés pour y mettre en reſerve le blé, l'huile, & les autres richeſſes de l'Egypte. *Vatabl.*

℣. 14. *lettr.* de boue.

℣. 15. *autr.* Le Roi d'Egypte parla auſſi.

Ibid. *expl.* Pluſieurs croyent qu'elles étoient Egyptiennes : & Joſeph le dit formellement. Mais d'autres, comme ſaint Auguſtin, diſent qu'elles étoient Iſraliëtes. *Le verſ.* 19. *ſuivant* prouve évidemment, que ces Sages-femmes étoient Egyptiennes.

Ibid. *expl.* C'étoient ſans doute les principales.

℣. 20. *expl.* Dieu ne récompenſa pas leur menſonge, mais leur charité. *Auguſt. de mendac. cap.* 15.

℣. 21. *expl.* Il augmenta le nombre de leurs enfans & leurs richeſſes.

℣. 22. *expl.* du Nil.

CHAPITRE II.

Moïſe eſt ſauvé des eaux, & donné à nourrir à ſa propre mere par la fille de Pharaon. Il eſt obligé de s'enfuir en Madian, pour avoir tué un Egyptien. Son mariage, & ſes enfans.

* An du M. 2433. Avant J. C. 1571. & l'an 41. de la mort de Levi.

1. QUelque-temps après //, un homme // de la maiſon de Levi ayant épouſé une femme // de ſa Tribu.

2. Sa femme conçut & enfanta un fils ; & voyant qu'il étoit beau, elle le cacha pendant trois mois.

Infr. 6. 20. *Hebr.* 11. 23.

3. Mais comme elle vit qu'elle ne pouvoit plus tenir la choſe ſecrette, elle prit un pannier de jonc, & l'ayant enduit de bitume & de poix, elle mit dedans le petit enfant, l'expoſa parmi des roſeaux // ſur le bord du fleuve //,

4. & fit tenir ſa ſœur loin de là pour voir // ce qui en arriveroit.

Act. 7. 21.

5. En ce même-temps la fille de Pharaon vint au fleuve pour ſe baigner, accompagnées de ſes filles, qui marchoient

1. *EGreſſus eſt poſt hæc vir de domo Levi : & accepit uxorem ſtirpis ſuæ.*

2. *Quæ concepit, & peperit filium : & videns eum elegantem, abſcondit tribus menſibus.*

3. *Cùmque jam celare non poſſet, ſumſit ſiſcellam ſcirpeam, & linivit eam bitumine ac pice ; poſuitque intùs infantulum, & expoſuit eum in carecto ripæ fluminis,*

4. *ſtante procul ſorore ejus, & conſiderante eventum rei.*

5. *Ecce autem deſcendebat filia Pharaonis, ut lavaretur in flumine : & puellæ ejus gradiebantur*

℣. 1. *expl.* Ces paroles ont rapport, non au mariage du pere de Moïſe, mais à la naiſſance de Moïſe même : car il falloit que ſon pere fût marié auparavant, & qu'Aaron fût né avant ce cruel Edit du Roi. Auſſi ces mots : *Quelque temps après*, ne ſont ni dans l'Hebreu, ni dans les Sept. *Eſtius.*

Ibid. Nommé Amram, *ch.* 6. *v.* 18.

Ibid. Nommé Jochabed. *ch.* 6. *v.* 20. Il eſt dit au livre des Nombres *ch.* 26. *v.* 59. qu'Amram pere de Moïſe épouſa Jochabed qui étoit fille de Levi, & qui ſembleroit par conſequent avoir été ſa tante, puiſque ſon pere Caath étoit fils du même Levi. Mais il eſt dit poſitivement au 6. *ch.* de ce livre de l'Exode, *v.* 20. que Jochabed étoit couſine germaine d'Amram.

℣. 3. *autr.* glaveuls.

Ibid. *expl.* du Nil.

℣. 4. *lettr.* pour conſiderer.

Digitized by Google

per crepidinem alvei. Quæ cùm vidisset fiscellam in papyrione, misit unam è famulabus suis: & allatam,

6. aperiens, cernensque in ea parvulum vagientem, miserta ejus, ait: De infantibus Hebræorum est hic.

7. Cui soror pueri: Vis, inquit, ut vadam, & vocem tibi mulierem Hebræam, quæ nutrire possit infantulum?

8. Respondit: Vade. Perrexit puella & vocavit matrem suam.

9. Ad quam locuta filia Pharaonis: Accipe, ait, puerum istum, & nutri mihi: ego dabo tibi mercedem tuam. Suscepit mulier, & nutrivit puerum; adultumque tradidit filiæ Pharaonis.

10. Quem illa adoptavit in locum filii; vocavitque nomen ejus Moyses, dicens: Quia de aqua tuli eum.

11. In diebus illis postquam creverat Moyses, egressus est ad fratres suos: viditque afflictionem eorum, & virum Ægyptium percutientem quemdam de Hebræis fratribus suis.

12. Cùmque circumspexisset huc atque illuc, & nullum adesse vidisset, percussum Ægyptium abscondit sabulo.

13. Et egressus die altero conspexit duos Hebræos rixantes: dixitque ei qui faciebat injuriam: Quare percutis proximum tuum?

14. Qui respondit: Quis te constituit principem & judicem super nos? Num occidere me tu vis, sicut heri occidisti Ægyptium? Timuit Moyses, & ait: Quomodo palam factum est verbum istud?

15. Audivitque Pharao sermonem hunc, & quærebat occidere Moysen: qui fugiens de conspectu ejus, moratus est in terra Madian, & sedit juxta puteum.

16. Erant autem sacerdoti Madian septem filiæ, quæ venerunt ad hauriendam aquam: & implatis canalibus adaquare cupiebant greges patris sui.

17. Supervenêre pastores, & ejecerunt eas: surrexitque Moyses, & defensis puellis: adaquavit oves earum.

18. Quæ cùm revertissent ad Raguel patrem suum, dixit ad eas: Cur velociùs venistis solito?

19. Responderunt: Vir Ægyptius liberavit nos de manu pastorum: insuper & hausit aquam nobiscum potumque dedit ovibus.

20. At ille: Ubi est? inquit. Quare dimisistis hominem? Vocate eum ut comedat panem.

21. Juravit ergo Moyses quòd habitaret cum eo. Accepitque Sephoram filiam ejus uxorem:

22. quæ peperit ei filium, quem vocavit Gersam, dicens: Advena fui in terra aliena. Alterum verò peperit, quem vocavit Eliezer, dicens: Deus enim patris mei adjutor meus eripuit me de manu Pharaonis.

23. post multum verò temporis mortuus est rex Ægypti: & ingemiscentes filii Israel propter

le long du bord de l'eau. Et ayant apperçû ce pannier parmi les roseaux ℣, elle envoya une de ses filles qui le lui apporta: An du M. 2433. Avant J.C. 1571.

6. Elle l'ouvrit, & trouvant dedans ce petit enfant qui crioit, elle fut touchée de compassion, & elle dit: C'est un des enfans des Hebreux.

7. La sœur de l'enfant *s'étant approchée*, lui dit; Vous plaît-il que je vous aille querir une femme des Hebreux qui puisse nourrir ce petit enfant?

8. Elle lui répondit: Allez. La fille s'en alla donc, & fit venir sa mere.

9. La fille de Pharaon lui dit: Prenez cet enfant & me le nourrissez, & je vous en récompenserai. La mere prit l'enfant & le nourrit; & lorsqu'il fut assez fort, elle le donna à la fille de Pharaon,

10. qui l'adopta pour son fils ℣, & le nomma Moïse, parce, disoit-elle, que je l'ai tiré de l'eau.

11. Lorsque Moïse fut devenu grand ℣, il sortit pour aller voir ses freres ℣. Il vit l'affliction où ils étoient, & il trouva que l'un d'eux, Hebreux, comme lui, étoit outragé par un Egyptien. An du M. 2473. Av. J. C. 1531. & de Moïse l'an 40. *Hebr.* 11. 24.

12. Il regarda en même-temps de tous côtés, & ne voyant personne auprès de lui, il tua l'Egyptien ℣, & le cacha dans le sable.

13. Le lendemain il trouva deux Hebreux qui se querelloient; & il dit à celui qui outrageoit l'autre; Pourquoi frappez-vous votre frere ℣?

14. Cet homme lui répondit: Qui vous a établi sur nous pour prince & pour juge? Est-ce que vous voulez me tuer comme vous tuâtes hier un Egyptien? Moïse eut peur, & il dit: Comment cela s'est-il découvert?

15. Pharaon en ayant été averti, cherchoit à faire mourir Moïse. Mais il se cacha, & s'enfuit au pays de Madian, où il demeura, & s'assit près d'un puits.

16. Or le Prêtre ℣ de Madian ℣ avoit sept filles, qui étant venues pour puiser de l'eau, & en ayant rempli les canaux, vouloient faire boire les troupeaux de leur pere.

17. Mais des pasteurs étant survenus, les chasserent. Alors Moïse se levant; & prenant la défense de ces filles, fit boire leurs brebis.

18. Lorsqu'elles furent retournées chez Raguel ℣ leur pere, il leur dit: Pourquoi êtes-vous revenues plutôt qu'à l'ordinaire?

19. Elles lui répondirent: Un Egyptien nous a délivrées de la violence des pasteurs; & il a même tiré de l'eau avec nous, & a donné à boire à nos brebis.

20. Où est-il, dit leur pere? Pourquoi avez-vous laissez aller cet homme? Appellez-le, afin que nous le fassions manger.

21. Moïse lui jura donc qu'il demeureroit avec lui. Il épousa ensuite sa fille ℣, qui s'appelloit Sephora. *Infr.* 18. 3. 1. *Par.* 23. 15.

22. Et elle lui enfanta un fils qu'il nomma Gersam ℣, en disant: J'ai été voyageur dans une terre étrangere.* [Elle eut encore un autre fils qu'il nomma Eliezer ℣, en disant: Le Dieu de mon pere, qui est mon protecteur, m'a délivré de la main de Pharaon.]

23. Long-temps après ℣, le Roi d'Egypte ℣ mourut; & les enfans d'Israel gemissant sous le poids des ouvrages qui les

---

℣. 5. *expl.* C'est proprement un lieu plein d'une sorte d'arbrisseaux qui naissent principalement dans les lieux marécageux de l'Egypte. *Calep.*

℣. 10. *expl.* En cachant peut-être au Roi qu'il fût Hebreu.

℣. 11. Il est dit que Moïse avoit alors 40. ans. *Act.* 7. 23.

Ibid. *expl.* les Hebreux.

℣. 12. *expl.* Peut-être par une inspiration de Dieu: car sans cela, il n'en avoit pas l'autorité. *Act.* 7. 25. *August. quæst.* 2. *D. Thom.* 2. 2. *quæst.* 60. *August. contra Faust. lib.* 22. 70.

℣. 13. *lettr.* prochain.

℣. 16. *Prêtre*, le mot hebreu signifie aussi *prince* Les Sept. ont traduit, *prêtre*.

Ibid. *expl.* C'étoit Raguel, autrement dit Jéthro. On croit qu'il étoit Prêtre du vrai Dieu, & en même-temps Prince du pays; ce qui étoit souvent joint ensemble comme dans Melchisedec.

℣. 18. *Raguel* leur pere, selon quelques-uns, *c'est-à-dire*; leur grand pere.

℣. 21. Il est dit que Moïse épousa sa fille, *i. e.* sa petite fille. *Voyez le chap.* 10. *v.* 29. *des Nombres, & le chap.* 3. *v.* 1. *de l'Exode*, où il est dit que Moïse conduisoit les brebis de Jethro son beaupere; pour accorder ces difficultés il faudroit supposer que Raguel se nommoit aussi Jethro.

℣. 22. Gersam, *signifie*, étranger.

* *Ibid.* Le reste de ce verset ne se trouve point dans le texte hebreu d'aujourd'hui, ni dans les Sept. de l'édition de Rome; mais saint Jerôme qui l'a traduit, nous assûre qu'il n'a rien changé à l'Hebreu qu'il traduisoit: En effet, il est dans les Sept de l'édition de Complute.

Ibid. Eliézer, *signifie*, Secours de Dieu.

℣. 23. *expl.* Quarante ans ou environ, après que Moïse se fut enfui de l'Egypte.

Ibid. *expl.* Celui sous lequel Moïse nâquit étoit mort avant sa fuite de l'Egypte. *Euseb. Chron.*

Digitized by Google

An du M. 2473. Avant J. C. 1531.

accabloient, crierent *vers le ciel*, & les cris que tiroit d'eux l'excès de leur travaux, s'éleverent jusqu'à Dieu.

24. Il entendit leurs gemissemens, il se souvint de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Isaac, & Jacob.

25. Et le Seigneur regarda *favorablement* les enfans d'Israel, & il les reconnut // *pour son peuple.*

opera, vociferati sunt: ascenditque clamor eorum ad Deum ab operibus.

24. *Et audivit gemitum eorum, ac recordatus est fœderis quod pepigit cum Abraham, Isaac, & Jacob.*

25. *Et respexit Dominus filios Israel, & cognovit eos.*

℣. 25. *lettr.* il les connut, *pour*, il en eut pitié. *Hebr. Autr.* il se rendit attentif à leurs maux.

CHAPITRE III.

Le Seigneur apparoît à Moïse au milieu d'un buisson ardent. Et il lui ordonne, malgré toute sa resistance, d'aller délivrer les Israelites de la dure servitude de l'Egypte.

An du M. 2513. Av. J. C. 1491. & l'an 80. de Moïse. *Act.* 7. 30.

1. CEpendant Moïse conduisoit les brebis de Jethro son beau-pere //, Prêtre de Madian: & ayant mené son troupeau au fond du desert, il vint à la montagne // de Dieu, *nommée* Horeb //.

2. Alors le Seigneur lui apparut // dans une flamme de feu // qui sortoit du milieu d'un buisson, & il voyoit brûler le buisson sans qu'il fût consumé.

3. Moïse dit donc: Il faut que j'aille reconnoître quelle est cette merveille que je voi //, & pourquoi ce buisson ne se consume point.

4. Mais le Seigneur le voyant venir pour considerer ce qu'il voyoit, l'appella du milieu du buisson, & lui dit: Moïse, Moïse. Il lui répondit, Me voici.

5. Et Dieu ajoûta: N'approchez pas d'ici //; ôtez les souliés de vos piés, parceque le lieu où vous êtes est une terre sainte.

Matth. 22. 32. *Marc.* 12. 26. *Luc.* 20. 37.

6. Il dit encore: Je suis le Dieu de votre pere, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob. Moïse se cacha le visage, parcequ'il n'osoit regarder Dieu.

7. Le Seigneur lui dit: J'ai vû l'affliction de mon peuple qui est en Egypte; j'ai entendu le cri qu'il jette à cause de la dureté de ceux qui ont l'intendance des travaux.

8. Et sachant quelle est sa douleur, je suis descendu // pour le délivrer des mains des Egyptiens, & pour le faire passer de cette terre en une terre bonne & spacieuse //; en une terre où coulent des ruisseaux de lait & de miel //, au pays des Chananéens, des Hethéens, des Amorrhéens, des Pherezéens, des Hevéens, & des Jebuséens.

9. Le cri des enfans d'Israel est donc venu jusqu'à moi; j'ai vû leur affliction, & de quelle maniere ils sont opprimés par les Egyptiens.

10. Mais venez, & je vous envoyerai vers Pharaon, afin que vous fassiez sortir de l'Egypte les enfans d'Israel, qui sont mon peuple.

11. Moïse dit à Dieu: Qui suis-je moi, pour aller vers Pharaon, & pour faire sortir de l'Egypte les enfans d'Israel?

12. Dieu lui répondit: Je serai avec vous; & ce sera-là le signe qui vous fera connoître que c'est moi qui vous aurai envoyé //. Lorsque vous aurez tiré mon peuple de l'Egypte, vous offrirez à Dieu un sacrifice sur cette montagne.

13. Moïse dit à Dieu: J'irai donc vers les enfans d'Israel, & je leur dirai: Le Dieu de vos peres m'a envoyé vers vous. Mais s'ils me disent: Quel est son nom? Que leur répondrai-je?

1. *MOyses autem pascebat oves Jethro soceri sui sacerdotis Madian: cùmque minasset gregem ad interiora deserti, venit ad montem Dei Horeb.*

2. *Apparuitque ei Dominus in flamma ignis de medio rubi: & videbat quòd rubus arderet, & non combureretur.*

3. *Dixit ergo Moyses: Vadam, & videbo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubus.*

4. *Cernens autem Dominus quòd pergeret ad videndum, vocavit eum de medio rubi, & ait: Moyses, Moyses. Qui respondit: Adsum.*

5. *At ille: Ne appropies, inquit, huc: solve calceamentum de pedibus tuis: locus enim, in quo stas, terra sancta est.*

6. *Et ait: Ego sum Deus patris tui, Deus Abraham, Deus Isaac, & Deus Jacob. Abscondit Moyses faciem suam: non enim audebat aspicere contra Deum.*

7. *Cui ait Dominus: Vidi afflictionem populi mei in Ægypto, & clamorem ejus audivi propter duritiam eorum qui præsunt operibus.*

8. *Et sciens dolorem ejus, descendi ut liberem eum de manibus Ægyptiorum, & educam de terra illa in terram bonam, & spatiosam, in terram quæ fluit lacte & melle, ad loca Chananæi, & Hethæi, & Amorrhæi, & Pherezæi, & Hevæi, & Jebusæi.*

9. *Clamor ergo filiorum Israel venit ad me: vidique afflictionem eorum, quâ ab Ægyptiis opprimuntur.*

10. *Sed veni, & mittam te ad Pharaonem, ut educas populum meum, filios Israel, de Ægypto.*

11. *Dixitque Moyses ad Deum: Quis sum ego, ut vadam ad Pharaonem, & educam filios Israel de Ægypto?*

12. *Qui dixit ei: Ego ero tecum: & hoc habebis signum, quòd miserim te. Cùm eduxeris populum meum de Ægypto, immolabis Deo super montem istum.*

13. *Ait Moyses ad Deum: Ecce ego vadam ad filios Israel, & dicam eis: Deus patrum vestrorum misit me ad vos. Si dixerint mihi: Quod est nomen ejus? quid dicam eis?*

℣. 1. Jethro son beaupere. *Voyez la note sur le vers.* 18. *du ch.* 2. où il paroît avoir eu le nom de Raguel *Nombr.* 10. 29.

Ibid. *expl.* Ainsi nommée, soit à cause que l'on croyoit communément que Dieu y habitoit, comme dit Joseph; soit à cause que Dieu s'y apparut souvent depuis, & y fit même éclater des prodiges en donnant sa loi.

Ibid. *expl.* Horeb & Sinaï sont une même montagne séparée en deux colines.

℣. 2. *expl.* Saint Estienne nous apprend que c'étoit un Ange qui parla alors à Moïse, & que ce fut le même Ange que Dieu envoya ensuite avec Moïse pour délivrer son peuple; quoiqu'il soit vrai que cet Ange representoit Dieu, & parloit en son nom. *Act.* 7. 30. 35. *August. de Trin. lib.* 2. 17. *Estius.*

Ibid. *expl.* d'un feu veritable & réel.

℣. 3. *lettr.* Grande vision.

℣. 5. *expl.* C'est-à-dire, *ou:* N'approchez point avant que d'avoir ôté vos souliés; ce qui paroît le vrai sens; *ou:* N'approchez point davantage, & ôtez même ici vos souliés. *Estius.*

℣. 8. *expl.* Il est dit ici que Dieu *descend*, parcequ'il envoye son secours du ciel. *Vatabl.*

Ibid. *expl.* Elle étoit *spatieuse* pour ce peuple, quoiqu'elle ne fût pas grande en elle-même. *Synops.*

Ibid. *expl.* C'est une expression figurée qui marque la grande bonté de cette terre. *August. quæst.* 4.

℣. 12. Ce sera par les effets miraculeux de ma présence avec vous, que vous connoîtrez la verité de votre mission. *Autr.* & pour vous montrer, &c.

Digitized by Google

14. *Dixit Deus ad Moyſen:* EGO SUM QUI SUM. *Ait: Sic dices filiis Iſrael:* QUI EST, *miſit me ad vos.*

15. *Dixitque iterùm Deus ad Moyſen: Hæc dices filiis Iſrael: Dominus Deus patrum veſtrorum, Deus Abraham, Deus Iſaac, & Deus Jacob, miſit me ad vos: hoc nomen mihi eſt in æternum, & hoc memoriale meum in generationem & generationem.*

16. *Vade, & congrega ſeniores Iſrael, & dices ad eos: Dominus Deus patrum veſtrorum apparuit mihi, Deus Abraham, Deus Iſaac, & Deus Jacob, dicens: Viſitans viſitavi vos, & vidi omnia quæ acciderunt vobis in Ægypto.*

17. *Et dixi, ut educam vos de afflictione Ægypti, in terram Chananæi, & Hethæi, & Amorrhæi, & Pherezæi, & Hevæi, & Jebuſæi, ad terram fluentem lacte & melle.*

18. *Et audient vocem tuam: ingredièriſque tu, & ſeniores Iſrael, ad regem Ægypti, & dices ad eum: Dominus Deus Hebræorum vocavit nos. Ibimus viam trium dierum in ſolitudinem, ut immolemus Domino Deo noſtro.*

19. *Sed ego ſcio quòd non dimittet vos rex Ægypti ut eatis, niſi per manum validam.*

20. *Extendam enim manum meam, & percutiam Ægyptum in cunctis mirabilibus meis, quæ facturus ſum in medio eorum: poſt hæc dimittet vos.*

21. *Daboque gratiam populo huic coram Ægyptiis: & cùm egrediemini, non exibitis vacui:*

22. *ſed poſtulabit mulier à vicina ſua, & ab hoſpita ſua, vaſa argentea & aurea, ac veſtes: ponetiſque eas ſuper filios & filias veſtras, & ſpoliabitis Ægyptum.*

14. Dieu dit à Moïſe: JE SUIS CELUI QUI EST //. Voici, ajouta-t-il, ce que vous direz aux enfans d'Iſrael; CELUI QUI EST, m'a envoyé vers vous. An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

15. Dieu dit encore à Moïſe: Vous direz ceci aux enfans d'Iſrael: Le Seigneur, le Dieu de vos peres, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob m'a envoyé vers vous. Ce *premier* nom eſt celui que j'ai dans toute l'éternité; & celui-ci eſt le nom qui me fera connoître dans la ſuite de tous les ſiecles //.

16. Allez, aſſemblez les anciens // d'Iſrael, & dites-leur: Le Seigneur, le Dieu de vos peres m'eſt apparu. Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob m'a dit: Je ſuis venu vous viſiter //, & j'ai vû tout ce qui vous eſt arrivé en Egypte.

17. J'ai reſolu de vous tirer de l'oppreſſion des Egyptiens, & de vous faire paſſer au pays des Chananéens, des Hethéens, des Amorrhéens, des Pherezéens, des Hevéens, & des Jebuſéens; en une terre où coulent des ruiſſeaux de lait & de miel.

18. Ils écouteront votre voix, & vous irez, vous & les anciens d'Iſrael, vers le Roi d'Egypte, vous lui direz: Le Seigneur, le Dieu des Hebreux nous a appellés //. C'eſt pourquoi nous ſommes obligés d'aller trois journées de chemin dans le deſert, pour ſacrifier au Seigneur notre Dieu.

19. Mais je ſai que le Roi d'Egypte ne vous laiſſera point aller, s'il n'y eſt contraint par une main forte.

20. J'étendrai donc ma main, & je frapperai *les peuples* d'Egypte // *par toutes ſortes* de prodiges que je ferai au milieu d'eux; & après cela il vous laiſſera aller.

21. Je ferai trouver grace à ce peuple dans l'eſprit des Egyptiens //: & lorſque vous partirez, vous ne ſortirez pas les mains vuides; *Infr.* 11. 2. 12. 35.

22. mais chaque femme demandera à ſa voiſine & à ſon hôteſſe des vaſes d'or & d'argent, & des vêtemens *précieux*; vous en habillerez vos fils & vos filles, & vous dépouillerez l'Egypte //.

¥. 14. *lettr.* Celui qui ſuis. *Expl.* qui ſuis veritablement, & dont l'être eſt eternel, & la ſource de tous les êtres. *Eſtius.*

¥. 15. *expl.* Les grandes merveilles qu'il a faites en faveur d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob, & de leur poſterité, ont rendu ſon nom celebre dans tous les ſiecles.

¥. 16. *expl.* Les chefs des Tribus & des familles. *Synopſ.*

Ibid. *Hebr.* Je me ſuis ſouvenu de vous.

¥. 18. *Hebr.* nous a rencontré. *Syriac.* eſt venu à nous. *Expl.* dans le deſert.

¥. 20. *lettr.* l'Egypte.

¥. 21. *expl.* Qui ne refuſeront point de lui donner ce qu'il leur demandera.

¥. 22. *expl.* Dieu à qui tous les biens appartiennent, eſt maître de les donner à qui il lui plaît.

CHAPITRE IV.

Dieu raſſure Moïſe, dans la défiance où il étoit de lui-même, par pluſieurs ſignes miraculeux. Moïſe retourne en Egypte avec ſa femme & ſes enfans. Circonciſion de ſon fils. Aaron ſe joint par l'ordre de Dieu à Moïſe.

1. *RESpondens Moyſes ait: Non credent mihi, neque audient vocem meam, ſed dicent: Non apparuit tibi Dominus.*

2. *Dixit ergo ad eum: Quid eſt quod tenes in manu tua? Reſpondit: Virga.*

3. *Dixitque Dominus: Projice eam in terram. Projecit, & verſa eſt in colubrum, ita ut fugeret Moyſes.*

4. *Dixitque Dominus: Extende manum tuam, & apprehende caudam ejus. Extendit, & tenuit, verſaque eſt in virgam.*

5. *Ut credant, inquit, quòd apparuerit tibi Dominus Deus patrum ſuorum, Deus Abraham, Deus Iſaac, & Deus Jacob.*

6. *Dixitque Dominus rurſum: Mitte manum tuam in ſinum tuum. Quam cùm miſiſſet in ſinum, protulit leproſam inſtar nivis.*

7. *Retrahe, ait, manum tuam in ſinum tuum. Retraxit, & protulit iterùm, & erat ſimilis cæmi reliquæ.*

1. MOïſe répondit *à Dieu* //: Ils ne me croiront pas, & ils n'écouteront point ma voix //; mais ils diront: Le Seigneur ne vous a point apparu.

2. *Dieu* lui dit donc: Que tenez-vous en votre main? Une verge, lui répondit-il.

3. Le Seigneur ajoûta: Jettez-la à terre. Moïſe la jetta, & elle fut changée en ſerpent //, de ſorte que Moïſe s'enfuit.

4. Le Seigneur lui dit encore: Etendez votre main, & prenez ce ſerpent par la queue. Il étendit la main & le prit, & auſſi-tôt la verge *changée en ſerpent* redevint verge.

5. *Le Seigneur* ajoûta: *J'ai fait ceci*, afin qu'ils croyent que le Seigneur le Dieu de leurs peres vous a apparu, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Jacob.

6. Le Seigneur lui dit encore: Mettez votre main dans votre ſein. Et l'ayant miſe dans ſon ſein, il l'en retira pleine d'une lépre *blanche* comme la neige.

7. Remettez, dit le Seigneur, votre main dans votre ſein. Il la remit, & il l'en retira // toute ſemblable au reſte de ſon corps.

¥. 1. *expl.* Dieu lui avoit dit au 18. *verſ. du ch. précedent*, que les anciens d'Iſrael ecouteroient ſa voix. C'eſt à cela qu'il répond ici.

Ibid. *expl.* On ne l'auroit pas en effet écouté ſur ſa ſeule autorité. C'eſt pourquoi Dieu confirme ſa miſſion par la grace des miracles qu'il lui donne.

¥. 3. *expl.* Ce ſerpent étoit veritable, & non pas imaginaire. *Eſtius in cap.* 7. 12.

¥. 7. lettr. *iterum. les Sept.* & enfin, *ou*, pour la derniere fois, *Hebr.* & voici qu'elle redevint.

Digitized by Google

An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

8. S'ils ne vous croyent pas, dit le Seigneur, & s'ils n'écoutent pas la voix du premier miracle, ils écouteront celle du second.

9. Que si à ces deux miracles ils ne croyent point encore, & qu'ils n'écoutent point votre voix, prenez de l'eau du fleuve, répandez-la sur la terre; & tout ce que vous en aurez puisé sera changé en sang.

10. Moïse dit *alors :* Seigneur, je vous prie *de considerer que* je n'ai jamais eu la facilité de parler //; & depuis même que vous avez commencé à parler à votre serviteur, j'ai la langue encore moins libre & plus empêchée //.

11. Le Seigneur lui répondit : Qui a fait la bouche de l'homme? Qui a formé le muet & le sourd; celui qui voit, & celui qui est aveugle? N'est-ce pas moi?

Matth. 10. 19. & 20.

12. Allez donc, je serai dans votre bouche; & je vous apprendrai ce que vous aurez à dire.

13. Je vous prie, Seigneur : repartit Moïse, envoyez celui que vous devez envoyer //.

14. Le Seigneur se fâcha // contre Moïse, & il lui dit! Je sçai qu'Aaron votre frere de la race de Levi s'exprime aisément //; il va venir au-devant de vous; & quand il vous verra, son cœur sera plein de joie.

15. Parlez-lui, & mettez mes paroles dans sa bouche //. Je

Infr. 7. 2.

serai dans votre bouche & dans la sienne, & je vous montrerai ce que vous aurez à faire.

16. Il parlera pour vous au peuple, & il sera votre bouche, & vous le conduirez dans tout ce qui regarde Dieu //.

17. Prenez aussi cette verge en votre main; car c'est avec quoi vous ferez des miracles.

18. Moïse s'en alla donc, & retourna chez Jethro son beaupere, & il lui dit : Je m'en vais retrouver mes freres en Egypte, pour voir s'ils sont encore en vie. Jethro lui dit : Allez en paix.

19. Or le Seigneur dit à Moïse lorsqu'il étoit encore en Madian : Allez, retournez en Egypte; car ceux qui vouloient vous ôter la vie //, sont tous morts.

20. Moïse prit donc sa femme & ses fils, les mit sur un âne, & retourna en Egypte, portant à la main la verge de Dieu.

21. Et le Seigneur lui dit lorsqu'il retournoit en Egypte : Ne manquez pas de faire devant Pharaon tous les miracles que je vous ai donné le pouvoir de faire. J'endurcirai son cœur, & il ne laissera point aller *mon* peuple.

22. Vous lui parlerez donc de cette sorte : Voici ce que dit le Seigneur : Israel est mon fils aîné //.

23. Je vous ai *déja* dit : Laissez aller mon fils, afin qu'il me rende le culte qui m'est dû; & vous n'avez point voulu le laisser aller : c'est pourquoi je m'en vais tuer votre fils aîné.

24. Moïse étant en chemin, le Seigneur se présenta à iul dans l'hôtellerie //, & il vouloit lui ôter la vie //.

25. Sephora prit aussi-tôt une pierre très-aigue, & circoncit la chair de son fils, & touchant // les piés *de Moïse*, elle *lui* dit : Vous m'êtes un époux de sang //.

26. Alors *le Seigneur* laissa *Moïse*, après que *Sephora* // eut dit à cause de la circoncision : Vous m'êtes un époux de sang.

27. Cependant le Seigneur dit à Aaron : Allez au desert

8. *Si non crediderint, inquit, tibi, neque audierint sermonem signi prioris, credent verbo signi sequentis.*

9. *Quòd si nec duobus quidem his signis crediderint, neque audierint vocem tuam : sume aquam fluminis, & effunde eam super aridam, & quidquid hauseris de fluvio, vertetur in sanguinem.*

10. *Ait Moyses : Obsecro, Domine, non sum eloquens ab heri & nudiustertius : & ex quo locutus es ad servum tuum, impeditioris & tardioris linguæ sum.*

11. *Dixit Dominus ad eum : Quis fecit os hominis? aut quis fabricatus est mutum & surdum, videntem & cæcum? Nonne ego?*

12. *Perge igitur, & ego ero in ore tuo : docebòque te quid loquaris.*

13. *At ille : Obsecro, inquit, Domine, mitte quem missurus es.*

14. *Iratus Dominus in Moysen, ait : Aaron frater tuus Levites, scio quòd eloquens sit : ecce ipse egreditur in occursum tuum, videnséque te lætabitur corde.*

15. *Loquere ad eum, & pone verba mea in ore ejus : & ego ero in ore tuo, & in ore illius, & ostendam vobis quid agere debeatis.*

16. *Ipse loquetur pro te ad populum, & erit os tuum : tu autem eris ei in his quæ ad Deum pertinent.*

17. *Virgam quoque hanc sume in manu tua, in qua facturus es signa.*

18. *Abiit Moyses, & reversus est ad Jethro socerum suum, dixitque ei : Vadam & revertar ad fratres meos in Ægyptum, ut videam si adhuc vivant. Cui ait Jethro : Vade in pace.*

19. *Dixit ergo Dominus ad Moysen in Madian : Vade, & revertere in Ægyptum : mortui sunt enim omnes qui quærebant animam tuam.*

20. *Tulit ergo Moyses uxorem suam, & filios suos, & imposuit eos super asinum, reversusque est in Ægyptum, portans virgam Dei in manu sua.*

21. *Dixitque ei Dominus revertenti in Ægyptum : Vide ut omnia ostenta quæ posui in manu tua, facias coram Pharaone. Ego indurabo cor ejus, & non dimittet populum.*

22. *Diceséque ad eum : Hæc dicit Dominus : Filius meus primogenitus Israel.*

23. *Dixi tibi : Dimitte filium meum ut serviat mihi; & noluisti dimittere eum : ecce ego interficiam filium tuum primogenitum.*

24. *Cùmque esset in itinere, in diversorio occurrit ei Dominus, & volebat occidere eum.*

25. *Tulit illicò Sephora acutissimam petram, & circumcidit præputium filii sui, tetigitque pedes ejus, & ait : Sponsus sanguinum tu mihi es.*

26. *Et dimisit eum postquam dixerat : Sponsus sanguinum, ob circumcisionem.*

27. *Dixit autem Dominus ad Aaron : Vade*

℣. 10. *lettr.* Je ne suis pas éloquent depuis hier & avant-hier, *c'est-à-dire*, je ne l'ai pas été jusqu'à present. *hebraïsm.*

Ibid. *expl.* Cela lui put arriver par un effet même de la presence de Dieu, qui lui causoit une sainte frayeur. *Estius.*

℣. 13. *expl.* Envoyez un autre plus capable de cet emploi que je ne suis. Ou, envoyez le Messie qui doit être le veritable liberateur de votre peuple.

℣. 14. *expl.* Les Saints non seulement excusent Moïse, mais louent même sa profonde humilité. Ainsi il faut interpreter favorablement ce qui est dit, que Dieu se fâcha contre lui, quoiqu'il soit vrai qu'il ne devoit pas tant resister. *Greg. Mor. lib.* 35. 10. *Basil. in Is. c.* 6.

Ibid. *lettr.* est éloquent.

℣. 15. *expl.* Vous le chargerez de toute cette commission. *hebraïsm.*

℣. 16. Et vous lui tiendrez lieu de Dieu, *c'est-à-dire*, Vous lui préscrirez ce qu'il faudra qu'il dise, comme Dieu a fait aux Prophetes. Ainsi la principauté reluisoit en Moïse, & le ministere dans Aaron. *August. quæst.* 10.

℣. 19. *lettr.* Ceux qui cherchoient votre ame : *hebraïsm.*

℣. 22. *expl.* C'est le peuple que j'ay preferé à tous les autres.

℣. 24. *expl.* Un Ange qui representoit le Seigneur vint lui presenter une épée nuë, *Sept. Theodoret.* parcequ'il avoit trop differé à circoncire Eliézer son fils. *Synops.*

Ibid. On ne sçait si c'est la vie de Moïse ou de son fils. *Saint August. quæst.* 11. dit que c'est la vie de Moïse.

℣. 25. *lettr.* ses pieds, ou de Moïse, ou de l'Ange, selon quelques-uns. D'autres touchant les pieds, *c'est-à-dire*, la chair de son fils qu'elle venoit de circoncire. L'Hebreu se sert ici d'un mot qui plus ordinairement signifie les pieds; mais il signifie aussi quelquefois les parties du corps que la pudeur ne permet pas de nommer. *Voyez Judic.* 3. 24. & peut-être s'en est-on servi ici dans ce dernier sens.

Ibid. Vous m'êtes un époux de sang. *Expl.* Séphora étonnée de l'effusion du sang de la playe de son fils, toute en colere contre Moïse, lui reproche d'en être cause. *Autr.* Le sang de mon fils dans la circoncision est devenu le salut de son pere & de l'époux que Dieu m'a donné.

℣. 26. *autr.* Sephora quitta Moïse après qu'elle eut dit, &c. En effet, elle se separa alors de Moïse. *August. quæst.* 12.

in

Digitized by Google

in occursum Moysi in desertum. Qui perrexit obviam ei in montem Dei, & osculatus est eum.

28. *Narravitque Moyses Aaron omnia verba Domini quibus miserat eum, & signa quæ mandaverat.*

29. *Veneruntque simul, & congregaverunt cunctos seniores filiorum Israel.*

30. *Locutusque est Aaron omnia verba quæ dixerat Dominus ad Moysen, & fecit signa coram populo,*

31. *& credidit populus. Audieruntque quòd visitasset Dominus filios Israel, & quòd respexisset afflictionem illorum: & proni adoraverunt.*

au-devant de Moïse; & Aaron alla au-devant de lui sur la montagne de Dieu ||, & il le baisa.

28. Moïse raconta à Aaron tout ce que le Seigneur lui avoit dit en l'envoyant, & les miracles qu'il lui avoit ordonné de faire.

29. Et étant venus tous deux *en Egypte*, ils firent assembler tous les anciens d'entre les enfans d'Israël.

30. Et Aaron rapporta tout ce que le Seigneur avoit dit à Moïse, & fit des miracles devant le peuple.

31. Le peuple le crut, & ils comprirent || que le Seigneur avoit visité les enfans d'Israel, & qu'il avoit regardé leur affliction; & se prosternant *en terre*, ils l'adorerent

An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

ỳ. 27. La montagne d'Horeb. | ỳ. 31. *lettr.* ouirent *pour* comprirent.

CHAPITRE V.

Moïse & Aaron vont declarer à Pharaon les ordres de Dieu. Mais ce prince en prend occasion de charger encore davantage les Israëlites.

1. *Post hæc ingressi sunt Moyses & Aaron, & dixerunt Pharaoni: Hæc dicit Dominus Deus Israël: Dimitte populum meum ut sacrificet mihi in deserto.*

2. *At ille respondit: Quis est Dominus, ut audiam vocem ejus, & dimittam Israël? Nescio Dominum, & Israël non dimittam.*

3. *Dixeruntque: Deus Hebræorum vocavit nos, ut eamus viam trium dierum in solitudinem, & sacrificemus Domino Deo nostro: ne forte accidat nobis pestis aut gladius.*

4. *Ait ad eos rex Ægypti: Quare Moyses & Aaron sollicitatis populum ab operibus suis? Ite ad onera vestra.*

5. *Dixitque Pharao: Multus est populus terræ: videtis quòd turba succreverit: quantò magis si dederitis eis requiem ab operibus?*

6. *Præcepit ergo in die illo præfectis operum & exactoribus populi, dicens:*

7. *Nequaquam ultrà dabitis paleas populo ad conficiendos lateres, sicut priùs: sed ipsi vadant, & colligant stipulas.*

8. *Et mensuram laterum, quam priùs faciebant, imponetis super eos, nec minuetis quidquam. Vacant enim, & idcircò vociferantur, dicentes: Eamus, & sacrificemus Deo nostro.*

9. *Opprimantur operibus, & expleant ea: ut non acquiescant verbis mendacibus.*

10. *Igitur egressi præfecti operum & exactores, ad populum dixerunt: Sic dicit Pharao: Non do vobis paleas:*

11. *ite, & colligite sicubi invenire poteritis, nec minuetur quidquam de opere vestro.*

12. *Dispersusque est populus per omnem terram Ægypti ad colligendas paleas.*

13. *Præfecti quoque operum instabant, dicentes: Complete opus vestrum quotidie, ut priùs facere solebatis quando dabantur vobis paleæ.*

14. *Flagellatique sunt qui præerant operibus*

1. APrès cela, Moïse & Aaron vinrent trouver Pharaon, & lui parlerent en ces termes: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israel: Laissez aller mon peuple: afin qu'il me sacrifie dans le desert.

2. Mais il répondit: Qui est ce Seigneur, pour que je sois obligé d'écouter sa voix, & de laisser sortir Israël? Je ne connois point ce Seigneur, & je ne laisserai point sortir Israël.

3. Ils lui dirent encore: Le Dieu des Hebreux nous a ordonné || d'aller trois journées de chemin || dans le desert pour sacrifier au Seigneur notre Dieu, de peur que nous ne soyons frappés de peste ou de l'épée.

4. Le Roi d'Egypte leur répondit: Moïse & Aaron, pourquoi détournez-vous le peuple de leurs ouvrages? Allez à votre travail.

5. Pharaon dit encore: Ce peuple s'est fort multiplié || *dans mon royaume*: vous voyez que cette populace s'est beaucoup accrue ||. Combien croîtroit-elle davantage, si on lui relâchoit quelque chose de son travail?

6. *Le Roi* donna donc, ce jour-là même, cet ordre à ceux qui avoient l'intendance des ouvrages du peuple *d'Israel*, & qui exigeoient d'eux || *les travaux qu'on leur avoit imposez*; & il leur dit:

7. Vous ne donnerez plus, comme auparavant, de paille à ce peuple pour faire leurs briques ||; mais qu'ils en aillent chercher eux-mêmes.

8. Et vous ne laisserez pas d'exiger d'eux la même quantité de briques qu'ils rendoient auparavant, sans en rien diminuer. Car ils n'ont pas de quoi s'occuper. C'est pourquoi ils crient, & *se* disent *l'un à l'autre*: Allons sacrifier à notre Dieu.

9. Qu'on les accable de travaux, qu'ils fournissent *tout ce qu'on exige d'eux*, afin qu'ils ne se repaissent plus de paroles de mensonge.

10. Alors ceux qui avoient l'intendance des ouvrages, & qui les exigeoient du peuple, dirent *aux Hebreux*: Voici l'ordre de Pharaon: Je ne vous donnerai plus de paille.

11. Allez, & cherchez-en où vous pourrez en trouver; & neanmoins on ne diminuera rien de vos ouvrages.

12. Le peuple se répandit donc dans toute l'Egypte, afin d'amasser des pailles.

13. Et ceux qui avoient l'intendance des travaux les pressoient, en leur disant; Rendez tous les jours la même quantité de briques que vous rendiez lorsqu'on vous donnoit des pailles.

14. Ceux donc qui étoient commis sur les ouvrages des en-

An du M. 2513. avant J. C. 1491. L'an de Moïse 80. & d'Aaron 83. *Ps.* 104. 26.

ỳ. 3. *lettr.* Nous a appellés.
Ibid. *expl.* Le mont de Sinai n'étoit distant de l'Egypte par le droit chemin que de trois journées. Et c'étoit là effectivement que Dieu appelloit d'abord son peuple. *August. quæst.* 13.
ỳ. 5. *lettr.* Le peuple de la terre est nombreux.
Ibid. Vous voyez que cette populace s'est beaucoup accrue. Cette espece de repetition ne se trouve ni dans l'Hebreu ni dans les Sept.
ỳ. 6. *autr.* Ceux qui avoient l'intendance des ouvrages, & qui exigeoient du peuple, &c. *On a traduit ainsi vers.* 10. *suivant.*
ỳ. 7. *expl.* Ces pailles servoient, ou pour mêler dans les briques, étant coupées fort menuës, ou pour aider même à les cuire. *Synops.*

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

ſans d'Iſraël, furent battus de verges par les exacteurs de Pharaon //, qui leur diſoient: Pourquoi n'avez-vous pas rendu, ni hier, ni aujourd'hui la même quantité de briques que vous faiſiez auparavant?

filiorum Iſraël, ab exactoribus Pharaonis, dicentibus: Quare non impletis menſuram laterum ſicut priùs, nec herì, nec hodie?

15. Alors ces gens qui commandoient aux enfans d'Iſrael pour les faire travailler, vinrent crier à Pharaon, en lui diſant: Pourquoi traitez-vous ainſi vos ſerviteurs?

15. Veneruntque præpoſiti filiorum Iſraël, & vociferati ſunt ad Pharaonem, dicentes: Cur ita agis contra ſervos tuos?

16. On ne nous donne point de paille, & on nous commande de rendre le même nombre de briques qu'auparavant. Nous ſommes battus de verges, nous qui ſommes vos ſerviteurs, & on tourmente injuſtement votre peuple.

16. Paleæ non dantur nobis, & lateres ſimiliter imperantur: en famuli tui flagellis cædimur, & injuſtè agitur contra populum tuum.

17. Il leur répondit: Vous avez trop de loiſir //, & c'eſt ce qui vous fait dire: Allons ſacrifier au Seigneur.

17. Qui ait: Vacatis otio, & idcircò dicitis: Eamus, & ſacrificemus Domino.

18. Allez donc, & travaillez: on ne vous donnera point de paille, & vous rendrez toûjours la même quantité de briques.

18. Ite ergo, & operamini: paleæ non dabuntur vobis, & reddetis conſuetum numerum laterum.

19. Ainſi ceux qui étoient commis ſur les ouvrages des enfans d'Iſraël, ſe trouverent dans une grande extrémité, à cauſe qu'on ne vouloit leur rien diminuer du nombre de briques *qu'ils étoient auparavant obligés de fournir* chaque jour.

19. Videbantque ſe præpoſiti filiorum Iſraël in malo, eò quòd diceretur eis: Non minuetur quidquam de lateribus per ſingulos dies.

20. Et ayant rencontré Moïſe & Aaron, qui s'étoient tenus près de là; *attendant* que ces Iſraëlites ſortiſſent d'avec Pharaon,

20. Occurreruntque Moyſi & Aaron, qui ſtabant ex adverſo, egredientibus à Pharaone:

21. ils leur dirent: Que le Seigneur voye ceci, & en ſoit le juge. Car vous nous avez mis en mauvaiſe odeur // devant Pharaon & devant ſes ſerviteurs; & vous lui avez donné une épée pour nous tuer.

21. & dixerunt ad eos: Videat Dominus & judicet, quoniam fœtere feciſtis odorem noſtrum coram Pharaone & ſervis ejus, & præbuiſtis ei gladium, ut occideret nos.

22. Moïſe étant retourné vers le Seigneur, lui dit: Seigneur, pourquoi avez-vous affligé ce peuple //? Pourquoi m'avez-vous envoyé?

22. Reverſuſque eſt Moyſes ad Dominum, & ait: Domine, cur afflixiſti populum iſtum? Quare miſiſti me?

23. Car depuis que je me ſuis préſenté devant Pharaon pour lui parler en votre nom, il a tourmenté encore plus votre peuple, & vous ne l'avez point délivré.

23. Ex eo enim quo ingreſſus ſum ad Pharaonem, ut loquerer in nomine tuo, afflixit populum tuum, & non liberaſti eos.

℣. 14. *expl.* Il y avoit deux ſortes d'Intendans des ouvrages du peuple d'Iſraël, dont les uns étoient Egyptiens, & les autres Iſraëlites. C'eſt de ces derniers dont il eſt parlé ici, qui étoient dépendans des autres, & qui devoient leur répondre de l'ouvrage de ceux de leur nation.

℣. 17. *lettr.* Vous n'avez rien à faire, *i. e.* vous avez trop de loiſir, votre oiſiveté vous rend inſolens. *Grotius.*

℣. 21. *lettr.* Vous nous avez mis en mauvaiſe odeur, *pour dire*, vous nous avez attiré l'averſion & la haine de Pharaon. *hebraiſm.*

℣. 22. *expl.* Ce n'eſt point par infidelité qu'il parle ainſi, mais par une humble défiance où il eſt de lui-même, ſe regardant comme indigne d'un tel miniſtere. *Auguſt. quæſt.* 14.

CHAPITRE VI.

Dieu conſole les Iſraëlites par la promeſſe qu'il leur fait de les délivrer de l'eſclavage des Egyptiens, & de les mettre en poſſeſſion du pays de Chanaan. Généalogie d'Aaron & de Moïſe.

La même année 2513.

1. LE Seigneur dit à Moïſe; Vous verrez maintenant ce que je vais faire à Pharaon. Car je le contraindrai par la force de mon bras // à laiſſer aller les Iſraëlites, & ma main puiſſante l'obligera de les faire *lui-même* ſortir de ſon pays.

1. *Dixitque Dominus ad Moyſen: Nunc videbis quæ facturus ſim Pharaoni: per manum enim fortem dimittet eos, & in manu robuſta ejiciet illos de terra ſua.*

2. Le Seigneur parla encore à Moïſe, & lui dit: Je ſuis le Seigneur

2. *Locutuſque eſt Dominus ad Moyſen dicens: Ego Dominus,*

3. qui a apparu à Abraham, à Iſaac, & à Jacob comme le Dieu tout-puiſſant; mais je ne me ſuis point fait connoître à eux ſous ce nom *qui marque*, *que* JE SUIS CELUI QUI EST //.

3. *qui apparui Abraham, Iſaac, & Jacob in Deo omnipotente: & nomen meum* ADONAI *non indicavi eis.*

4. Et j'ai fait alliance avec eux, en leur promettant de leur donner la terre de Chanaan, la terre dans laquelle ils ont demeuré comme voyageurs & étrangers.

4. *Pepigique fœdus cum eis, ut darem eis terram Chanaan, terram peregrinationis eorum, in qua fuerunt advenæ.*

5. J'ai entendu les gemiſſemens des enfans d'Iſrael *parmi les travaux dont* les Egyptiens les accablent, & je me ſuis ſouvenu de mon alliance.

5. *Ego audivi gemitum filiorum Iſraël, quo Ægyptii oppreſſerunt eos: & recordatus ſum pacti mei.*

6. C'eſt pourquoi dites *de ma part* aux enfans d'Iſrael: Je ſuis le Seigneur; *c'eſt moi* qui vous tirerai de la priſon des Egyptiens, qui vous délivrerai de la ſervitude, & qui vous racheterai en *déployant* la force de mon bras //, & *en faiſant éclater* la ſeverité de mes jugemens //.

6. *Idcò dic filiis Iſraël: Ego Dominus qui educam vos de ergaſtulo Ægyptiorum, & eruam de ſervitute: ac redimam in brachio excelſo, & judiciis magnis.*

7. Je vous prendrai pour mon peuple, & je ſerai votre Dieu;

7. *Et aſſumam vos mihi in populum, & ero*

℣. 1. *lettr.* Par une main forte.

℣. 3. *lettr.* Adonaï. *Hebr.* Jehova, qui marque le ſouverain Eſtre. C'étoit un nom ineffable, & il étoit défendu aux anciens de prononcer ce grand nom de Dieu. *Hieronym. Joſeph. Theodoret.* Or Dieu ſe faiſant connoître à Moïſe ſous l'idée de ce grand nom, l'aſſuroit par là de ſa protection toute-puiſſante pour la délivrance de ſon peuple.

℣. 6. *lettr.* avec un bras élevé. *Expl.* étendu, élevé pour frapper, &c. *Iſaï.* 5. 25. *hebraiſm.*

Ibid. *expl.* Sur l'Egypte par les grandes playes dont je frapperai les habitans.

Digitized by Google

veſter Deus: & ſcietis quòd ego ſum Dominus Deus veſter qui eduxerim vos de ergaſtulo Ægyptiorum:

8. & induxerim in terram, ſuper quam levavi manum meam ut darem eam Abraham, Iſaac, & Jacob: daboque illam vobis poſſidendam, ego Dominus.

9. Narravit ergo Moyſes omnia filiis Iſraël, qui non acquieverunt ei, propter anguſtiam ſpiritûs, & opus duriſſimum.

10. Locutuſque eſt Dominus ad Moyſen, dicens:

11. Ingredere, & loquere ad Pharaonem regem Ægypti, ut dimittat filios Iſraël de terra ſua.

12. Reſpondit Moyſes coram Domino: Ecce filii Iſraël non audiunt me: & quomodo audiet Pharao, præſertim cùm incircumciſus ſim labiis?

13. Locutuſque eſt Dominus ad Moyſen & Aaron, & dedit mandatum ad filios Iſraël, & ad Pharaonem regem Ægypti, ut educerent filios Iſraël de terra Ægypti.

14. Iſti ſunt principes domorum per familias ſuas. Filii Ruben primogeniti Iſraëlis, Henoch & Phallu, Heſron & Charmi.

15. Hæ cognationes Ruben. Filii Simeon: Jamuel & Jamin, & Ahod, & Jachin, & Soar, & Saül filius Chananitidis. Hæ progenies Simeon.

16. Et hæc nomina filiorum Levi per cognationes ſuas: Gerſon & Caath & Merari. Anni autem vitæ Levi fuerunt centum triginta ſeptem.

17. Filii Gerſon: Lobni & Semei, per cognationes ſuas.

18. Filii Caath: Amram, & Iſaar, & Hebron, & Oziel: anni quoque vitæ Caath, centum triginta tres.

19. Filii Merari: Moholi & Muſi: hæ cognationes Levi per familias ſuas.

20. Accepit autem Amram uxorem Jochabed patruelem ſuam: quæ peperit ei Aaron & Moyſen. Fueruntque anni vitæ Amram, centum triginta ſeptem.

21. Filii quoque Iſaar: Core, & Nepheg, & Zechri.

22. Filii quoque Oziël: Miſaël, & Eliſaphan, & Sethri.

23. Accepit autem Aaron uxorem Eliſabeth, filiam Aminadab, ſororem Nahaſon, quæ peperit ei Nadab, & Abiu, & Eleazar, & Ithamar.

24. Filii quoque Core: Aſer, & Elcana, & Abiaſaph. Hæ ſunt cognationes Coritarum.

25. At verò Eleazar filius Aaron accepit uxorem de filiabus Phutiel, quæ peperit ei Phinees. Hi ſunt principes familiarum Leviticarum per cognationes ſuas.

26. Iſte eſt Aaron & Moyſes, quibus præcepit Dominus ut educerent filios Iſrael de terra Ægypti per turmas ſuas.

27. Hi ſunt qui loquuntur ad Pharaonem regem Ægypti, ut educant filios Iſraël de Ægypto: iſte eſt Moyſes & Aaron,

28. in die quâ locutus eſt Dominus ad Moyſen in terra Ægypti.

29. Et locutus eſt Dominus ad Moyſen, dicens: Ego Dominus: loquere ad Pharaonem regem Ægypti, omnia quæ ego loquor tibi.

30. Et ait Moyſes coram Domino: En incircumciſus labiis ſum, quomodo audiet me Pharao?

& vous ſaurez que c'eſt moi qui ſuis le Seigneur votre Dieu, lorſque je vous aurai délivré de la priſon des Egyptiens; An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

8. & que je vous aurai fait entrer dans cette terre que j'ai juré de donner à Abraham, à Iſaac, & à Jacob: car je vous la donnerai, & vous en mettrai en poſſeſſion, moi qui ſuis le Seigneur //.

9. Moïſe rapporta donc tout ceci aux enfans d'Iſrael; mais ils ne l'écouterent point, à cauſe de leur extrême affliction, & de l'excès des travaux dont ils étoient accablés.

10. Dieu parla enſuite à Moïſe, & il lui dit:

11. Allez trouver Pharaon Roi d'Egypte, & parlez-lui, afin qu'il permette aux enfans d'Iſraël de ſortir de ſon pays.

12. Moïſe répondit au Seigneur: Vous voyez que les enfans d'Iſraël ne m'écoutent point: comment donc Pharaon m'écouteroit-il, principalement étant, comme je ſuis, incirconcis des lévres //?

13. Le Seigneur parla encore à Moïſe & à Aaron; il leur donna ordre d'aller trouver les enfans d'Iſraël & Pharaon Roi d'Egypte pour faire ſortir de l'Egypte les enfans d'Iſraël.

14. Voici les noms des Princes des maiſons // ſelon l'ordre de leurs familles. Les enfans de Ruben, fils-aîné d'Iſraël, furent Henoch, Phallu, Heſron & Charmi. *Gen. 46. 9. Num. 26. 5. 1. Par. 5. 3.*

15. Ce ſont-là les familles de Ruben. Les enfans de Siméon furent Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Soar, & Saül fils d'une femme de Chanaan. Ce ſont-là les familles de Siméon. *1. Par. 4. 24.*

16. Voici les noms des enfans de Levi, & la ſuite de leurs familles. Ses enfans furent Gerſon, Caath, & Merari. Le temps de la vie de Levi fut de cent trente-ſept ans. *1. Par. 6. 1. 23. 6.*

17. Les enfans de Gerſon furent Lobni & Semeï, qui eurent chacun leurs familles. *Num. 3. 19. 26. 57. 58. 1. Par. 6. 2. 23. 18.*

18. Les enfans de Caath furent Amram, Iſaar, Hebron, & Oziel. Le temps de la vie de Caath fut de cent trente-trois ans.

19. Les enfans de Merari furent Moholi & Muſi. Ce ſont-là les enfans ſortis de Levi, chacun dans ſa famille.

20. Or Amram épouſa Jochabed, fille de ſon oncle paternel, dont il eut Aaron & Moïſe: & le temps que vécut Amram fut de cent trente-ſept ans.

21. Les enfans d'Iſaar furent Coré, Nepheg, & Zechri.

22. Les enfans d'Oziel furent Miſaël, Eliſaphan, & Sethri.

23. Aaron épouſa Eliſabeth, fille d'Aminadab, ſœur de Naaſſon, dont il eut Nadab, Abiu, Eleazar, & Ithamar.

24. Les enfans de Coré furent Aſer, Elcana, & Abiaſaph. Ce ſont-là les familles ſorties de Coré.

25. Eleazar fils d'Aaron épouſa une des filles de Phutiel, dont il eut Phinées. Ce ſont-là les chefs des familles de Levi, qui eurent chacun leurs enfans.

26. Aaron & Moïſe ſont ceux auſquels le Seigneur commanda de faire ſortir de l'Egypte les enfans d'Iſrael, ſelon leurs bandes *& leurs troupes differentes.*

27. Ce ſont eux qui parlerent à Pharaon Roi d'Egypte, pour faire ſortir de l'Egypte les enfans d'Iſraël. Moïſe & Aaron *furent ceux qui lui parlerent*,

28. lorſque le Seigneur donna ſes ordres à Moïſe dans l'Egypte.

29. Car le Seigneur parla à Moïſe, & il lui dit: Je ſuis le Seigneur; dites à Pharaon Roi d'Egypte tout ce que je vous ordonne de lui dire.

30. Et Moïſe répondit au Seigneur: Vous voyez que je ſuis incirconcis des lévres; comment Pharaon m'écoutera-t-il?

Y. 8. autr. C'eſt moi qui ſuis le Seigneur.

Y. 12. lettr. incirconcis des lévres, *i. e.* mes lévres, ou ma langue par leur épaiſſeur, ont beſoin de circonciſion *Les Sept.* je ſuis ſans parole. *Expl.* ayant de la difficulté à m'exprimer.

Y. 14. expl. d'une partie des enfans d'Iſraël; ſçavoir de Ruben, de Siméon, & de Levi, duquel ſont deſcendus Moïſe & Aaron.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

CHAPITRE VII.

Moïſe & Aaron vont trouver le Roi d'Egypte. La verge d'Aaron eſt changée devant lui en un ſerpent. Et les eaux du Nil étant touchées de cette verge ſont changées en ſang. Les magiciens d'Egypte contrefont par leurs enchantemens les miracles de Moïſe. Endurciſſement du cœur de Pharaon.

1. ALors le Seigneur dit à Moïſe : Je vous ai établi le Dieu de Pharaon //, & Aaron votre frere ſera votre Prophete //.

Supr. 4. 15. 2. Vous direz à Aaron tout ce que je vous ordonne de dire ; & Aaron parlera à Pharaon, afin qu'il permette aux enfans d'Iſraël de ſortir de ſon pays.

3. Mais j'endurcirai ſon cœur //, & je ſignalerai ma puiſſance dans l'Egypte par un grand nombre de prodiges & de merveilles ;

4. & Pharaon ne vous écoutera point : j'étendrai ma main ſur l'Egypte ; & après y avoir fait éclater la ſéverité de mes jugemens, j'en ferai ſortir mon armée & mon peuple, *qui ſont* les enfans d'Iſrael.

5. Les Egyptiens apprendront que je ſuis le Seigneur, après que j'aurai étendu ma main ſur l'Egypte, & que j'aurai fait ſortir les enfans d'Iſrael du milieu d'eux.

6. Moïſe & Aaron firent donc & ſe conduiſirent ſelon que le Seigneur le leur avoit ordonné.

7. Moïſe avoit quatre-vingts ans, & Aaron quatre-vingt-trois, lorſqu'ils parlerent à Pharaon.

8. Le Seigneur dit encore à Moïſe & à Aaron :

9. Lorſque Pharaon vous dira : Faites des miracles devant nous ; vous direz à Aaron : Prenez votre verge, & jettez-là devant Pharaon, & elle ſera changée en ſerpent //.

10. Moïſe & Aaron étant donc allé trouver Pharaon, firent ce que le Seigneur leur avoit commandé. Aaron jetta ſa verge devant Pharaon & ſes ſerviteurs, & elle fut changée en ſerpent.

2. Tim. 4. 8. 11. Pharaon ayant fait venir les ſages *d'Egypte*, & les magiciens //, ils firent auſſi la même choſe // par les enchantemens du pays, & par les ſecrets de leur art.

12. Et chacun d'eux ayant jetté ſa verge, elles furent changées en ſerpens // ; mais la verge d'Aaron devora leurs verges.

13. Alors le cœur de Pharaon s'endurcit //, & il n'écouta point Moïſe & Aaron, ſelon que le Seigneur l'avoit ordonné //.

14. Et le Seigneur dit à Moïſe : Le cœur de Pharaon s'eſt endurci, il ne veut point laiſſer aller *mon* peuple.

15. Allez le trouver dès le matin : il ſortira pour aller ſur l'eau // ; & vous vous tiendrez ſur le bord du fleuve pour venir au-devant de lui. Vous prendrez en votre main la verge qui a été changée en ſerpent,

16. & vous lui direz : Le Seigneur le Dieu des Hebreux m'a envoyé vers vous pour vous dire : Laiſſez aller mon peuple, afin qu'il me ſacrifie dans le deſert : & juſqu'à préſent vous ne m'avez point voulu écouter.

17. Voici donc ce que dit le Seigneur : Vous connoîtrez en ceci que je ſuis le Seigneur ; je vais frapper l'eau de ce fleuve avec la verge que j'ai en ma main ; & elle ſera changée en ſang //.

18. Les poiſſons auſſi qui ſont dans le fleuve mourront ; les

1. *Dixitque Dominus ad Moyſen : Ecce conſtitui te Deum Pharaonis : & Aaron frater tuus erit propheta tuus.*

2. *Tu loquêris ei omnia quæ mando tibi : & ille loquetur ad Pharaonem, ut dimittat filios Iſrael de terra ſua.*

3. *Sed ego indurabo cor ejus, & multiplicabo ſigna & oſtenta mea in terra Ægypti ;*

4. *& non audiet vos : immittamque manum meam ſuper Ægyptum, & educam exercitum & populum meum filios Iſrael de terra Ægypti per judicia maxima.*

5. *Et ſcient Ægyptii quia ego ſum Dominus qui extenderim manum meam ſuper Ægyptum, & eduxerim filios Iſrael de medio eorum.*

6. *Fecit itaque Moyſes & Aaron ſicut præceperat Dominus : ita egerunt.*

7. *Erat autem Moyſes octoginta annorum, & Aaron octoginta trium, quando locuti ſunt ad Pharaonem.*

8. *Dixitque Dominus ad Moyſen & Aaron :*

9. *Cùm dixerit vobis Pharao : Oſtendite ſigna : dices ad Aaron : Tolle virgam tuam, & projice eam coram Pharaone, ac vertetur in colubrum.*

10. *Ingreſſi itaque Moyſes & Aaron ad Pharaonem, fecerunt ſicut præceperat Dominus : tulitque Aaron virgam coram Pharaone & ſervis ejus, quæ verſa eſt in colubrum.*

11. *Vocavit autem Pharao ſapientes & maleficos, & fecerunt etiam ipſi per incantationes Ægyptiacas & arcana quædam ſimiliter.*

12. *Projeceruntque ſinguli virgas ſuas, quæ verſæ ſunt in dracones : ſed devoravit virga Aaron virgas eorum.*

13. *Induratumque eſt cor Pharaonis, & non audivit eos, ſicut præceperat Dominus.*

14. *Dixit autem Dominus ad Moyſen : Ingravatum eſt cor Pharaonis, non vult dimittere populum.*

15. *Vade ad eum manè ; ecce egredietur ad aquas : & ſtabis in occurſum ejus ſuper ripam fluminis : & virgam, quæ converſa eſt in draconem, tolles in manu tua.*

16. *Diceſque ad eum : Dominus Deus Hebræorum miſit me ad te, dicens : Dimitte populum meum ut ſacrificet mihi in deſerto : & uſque ad præſens audire noluiſti.*

17. *Hæc igitur dicit Dominus : In hoc ſcies quòd ſim Dominus : ecce percutiam virgâ, quæ in manu mea eſt, aquam fluminis, & vertetur in ſanguinem.*

18. *Piſces quoque qui ſunt in fluvio, morien-*

℣. 1. *expl.* Il parut en effet, non un homme, mais un Dieu à l'égard de Pharaon, étant établi alors par la volonté de Dieu, comme l'arbitre ſouverain des élemens & de la nature, de la vie & de la mort, dans toute l'Egypte. *Hilar. de Triu. lib.* 7.

Ibid. *expl.* Aaron fut l'interprete & comme l'organe des paroles de Moïſe. *Auguſt. quæſt.* 17.

℣. 3. *expl.* en l'abandonnant à ſes tenebres & à ſa propre malice, qui l'a porté à reſiſter avec opiniâtreté à tant de prodiges, qui n'ont ſervi qu'à l'aveugler au-lieu de le convertir. *Auguſt. quæſt.* 18.

℣. 9. *autr.* couleuvre.

℣. 11. *expl.* Les deux chefs de ces magiciens étoient Jannès & Mambrès 2. *Tim.* 3. 8.

Ibid. *expl.* Soit en enchantant les yeux de ceux qui croyoient voir ce qu'ils ne voyoient pas. *Tertul. Juſtin. Ambroſ. Hieronym.* Soit en formant de vrais ſerpens par la connoiſſance qu'a le démon des cauſes naturelles de la production de ces bêtes. *Auguſt. quæſt.* 21.

℣. 12. *letter.* dragons.

℣. 13. *Hebr.* ſe fortifia.

Ibid. *Hebr.* comme le Seigneur l'avoit dit, ou prédit. Le ſens de la Vulgate n'eſt pas que Dieu eût ordonné à Pharaon de s'endurcir ; mais qu'il étoit dans l'ordre de la juſtice de Dieu, que ce Prince qui abuſoit de ſa patience en reſiſtant volontairement à la lumiere de ſa verité, s'endurcît de plus en plus par l'éloignement de cette divine lumiere, & fût ainſi puni de ſon orgueil. *Aug. qu.* 24.

℣. 15. *expl.* Le long du Nil.

℣. 17. La premiere playe arriva vers le 18. du 6. mois de l'année civile, qui correſpond au mois de Février.

Digitized by Google

tur, & computreſcent aquæ, & affligentur Ægyptii bibentes aquam fluminis.

19. *Dixit quoque Dominus ad Moyſen: Dic ad Aaron: Tolle virgam tuam, & extende manum tuam ſuper aquas Ægypti, & ſuper fluvios eorum, & rivos ac paludes, & omnes lacus aquarum, ut vertantur in ſanguinem: & ſit cruor in omni terra Ægypti, tam in ligneis vaſis quàm in ſaxeis.*

20. *Feceruntque Moyſes & Aaron ſicut præceperat Dominus: & elevans virgam percuſſit aquam fluminis coram Pharaone & ſervis ejus: quæ verſa eſt in ſanguinem.*

21. *Et piſces, qui erant in flumine, mortui ſunt: computruitque fluvius, & non poterant Ægyptii bibere aquam fluminis, & fuit ſanguis in tota terra Ægypti.*

22. *Feceruntque ſimiliter malefici Ægyptiorum incantationibus ſuis, & induratum eſt cor Pharaonis, nec audivit eos, ſicut præceperat Dominus.*

23. *Avertitque ſe, & ingreſſus eſt domum ſuam, nec appoſuit cor etiam hac vice.*

24. *Foderunt autem omnes Ægyptii per circuitum fluminis aquam ut biberent: non enim poterant bibere de aqua fluminis.*

25. *Impletique ſunt ſeptem dies, poſtquam percuſſit Dominus fluvium.*

eaux ſe corrompront, & les Egyptiens ſouffriront beaucoup en buvant de l'eau du fleuve.

19. Le Seigneur dit encore à Moïſe: Dites à Aaron: Prenez votre verge, & étendez votre main ſur les eaux d'Egypte, ſur les fleuves, ſur les ruiſſeaux, ſur les marais, & ſur les eaux de tous les lacs, afin qu'elles ſoient changées en ſang, & qu'il n'y ait que du ſang en toute l'Egypte, dans tous les vaiſſeaux ou de bois ou de pierre.

20. Moïſe & Aaron firent donc ce que le Seigneur leur avoit ordonné. *Aaron* // élevant ſa verge frappa l'eau du fleuve devant Pharaon & ſes ſerviteurs, & l'eau fut changée en ſang.

21. Les poiſſons qui étoient dans le fleuve moururent; le fleuve ſe corrompit, les Egyptiens ne pouvoient boire de ſes eaux, & il y eut du ſang dans tout le pays d'Egypte.

22. Les magiciens d'Egypte firent la même choſe // avec leurs enchantemens; & le cœur de Pharaon s'endurcit. Il n'écouta point Moïſe & Aaron, ſelon que le Seigneur l'avoit ordonné //.

23. Il ſe retira de devant eux, & entra dans ſa maiſon; & il ne fléchit point encore ſon cœur pour cette fois.

24. Tous les Egyptiens creuſerent la terre le long du fleuve //, & y chercherent de l'eau pour boire; parcequ'ils ne pouvoient boire de l'eau du fleuve.

25. Et il ſe paſſa ſept jours entiers depuis la playe dont le Seigneur avoit frappé le fleuve.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.
Pſ. 104. 29.
Inſr. 17. 5.
Pſ. 77. 44.

℣. 20. *expl.* Il paroît par le *v.* précedent que c'étoit Aaron qui portoit la verge miraculeuſe.

℣. 22. *expl.* Changerent auſſi l'eau en ſang. On put apporter pour cela de l'eau de la mer. *Theodoret.*

Ibid. Voyez la note ſur le verſ. 13.

℣. 24. *expl.* Philon aſſûre qu'il ſortit du ſang de tous les endroits où ils ouvrirent la terre.

CHAPITRE VIII.

L'Egypte eſt frappée de la ſeconde playe, qui fut celle des grenouilles; puis de la troiſiéme, qui fut celle des moucherons; & enſuite de la quatriéme, qui étoit celle des groſſes mouches.

1. *Dixit quoque Dominus ad Moyſen: Ingredere ad Pharaonem, & dices ad eum: Hæc dicit Dominus: Dimitte populum meum, ut ſacrificet mihi:*

2. *ſin autem nolueris dimittere, ecce ego percutiam omnes terminos tuos ranis.*

3. *Et ebulliet fluvius ranas, quæ aſcendent, & ingredientur domum tuam, & cubiculum lecti tui, & ſuper ſtratum tuum, & in domos ſervorum tuorum, & in populum tuum, & in furnos tuos, & in reliquias ciborum tuorum:*

4. *& ad te, & ad populum tuum, & ad omnes ſervos tuos, intrabunt ranæ.*

5. *Dixitque Dominus ad Moyſen: Dic ad Aaron: Extende manum tuam ſuper fluvios, ac ſuper rivos & paludes, & educ ranas ſuper terram Ægypti.*

6. *Et extendit Aaron manum ſuper aquas Ægypti, & aſcenderunt ranæ, operueruntque terram Ægypti.*

7. *Fecerunt autem & malefici per incantationes ſuas ſimiliter, eduxeruntque ranas ſuper terram Ægypti.*

8. *Vocavit autem Pharao Moyſen & Aaron, & dixit eis: Orate Dominum, ut auferat ranas à me & à populo meo: & dimittam populum, ut ſacrificet Domino.*

9. *Dixitque Moyſes ad Pharaonem: Conſtitue mihi quando deprecer pro te, & pro ſervis tuis, & pro populo tuo, ut abigantur ranæ à te*

1. LE Seigneur dit encore à Moïſe: Allez trouver Pharaon, & lui dites: Voici ce que dit le Seigneur: Laiſſez aller mon peuple, afin qu'il me ſacrifie.

2. Que ſi vous ne voulez pas le laiſſer aller, je frapperai toutes vos terres //, *& je les couvrirai* // de grenouilles.

3. Le fleuve en produira une infinité, qui entreront dans votre maiſon, qui monteront dans la chambre où vous couchés & ſur votre lit, *qui entreront* dans les maiſons de vos ſerviteurs, & dans celles de tout votre peuple, *qui paſſeront juſques* dans vos fours, & *juſques* ſur les reſtes de vos viandes //.

4. *C'eſt ainſi que* vous ſerez tourmentés de ces grenouilles, vous, votre peuple, & tous vos ſerviteurs.

5. Le Seigneur dit donc à Moïſe: Dites à Aaron: Etendez votre main ſur les fleuves, ſur les ruiſſeaux, & ſur les marais; & faites venir des grenouilles ſur *toute* la terre d'Egypte.

6. Aaron étendit ſa main ſur les eaux d'Egypte; & les grenouilles en ſortirent //: & couvrirent l'Egypte *de toutes-parts*.

Pſ. 77. 45.
Pſ. 104. 30.

7. Les magiciens firent auſſi la même choſe par leurs enchantemens; & ils firent venir des grenouilles // ſur la terre d'Egypte.

8. Pharaon appella enſuite Moïſe & Aaron, & leur dit: Priez le Seigneur, afin qu'il me délivre, moi & mon peuple, de ces grenouilles //; & je laiſſerai aller le peuple, afin qu'il ſacrifie au Seigneur.

9. Moïſe répondit à Pharaon: Marquez-moi le temps // auquel vous voulez que je prie pour vous, pour vos ſerviteurs & pour votre peuple, afin que les grenouilles ſoient chaſſées loin

℣. 2. La ſeconde playe arriva environ le 25. du même mois.

Ibid. Le verſ. 6. autoriſe l'addition qu'on a faite.

℣. 3. *Hebr.* Dans les lieux où vous pêtriſſez.

℣. 6. *lettr.* monterent.

℣. 7. *expl.* Soit en faiſant ſortir des eaux celles qui y étoient; ſoit en en formant quelques-unes par un effet de la connoiſſance qu'a le démon des cauſes naturelles qui les produiſent.

℣. 8. *expl.* Les magiciens n'avoient point le pouvoir de chaſſer les grenouilles. Et Pharaon malgré ſon orgueil, eſt obligé d'avoir recours à Moïſe.

℣. 9. *expl.* Il prouve par là que le Dieu dont il étoit le miniſtre, étoit le maître abſolu pour envoyer ou pour retirer quand il vouloit ces fleaux de ſa juſtice.

Digitized by Google

de vous & de votre maison, de vos serviteurs, & de votre peuple; & qu'elles ne demeurent que dans le fleuve.

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

10. Demain, répondit Pharaon. Je ferai, dit Moïse, ce que vous me demandez, afin que vous sachiez que rien n'est égal au Seigneur notre Dieu.

11. Les grenouilles se retireront de vous, de votre maison, de vos serviteurs, & de votre peuple; & elles ne demeureront plus que dans le fleuve.

12. Moïse & Aaron étant sortis de devant Pharaon, Moïse cria au Seigneur pour *accomplir* la promesse qu'il avoit faite à Pharaon, de le délivrer des grenouilles au jour qu'il avoit marqué.

13. Et le Seigneur fit ce que Moïse lui avoit demandé; & les grenouilles moururent dans les maisons, dans les villages, & dans les champs.

14. On les amassa en de grands monceaux, & la terre en fut infectée.

15. Mais Pharaon voyant qu'il avoit un peu de relâche, appesantit son cœur, & il n'écouta point Moïse & Aaron, comme le Seigneur l'avoit ordonné //.

16. Alors le Seigneur dit à Moïse: Dites à Aaron: Etendez votre verge, & frappez la poussiere de la terre; & que toute la terre de l'Egypte soit remplie de moucherons //.

17. Ils firent ce que Dieu leur avoit dit: & Aaron tenant sa verge étendit la main, & frappa // la poussiere de la terre; & les hommes & les bêtes furent tout couverts de moucherons, & toute la poussiere de la terre fut changée en moucherons dans toute l'Egypte.

Sap. 17. 7. 18. Les magiciens vouloient faire la même chose par leurs enchantemens, & produire de ces moucherons, mais ils ne le purent //; & les hommes & les bêtes en étoient couverts.

19. Ces magiciens dirent donc à Pharaon: C'est le doigt de Dieu qui agit ici //. Et le cœur de Pharaon s'endurcit; & il n'écouta point Moïse & Aaron, comme le Seigneur l'avoit ordonné //.

20. Le Seigneur dit aussi à Moïse: Levez-vous dès la pointe du jour, & présentez-vous devant Pharaon; car il sortira pour aller sur l'eau, & vous lui direz: Voici ce que dit le Seigneur: Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie.

21. Que si vous ne le laissez point aller, je m'en vais envoyer contre vous, contre vos serviteurs, contre votre peuple, & dans vos maisons, des mouches de toutes sortes; & les maisons des Egyptiens, & tous les lieux où ils se trouveront, seront remplis de toutes sortes de mouches.

22. Et je rendrai ce jour-là la terre de Gessen, où est mon peuple, une terre miraculeuse, où il ne se trouvera aucune de ces mouches; afin que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur de toute la terre.

23. Je separerai // ainsi mon peuple d'avec votre peuple: demain ce miracle se fera.

Sap. 16. 9. *Ps.* 77. 45. 24. Le Seigneur fit ce qu'il avoit dit. Une multitude de mouches très-dangereuses // vint dans les maisons de Pharaon, de ses serviteurs, & par toute l'Egypte, & la terre fut corrompue par cette sorte de mouches.

25. Alors Pharaon appella Moïse & Aaron, & leur dit: Allez sacrifier à votre Dieu dans ce pays-ci.

26. Moïse répondit: Cela ne se peut point faire; car nous sacrifierons au Seigneur notre Dieu, des *animaux dont la mort*

& à domo tua & à servis tuis & à populo tuo; & tantùm in flumine remaneant.

10. *Qui respondit: Cras. At ille: Juxtà, inquit, verbum tuum faciam: ut scias, quoniam non est sicut Dominus Deus noster.*

11. *Et recedent ranæ à te, & à domo tua & à servis tuis, & à populo tuo: & tantùm in flumine remanebunt.*

12. *Egressique sunt Moyses & Aaron à Pharaone: & clamavit Moyses ad Dominum pro sponsione ranarum quam condixerat Pharaoni.*

13. *Fecitque Dominus juxta verbum Moysi: & mortuæ sunt ranæ de domibus, & de villis, & de agris.*

14. *Congregaveruntque eas in immensos aggeres, & computruit terra.*

15. *Videns autem Pharao quòd data esset requies, ingravavit cor suum, & non audivit eos, sicut præceperat Dominus.*

16. *Dixitque Dominus ad Moysen: Loquere ad Aaron: Extende virgam tuam, & percute pulverem terræ: & sint sciniphes in universa terra Ægypti.*

17. *Feceruntque ita. Et extendit Aaron manum, virgam tenens, percussitque pulverem terræ, & facti sunt sciniphes in hominibus, & in jumentis: omnis pulvis terræ versus est in sciniphes per totam terram Ægypti.*

18. *Feceruntque similiter malefici incantationibus suis, ut educerent sciniphes, & non potuerunt: erantque sciniphes tam in hominibus quàm in jumentis.*

19. *Et dixerunt malefici ad Pharaonem: Digitus Dei est hîc: induratumque est cor Pharaonis, & non audivit eos sicut præceperat Dominus.*

20. *Dixit quoque Dominus ad Moysen: Consurge diluculo, & sta coram Pharaone: egredietur enim ad aquas: & dices ad eum: Hæc dicit Dominus: Dimitte populum meum, ut sacrificet mihi.*

21. *Quòd si non dimiseris eum, ecce ego immittam in te, & in servos tuos, & in populum tuum, & in domos tuas, omne genus muscarum; & implebuntur domus Ægyptiorum muscis diversi generis, & universa terra in qua fuerint.*

22. *Faciamque mirabilem in die illa terram Gessen, in qua populus meus est, ut non sint ibi muscæ: & scias quoniam ego Dominus in medio terræ.*

23. *Ponamque divisionem inter populum meum & populum tuum: cras erit signum istud.*

24. *Fecitque Dominus ita. Et venit musca gravissima* * *in domos Pharaonis & servorum ejus, & in omnem terram Ægypti: corruptaque est terra ab hujuscemodi muscis.*

25. *Vocavitque Pharao Moysen & Aaron, & ait eis: Ite & sacrificate Deo vestro in terra hac.*

26. *Et ait Moyses: Non potest ita fieri: abominationes enim Ægyptiorum immolabimus Do-*

℣. 15. *Hebr.* l'avoit dit ou prédit. Voyez la note sur le verset 13. du chapitre précedent.

℣. 16. *Hebr.* pediculi. Quelques Interpretes ont crû que les insectes dont il est parlé ici, étoient ceux qui naissent des hommes mêmes & des bêtes. *Synops.* Mais d'autres soûtiennent que c'étoient des moucherons qui percent la peau avec une petite trompe, & piquent d'une maniere très-sensible. *Hironym. Aug. Phil. Joseph.*

℣. 17. La troisiéme playe arriva environ le vingt-huitiéme du même mois.

℣. 18. *expl.* Dieu les arrête tout court à la moindre chose, pour confondre davantage leur impuissance. Je leur ai permis de faire quelques miracles, afin que leur defaite en parût plus miraculeuse, ou afin que le miracle de les avoir vaincus parût plus éclatant. *Aug. lib.* 10. *de civit. Dei, cap.* 18.

℣. 19. *expl.* Dieu même par sa toute-puissance s'oppose ici à tous nos efforts.

Ibid. Voyez cy-devant la note du chap. 7. verset 13.

℣. 23. *expl.* Cette séparation si miraculeuse avoit déja paru dans les autres playes. Dieu en parle ici pour marquer qu'il mit alors une entiere distinction entre les Hebreux & les Egyptiens, après avoir ôté aux magiciens tout pouvoir d'imiter Moïse. *August. quæst.* 26.

℣. 24. * Ce mot *gravissima* dans l'Hebreu, peut signifier *multa, numerosissima*, un grand nombre, aussi-bien que dangereuses.

Digitized by Google

mino Deo nostro. Quòd si mactaverimus ea quæ colunt Ægyptii coram eis, lapidibus nos obruent.

27. Viam trium dierum pergemus in solitudinem: & sacrificabimus Domino Deo nostro, sicut præcepit nobis.

28. Dixitque Pharao: Ego dimittam vos, ut sacrificetis Domino Deo vestro, in deserto: verumtamen longiùs ne abeatis, rogate pro me.

29. Et ait Moyses: Egressus à te, orabo Dominum: & recedet musca à Pharaone, & à servis suis, & à populo ejus cras: verumtamen noli ultrà fallere, ut non dimittas populum sacrificare Domino.

30. Egressusque Moyses à Pharaone, oravit Dominum.

31. Qui fecit juxtà verbum illius: & abstulit muscas à Pharaone, & à servis suis, & à populo ejus: non superfuit ne una quidem.

32. Et ingravatum est cor Pharaonis, ita ut nec hac quidem vice dimitteret populum.

paroîtroit en abomination aux Egyptiens //: Que si nous tuons devant les yeux des Egyptiens ce qu'ils adorent, ils nous lapideront //. An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

27. Nous irons dans le desert trois journées de chemin, & nous sacrifierons au Seigneur notre Dieu, comme il nous l'a commandé. *Supr. 3. 18.*

28. Et Pharaon lui dit: Je vous laisserai aller dans le desert pour sacrifier au Seigneur votre Dieu: mais n'allez donc pas plus loin; priez Dieu pour moi.

29. Moïse répondit: Je prierai le Seigneur aussi-tôt que je serai sorti d'auprès de vous; & demain toutes les mouches se retireront de Pharaon, de ses serviteurs, & de son peuple. Mais ne me trompez donc plus, en ne laissant point encore aller le peuple pour sacrifier au Seigneur.

30. Moïse étant sorti d'avec Pharaon, pria le Seigneur;

31. qui fit ce que Moïse lui avoit demandé; & il chassa toutes les mouches de Pharaon, de ses serviteurs, & de son peuple, sans qu'il en restât une seule.

32. Mais le cœur de Pharaon s'endurcit, en sorte qu'il ne voulut point permettre encore pour cette fois que le peuple s'en allât.

---

v. 26. car en sacrifiant à notre Dieu, nous ferions des abominations au jugement des Egyptiens.

Ibid. Le même mot hebreu est traduit ici par abominations des Egyptiens, & par ce qu'adorent les Egyptiens. Expl. *c'est-à-dire*, les idoles ou les dieux des Egyptiens.

CHAPITRE IX.

Dieu frappe l'Egypte de peste, d'ulceres, & de grêle. Et le cœur de Pharaon s'endurcit de plus en plus.

1. Dixit autem Dominus ad Moysen: Ingredere ad Pharaonem, & loquere ad eum: Hæc dicit Dominus Deus Hebræorum: Dimitte populum meum, ut sacrificet mihi.

2. Quòd si adhuc renuis, & retines eos:

3. ecce manus mea erit super agros tuos: & super equos, & asinos, & camelos, & boves, & oves, pestis valdè gravis.

4. Et faciet Dominus mirabile, inter possessiones Israël, & possessiones Ægyptiorum; ut nihil omnino pereat ex his quæ pertinent ad filios Israël.

5. Constituitque Dominus tempus, dicens: Cras faciet Dominus verbum istud in terra.

6. Fecit ergo Dominus verbum hoc alterâ die: mortuaque sunt omnia animantia Ægyptiorum: de animalibus verò filiorum Israël nihil omnino periit.

7. Et misit Pharao ad videndum: nec erat quidquam mortuum de his quæ possidebat Israël. Ingravatumque est cor Pharaonis, & non dimisit populum.

8. Et dixit Dominus ad Moysen & Aaron: Tollite plenas manus cineris de camino, & spargat illum Moyses in cælum coram Pharaone.

9. Sitque pulvis super omnem terram Ægypti: erunt enim in hominibus & jumentis ulcera, & vesicæ turgentes, in universa terra Ægypti.

10. Tulerunt que cinerem de camino, & steterunt coràm Pharaone, & sparsit illum Moyses in cælum: factaque sunt ulcera vesicarum, turgentium in hominibus, & jumentis:

11. nec poterant malefici stare coram Moyse propter ulcera quæ in illis erant, & in omni terra Ægypti.

1. LE Seigneur dit à Moïse: Allez trouver Pharaon //, & lui dites: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu des Hebreux: Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie.

2. Que si vous refusez *de m'obéir*, & si vous le retenez encore,

3. je m'en vais étendre ma main sur vos champs: & les chevaux, les ânes, les chameaux, les bœufs, & les brebis seront frappés d'une peste très-dangereuse.

4. Et le Seigneur fera un miracle pour discerner // ce qui appartient aux enfans d'Israel, d'avec ce qui appartient aux Egyptiens; en sorte que de tout ce que possedent les enfans d'Israël, rien ne perira.

5. Le Seigneur en a marqué lui-même le temps, & il declare que ce sera demain // qu'il fera cette merveille // sur la terre.

6. Le Seigneur fit donc le lendemain ce qu'il avoit dit. Toutes les bêtes des Egyptiens moururent //, & nulle de toutes celles des enfans d'Israël ne perit.

7. Pharaon envoya voir; & l'on trouva que rien n'étoit mort de tout ce que possedoit Israël. Mais le cœur de Pharaon s'endurcit, & il ne laissa point aller le peuple.

8. Alors le Seigneur dit à Moïse & à Aaron: Prenez plein vos mains de la cendre qui est dans la cheminée, & que Moïse la jette au ciel devant Pharaon;

9. & que cette poussiere se répande sur toute l'Egypte. Il s'en formera // des ulceres & des tumeurs dans les hommes & dans les animaux, par toute l'Egypte.

10. Ayant donc pris de la cendre de la cheminée, ils se présenterent devant Pharaon, & Moïse la jetta au ciel. En même-temps il se forma des ulceres & des tumeurs dans les hommes & dans les animaux //.

11. Et les magiciens ne pouvoient se tenir devant Moïse, à cause des ulceres qui leur étoient venus comme à tout le reste des Egyptiens //.

---

v. 1. La cinquiéme playe arriva environ le 1. jour du 1. mois qui est celui de Mars selon nous.

v. 4. fera un miracle pour discerner, &c. *Ainsi les Sept.* Le même mot hebreu signifie faire un miracle, & diviser & partager.

v. 5. *lettr.* demain, *i. e.* le second jour.

Ibid. *lettr.* cette parole, *hebraïsm. pour dire*, cela *ou* cette chose.

v. 6. *expl.* Comme il paroît par la suite *vers.* 19. qu'il restoit encore plusieurs bêtes des Egyptiens, on peut entendre cette mortalité dont il est parlé ici, de toutes celles qui paissoient alors dans les champs, selon que le 3. vers. semble donner lieu de l'expliquer.

v. 9. *expl.* Dieu donna à cette poussiere une vertu de produire des ulceres tres-malins, accompagnés d'inflammation & de pourriture.

v. 10. *expl.* Ce mal fut si effroyable, que le corps entier ne devenoit que comme une playe. *Phil.* La sixieme playe arriva environ le troisieme jour.

v. 11. *lettr.* comme à toute la terre d'Egypte.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

12 Et le Seigneur endurcit // le cœur de Pharaon, & il n'écouta point Moïſe & Aaron, ſelon que le Seigneur l'avoit prédit à Moïſe.

13. Le Seigneur dit encore à Moïſe : Levez-vous dès le point du jour, & préſentez-vous devant Pharaon, & lui dites : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu des Hebreux : Laiſſez aller mon peuple, afin qu'il me ſacrifie.

14. Car c'eſt maintenant que je vais faire fondre toutes mes playes ſur votre cœur, ſur vos ſerviteurs & ſur votre peuple, afin que vous ſachiez que nul n'eſt ſemblable à moi dans toute la terre.

15. C'eſt maintenant que je vais étendre ma main, & frapper de peſte, vous & votre peuple ; & vous perirez de deſſus la terre.

Rom. 9. 17. 16. Car je vous ai établi pour faire éclater en vous ma toute-puiſſance, & pour rendre mon nom celebre dans toute la terre //.

17. Quoi, vous retenez encore mon peuple, & vous ne voulez pas le laiſſer aller ?

18. Demain à cette même heure, je ferai pleuvoir une horrible grêle, & telle qu'on n'en a point vû de ſemblable dans l'Egypte //, depuis qu'elle eſt fondée juſqu'aujourd'hui.

19. Envoyez donc dès maintenant à la campagne, & faites-en retirer vos bêtes & tout ce que vous y avez : car & les hommes & les bêtes, & toutes les choſes qui ſe trouveront dehors & qu'on n'aura point retirées des champs, mourront étant frappées de la grêle.

20. Ceux d'entre les ſerviteurs de Pharaon qui craignirent la parole du Seigneur, firent retirer leurs ſerviteurs & leurs bêtes dans leurs maiſons.

21. Mais ceux qui negligerent ce que le Seigneur avoit dit, laiſſerent leurs ſerviteurs & leurs bêtes dans les champs.

22. Alors le Seigneur dit à Moïſe : Etendez votre main vers le ciel, afin qu'il tombe une grêle dans toute l'Egypte, ſur les hommes, ſur les bêtes, & ſur toute l'herbe de la campagne //.

Sap. 16. 16. 19. 19. 23. Moïſe ayant levé ſa verge vers le ciel, le Seigneur fit fondre la grêle ſur la terre au milieu des tonnerres & des feux // qui brilloient de toutes-parts ; le Seigneur fit pleuvoir la grêle ſur la terre d'Egypte.

24. La grêle & le feu // mêlés l'un avec l'autre, tomboient enſemble ; & cette grêle fut d'une telle groſſeur, qu'on n'en avoit jamais vû auparavant de ſemblable dans toute l'étendue de l'Egypte, depuis l'établiſſement de ſon peuple.

25. Dans tous le pays d'Egypte, la grêle frappa de mort tout ce qui ſe trouva dans les champs, depuis les hommes juſques aux bêtes. Elle fit mourir toute l'herbe de la campagne, & elle rompit tous les arbres.

26. Il n'y eut qu'au pays de Geſſen où étoient les enfans d'Iſrael, que cette grêle ne tomba point.

27. Alors Pharaon envoya appeller Moïſe & Aaron ; & leur dit : J'ai peché encore cette fois : Le Seigneur eſt juſte, moi & mon peuple nous ſommes des impies.

28. Priez le Seigneur, afin qu'il faſſe ceſſer ces grands tonnerres //, & la grêle ; & que je vous laiſſe aller, ſans que vous demeuriez ici davantage.

29. Moïſe lui répondit : Quand je ſerai ſorti de la ville, j'éleverai mes mains vers le Seigneur, & les tonnerres ceſſeront, & il n'y aura plus de grêle ; afin que vous ſachiez que la terre eſt au Seigneur.

12. *Induravitque Dominus cor Pharaonis, & non audivit eos, ſicut locutus eſt Dominus ad Moyſen.*

13. *Dixitque Dominus ad Moyſen : Mane conſurge, & ſta coram Pharaone, & dices ad eum : Hæc dicit Dominus Deus Hebræorum : Dimitte populum meum, ut ſacrificet mihi.*

14. *Quia in hac vice mittam omnes plagas meas ſuper cor tuum, & ſuper ſervos tuos, & ſuper populum tuum : ut ſcias quòd non ſit ſimilis mei in omni terra.*

15. *Nunc enim extendens manum percutiam te & populum tuum peſte, peribiſque de terra.*

16. *Idcirco autem poſui te, ut oſtendam in te fortitudinem meam, & narretur nomen meum in omni terra.*

17. *Adhuc retines populum meum, & non vis dimittere eum ?*

18. *En pluam cras hac ipſâ horâ grandinem multam nimis, qualis non fuit in Ægypto à die quâ fundata eſt, uſque in præſens tempus.*

19. *Mitte ergo jam nunc, & congrega jumenta tua, & omnia quæ habes in agro : homines enim, & jumenta, & univerſa quæ inventa fuerint foris, nec congregata de agris, ceciderit-que ſuper ea grando, morientur.*

20. *Qui timuit verbum Domini de ſervis Pharaonis, fecit confugere ſervos ſuos & jumenta in domos :*

21. *qui autem neglexit ſermonem Domini, dimiſit ſervos ſuos & jumenta in agris.*

22. *Et dixit Dominus ad Moyſen : Extende manum tuam in cælum ut fiat grando in univerſa terra Ægypti, ſuper homines, & ſuper jumenta, & ſuper omnem herbam agri, in terra Ægypti.*

23. *Extenditque Moyſes virgam in cælum, & Dominus dedit tonitrua, & grandinem, ac diſcurrentia fulgura ſuper terram : pluitque Dominus grandinem ſuper terram Ægypti.*

24. *Et grando & ignis mixta pariter ferebantur : tantæque fuit magnitudinis, quanta antè nunquam apparuit in univerſa terra Ægypti ex quo gens illa condita eſt.*

25. *Et percuſſit grando in omni terra Ægypti cuncta quæ fuerunt in agris, ab homine uſque ad jumentum : cunctamque herbam agri percuſſit grando, & omne lignum regionis confregit.*

26. *Tantùm in terra Geſſen, ubi erant filii Iſraël, grando non cecidit.*

27. *Miſitque Pharao, & vocavit Moyſen & Aaron, dicens ad eos : Peccavi etiam nunc : Dominus juſtus : ego & populus meus, impii.*

28. *Orate Dominum ut deſinant tonitrua Dei, & grando : ut dimittam vos, & nequaquàm hic ultrà maneatis.*

29. *Ait Moyſes : Cùm egreſſus fuero de urbe, extendam palmas meas ad Dominum, & ceſſabunt tonitrua, & grando non erit : ut ſcias quia Domini eſt terra :*

¥. 12. *expl.* Voyez la note ſur le 13. verſ. du 7. chapitre.

¥. 16. *expl.* Dieu ſçait uſer d'une maniere toute divine des maux mêmes que font les méchans. Ainſi quoiqu'il eût en abomination l'orgueil & la dureté de Pharaon, il reſolut de ſe ſervir de la malice de ce Prince pour faire éclater davantage ſa toute-puiſſance & ſa bonté envers ſon peuple. *August. quæſt.* 18. 32.

¥. 18. La ſeptiéme playe arriva le 4. jour.

¥. 22. *lettr.* Sur toute l'herbe de la terre d'Egypte.

¥. 23. des foudres, *pour* des éclairs. *Les Sept.* ont traduit ainſi : Ce n'étoient pas ſeulement des éclairs, mais des feux qui brûloient tout. *Pſal.* 77. 48. 104. 32.

¥. 24. *expl.* Le feu ſurmontant ſa propre nature brûloit au milieu de l'eau, & l'eau oubliant la ſienne, ne l'éteignoit point. *Sap.* cap. 19. *v.* 19.

¥. 28. *lettr.* tonnerres de Dieu, *pour*, des tonnerres épouvantables. *hebraiſm.*

30. *nous*

Digitized by Google

30. *novi autem, quòd & tu, & servi tui, necdum timeatis Dominum Deum.*

31. *Linum ergo & hordeum læsum est, eò quòd hordeum esset virens, & linum jam folliculos germinaret:*

32. *triticum autem & far non sunt læsa, quia serotina erant.*

33. *Egressusque Moyses à Pharaone ex urbe, tetendit manus ad Dominum: & cessaverunt tonitrua & grando, nec ultrà stillavit pluvia super terram.*

34. *Videns autem Pharao quòd cessasset pluvia, & grando, & tonitrua, auxit peccatum:*

35. *& ingravatum est cor ejus, & servorum illius, & induratum nimis: nec dimisit filios Israël, sicut præceperat Dominus per manum Moysi.*

30. Mais je sai que vous ne craignez point encore le Seigneur *notre* Dieu, ni vous, ni vos serviteurs. An du M. 2513. Avant J.C. 1491.

31. Le lin & l'orge furent donc gâtés // *de la grêle*, parceque l'orge avoit déja poussé son épi //, & que le lin commençoit à monter en graine.

32. Mais le froment & les blés ne furent point gâtés //, parcequ'ils étoient plus tardifs.

33. Après que Moïse eut quitté Pharaon, & fut sorti de la ville, il éleva les mains vers le Seigneur; & les tonnerres & la grêle cesserent, sans qu'il tombât plus une goutte d'eau sur la terre.

34. Mais Pharaon voyant que la pluye, la grêle, & les tonnerres étoient cessés, augmenta encore son peché.

35. Son cœur & celui de ses serviteurs s'appesantit & s'endurcit de plus en plus; & il ne laissa point aller les enfans d'Israël, selon que le Seigneur l'avoit ordonné // par Moïse //.

℣. 31. *lettr.* blessés.
Ibid. *lettr.* l'orge étoit verd. *Expl.* il étoit en épi. *Vatabl.* Ces sortes de petits grains qu'on ne seme ici qu'en Mars, se sement beaucoup plutôt en Egypte, & y mûrissent de très-bonne heure.

℣. 32. *lettr.* Blessés.
℣. 35. *Hebr.* l'avoit dit.
Ibid. *lettr.* par la main de Moïse, *i. e.* par Moïse. *hebraïsm.*

CHAPITRE X.

Dieu frappe l'Egypte de la huitiéme playe, qui étoit celle des sauterelles; & de la neuviéme, qui fut celle des tenebres très-épaisses. Pharaon permet d'abord, & défend ensuite au peuple de Dieu de se retirer.

1. *ET dixit Dominus ad Moysen: Ingredere ad Pharaonem: ego enim induravi cor ejus, & servorum illius: ut faciam signa mea hæc in eo,*

2. *& narres in auribus filii tui, & nepotum tuorum, quoties contriverim Ægyptios, & signa mea fecerim in eis: & sciatis quia ego Dominus.*

3. *Introierunt ergo Moyses & Aaron ad Pharaonem, & dixerunt ei: Hæc dicit Dominus Deus Hebræorum: Usquequo non vis subjici mihi? Dimitte populum meum, ut sacrificet mihi.*

4. *Sin autem resistis, & non vis dimittere eum: ecce ego inducam cras locustam in fines tuos,*

5. *quæ operiat superficiem terræ, ne quidquam ejus appareat, sed comedatur quod residuum fuerit grandini: corrodet enim omnia ligna quæ germinant in agris.*

6. *Et implebunt domos tuas, & servorum tuorum, & omnium Ægyptiorum: quantam non viderunt patres tui, & avi, ex quo orti sunt super terram usque in præsentem diem. Avertitque se, & egressus est à Pharaone.*

7. *Dixerunt autem servi Pharaonis ad eum: Usquequo patiemur hoc scandalum? Dimitte homines, ut sacrificent Domino Deo suo. Nonne vides quòd perierit Ægyptus?*

8. *Revocaveruntque Moysen & Aaron ad Pharaonem, qui dixit eis: Ite, sacrificate Domino Deo vestro: quinam sunt qui ituri sunt?*

9. *Ait Moyses: Cum parvulis nostris & senioribus pergemus, cum filiis & filiabus, cum ovibus & armentis: est enim solennitas Domini Dei nostri.*

10. *Et respondit Pharao: Sic Dominus sit vobiscum, quo modo ego dimittam vos, & parvulos vestros. Cui dubium est quòd pessimè cogitetis?*

1. ALors le Seigneur dit à Moïse: Allez trouver Pharaon; car j'ai endurci son cœur //, & celui de ses serviteurs //; afin que je fasse éclater ces prodiges de ma puissance en sa personne;

2. & que vous racontiez à vos enfans // & aux enfans de vos enfans, de combien de playes j'ai frappé les Egyptiens, & combien de merveilles j'ai faites parmi eux, & que vous sachiez que je suis le Seigneur.

3. Moïse & Aaron vinrent donc trouver Pharaon, & ils lui dirent: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu des Hebreux: Jusqu'à quand refuserez-vous de vous assujettir à moi? Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie //.

4. Que si vous resistez encore, & si vous ne voulez pas le laisser aller, je ferai venir demain des sauterelles dans votre pays, *Sap. 16. 9.*

5. qui couvriront la surface de la terre, en sorte qu'elle ne paroîtra plus, & qui mangeront tout ce que la grêle n'aura pas gâté: car elles rongeront tous les arbres qui poussent dans les champs.

6. Elles rempliront vos maisons, les maisons de vos serviteurs, & de tous les Egyptiens //; ensorte que ni vos peres, ni vos ayeuls n'en ont jamais vû une si grande quantité, depuis le temps qu'ils sont nés sur la terre jusqu'aujourd'hui. Moïse se détourna aussi-tôt de devant Pharaon, & se retira.

7. Mais les serviteurs de Pharaon dirent à ce Prince: Jusqu'à quand souffrirons-nous ce scandale? Laissez aller ces gens-là //, afin qu'ils sacrifient au Seigneur leur Dieu. Ne voyez-vous pas que l'Egypte est toute perdue?

8. Ils rappellerent donc Moïse & Aaron pour parler à Pharaon, qui leur dit: Allez sacrifier au Seigneur votre Dieu; mais qui sont ceux qui doivent y aller?

9. Moïse lui répondit: Nous irons avec nos petits enfans & nos vieillards, avec nos fils & nos filles, avec nos brebis & tous nos troupeaux: car c'est la fête solennelle du Seigneur notre Dieu.

10. Pharaon lui repartit: Que le Seigneur soit avec vous // en la même maniere que je vous laisserai aller avec vos petits-enfans. Qui doute que vous n'ayez *en cela* un très-mauvais dessein?

℣. 1. *expl.* Voyez la note sur le 3. vers. du 7. chapitre.
Ibid. *expl.* C'est ce que Dieu fait dire à ce Prince au 16. vers. du 9. chapitre: Je vous ai établi pour faire éclater en vous ma toute puissance, & pour rendre mon nom celebre dans toute la terre.
℣. 2. *lettr.* votre fils, singulier pour plurier. *Les Sept.* vos fils.
℣. 3. Le 7. jour du même mois ou environ.

℣. 6. *expl.* Elles mordoient mêmes les hommes jusqu'à les faire mourir. *Sap. cap.* 16. 9.
℣. 7. *expl.* Les Hebreux, qui nous sont un sujet continuel d'affliction & de ruine.
℣. 10. *expl.* C'est une imprecation contre les Hébreux: Que le Seigneur ne vous assiste non plus, que je suis resolu de vous laisser aller.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

11. Il n'en sera pas ainsi : mais allez seulement vous autres hommes, & sacrifiez au Seigneur : car c'est ce que vous avez demandé vous-même. Et aussi-tôt ils furent chassés de devant Pharaon.

12. Alors le Seigneur dit à Moïse : Etendez votre main sur l'Egypte, pour faire venir les sauterelles, afin qu'elles montent sur la terre, & qu'elles devorent toute l'herbe qui est restée après la grêle.

13. Moïse étendit donc sa verge sur la terre de l'Egypte, & le Seigneur fit souffler un vent brûlant // tout le jour & toute la nuit. Le matin // ce vent brûlant fit élever les sauterelles ;

14. qui vinrent fondre sur toute l'Egypte, & s'arrêterent dans toutes les terres des Egyptiens en une quantité si effroyable, que ni devant ni après on n'en vit jamais un si grand nombre.

15. Elles couvrirent toute la surface de la terre, & gâterent tout. Elles mangerent *toute* l'herbe & tout ce qui se trouva de fruit sur les arbres //, qui étoient échappé à la grêle ; & il ne resta absolument rien de verd, ni sur les arbres, ni sur les herbes de la terre dans toute l'Egypte.

16. C'est pourquoi Pharaon se hâta de faire venir Moïse & Aaron, & il leur dit : J'ai peché contre le Seigneur votre Dieu, & contre vous.

17. Mais pardonnez-moi ma faute encore cette fois, & priez le Seigneur votre Dieu, afin qu'il retire de moi cette mort //.

18. Moïse étant sorti de devant Pharaon, pria le Seigneur,

19. qui ayant fait souffler un vent très-violent du côté de l'occident, enleva les sauterelles, & les jetta dans la mer rouge //. Il n'en demeura pas une seule dans toute l'Egypte.

20. Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, & il ne laissa point encore aller les enfans d'Israël.

21. Le Seigneur dit donc à Moïse : Etendez votre main vers le ciel ; & qu'il se forme sur la terre de l'Egypte des tenebres si épaisses, qu'elles soient palpables //.

22. Moïse étendit sa main vers le ciel, & des tenebres horribles // couvrirent toute la terre de l'Egypte // pendant trois jours.

Sap. 17. 2. *Sap.* 18. 1.

23. Nul ne vit son frere, ni ne se remua du lieu où il étoit //; mais le jour luisoit par-tout où habitoient les enfans d'Israël //.

24. Alors // Pharaon fit venir Moïse & Aaron, & leur dit : Allez sacrifier au Seigneur : que vos brebis seulement & vos troupeaux demeurent ici, & que vos petits-enfans aillent avec vous ?

25. Moïse lui répondit : Vous nous donnerez aussi des hosties & des holocaustes pour les offrir au Seigneur notre Dieu.

26. Tous nos troupeaux marcheront avec nous, & il ne demeurera pas seulement une corne de leurs piés ; parceque nous en avons necessairement besoin pour le culte du Seigneur notre Dieu, & d'autant plus que nous ne savons pas ce qui lui doit être immolé, jusqu'à ce que nous soyons arrivé au lieu même *qu'il nous a marqué*.

27. Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, & il ne voulut point les laisser aller.

28. Pharaon dit donc à Moïse : Retirez-vous, & gardez-

11. *Non fiet ita, sed ite tantùm viri, & sacrificate Domino : hoc enim & ipsi petistis. Statimque ejecti sunt de conspectu Pharaonis.*

12. *Dixit autem Dominus ad Moysen : Extende manum tuam super terram Ægypti ad locustam, ut ascendat super eam, & devoret omnem herbam quæ residua fuerit grandini.*

13. *Et extendit Moyses virgam super terram Ægypti : & Dominus induxit ventum urentem tota die illâ & nocte : & manè facto, ventus urens levavit locustas ;*

14. *quæ ascenderunt super universam terram Ægypti : & sederunt in cunctis finibus Ægyptiorum innumerabiles, quales ante illud tempus non fuerant, nec posteà futuræ sunt.*

15. *Operueruntque universam superficiem terræ, vastantes omnia. Devorata est igitur herba terræ, & quidquid pomorum in arboribus fuit, quæ grando dimiserat : nihilque omnino virens relictum est in lignis & in herbis terræ, in cuncta Ægypto.*

16. *Quam ob rem festinus Pharao vocavit Moysen & Aaron, & dixit eis : Peccavi in Dominum Deum vestrum, & in vos.*

17. *Sed nunc dimittite peccatum mihi etiam hâc vice, & rogate Dominum Deum vestrum, ut auferat à me mortem istam.*

18. *Egressusque Moyses de conspectu Pharaonis, oravit Dominum,*

19. *qui flare fecit ventum ab occidente vehementissimum, & arreptam locustam projecit in mare rubrum : non remansit ne una quidem in cunctis finibus Ægypti.*

20. *Et induravit Dominus cor Pharaonis, nec dimisit filios Israël.*

21. *Dixit autem Dominus ad Moysen : Extende manum tuam in cælum : & sint tenebræ super terram Ægypti, tam densæ ut palpari queant.*

22. *Extenditque Moyses manum in cælum, & factæ sunt tenebræ horribiles in universa terra Ægypti tribus diebus.*

23. *Nemo vidit fratrem suum, nec movit se de loco in quo erat : ubicumque autem habitabant filii Israël, lux erat.*

24. *Vocavitque Pharao Moysen & Aaron, & dixit eis : Ite, sacrificate Domino : oves tantùm vestræ & armenta remaneant, parvuli vestri eant vobiscum.*

25. *Ait Moyses : Hostias quoque & holocausta dabis nobis, quæ offeramus Domino Deo nostro.*

26. *Cuncti greges pergent nobiscum : non remanebit ex eis ungula : quæ necessaria sunt in cultum Domini Dei nostri : præsertim cùm ignoremus quid debeat immolari, donec ad ipsum locum perveniamus.*

27. *Induravit autem Dominus cor Pharaonis, & noluit dimittere eos.*

28. *Dixitque Pharao ad Moysen : Recede à*

℣. 13. *Hebr.* d'orient.
Ibid. environ le 8. jour.
℣. 15. *expl.* C'étoit à la fin de Février, ou au commencement de Mars. Et en un pays aussi chaud que l'Egypte, il peut y avoir déja des fruits, selon les Interpretes.
℣. 17. *autr* cette playe mortelle.
℣. 19. Le 9. jour du mois.
℣. 21. *expl.* A cause de l'épaisseur de l'air qui fut produite dans le même temps.
℣. 22. *expl.* Tant à cause de leur obscurité effroyable, qui causoit aux Egyptiens une horrible crainte, qu'à cause des bruits effrayans, des spectres affreux, & des éclairs de feu passagers qui accompagnoient ces tenebres, & qui contribuoient à en augmenter l'horreur. *Sapient. cap.* 17. *v.* 2. *&c.*
Ibid. Le 10. jour ou environ.
℣. 23. *expl.* Cette nuit profonde, ces éclairs, ces spectres & ces fantômes les tenoient, selon l'expression du Sage, comme renfermés en une prison obscure, & comme liés par une même chaîne de tenebres. *Sapient. cap.* 17. *v.* 2. *&c.*
Ibid. *expl.* Non seulement dans la terre de Gessen, mais par tout où ils étoient, Dieu faisant par sa toute-puissance, que les rayons du soleil se faisant voir aux seuls Hebreux, dont même il est dit que les Egyptiens entendoient la voix sans les voir. *Sap. cap.* 18. *v.* 1.
℣. 24. *expl.* c'est-à-dire, après les trois jours que durerent ces tenebres effroyables.

Digitized by Google

me, & cave ne ultrà videas faciem meam : quocumque die apparueris mihi, moriêris.

29. *Respondit Moyses : Ita fiet ut locutus es, non videbo ultrà faciem tuam.*

vous bien de paroître jamais devant moi : car en quelque jour que ce soit que vous vous montriez à moi, vous mourrez.

29. Moïse lui répondit : Ce que vous ordonnez sera fait ; je ne verrai plus jamais votre visage //.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

℣. 29. *expl.* Moïse parle en Prophete, connoissant par la lumiere de l'Esprit de Dieu, que la ruine de ce Prince étoit proche. Il est dit pourtant au *ch.* 12. *vers.* 31. que Pharaon après la mort des premiers-nés de l'Egypte, appella Moïse & Aaron, & leur dit de s'en aller. Mais on peut entendre par là, qu'il leur fit dire. *Menoch.*

CHAPITRE XI.

Le Seigneur menace l'Egypte de la dixiéme & derniere playe. Et il fait dire à son peuple d'emprunter les vases d'or & d'argent des Egyptiens.

1. *Et dixit Dominus ad Moysen : Adhuc unâ plagâ tangam Pharaonem & Ægyptum, & post hæc dimittet vos, & exire compellet.*

1. LE Seigneur dit à Moïse ; Je ne frapperai plus Pharaon & l'Egypte que d'une seule playe, & après cela ils vous laisséra aller, & vous pressera même de sortir.

2. *Dices ergo omni plebi, ut postulet vir ab amico suo, & mulier à vicina sua vasa argentea & aurea.*

2. Vous direz donc à tout le peuple : Que chaque homme demande à son ami //, & chaque femme à sa voisine // des vases d'argent & d'or //. *Supr.* 3. 22. *Infr.* 12. 35.

3. *Dabit autem Dominus gratiam populo suo coram Ægyptiis. Fuitque Moyses vir magnus valdè in terra Ægypti, coram servis Pharaonis & omni populo.*

3. Et le Seigneur fera trouver grace à son peuple devant les Egyptiens. Or Moïse étoit devenu très-grand dans toute l'Egypte, tant aux yeux des serviteurs de Pharaon, que de tout son peuple. *Eccli.* 45. 1.

4. *Et ait : Hæc dicit Dominus : Mediâ nocte egrediar in Ægyptum :*

4. Et il *lui* dit // *avant que de le quitter :* Voici ce que dit le Seigneur : Je sortirai sur le minuit //, & je parcourrai l'Egypte ;

5. *& morietur omne primogenitum in terra Ægyptiorum, à primogenito Pharaonis qui sedet in solio ejus, usque ad primogenitum ancillæ quæ est ad molam, & omnia primogenita jumentorum.*

5. & tous les premiers-nés mourront dans les terres des Egyptiens, depuis le premier-né de Pharaon qui est assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la servante qui tourne la meule dans le moulin //, & jusqu'aux premiers-nés des bêtes.

6. *Eritque clamor magnus in universa terra Ægypti, qualis nec ante fuit, nec posteà futurus est.*

6. Il s'élevera un grand cri dans toute l'Egypte, & tel que ni devant ni après, il n'y en eut & n'y en aura jamais un semblable.

7. *Apud omnes autem filios Israël non mutiet canis ab homine usque ad pecus : ut sciatis quanto miraculo dividat Dominus Ægyptios & Israël.*

7. Mais parmi tous les enfans d'Israël, depuis les hommes jusqu'aux bêtes, on n'entendra pas seulement un chien crier //, afin que vous sachiez combien grand est le miracle par lequel le Seigneur discerne Israël d'avec les Egyptiens.

8. *Descendentque omnes servi tui isti ad me, & adorabunt me, dicentes : Egredere tu, & omnis populus qui subjectus est tibi. Post hæc egrediemur.*

8. Alors tous vos serviteurs que vous voyez ici viendront à moi, & ils m'adoreront, en disant : Sortez, vous & tout le peuple qui vous est soumis. Et après cela nous sortirons.

9. *Et exivit à Pharaone iratus nimis. Dixit autem Dominus ad Moysen : Non audiet vos Pharao, ut multa signa fiant in terra Ægypti.*

9. Et *Moïse* se retira de devant Pharaon dans une très-grande colere. Or le Seigneur dit à Moïse : Pharaon ne vous écoutera point, afin qu'il se fasse un grand nombre de prodiges dans l'Egypte.

10. *Moyses autem & Aaron fecerunt omnia ostenta quæ scripta sunt, coram Pharaone. Et induravit Dominus cor Pharaonis, nec dimisit filios Israël de terra sua.*

10. Moïse & Aaron firent devant Pharaon tous les prodiges qui sont écrits *dans ce livre.* Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon ; & *ce Prince* ne permit point aux enfans d'Israël de sortir de ses terres.

℣. 2. *expl.* Egyptien. Car il est visible qu'il y avoit des Egyptiens mêlés parmi les Hebreux.
Ibid. *expl.* Egyptienne.
Ibid. *expl.* Ils demandoient ces vases comme s'ils en avoient eu besoin pour la solennité du Seigneur.
℣. 4. *expl.* L'Ecriture ajoûte ici une chose qu'elle avoit omise, *c'est-à-dire*, la menace que Moïse avoit faite à Pharaon, avant que de le quitter. *Vatab.*
Ibid. Le 14. jour du mois *Abid.* qui étant le 7. fut ensuite compté le premier mois de l'année sainte, ou legale, & fut appellé *Nisan.*
℣. 5. *lettr.* qui est à la meule. *Hebr.* qui est derriere, ou qui pousse la meule. *Les Sept.* qui est dans le moulin. Les anciens n'avoient ni moulin à vent, ni moulin à eau ; mais ils se servoient de leurs esclaves pour moudre, ce qu'ils faisoient en faisant tourner des meules à force de bras.
℣. 7. un chien crier. *Autr.* gronder ou abboyer. *L'Hebr.* remuer la langue ou ouvrir la gueule.

CHAPITRE XII.

Ceremonie de l'agneau paschal. Les portes des Israëlites sont teintes du sang de cet agneau. Mort de tous les premiers-nés des Egyptiens. Les Israëlites sortent d'Egypte. Commandement du Seigneur touchant la celebration de la Pâque.

1. *Dixit quoque Dominus ad Moysen & Aaron in terra Ægypti :*

1. LE ‡ Seigneur dit aussi à Moïse & à Aaron dans l'Egypte // : ‡ VENDREDI SAINT. *Leçon* 2. & SAMEDI SAINT. PROPH. IX.

2. *Mensis iste, vobis principium mensium : primus erit in mensibus anni.*

2. Ce mois-ci sera pour vous le commencement des mois //, ce sera le premier des mois de l'année.

3. *Loquimini ad universum cœtum filiorum*

3. Parlez à toute l'assemblée des enfans d'Israël, & dites-

℣. 1. *lettr.* Dans la terre d'Egypte, *c'est-à-dire*, lorsqu'ils étoient encore en Egypte.
℣. 2. *expl.* De l'année qu'on appelloit sainte, differente de celle qu'on nommoit l'année civile. Ce mois de Nisan répondoit partie à notre mois de Mars, & partie à notre mois d'Avril.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

leur : Qu'au dixiéme jour de ce mois chacun prenne un agneau pour sa famille & pour sa maison.

4. Que s'il n'y a pas dans la maison assez de personnes pour pouvoir manger l'agneau, il en prendra de chez son voisin dont la maison tient à la sienne, autant qu'il en faut pour pouvoir manger l'agneau.

5. Cet agneau sera sans tache //; ce sera un mâle, & il n'aura qu'un an. Vous pourrez aussi prendre un chevreau qui ait ces mêmes conditions //.

6. Vous le garderez jusqu'au quatorziéme jour de ce mois; & toute la multitude des enfans d'Israël l'immolera au soir //.

7. Ils prendront de son sang, & ils en mettront sur l'un & l'autre poteau, & sur le haut des portes des maisons où ils le mangeront.

8. Et cette même nuit ils en mangeront la chair rôtie au feu, & des pains sans levain, avec des laitues sauvages //.

9. Vous n'en mangerez rien qui soit cru ou qui ait été cuit dans l'eau, mais seulement roti au feu. Vous en mangerez // la tête avec les piés & les intestins //:

Levit. 7. 15.

10. & il n'en demeurera rien jusqu'au matin. Que s'il en reste quelque chose, vous le brûlerez au feu //.

11. Voici comment vous le mangerez : Vous vous ceindrez les reins, vous aurez aux piés des souliés, & un bâton à la main, & vous mangerez à la hâte //: car c'est la Pâque, c'est-à-dire //, le passage du Seigneur //.

12. Je passerai cette nuit-là par l'Egypte; je frapperai dans les terres des Egyptiens tous les premiers-nés, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, & j'exercerai mes jugemens // sur tous les dieux de l'Egypte //, moi qui suis le Seigneur.

13. Or le sang dont sera marquée chaque maison où vous demeurerez : servira de signe à votre égard. Je verrai ce sang, & je passerai vos maisons //, & la playe de mort ne vous touchera point lorsque j'en frapperai toute l'Egypte.

14. Ce jour vous sera un monument éternel : & vous le celebrerez de race en race, par un culte perpetuel, comme une fête solennelle à la gloire du Seigneur.

15. Vous mangerez des pains sans levain pendant sept jours. Dès le premier jour, il ne se trouvera point de levain dans vos maisons. Quiconque mangera du pain avec du levain depuis le premier jour jusqu'au septiéme, perira du milieu d'Israël.

16. Le premier jour sera saint & solennel, & le septiéme sera une fête également venerable. Vous ne ferez aucune œuvre servile durant ces sept jours, excepté ce qui regarde le manger.

17. Vous garderez donc cette fête des pains sans levain // car en ce même jour je ferai sortir toute votre armée de l'Egypte, & vous observerez ce jour de race en race par un culte perpetuel.

Levit. 23. 5. *Num.* 28. 16.

18. Depuis le quatorziéme jour // du premier mois sur le soir, vous mangerez des pains sans levain jusqu'au soir du vingt-uniéme jour de ce même mois.

19. Il ne se trouvera point de levain dans vos maisons pendant sept jours. Quiconque mangera du pain avec du

Israël, & dicite eis : Decimâ die mensis hujus tollat unusquisque agnum per familias & domos suas.

4. *Sin autem minor est numerus, ut sufficere possit ad vescendum agnum, assumet vicinum suum qui junctus est domui suæ, juxta numerum animarum quæ sufficere possunt ad esum agni.*

5. *Erit autem agnus absque macula, masculus, anniculus : juxta quem ritum tolletis & hœdum.*

6. *Et servabitis eum usque ad quartam decimam diem mensis hujus, immolabitque eum universa multitudo filiorum Israël ad vesperam.*

7. *Et sument de sanguine ejus, ac ponent super utrumque postem, & in superliminaribus domorum, in quibus comedent illum.*

8. *Et edent carnes nocte illâ assas igni, & azymos panes cum lactucis agrestibus.*

9. *Non comedetis ex eo crudum quid, nec coctum aquâ, sed tantùm assum igni : caput cum pedibus ejus & intestinis vorabitis.*

10. *Nec remanebit quidquam ex eo usque mane. Si quid residuum fuerit, igne comburetis.*

11. *Sic autem comedetis illum : Renes vestros accingetis, & calceamenta habebitis in pedibus, tenentes baculos in manibus, & comedetis festinanter : est enim Phâse (id est transitus) Domini.*

12. *Et transibo per terram Ægypti nocte illâ, percutiamque omne primogenitum in terra Ægypti ab homine usque ad pecus : & in cunctis diis Ægypti faciam judicia, ego Dominus.*

13. *Erit autem sanguis vobis in signum in ædibus in quibus eritis : & videbo sanguinem, & transibo vos : nec erit in vobis plaga disperdens quando percussero terram Ægypti.*

14. *Habebitis autem hunc diem in monumentum : & celebrabitis eam solennem Domino in generationibus vestris cultu sempiterno.*

15. *Septem diebus azyma comedetis : in die primo non erit fermentum in domibus vestris. Quicumque comederit fermentatum, peribit anima illa de Israël, à primo die usque ad diem septimum.*

16. *Dies prima erit sancta atque solennis, & dies septima eâdem festivitate venerabilis : nihil operis facietis in eis, exceptis his quæ ad vescendum pertinent.*

17. *Et observabitis azyma : in eâdem enim ipsa die educam exercitum vestrum de terra Ægypti, & custodietis diem istum in generationes vestras ritu perpetuo.*

18. *Primo mense, quartâ decimâ die mensis ad vesperam, comedetis azyma, usque ad diem vigesimam primam ejusdem mensis ad vesperam.*

19. *Septem diebus fermentum non invenietur in domibus vestris : qui comederit fermentatum,*

℣. 5. *Hebr.* parfait. *Expl.* qui n'ait aucun défaut, qui ne soit aveugle, ni boiteux, qui n'ait ni galle, ni aucune marque d'impureté. Car il ne s'agit pas ici de la couleur. *Levit.* 22. 22.

Ibid. *expl.* Ce n'est pas qu'on pût immoler un agneau & un chevreau en même-temps : mais c'est que si on n'avoit point d'agneau, on pouvoit prendre un chevreau en la place. *Theodoret. quæst.* 24.

℣. 6. au soir du 14. jour. *Num.* 33. 3. *L'Hebr.* entre les Vêpres, *i. e.* entre les deux vêpres. *Les Sept.* au soir. C'étoit le pere de famille qui l'immoloit dans chaque maison. *Joseph* 2. *antiquit.* 5. *Philon. de Decalog.*

℣. 8. *autr.* Ameres. *Expl.* Cette amertume les devoit faire souvenir de l'extrême affliction qu'ils avoient soufferte en Egypte. *L'Hebr. & les Sept.* avec des amertumes ou herbes ameres.

℣. 9. *lettr.* devorerez : ce qui pourroit marquer qu'ils le mangeroient en grande hâte.

Ibid. *expl.* Après les avoir bien lavés : car vous devez tout manger.

℣. 10. *expl.* de peur qu'il ne soit profané.

℣. 11. *expl.* Comme des voyageurs qui sont tout prêts à partir.

Ibid. Ce (*c'est-à-dire*,) n'est ni dans l'Hebreu ni dans les Sept.

Ibid. *expl.* C'est l'hostie immolée à l'occasion de l'Ange qui passa les maisons marquées du sang de l'agneau, lorsqu'il tuoit dans celle des Egyptiens tous les premiers-nés.

℣. 12. *expl.* Non seulement en ce que l'Ange tua les premiers nés de plusieurs animaux qu'ils adoroient comme des dieux; mais encore parceque selon la tradition des Hebreux, toutes les idoles des Egyptiens tomberent alors, & que leurs temples furent détruits. *Hieronym. de* 40. *manss. epist. ad Fabiol.*

Ibid. *lettr.* les dieux de l'Egypte. Le mot Hebreu signifie aussi les Princes, les Grands, les Juges. *Exod.* 21. *v.* 6. *&* *ch.* 22. *v.* 8.

℣. 13. *lettr.* Je vous passerai.

℣. 17. *autr.* Vous observerez donc ce qui regarde les pains sans levain.

℣. 18. *expl.* Le quinziéme commençoit dès le soir du quatorze, & c'est qu'on entend lorsqu'il est dit dans le *Levit.* 23. 6. que le 15. étoit le jour solemnel desazymes.

Digitized by Google

peribit anima ejus de cœtu Israël, tam de advenis quàm de indigenis terræ.

20. *Omne fermentatum non comedetis: in cunctis habitaculis vestris edetis azyma.*

21. *Vocavit autem Moyses omnes seniores filiorum Israël, & dixit ad eos: Ite tollentes animal per familias vestras, & immolate Phasε.*

22. *Fasciculumque hyssopi tingite in sanguine qui est in limine, & aspergite ex eo superliminare, & utrumque postem: nullus vestrûm egrediatur ostium domûs suæ usque manè.*

23. *Transibit enim Dominus percutiens Ægyptios: cùmque viderit sanguinem in superliminari, & in utroque poste, transcendet ostium domûs, & non sinet percussorem ingredi domos vestras & lædere.*

24. *Custodi verbum istud legitimum tibi & filiis tuis usque in æternum.*

25. *Cùmque introieritis terram, quam Dominus daturus est vobis, ut pollicitus est, observabitis cæremonias istas.*

26. *Et cùm dixerint vobis filii vestri: Quæ est ista religio?*

27. *Dicetis eis: Victima transitûs Domini est, quando transivit super domos filiorum Israël in Ægypto, percutiens Ægyptios, & domos nostras liberans. Incurvatusque populus adoravit.*

28. *Et egressi filii Israël fecerunt sicut præceperat Dominus Moysi & Aaron.*

29. *Factum est autem in noctis medio, percussit Dominus omne primogenitum in terra Ægypti, à primogenito Pharaonis, qui in solio ejus sedebat, usque ad primogenitum captivæ quæ erat in carcere, & omne primogenitum jumentorum.*

30. *Surrexitque Pharao nocte, & omnes servi ejus, cunctaque Ægyptus: & ortus est clamor magnus in Ægypto: neque enim erat domus in qua non jaceret mortuus.*

31. *Vocatisque Pharao, Moysε & Aaron nocte, ait: Surgite & egredimini à populo meo, vos & filii Israël: ite, immolate Domino sicut dicitis.*

32. *Oves vestras & armenta assumite ut petieratis, & abeuntes benedicite mihi.*

33. *Urgebantque Ægyptii populum de terra exire velociter, dicentes: Omnes moriemur.*

34. *Tulit igitur populus consperſam farinam antequam fermentaretur: & ligans in palliis, posuit super humeros suos.*

35. *Feceruntque filii Israël sicut præceperat Moyses, & petierunt ab Ægyptiis vasa argentea & aurea, vestemque plurimam.*

36. *Dominus autem dedit gratiam populo coram Ægyptiis, ut commodarent eis: & spoliaverunt Ægyptios.*

37. *Profectique sunt filii Israël de Rameſſe in Socoth, sexcenta ferè millia peditum virorum, absque parvulis.*

levain, perira du milieu de l'assemblée d'Israël ℣, soit qu'il soit étranger ou naturel du pays. An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

20. Vous ne mangerez rien avec du levain. Vous userez de pain sans levain dans toutes vos maisons.

21. Moïse appella ensuite tous les anciens des enfans d'Israël, & il leur dit: Allez prendre un agneau ℣ dans chaque famille, & immolez la Pâque.

22. Trempez un petit bouquet d'hyssope dans le sang que vous aurez mis ℣ sur le seuil de votre porte ℣, & vous en ferez une aspersion sur le haut de la porte & sur les deux poteaux. Que nul de vous ne sorte hors de la porte de sa maison jusqu'au matin. *Hebr.* 12. 28.

23. Car le Seigneur passera en frappant *de mort* les Egyptiens; & lorsqu'il verra ce sang sur le haut de vos portes & sur les deux poteaux, il passera la porte de votre maison, & il ne permettra pas à l'*Ange* exterminateur d'entrer dans vos maisons, & de vous frapper.

24. Vous garderez cette coûtume, qui doit être inviolable à jamais tant pour vous que pour vos enfans.

25. Lorsque vous serez entrés dans la terre que le Seigneur vous donnera selon sa promesse, vous observerez ces cerémonies.

26. Et quand vos enfans vous diront: Quel est ce culte religieux?

27. Vous leur direz: C'est la victime du passage du Seigneur, lorsqu'il passa les maisons des enfans d'Israël dans l'Egypte, frappant *de mort* les Egyptiens, & délivrant nos maisons. *Alors* le peuple se prosternant en terre adora le *Seigneur*.

28. Les enfans d'Israel étant sortis, firent ce que le Seigneur avoit ordonné à Moïse & à Aaron.

29. Sur le milieu de la nuit, le Seigneur frappa ℣ tous les premiers-nés de l'Egypte, depuis le premier-né de Pharaon, qui étoit assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la femme esclave qui étoit en prison, & jusqu'au premier-né de toutes les bêtes. *Supr.* 11. 5. *Psal.* 77. 51.

30. Pharaon s'étant donc levé la nuit, aussi-bien que tous ses serviteurs & tous les Egyptiens ℣, il s'éleva ℣ un grand cri dans toute l'Egypte, parcequ'il n'y avoit aucune maison où il n'y eût un mort.

31. Et Pharaon ayant fait venir cette même nuit Moïse & Aaron, il leur dit: Retirez-vous promtement ℣ d'avec mon peuple, vous & les enfans d'Israël; allez sacrifier au Seigneur, comme vous le dites.

32. Menez avec vous vos brebis & vos troupeaux, selon que vous l'avez demandé; & en vous en allant, priez pour moi ℣.

33. Les Egyptiens pressoient aussi le peuple de sortir promtement de leur pays, en disant: Nous mourrons tous.

34. Le peuple prit donc la farine qu'il avoit pétrie avant qu'elle fût levée, & la liant en des manteaux, la mit sur ses épaules.

35. Les enfans d'Israël firent aussi ce que Moïse leur avoit ordonné, & ils demanderent aux Egyptiens des vases d'argent & d'or, & beaucoup d'habits.

36. Et le Seigneur rendit favorable à son peuple ℣ les Egyptiens, afin qu'ils leur prêtassent ce qu'ils demandoient: & *ainsi* ils dépouillerent les Egyptiens ℣. *Supr.* 3. 22. 11. 2.

37. Les enfans d'Israël partirent donc de Rameſsès ℣ & vinrent à Socoth, étant près de six cens mille hommes de pied, sans les enfans.

℣. 19. expl. *c'est-à-dire*, que les Juges le condamneront à la mort pour avoir violé ce précepte.

℣. 21. *lettr.* un animal, *c'est-à-dire*, un agneau, ou même un chevreau. *vers.* 5.

℣. 22. *lettr.* qui sera. *Expl.* Apparemment parcequ'on y apportoit le sang de l'agneau dans quelque vase pour en asperser la porte.

Ibid. *lettr.* sur le seuil, *l'Hebr.* dans un bassin, le mot hebreu signifie l'un & l'autre, *les Sept. ont traduit*, qui est vis-à-vis de votre porte.

℣. 29. *expl.* Par le ministere d'un Ange ou de plusieurs Anges, qu'on croit plus vraisemblablement avoir été de mauvais Anges. *August. in hunc Psalm. Hieronym.*

℣. 30. *lettr.* toute l'Egypte.

Ibid. *autr.* un grand cri se fit entendre.

℣. 31. *lettr.* Levez-vous & sortez, *au-lieu de* sortez promtement: *hebraïsm.*

℣. 32. *lettr.* Benissez-moi, *c'est-à-dire*, priez pour moi. *Chald.*

℣. 36. *lettr.* fit trouver grace à son peuple auprès des, &c.

Ibid. *expl.* Dieu étant le maître souverain de tous les biens, les donne à qui il lui plaît, selon les regles de sa justice & de sa sagesse suprême. *August. contr. Faust. cap.* 22. *v.* 71. *Sap. cap* 10. *v.* 17.

℣. 37. Le 15. du 1. mois de l'année du monde 2513. Per. Jul. 3223. avant JESUS-CHRIST 1491.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

38. Ils furent suivis d'une multitude innombrable de petit peuple ‖, & ils avoient avec eux une infinité de brebis, de troupeaux, & de bêtes de toutes sortes.

38. *Sed & vulgus promiscuum innumerabile ascendit cum eis, oves & armenta & animantia diversi generis multa nimis.*

39. Ils firent cuire la farine qu'ils avoient emportée il y avoit du temps ‖ toute pétrie de l'Egypte, & ils en firent des pains sans levain cuits sous la cendre; parcequ'ils n'avoient pû les faire lever, les Egyptiens les contraignant de partir, & ne leur permettant pas de tarder un moment; & ils n'avoient pas eu non plus le temps de rien préparer à manger par le chemin.

39. *Coxeruntque farinam, quam dudum de Ægypto consperſam tulerant: & fecerunt subcinericios panes azymos: neque enim poterant fermentari cogentibus exire Ægyptiis, & nullam facere sinentibus moram: nec pulmenti quidquam occurrerat præparare.*

40. Le temps que les enfans d'Israël avoient demeuré ‖ dans l'Egypte fut de quatre cens trente ans;

40. *Habitatio autem filiorum Israël quâ manserunt in Ægypto, fuit quadringentorum triginta annorum.*

41. après lesquels ce même jour ‖ toute l'armée du Seigneur sortit de l'Egypte ‖.

41. *Quibus expletis, eâdem die egressus est omnis exercitus Domini de terra Ægypti.*

42. Cette nuit dans laquelle le Seigneur les a tirés de l'Egypte doit être consacrée en l'honneur du Seigneur, & tous les enfans d'Israël doivent l'observer & l'honorer dans la suite de tous les âges.

42. *Nox ista est observabilis Domini, quando eduxit eos de terra Ægypti: hanc observare debent omnes filii Israel in generationibus suis.*

43. Le Seigneur dit aussi à Moïse & à Aaron: Le culte de la Pâque s'observera de cette sorte: Nul étranger n'en mangera.

43. *Dixitque Dominus ad Moysen & Aaron: Hæc est religio Phase: Omnis alienigena non comedet ex eo.*

44. Tout esclave que l'on aura acheté sera circoncis, & après cela il en mangera.

44. *Omnis autem servus emtitius circumcidetur, & sic comedet.*

45. Mais l'étranger & le mercenaire n'en mangeront point.

45. *Advena & mercenarius non edent ex eo.*

Num. 9. 12. Joan. 19. 36.

46. L'agneau se mangera dans une même maison. Vous ne transporterez dehors rien de sa chair, & vous n'en romprez aucun os.

46. *In una domo comedetur, nec efferetis de carnibus ejus foras, nec os illius confringetis.*

47. Toute l'assemblée d'Israël fera la Pâque.

47. *Omnis cœtus filiorum Israël faciet illud.*

48. Que si quelqu'un des étrangers veut vous être associé, & faire la Pâque du Seigneur, tout ce qu'il y aura de mâle avec lui sera circoncis auparavant; & alors il la pourra celebrer, & il sera comme un habitant de *votre* terre: mais celui qui ne sera point circoncis, n'en mangera point.

48. *Quòd si quis peregrinorum in vestram voluerit transire coloniam, & facere Phase Domini, circumcidetur priùs omne masculinum ejus, & tunc ritè celebrabit; eritque sicut indigena terræ: si quis autem circumcisus non fuerit, non vescetur ex eo.*

49. La même loi se gardera pour les habitans du pays, & pour les étrangers ‖ qui demeurent avec vous.

49. *Eadem lex erit indigenæ & colono qui peregrinatur apud vos.*

50. Tous les enfans d'Israël executerent ce que le Seigneur avoit commandé à Moïse & à Aaron.

50. *Fecerunt que omnes filii Israël sicut præceperat Dominus Moysi & Aaron.*

51. Et en ce même jour le Seigneur fit sortir de l'Egypte les enfans d'Israël en diverses bandes.

51. *Et eâdem die eduxit Dominus filios Israël de terra Ægypti per turmas suas.*

¥. 38. *expl.* d'esclaves, de proselytes & d'étrangers. *Paraph. Chald.* d'une multitude d'étrangers.

¥. 39. *expl.* Il y avoit plus d'un jour. Mais le mot de *dudum*, n'est ni dans l'Hebreu, ni dans les Sept.

¥. 40. *expl.* tant dans l'Egypte, que dans le pays de Chanaan, *les Sept. August. in Exod. quæst. 47. Le Samaritain.* La demeure des enfans d'Israël & de leurs peres, qui demeurerent dans la terre de Chanaan & dans la terre d'Egypte fut de, &c. *Ainsi le Mſ. Alexandrin.* C'est une omission de l'Hebreu. Quelques autres Interpretes traduisent ainsi: le temps du pelerinage des enfans d'Israël, qui ont demeuré dans l'Egypte a été de 430. ans. Aussi-bien que plusieurs Peres. C'est en ce sens que saint Paul *Galat.* 3. 17. a parlé de ces 430. ans.

¥. 41. *expl.* Ce même jour, *c'est-à-dire*, le jour qui suivit la nuit où ils avoient mangé l'agneau pascal. *On pourroit traduire autrement.* En un même jour.

Ibid. *expl.* Nul n'en fut empêché ni par la maladie, ni par la foiblesse, parcequ'il n'y avoit pas un seul malade dans tout Israël: ce qui étoit visiblement un miracle. *Psal.* 104. 37.

¥. 49. *lettr.* Pour l'habitant qui voyage. *Hebr.* Pour le voyageur qui voyage. *Vatabl.*

CHAPITRE XIII.

Le Seigneur oblige les Israëlites de lui témoigner leur reconnoissance, en lui consacrant tous leurs premiers-nés, & en observant exactement la solennité de la Pâque. Ils s'en vont par le desert, étant conduits par une colonne de nuée, & par une colonne de feu.

Infr. 34. 19. Luc. 2. 23. Num. 8. 16.

1. LE Seigneur parla *encore* à Moïse, & lui dit:

1. *Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens:*

2. Consacrez-moi tous les premiers-nés qui ouvrent le sein de leur mere parmi les enfans d'Israël, tant des hommes que des bêtes; car toutes choses sont à moi ‖.

2. *Sanctifica mihi omne primogenitum quod aperit vulvam in filiis Israël, tam de hominibus quàm de jumentis: mea sunt enim omnia.*

3. Et Moïse dit au peuple; Souvenez-vous de ce jour auquel vous êtes sortis de l'Egypte, & de la maison de *votre* esclavage: souvenez-vous que le Seigneur vous a tirés de ce lieu par la force de son bras ‖: & gardez-vous de manger du pain avec du levain.

3. *Et ait Moyses ad populum: Mementote diei hujus in qua egressi estis de Ægypto & de domo servitutis, quoniam in manu forti eduxit vos Dominus de loco isto: ut non comedatis fermentatum panem.*

4. Vous sortez aujourd'hui dans *ce* mois des nouveaux blés.

4. *Hodie egredimini mense novarum frugum.*

5. Et lorsque le Seigneur vous aura fait entrer ‖ dans la terre

5. *Cùmque introduxerit te Dominus in ter-*

¥. 2. *expl.* Cela signifie particulierement ici, que le Seigneur ayant sauvé tous les premiers-nés d'Israël, ils lui appartenoient d'une façon toute singuliere. *Expl.* Cette loi par consequent ne pouvoit regarder JESUS-CHRIST qui sortoit du sein de sa mere comme d'un tombeau.

¥. 3. *lettr.* avec un bras fort.

¥. 5. *expl.* Il paroît donc que cette loi touchant la maniere de celebrer la Pâque, n'obligea les Israëlites que depuis qu'ils furent entrés dans le pays de Chanaan.

Digitized by Google

ram Chananæi & Hethæi & Amorrhæi & Hevæi & Jebusæi, quam juravit patribus tuis ut daret tibi, terram fluentem lacte & melle, celebrabis hunc morem sacrorum mense isto.

6. Septem diebus vescêris azymis: & in die septimo erit solennitas Domini.

7. Azyma comedetis septem diebus: non apparebit apud te aliquid fermentatum, nec in cunctis finibus tuis.

8. Narrabisque filio tuo in die illo, dicens: Hoc est quod fecit mihi Dominus quando egressus sum de Ægypto.

9. Et erit quasi signum in manu tua, & quasi monumentum ante oculos tuos: & ut lex Domini semper sit in ore tuo, in manu enim forti eduxit te Dominus de Ægypto.

10. Custodies hujuscemodi cultum statuto tempore à diebus in dies.

11. Cùmque introduxerit te Dominus in terram Chananæi, sicut juravit tibi & patribus tuis, & dederit tibi eam:

12. separabis omne quod aperit vulvam Domino, & quod primitivum est in pecoribus tuis: quidquid habueris masculini sexûs, consecrabis Domino.

13. Primogenitum asini mutabis ove: quòd si non redemeris, interficies. Omne autem primogenitum hominis de filiis tuis, pretio redimes.

14. Cùmque interrogaverit te filius tuus cras, dicens: Quid est hoc? Respondebis ei: In manu forti eduxit nos Dominus de terra Ægypti, de domo servitutis.

15. Nam cùm induratus esset Pharao, & nollet nos dimittere, occîdit Dominus omne primogenitum in terra Ægypti, à primogenito hominis usque ad primogenitum jumentorum: idcircò immolo Domino omne quod aperit vulvam masculini sexûs, & omnia primogenita filiorum meorum redimo.

16. Erit igitur quasi signum in manu tua, & quasi appensum quid, ob recordationem, inter oculos tuos: eò quòd in manu forti eduxit nos Dominus de Ægypto.

17. Igitur cùm emisisset Pharao populum, non eos duxit Deus per viam terræ Philisthiim, quæ vicina est: reputans ne fortè pœniteret eum, si vidisset adversum se bella consurgere, & reverteretur in Ægyptum.

18. Sed circumduxit per viam deserti, quæ est juxta mare rubrum: & armati ascenderunt filii Israël de terra Ægypti.

19. Tulit quoque Moyses ossa Joseph secum: eò quòd adjurasset filios Israël, dicens: Visitabit vos Deus: efferte ossa mea hinc vobiscum.

20. Profectique de Socoth castrametati sunt in Etham in extremis finibus solitudinis.

21. Dominus autem præcedebat eos ad ostendendam viam, per diem in columna nubis, & per noctem in columna ignis: ut dux esset itineris utroque tempore.

des Chananéens, des Hethéens, des Amorrhéens, des Hevéens, & des Jebuséens, qu'il a juré à vos peres de vous donner, dans cette terre où coulent des ruisseaux de lait & de miel, vous celebrerez en ce mois ce culte sacré. An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

6. Vous mangerez des pains sans levain pendant sept jours; & le septiéme sera *encore* la fête solennelle du Seigneur.

7. Vous mangerez, *dis-je*, des pains sans levain pendant sept jours; il n'y aura rien chez vous où il y ait du levain, non plus qu'en toutes vos terres.

8. Et en ce jour-là vous direz à votre fils: *Je solennise la memoire* de la grace que le Seigneur m'a faite lorsque je sortis de l'Egypte.

9. Et ceci sera comme un signe dans votre main, & comme un monument devant vos yeux //, afin que la loi du Seigneur soit toûjours dans votre bouche; parceque le Seigneur vous a tirés de l'Egypte par la force de son bras //.

10. Vous observerez ce culte tous les ans // au jour qui vous a été ordonné.

11. Et lorsque le Seigneur vous aura fait entrer en la terre des Chananéens, selon le serment qu'il vous en a fait & à vos peres, & qu'il vous l'aura donnée;

12. vous separerez pour le Seigneur tout ce qui ouvre le sein de sa mere, & tous les premiers-nés de vos bestiaux, & vous consacrerez au Seigneur tous les mâles que vous aurez. *Infr.* 22. 29; 34. 19. *Ezech.* 44. 30.

13. Vous échangerez le premier-né de l'âne // pour une brebi; que si vous ne le rachetez point, vous le tuerez. Et vous rachetterez avec de l'argent tous les premiers-nés de vos enfans.

14. Quand donc votre fils vous interrogera un jour, & vous dira: Que signifie ceci? Vous lui répondrez: Le Seigneur nous a tirés de l'Egypte, de la maison de *notre* esclavage par la force de son bras //.

15. Car Pharaon étant endurci, & ne voulant pas nous laisser aller, le Seigneur tua dans l'Egypte tous les premiers-nés, depuis les premiers-nés des hommes, jusqu'aux premiers-nés des bêtes. C'est pourquoi j'immole au Seigneur tous les mâles qui ouvrent le sein de leur mere, & je rachete tous les premiers-nés de mes enfans.

16. Ceci donc sera comme un signe en votre main, & comme une chose suspendue devant vos yeux pour exciter votre souvenir, parceque le Seigneur nous a tirés de l'Egypte par la force de son bras //. *Deut.* 6. 8.

17. Or Pharaon ayant fait sortir de ses terres le peuple d'*Israël*. Le Seigneur ne les conduisit point par le chemin du pays des Philistins qui est voisin, de-peur qu'ils ne vinssent à se repentir d'être ainsi sortis, s'ils voyoient s'élever des guerres contr'eux, & qu'ils ne retournassent en Egypte.

18. Mais il leur fit faire un long circuit par le chemin du desert, qui est près de la mer rouge. Les enfans d'Israël sortirent ainsi en armes // de l'Egypte.

19. Et Moïse emporta aussi avec lui les os de Joseph, selon que Joseph l'avoit fait promettre avec serment aux enfans d'Israël, en leur disant: Dieu vous visitera; emportez d'ici mes os avec vous. *Gen.* 50. 24.

20. Etant donc sortis de Socoth, ils camperent à Etham, à l'extremité de la solitude.

21. Et le Seigneur // marchoit devant eux pour leur montrer le chemin; paroissant durant le jour en une colonne de nuée //, & pendant la nuit en une colonne de feu, pour leur servir de guide le jour & la nuit. *Num.* 14. 14. *Ps.* 77. 14. 2. *Esdr.* 9. 19. 1. *Cor.* 10. 1.

℣. 9. *expl.* Les Juifs entendant ceci grossierement, portoient sur leurs fronts & au bas de leurs robes certains parchemins qui renouvelloient sans cesse à leurs yeux le souvenir des bienfaits de Dieu.

Ibid. *lettr.* avec un bras fort.

℣. 10. *lettr.* de jour en jour, *hebraïsm.* tous les ans. *Vatabl*

℣. 13. *expl.* comme étant un animal qu'on ne pouvoit offrir en sacrifice. Il parle de ces animaux qui étoient fort communs parmi les Hebreux. Et la même chose doit s'entendre des chevaux, des chameaux, &c. *Philip.*

℣. 14. *lettr.* avec un bras fort.

℣. 16. *lettr.* avec un bras fort.

℣. 18. *lettr.* armés. *Hebr. i. e.* revêtus de cinq sortes d'armes, ou cinq à cinq, rangés par cinq, ou revêtus de la cinquiéme cotte d'armes. *Grot.* On a peine à concevoir comment Pharaon souffrit qu'ils s'armassent étant armés. Peut-être que la frayeur où l'avoit mis la mort de tous les premiers-nés en fut la cause. *Les Septante ont traduit*: Les enfans d'Israël étant à la cinquiéme generation, *c'est-à-dire*, au cinquiéme siecle; ce qui revient aux 430. ans qui ont été marqués auparavant. *Synops.*

℣. 21. *expl.* L'Ange qui representoit le Seigneur. *ch.* 14. *v.* 19.

Ibid. *expl.* Outre la colonne de nuée qui servoit de guide à Israël; il y avoit encore une nuée répandue dans l'air par un long espace, qui comme une grande tente couvroit tout le camp des grandes ardeurs du soleil, comme il est marqué au Pseaume 104 39.

Digitized by Google

An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

22. Jamais la colonne de la nuée ne manqua de paroître devant le peuple pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit.

22. *Numquam defuit columna nubis per diem, nec columna ignis per noctem coram populo.*

CHAPITRE XIV.

Pharaon pourſuit le peuple d'Iſraël. Dieu ouvre miraculeuſement un paſſage à ſon peuple à travers de la mer-rouge. Tous les Egyptiens ſont enſevelis ſous les eaux.

1. LE Seigneur parla *encore* à Moïſe, & lui dit :
2. Dites aux enfans d'Iſraël : Qu'ils retournent ‖, & qu'ils campent devant Phihahiroth, qui eſt entre Magdala & la mer, vis-à-vis de Béelſephon. Vous camperez vis-à-vis de ce lieu ſur le bord de la mer.
3. Car Pharaon va dire des enfans d'Iſraël : Ils ſont embarraſſés en des lieux étroits, & renfermés par le deſert.
4. Je lui endurcirai le cœur, & il vous pourſuivra : je ſerai glorifié dans Pharaon & dans toute ſon armée, & les Egyptiens ſauront que je ſuis le Seigneur. Les enfans d'Iſraël firent donc ce que le Seigneur leur avoit ordonné.
5. Et l'on vint dire au Roi des Egyptiens, que les Hebreux ‖ s'en étoient enfuis. En même-temps le cœur de Pharaon & de ſes ſerviteurs fut changé à l'égard de ce peuple, & ils dirent : A quoi avons-nous penſé ‖, de laiſſer *ainſi* aller les Iſraëlites, afin qu'ils ne nous fuſſent plus aſſujettis ?
6. Il fit donc préparer ſon chariot *de guerre*, & il prit avec lui tout ſon peuple ‖.
7. Il emmena auſſi ſix cens chariots choiſis, & tout ce qui ſe trouva de chariots de guerre dans l'Egypte, avec les chefs de toute l'armée.
8. Le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon Roi d'Egypte, & il ſe mit à pourſuivre les enfans d'Iſraël ‖. Mais ils étoient ſortis ſous la conduite d'une main puiſſante ‖.
9. Les Egyptiens pourſuivant donc les Iſraëlites qui étoient devant, & marchant ſur leurs traces, les trouverent dans leur camp ſur le bord de la mer. Toute la cavalerie & les chariots de Pharaon, avec toute ſon armée, étoient à Phihahiroth, vis-à-vis de Béelſephon.

Joſ. 24. 6. 1. *Mach.* 4. 9.

10. Lorſque Pharaon étoit déja proche, les enfans d'Iſraël levant les yeux, & ayant apperçû les Egyptiens derriere eux, furent ſaiſis d'une grande crainte. Ils crierent ‖ au Seigneur ;
11. & ils dirent à Moïſe : Peut-être qu'il n'y avoit point de ſepulcres en Egypte ; & c'eſt pour cela que vous nous avez amenés ici, afin que nous mourions dans la ſolitude. Quel deſſein aviez-vous, quand vous nous avez fait ſortir de l'Egypte ?
12. N'étoit-ce pas-là ce que nous vous diſions étant *encore* en Egypte : Retirez-vous de nous, afin que nous ſervions les Egyptiens ? Car il valoit beaucoup mieux que nous fuſſions leurs eſclaves, que de *venir* mourir dans ce deſert.
13. Moïſe répondit au peuple : Ne craignez point ; demeurez fermes, & conſiderez les merveilles que le Seigneur doit faire aujourd'hui : car ces Egyptiens que vous voyez devant vous *vont diſparoître*, & vous ne les verrez plus jamais.
14. Le Seigneur combattra pour vous, & vous demeurerez dans le ſilence ‖.
15. Le Seigneur dit enſuite à Moïſe ‖ : Pourquoi criez-vous, vers moi ? Dites aux enfans d'Iſraël qu'ils marchent.
16. Et pour vous, élevez votre verge, & étendez votre main ſur la mer, & la diviſez, afin que les enfans d'Iſraël marchent à ſec au milieu de la mer.

1. *LOcutus eſt autem Dominus ad Moyſen, dicens :*
2. *Loquere filiis Iſraël : Reverſi caſtrametentur è regione Phihahiroth, quæ eſt inter Magdalum & mare contra Beelſephon : in conſpectu ejus caſtra ponetis ſuper mare.*
3. *Dicturuſque eſt Pharao ſuper filiis Iſraël : Coarctati ſunt in terra, concluſit eos deſertum.*
4. *Et indurabo cor ejus, ac perſequetur vos : & glorificabor in Pharaone, & in omni exercitu ejus, ſcientque Ægyptii quia ego ſum Dominus. Feceruntque ita.*
5. *Et nuntiatum eſt regi Ægyptiorum, quòd fugiſſet populus : immutatumque eſt cor Pharaonis & ſervorum ejus ſuper populo, & dixerunt : Quid voluimus facere, ut dimitteremus Iſraël, ne ſerviret nobis ?*
6. *Junxit ergo currum, & omnem populum ſuum aſſumſit ſecum.*
7. *Tulitque ſexcentos currus electos, & quidquid in Ægypto curruum fuit : & duces totius exercitûs.*
8. *Induravitque Dominus cor Pharaonis regis Ægypti, & perſecutus eſt filios Iſraël. At illi egreſſi erant in manu excelſa.*
9. *Cùmque perſequerentur Ægyptii veſtigia præcedentium, repererunt eos in caſtris ſuper mare : omnis equitatus & currus Pharaonis, & univerſus exercitus, erant in Phihahiroth contrà Beelſephon.*
10. *Cùmque appropinquaſſet Pharao, levantes filii Iſraël oculos, viderunt Ægyptios poſt ſe : & timuerunt valdè : clamaveruntque ad Dominum,*
11. *& dixerunt ad Moyſen : Forſitan non erant ſepulchra in Ægypto, ideo tuliſti nos ut moreremur in ſolitudine. Quid hoc facere voluiſti, ut educeres nos ex Ægypto ?*
12. *Nonne iſte eſt ſermo, quem loquebamur ad te in Ægypto, dicentes : Recede à nobis, ut ſerviamus Ægyptiis ? Multò enim melius erat ſervire eis, quàm mori in ſolitudine.*
13. *Et ait Moyſes ad populum : Nolite timere : ſtate, & videte magnalia Domini quæ facturus eſt hodie, Ægyptios enim, quos nunc videtis, nequaquàm ultrà videbitis uſque in ſempiternum.*
14. *Dominus pugnabit pro vobis, & vos tacebitis.*
15. *Dixitque Dominus ad Moyſen : Quid clamas ad me ? Loquere filiis Iſraël, ut proficiſcantur.*
16. *Tu autem eleva virgam tuam, & extende manum tuam ſuper mare, & divide illud : ut gradiantur filii Iſraël in medio mari per ſiccum.*

℣. 2. *expl.* Dieu voulut faire revenir en quelque ſorte les Iſraëlites ſur leurs pas, & les engager entre la mer rouge & le deſert, afin de faire éclater ſa toute-puiſſance dans leur ſalut, & dans la perte des Egyptiens.

℣. 5. *lettr.* Le peuple.

Ibid. *lettr.* Qu'avons-nous voulu faire ?

℣. 6. Joſeph dit, qu'il fit marcher avec lui ſix cens chariots de guerre, deux cens mille hommes de pied, & cinquante mille chevaux. Et un autre Auteur dit dans Euſebe, que Pharaon mena avec lui un million d'hommes. *Joſeph. Antiq. lib* 2. *Euſeb. Præpar. Ev. l.* 9. *c.* 28.

℣. 8. *expl.* Il vouloit premierement ſe les aſſujettir de nouveau ; & en ſecond lieu les obliger de rendre les vaſes d'or & d'argent qu'ils emportoient. *Euſeb. Tertull. adv. Marcion. lib.* 2. *cap.* 20.

Ibid. *lettr.* D'une main haute. *Autr.* Hautement, & ſans rien craindre. *Synopſ.*

℣. 10. *expl.* D'un cri de murmure & de défiance. Ou-bien quelques-uns crierent au Seigneur, & les autres murmurent contre Moïſe.

℣. 14. *lettr.* Vous vous tairez, *pour*, vous demeurerez oiſifs ſans vous défendre & ſans attaquer.

℣. 15. *expl.* L'Ecriture n'a point marqué que Moïſe eût parlé à Dieu ſur cela. Mais ſi ſa bouche étoit muette, ſon cœur parloit & crioit. *Ambroſ. ſerm.* 19. *in Pſalm.* 118. *Auguſt.* 52.

17. *Ego*

Digitized by Google

17. *Ego autem indurabo cor Ægyptiorum, ut persequantur vos: & glorificabor in Pharaone, & in omni exercitu ejus, & in curribus, & in equitibus illius.*

18. *Et scient Ægyptii quia ego sum Dominus, cùm glorificatus fuero in Pharaone, & in curribus atque in equitibus ejus.*

19. *Tollensque se angelus Dei, qui præcedebat castra Israël, abiit post eos: & cum eo pariter columna nubis, priora dimittens, post tergum*

20. *stetit, inter castra Ægyptiorum & castra Israël: & erat nubes tenebrosa, & illuminans noctem, ita ut ad se invicem toto noctis tempore accedere non valerent.*

21. *Cùmque extendisset Moyses manum super mare, abstulit illud Dominus flante vento vehementi & urente totâ nocte, & vertit in siccum: divisaque est aqua.*

22. *Et ingressi sunt filii Israël per medium sicci maris: erat enim aqua quasi murus à dextra eorum & læva.*

23. *Persequentesque Ægyptii ingressi sunt post eos, & omnis equitatus Pharaonis, currus ejus & equites, per medium maris.*

24. *Jamque advenerat vigilia matutina, & ecce respiciens Dominus super castra Ægyptiorum per columnam ignis & nubis, interfecit exercitum eorum:*

25. *& subvertit rotas curruum, ferebanturque in profundum. Dixerunt ergo Ægyptii: Fugiamus Israëlem: Dominus enim pugnat pro eis contra nos.*

26. *Et ait Dominus ad Moysen: Extende manum tuam super mare, ut revertantur aquæ ad Ægyptios super currus & equites eorum.*

27. *Cùmque extendisset Moyses manum contra mare, reversum est primo diluculo ad priorem locum: fugientibusque Ægyptiis occurrerunt aquæ, & involvit eos Dominus in mediis fluctibus.*

28. *Reversæque sunt aquæ, & operuerunt currus & equites cuncti exercitûs Pharaonis, qui sequentes ingressi fuerant mare: nec unus quidem superfuit ex eis.*

29. *Filii autem Israël perrexerunt per medium sicci maris, & aquæ eis erant quasi pro muro à dextris & à sinistris.*

30. *Liberavitque Dominus in die illa Israël de manu Ægyptiorum.*

31. *Et viderunt Ægyptios mortuos super littus maris, & manum magnam quam exercuerat Dominus contra eos: timuitque populus Dominum, & crediderunt Domino, & Moysi servo ejus.*

17. J'endurcirai le cœur des Egyptiens, afin qu'ils vous poursuivent: & je serai glorifié dans Pharaon & dans toute son armée, dans ses chariots, & dans sa cavalerie. An du M. 2513. Avant. J.C. 1491.

18. Et les Egyptiens sauront // que je suis le Seigneur, lorsque je serai ainsi glorifié dans Pharaon, dans ses chariots, & dans sa cavalerie.

19. Alors l'Ange de Dieu qui marchoit devant le camp des Israëlites // alla derriere eux, & en même-temps la colonne de nuée quittant la tête du peuple,

20. se mit aussi derriere, entre le camp des Egyptiens & le camp d'Israël, & la nuée étoit tenebreuse // *d'une part*, & *de l'autre* // éclairoit la nuit, ensorte que les deux armées ne purent s'approcher dans tout le temps de la nuit.

21. Moïse ayant étendu sa main sur la mer, le Seigneur l'entr'ouvrit, en faisant soufflet un vent violent & brûlant pendant toute la nuit; & il la sécha, & l'eau fut divisée en deux //.

22. Les enfans d'Israël marcherent à sec au milieu de la mer, ayant l'eau à droit & à gauche, qui leur servoit comme d'un mur. *Ps.* 77. 13. *Ps.* 113. 3. *Hebr.* 11. 29.

23. Et les Egyptiens marchant après eux se mirent à les poursuivre au milieu de la mer, avec toute la cavalerie de Pharaon, ses chariots & ses chevaux.

24. ‡ Lorsque la veille du matin // fut venue, le Seigneur // ayant regardé le camp des Egyptiens au travers de la colonne de feu & de la nuée //, fit perir toute leur armée; *Sap.* 18. 15. ‡ Samedi-saint. Proph. 4. Veille de la Pentecôte.

25. Il renversa les roues des chariots, & ils furent entraînés dans le fond *de la mer* //. Alors les Egyptiens s'entredirent: Fuyons les Israëlites //, parceque le Seigneur combat pour eux contre nous. Proph. 2.

26. En même-temps le Seigneur dit à Moïse: Etendez votre main sur la mer, afin que les eaux retournent sur les Egyptiens, sur leurs chariots, & sur leur cavalerie.

27. Moïse étendit donc la main sur la mer, & dès la pointe du jour elle retourna au même lieu où elle étoit auparavant. Ainsi lorsque les Egyptiens s'enfuyoient, les eaux vinrent au-devant d'eux, & le Seigneur les enveloppa au milieu des flots.

28. Les eaux étant retournées de la sorte, couvrirent & les chariots, & la cavalerie de toute l'armée de Pharaon, qui étoit entrée dans la mer en poursuivant *Israël*; & il n'en échappa pas un seul.

29. Mais les enfans d'Israël passerent à sec au milieu de la mer, ayant les eaux à droit & à gauche, qui leur tenoient lieu de mur.

30. En ce jour-là // le Seigneur délivra Israël de la main des Egyptiens.

31. Et ils virent les corps morts des Egyptiens sur le bord de la mer, & *les effets de* la main puissante que le Seigneur avoit étendue contre eux. Alors le peuple craignit le Seigneur; il crut au Seigneur, & à Moïse son serviteur.

℣. 18. *autr.* apprendront.
℣. 19. *lettr.* d'Israël.
℣. 20. *expl.* du côté des Egyptiens.
Ibid. *expl.* du côté des Israëlites.
℣. 21. *expl.* Un passage libre s'ouvrit en un moment au milieu de la mer, & un champ couvert d'herbes au plus profond des abîmes. *Sapient.* 19. 7.
℣. 24. *expl.* C'est la quatriéme veille de la nuit, qui commençoit vers les quatre heures du matin. Car la nuit étoit divisée en quatre veilles. *Synopf.*
Ibid. *expl.* Il entend peut-être l'ouverture qui se fit dans la nuée par quelques éclairs. Car ce regard de l'Ange semble marquer quelque operation sensible de l'Ange contre les Egyptiens.
℣. 25. *expl.* Les rouës des chariots étant brisées, ils tomboient ou étoient emportés par les chevaux qui étoient en fougue, avant que les eaux revinssent sur eux.
Ibid. *lettr.* Israël.
℣. 30. Le 21. du premier mois.

CHAPITRE XV.

Cantique de Moïse chanté par tous les Israëlites, en action-de-graces de leur délivrance si miraculeuse. Murmure du peuple contre Moïse. L'amertume des eaux est adoucie.

1. *TUnc cecinit Moyses & filii Israël carmen hoc Domino: & dixerunt: Cantemus*

1. ALors Moïse & les enfans d'Israël chanterent ce cantique au Seigneur //, & ils dirent: Chantons // des *Sap.* 10. 20.

℣. 1. *expl.* Soit que les Israëlites le chantassent après Moïse verset-à-verset; soit qu'il continuât lui seul tout le Cantique, & que le peuple repetât toûjours le premier verset.
Ibid. *Hebr.* Je chanterai, &c.

Digitized by Google

An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

hymnes au Seigneur, parcequ'il a fait éclater sa grandeur & sa gloire, & qu'il a précipité dans la mer le cheval & le cavalier //.

Domino : gloriosè enim magnificatus est, equum & ascensorem dejecit in mare.

Ps. 117. 14. Isai. 12. 2.

2. Le Seigneur est ma force & le sujet de mes louanges //, parcequ'il est devenu // mon Sauveur : c'est lui qui est mon Dieu, & je publierai sa gloire; il est le Dieu de mon pere //, & je releverai sa grandeur.

2. Fortitudo mea, & laus mea Dominus, & factus est mihi in salutem : iste Deus meus, & glorificabo eum : Deus patris mei, & exaltabo eum.

3. Le Seigneur a paru comme un guerrier //; son nom est, Le Tout-puissant //.

3. Dominus quasi vir pugnator : omnipotens nomen ejus.

4. Il a fait tomber dans la mer les chariots de Pharaon & son armée. Les plus grands d'entre ses princes ont été submergés dans la mer-rouge.

4. Currus Pharaonis & exercitum ejus projecit in mare : electi principes ejus submersi sunt in mari rubro.

5. Ils ont été ensevelis dans les abîmes; ils sont tombés comme une pierre au fond des eaux.

5. Abyssi operuerunt eos, descenderunt in profundum quasi lapis.

6. Votre droite, Seigneur, s'est signalée, & a fait éclater sa force : votre droite, Seigneur, a frappé l'ennemi *de votre peuple.*

6. Dextera tua, Domine, magnificata est in fortitudine : dextera tua, Domine, percussit inimicum.

7. Et vous avez renversé vos adversaires par la grandeur de votre puissance & de votre gloire. Vous avez envoyé *les ministres // de* votre colere, qui les a devorés comme une paille.

7. Et in multitudine gloriæ tuæ deposuisti adversarios tuos : misisti iram tuam, quæ devoravit eos sicut stipulam.

8. Vous avez excité un vent furieux // : & à son souffle les eaux se sont resserrées; l'eau qui couloit s'est arrêtée; & les abîmes *des eaux* se sont pressés; & ont remonté *des deux côtés* au milieu de la mer.

8. Et in spiritu furoris tui congregatæ sunt aquæ : stetit unda fluens, congregatæ sunt abyssi in medio mari.

9. L'ennemi a dit : Je les poursuivrai & je les atteindrai; je partagerai leurs dépouilles, & je me satisferai pleinement //; je tirerai mon épée, & ma main les fera mourir.

9. Dixit inimicus : Persequar & comprehendam, dividam spolia, implebitur anima mea : evaginabo gladium meum, interficiet eos manus mea.

10. Vous avez répandu votre souffle //, & la mer les a enveloppés; ils ont été submergés sous la violence des eaux, & *y sont tombés* comme *une masse* de plomb.

10. Flavit spiritus tuus, & operuit eos mare : submersi sunt quasi plumbum in aquis vehementibus.

11. Qui d'entre les forts est semblable à vous, Seigneur? Qui vous est semblable, à vous qui êtes tout éclatant de sainteté, terrible, & digne de toute louange, & qui faites des prodiges?

11. Quis similis tui in fortibus, Domine? Quis similis tui, magnificus in sanctitate, terribilis atque laudabilis, & faciens mirabilia?

12. Vous avez étendu votre main, & la terre // les a devorés.

12. Extendisti manum tuam, & devoravit eos terra.

13. Vous vous êtes rendu par votre misericorde le conducteur du peuple que vous avez racheté, & vous l'avez porté par votre puissance // jusqu'au lieu de votre demeure sainte //.

13. Dux fuisti in misericordia tua populo quem redemisti : & portasti eum in fortitudine tua, ad habitaculum sanctum tuum.

14. Les peuples se sont élevés, & ont été en colere //; ceux qui habitoient la Palestine ont été saisis d'une profonde douleur.

14. Ascenderunt populi, & irati sunt : dolores obtinuerunt habitatores Philisthiim.

15. Alors les Princes d'Edom ont été troublés, l'épouvante a surpris les forts de Moab, & tous les habitans de Chanaan ont seché de crainte.

15. Tunc conturbati sunt principes Edom, robustos Moab obtinuit tremor : obriguerunt omnes habitatores Chanaan.

16. Que l'épouvante & l'effroi tombe sur eux, Seigneur, à cause de la puissance // de votre bras; qu'ils deviennent immobiles comme une pierre // jusqu'à ce que votre peuple soit passé, jusqu'à ce que soit passé ce peuple que vous vous êtes acquis.

16. Irruat super eos formido & pavor, in magnitudine brachii tui : fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus, Domine, donec pertranseat populus tuus iste, quem possedisti.

17. Vous les introduirez & vous les établirez, Seigneur, sur la montagne de votre heritage //, sur cette demeure très-ferme que vous vous êtes préparée vous-même, dans votre sanctuaire, Seigneur, que vos mains ont affermi //.

*17. Introduces eos, & plantabis in monte hereditatis tuæ, firmissimo habitaculo tuo quod operatus es, Domine, sanctuarium tuum, Domine, quod firmaverunt * manus tuæ.*

Ibid. *autr.* les chevaux & les cavaliers.

℣. 2. Hebr. *Cantio mea*, l'objet de mes Cantiques.

Ibid. lettr. Et il est devenu, *pour*, parcequ'il est devenu. Et factus est, *pro*, quia factus est : *hebraïsm.*

Ibid. *expl.* De mes peres Abraham, Isaac & Jacob. singulier, *pour*, plurier. Il confirme par ces prodiges la verité des promesses qu'il a faites à mes peres.

℣. 3. *lettr.* Un homme guerrier.

Ibid. *Hebr.* Ia. *Expl.* Celui qui est.

℣. 7. *autr.* Les instrumens de votre colere, *i. e.* les feux, les éclairs, les foudres & les tempêtes.

℣. 8. *autr.* dans votre fureur, *i. e.* contre les Egyptiens, à qui vous vouliez ouvrir un sepulcre.

℣. 9. *lettr.* mon ame se rassasiera.

℣. 10. *autr.* votre vent a soufflé. Les tempêtes furieuses que l'Ange excita contre les Egyptiens. Saint Augustin croit qu'on peut entendre à la lettre ces paroles : *Flavit spiritus tuus*, du Saint-Esprit, qui épouvantoit & punissoit les méchans au temps de l'ancienne loi. *Aug. quæst.* 53.

℣. 12. *expl.* Saint Augustin prend ici *la terre*, pour le monde inferieur, qui comprend la terre & l'eau mêlées ensemble. *Aug. quæst.* 54. D'autres l'entendent dans sa signification ordinaire, & croyent que la terre s'entr'ouvrit pour ensevelir un grand nombre d'Egyptiens.

℣. 13. *expl.* Tout ce qui suit est une prophetie de l'avenir, où le passé se met pour le temps futur.

Ibid. *expl.* La Palestine.

℣. 14. *expl.* S'éleveront, & seront en fureur voyant que leurs pays sont destinés aux Hebreux.

℣. 16. *autr.* par la puissance.

Ibid. *expl.* Cela est arrivé à quelques peuples que Moïse rencontra dans sa marche, qui n'oserent s'approcher à son passage.

℣. 17. *expl.* Dans Jerusalem, sur la montagne où votre temple a été bâti.

Ibid. * ils l'ont affermi, *pour*, l'affermiront, un passé *pour* un futur, & affermir, *pour* bâtir. *hebraïsm.*

Digitized by Google

18. *Dominus regnabit in æternum & ultrà.*

18. Le Seigneur regnera dans l'éternité, & au-delà de *tous les siecles* //.

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

19. *Ingressus est enim equus Pharao cum curribus & equitibus ejus in mare : & reduxit super eos Dominus aquas maris : filii autem Israël ambulaverunt per siccum in medio ejus.*

19. Car Pharaon est entré à cheval dans la mer avec ses chariots & ses cavaliers ; & le Seigneur a fait retourner sur eux les eaux de la mer : mais les enfans d'Israël ont passé à sec au milieu des eaux.

20. *Sumsit ergo Maria prophetissa soror Aaron, tympanum in manu sua : egressæque sunt omnes mulieres post eam cum tympanis & choris,*

20. Marie prophetesse //, sœur d'Aaron, prit donc un tambour à sa main : toutes les femmes marcherent après elle avec des tambours, formant des chœurs *de musique ;*

21. *quibus præcinebat, dicens : Cantemus Domino, gloriosè enim magnificatus est, equum & ascensorem ejus dejecit in mare.*

21. & Marie chantoit la premiere, en disant : Chantons des hymnes au Seigneur, parcequ'il a signalé sa grandeur & sa gloire, & qu'il a précipité dans la mer le cheval & le cavalier.

22. *Tulit autem Moyses Israël de mari rubro, & egressi sunt in desertum Sur : ambulaveruntque tribus diebus per solitudinem, & non inveniebant aquam.*

22. Après donc que Moïse eut fait partir les Israëlites // de la mer-rouge, ils entrerent au desert de Sur //; & ayant marché trois jours // dans la solitude, ils ne trouvoient point d'eau.

23. *Et venerunt in Mara, nec poterant bibere aquas de Mara, eò quòd essent amaræ : unde & congruum loco nomen imposuit, vocans illum Mara, id est, amaritudinem.*

23. Ils arriverent à Mara, & ils ne pouvoient boire des eaux de Mara, parcequ'elles étoient ameres. C'est pourquoi on lui donna un nom qui lui étoit propre, en l'appellant Mara, c'est-à-dire, amertume.

24. *Et murmuravit populus contra Moysen, dicens : Quid bibemus ?*

24. Alors le peuple murmura contre Moïse, en disant : Que boirons-nous ?

25. *At ille clamavit ad Dominum, qui ostendit ei lignum : quòd cùm misisset in aquas, in dulcedinem versæ sunt. Ibi constituit ei præcepta, atque judicia, & ibi tentavit eum,*

25. Mais Moïse cria au Seigneur ; lequel lui montra un *certain* bois // qu'il jetta dans les eaux, & les eaux, *d'ameres qu'elles étoient*, devinrent douces. Dieu leur donna en ce lieu des préceptes & des ordonnances, & il y éprouva son peuple //,

Judith. 5. 15. Eccli. 38. 5.

26. *dicens : Si audieris vocem Domini Dei tui, & quod rectum est coram eo feceris, & obedieris mandatis ejus, custodierisque omnia præcepta illius, cunctum languorem, quem posui in Ægypto, non inducam super te : ego enim Dominus sanator tuus.*

26. en disant : Si vous écoutez la voix du Seigneur votre Dieu, & que vous fassiez ce qui est juste devant ses yeux ; si vous obéissez à ses commandemens ; & si vous gardez tous ses préceptes, je ne vous frapperai point de toutes les langueurs dont j'ai frappé l'Egypte ; parceque je suis le Seigneur qui vous gueris //.

27. *Venerunt autem in Elim filii Israël, ubi erant duodecim fontes aquarum, & septuaginta palmæ : & castrametati sunt juxta aquas.*

27. ‡ Les enfans d'Israël vinrent ensuite à Elim, où il y avoit douze fontaines, & soixante & dix palmiers ; & ils camperent auprès des eaux.

Num. 33. 9.

‡ Benediction des Palmes, &c.

℣. 18. au-delà de tout ce que nous pouvons concevoir comme éternel.

℣. 20. *expl.* Elle dit elle-même ailleurs, que Dieu lui avoit parlé comme à Moïse. *Num.* 12. 2. Et il semble aussi qu'elle ne chantoit pas la premiere ce Cantique sans être inspirée par l'Esprit de Dieu.

℣. 22. *lettr.* Israël.

Ibid. *expl.* Ce desert s'étend jusqu'aux confins de la Palestine, du côté qu'elle est proche de l'Egypte. *Ibid.* le 22. 23. & 24. du même mois.

℣. 25. *expl.* La vertu de ce bois pour adoucir les eaux, étoit naturelle ; puisque le Saint-Esprit, après avoir dit dans l'Ecclesiastique *chap.* 38. 4. que c'est le Très-haut qui a creé les remedes, & que l'homme sage n'en aura point d'éloignement, ajoûte aussi-tôt : *vers.* 5. *L'amertume de l'eau n'a-t-elle pas été adoucie par le bois que Moïse y jetta ? August. quæst.* 57.

Ibid. *expl.* Soit son obeïssance par ces préceptes dont il parle ici ; soit sa foi & sa constance par l'amertume de ces eaux dont il vient de parler.

℣. 26. *autr.* Qui ai le pouvoir de vous guerir.

CHAPITRE XVI.

Murmure des Israëlites dans le desert. Dieu leur envoye des cailles, & la manne pour les nourrir. Ordonnance du Seigneur touchant la maniere dont la manne devoit être recueillie.

1. *Profectique sunt de Elim, & venit omnis multitudo filiorum Israël in desertum Sin, quod est inter Elim & Sinaï, quinto decimo die mensis secundi, postquam egressi sunt de terra Ægypti.*

1. Toute la multitude des enfans d'Israël étant partie d'Elim, vint au desert de Sin //, qui est entre Elim & Sinaï *, le quinziéme jour du second mois depuis leur sortie d'Egypte.

Sap. 11. 2.

* La même année. 2513.

2. *Et murmuravit omnis congregatio filiorum Israël contra Moysen & Aaron in solitudine.*

2. Et les enfans d'Israël étant dans ce desert, murmurerent tous contre Moïse & Aaron,

3. *Dixeruntque filii Israël ad eos : Utinam mortui essemus per manum Domini in terra Ægypti, quando sedebamus super ollas carnium, & comedebamus panem in saturitate ! Cur eduxistis nos in desertum istud, ut occideretis omnem multitudinem fame ?*

3. en leur disant : Plût à Dieu que nous fussions morts dans l'Egypte par la main du Seigneur, lorsque nous étions assis près des marmites pleines de viandes, & que nous mangions du pain tant que nous voulions ! Pourquoi nous avez-vous amenés dans ce desert pour y faire mourir de faim tout le peuple ?

4. *Dixit autem Dominus ad Moysen : Ecce, ego pluam vobis panes de cælo : egrediatur populus, & colligat quæ sufficiunt per singulos dies : ut tentem eum utrum ambulet in lege mea, an non.*

4. Alors le Seigneur dit à Moïse : Je vais vous faire pleuvoir des pains // du ciel ; que le peuple aille en amasser ce qui lui suffira pour chaque jour ; afin que j'éprouve s'il marche, ou non, dans ma loi //.

5. *Die autem sexto parent quod inferant : & sit duplum quàm colligere solebant per singulos dies.*

5. Qu'ils en ramassent le sixiéme jour pour le garder chez eux, & qu'ils en recueillent deux fois autant qu'en un autre jour //.

℣. 1. *expl.* different de celui où arriva la mort de Marie, & où le rocher fut frappé par Moïse. *Num.* 20.

℣. 4. *autr.* du pain.

Ibid. *expl.* S'il usera de la manne selon les regles que je lui prescris, & s'il en aura la reconnoissance qu'il me doit.

℣. 5. *expl.* pour servir ce jour-là, & le lendemain qui étoit le jour du sabbat.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

6. Alors Moïſe & Aaron dirent à tous les enfans d'Iſraël : Vous ſaurez ce ſoir que c'eſt le Seigneur qui vous a tirés de l'Egypte ;

7. & vous verrez demain matin éclater la gloire du Seigneur, parcequ'il a entendu vos murmures contre lui. Mais qui ſommes-nous *nous autres*, pour que vous murmuriez contre nous ?

8. Moïſe ajoûta : Le Seigneur vous donnera ce ſoir de la chair à manger, & au matin il vous raſſaſiera de pains ; parcequ'il a entendu les paroles de murmure que vous avez fait éclater contre lui ‖. Car pour nous, qui ſommes-nous ? Ce n'eſt point nous que vos murmures attaquent, c'eſt le Seigneur.

9. Moïſe dit auſſi à Aaron : Dites à toute l'aſſemblée des enfans d'Iſraël : Approchez-vous devant le Seigneur ; car il a entendu vos murmures.

10. Et lorſqu'Aaron parloit encore à toute l'aſſemblée des
Eccli. 45. 3. enfans d'Iſraël, ils regarderent du côté du deſert, & la gloire du Seigneur ‖ parut tout-d'un-coup ſur la nuée.

11. Alors le Seigneur parla à Moïſe, & lui dit ;

12. J'ai entendu les murmures des enfans d'Iſraël ; dites-leur : Vous mangerez ce ſoir de la chair, & au matin vous ſerez raſſaſiés de pains, & vous ſaurez que je ſuis le Seigneur votre Dieu.

Num. 11. 31. 13. Il vint donc le ſoir un grand nombre de cailles qui couvrirent tout le camp ; & le matin il ſe trouva auſſi en-bas une roſée tout autour du camp.

Num. 11. 7. Pſ. 77. 24. Sap. 16. 20. Joan. 6. 31. 14. Et la ſurface de la terre en étant couverte, on vit paroître dans le deſert quelque choſe de menu & comme pilé au mortier, qui reſſembloit à ces petits grains de gelée blanche, qui *pendant l'hiver* tombent ſur la terre.

15. Ce que les enfans d'Iſraël ayant vû, ils ſe dirent l'un à l'autre : Manhu ? C'eſt-à-dire : Qu'eſt-ce que cela ‖ ? Car ils ne
1. Cor. 10. 3. ſavoient ce que c'étoit. Moïſe leur dit : C'eſt-là le pain que le Seigneur vous donne à manger.

16. Et voici ce que le Seigneur ordonne : Que chacun en ramaſſe ce qu'il lui en faut pour manger. Prenez-en un gomor ‖ pour chaque perſonne, ſelon le nombre de ceux qui demeurent dans chaque tente.

17. Les enfans d'Iſraël firent ce qui leur avoit été ordonné ; & ils amaſſerent les uns plus, les autres moins ‖.

2. Cor. 8. 15. 18. Et l'ayant meſuré à la meſure du gomor, celui qui en avoit plus amaſſé n'en eut pas davantage, & celui qui en avoit moins préparé, n'en avoit pas moins, mais il ſe trouva que chacun en avoit amaſſé ſelon qu'il en pouvoit manger ‖.

19. Moïſe leur dit : Que perſonne n'en garde juſqu'au *lendemain* matin.

20. Mais ils ne l'écouterent point ; & quelques-uns en ayant gardé juſqu'au matin, *ce qu'ils avoient reſervé* ſe trouva plein de vers, & tout corrompu. Et Moïſe ſe mit en colere contre eux.

21. Chacun donc en recueilloit le matin autant qu'il lui en falloit pour ſe nourrir ; & lorſque la chaleur du ſoleil étoit venue, elle ſe fondoit.

22. Le ſixiéme jour ils en recueillirent une fois plus qu'à l'ordinaire, c'eſt-à-dire, deux gomors pour chaque perſonne. Or tous les princes du peuple en vinrent donner avis à Moïſe,

23. qui leur dit : C'eſt ce que le Seigneur a declaré : Il ſera demain le jour du ſabbat, dont le repos eſt conſacré au Seigneur. Faites donc aujourd'hui tout ce que vous avez à faire.

6. *Dixeruntque Moyſes & Aaron ad omnes filios Iſraël : Veſperè ſcietis quòd Dominus eduxerit vos de terra Ægypti ;*

7. *& manè videbitis gloriam Domini : audivit enim murmur veſtrum contra Dominum : nos verò quid ſumus, quia muſſitaſtis contra nos ?*

8. *Et ait Moyſes : Dabit vobis Dominus veſperè carnes edere, & manè panes in ſaturitate : eò quòd audierit murmurationes veſtras, quibus murmurati eſtis contra eum. Nos enim quid ſumus ? Nec contra nos eſt murmur veſtrum, ſed contra Dominum.*

9. *Dixit quoque Moyſes ad Aaron : Dic univerſæ congregationi filiorum Iſraël : Accedite coram Domino : audivit enim murmur veſtrum.*

10. *Cùmque loqueretur Aaron ad omnem cœtum filiorum Iſraël, reſpexerunt ad ſolitudinem : & ecce gloria Domini apparuit in nube.*

11. *Locutus eſt autem Dominus ad Moyſen, dicens :*

12. *Audivi murmurationes filiorum Iſraël ; loquere ad eos : Veſperè comedetis carnes, & manè ſaturabimini panibus, ſcietiſque quòd ego ſum Dominus Deus veſter.*

13. *Factum eſt ergo veſperè, & aſcendens coturnix, cooperuit caſtra : manè quoque ros jacuit per circuitum caſtrorum.*

14. *Cùmque operuiſſet ſuperficiem terræ, apparuit in ſolitudine minutum, & quaſi pilo tuſum in ſimilitudinem pruinæ ſuper terram.*

15. *Quod cùm vidiſſent filii Iſraël, dixerunt ad invicem : Manhu ? quod ſignificat : Quid eſt hoc ? Ignorabant enim quid eſſet. Quibus ait Moyſes : Iſte eſt panis, quem Dominus dedit vobis ad veſcendum.*

16. *Hic eſt ſermo, quem præcepit Dominus : Colligat unuſquiſque ex eo quantum ſufficit ad veſcendum : gomor per ſingula capita, juxta numerum animarum veſtrarum quæ habitant in tabernaculo ſic tolletis.*

17. *Feceruntque ita filii Iſraël : & collegerunt, alius plus, alius minus.*

18. *Et menſi ſunt ad menſuram gomor : nec qui plus collegerat, habuit ampliùs : nec qui minùs paraverat, reperit minùs : ſed ſinguli juxta id quod edere poterant, congregaverunt.*

19. *Dixitque Moyſes ad eos : Nullus relinquat ex eo in manè.*

20. *Qui non audierunt eum, ſed dimiſerunt quidam ex eis uſque manè, & ſcatere cœpit vermibus atque computruit : & iratus eſt contra eos Moyſes.*

21. *Colligebant autem manè ſinguli, quantum ſufficere poterat ad veſcendum : cùmque incaluiſſet ſol, liquefiebat.*

22. *In die autem ſexta collegerunt cibos duplices, id eſt duo gomor per ſingulos homines. Venerunt autem omnes principes multitudinis, & narraverunt Moyſi.*

23. *Qui ait eis : Hoc eſt quod locutus eſt Dominus : Requies ſabbati ſanctificata eſt Domino cras. Quodcumque operandum eſt, facite : &*

℣. 8. *expl.* Quoique vos murmures l'ayent offenſé, il vous donnera ce que vous lui avez demandé, mais il punira enſuite votre infidelité. *Num. cap.* 11. 33. *Pſal.* 77. 30. 31.

℣. 10. *expl.* Un éclat & une ſplendeur qui étoit comme une preuve de la preſence de la Majeſté divine.

℣. 15. *c'eſt-à-dire* : Qu'eſt-ce que cela ? C'eſt une explication du traducteur, qui n'eſt point dans l'Hebreu ni dans les Sept.

℣. 16. *expl.* Pluſieurs croyent que le gomor pouvoit contenir environ quatre livres ; ce qui ſuffit pour nourrir les hommes les plus forts, & occupés au plus grand travail.

℣. 17. *expl.* ne ſçachant pas au juſte ce que pouvoit contenir la meſure du gomor.

℣. 18. *expl.* Dieu égalant les choſes par ſa puiſſance, leur faiſoit trouver miraculeuſement à tous, qu'ils avoient chacun amaſſé la même meſure.

Digitized by Google

que coquenda sunt coquite : quidquid autem reliquum fuerit, reponite usque in manè.

24. *Feceruntque ita ut præceperat Moyses, & non computruit, neque vermis inventus est in eo.*

25. *Dixitque Moyses : Comedite illud hodie, quia sabbatum est Domini : non invenietur hodie in agro.*

26. *Sex diebus colligite : in die autem septimo sabbatum est Domini, idcircò non invenietur.*

27. *Venitque septima dies : & egressi de populo ut colligerent, non invenerunt.*

28. *Dixit autem Dominus ad Moysen : Usquequo non vultis custodire mandata mea, & legem meam ?*

29. *Videte quòd Dominus dederit vobis sabbatum, & propter hoc die sextâ tribuit vobis cibos duplices. Maneat unusquisque apud semetipsum, nullus egrediatur de loco suo die septimo.*

30. *Et sabbatizavit populus die septimo.*

31. *Appellavitque domus Israël nomen ejus Man : quod erat quasi semen coriandri album, gustusque ejus quasi similæ cum melle.*

32. *Dixit autem Moyses : Iste est sermo, quem præcepit Dominus : Imple gomor ex eo, & custodiatur in futuras retrò generationes : ut noverint panem, quo alui vos in solitudine, quando educti estis de terra Ægypti.*

33. *Dixit quoque Moyses ad Aaron : Sume vas unum, & mitte ibi Man, quantum potest capere gomor : & repone coram Domino ad servandum in generationes vestras,*

34. *sicut præcepit Dominus Moysi. Posuitque illud Aaron in tabernaculo reservandum.*

35. *Filii autem Israël comederunt Man quadraginta annis, donec venirent in terram habitabilem : hoc cibo aliti sunt, usquequo tangerent fines terræ Chanaan.*

36. *Gomor autem decima pars est ephi.*

Faites cuire tout ce que vous avez à cuire, & gardez pour demain matin ce que vous aurez reservé *d'aujourd'hui*.

An du M. 2313. Avant J. C. 1491.

24. Et ayant fait ce que Moïse leur avoit commandé, *la manne* ne se corrompit point, & on n'y trouva aucun ver.

25. Moïse leur dit ensuite : Mangez aujourd'hui ce que vous avez gardé ; parceque c'est le sabbat du Seigneur, & que vous n'en trouverez point aujourd'hui dans les champs.

26. Recueillez donc pendant les six jours la manne ; car le septiéme jour c'est le sabbat du Seigneur : c'est pourquoi vous n'y en trouverez point.

27. Le septiéme jour étant venu, quelques-uns du peuple allerent pour recueillir de la manne ; & ils n'en trouverent point.

28. Alors le Seigneur dit à Moïse : Jusqu'à quand refuserez-vous de garder mes commandemens & ma loi ?

29. Considerez que le Seigneur a établi le sabbat parmi vous, & qu'il vous donne pour cela le sixiéme jour une double nourriture. Que chacun donc demeure chez soi, & que nul ne sorte de sa place au septiéme jour.

30. Ainsi le peuple garda le sabbat au septiéme jour.

31. Et la maison d'Israël donna à cette nourriture le nom de Manne. Elle ressembloit à la graine de coriandre ; elle étoit blanche, & elle avoit le goût qu'auroit la plus pure farine mêlée avec du miel ∥.

32. Moïse dit encore : Voici ce qu'a ordonné le Seigneur : Emplissez de manne un gomor, & qu'on la garde pour les races à venir ; afin qu'elles sachent quel a été le pain dont je vous ai nourris dans le desert, après que vous avez été tirés de l'Egypte.

33. Moïse dit donc à Aaron : Prenez un vase, & mettez-y de la manne autant qu'un gomor en peut tenir, & le placez devant le Seigneur ∥, afin qu'elle se garde pour les races à venir,

34. selon que le Seigneur l'a ordonné à Moïse. Et Aaron mit ce vase en reserve dans le tabernacle ∥.

35. Or les enfans d'Israel mangerent de la manne pendant quarante ans ∥, jusqu'à ce qu'ils vinssent dans la terre où ils devoient habiter ∥. C'est ainsi qu'ils furent nourris jusqu'à ce qu'ils entrassent sur les premieres terres du pays de Chanaan. 2. *Esdras* 9. 21. *Judith.* 5. 15.

36. Or le gomor est la dixiéme partie de l'éphi ∥.

℣. 31. *expl.* Elle avoit aussi cette proprieté miraculeuse, que s'accommodant au desir de chacun d'eux, elle changeoit de goûts selon saint Augustin, à l'égard des Israëlites qui étoient fidelles à Dieu. *Sap.* 16. 20. 25. *August. retract.* 2. 20.

℣. 33. dans le tabernacle, comme il l'explique ensuite.

℣. 34. *expl.* Après qu'il fut fait ; car le tabernacle n'étoit pas encore construit alors. *August.*

℣. 35. *expl.* Ce fut leur nourriture ordinaire : quoiqu'il ne leur fût pas défendu d'y joindre autre chose, comme ce qu'ils pouvoient prendre à la chasse, ou acheter des peuples voisins. *Deut.* 2. 6.

Ibid. *autr.* Dans une terre habitable, *c'est-à-dire*, par rapport au desert où ils furent pendant tout ce temps.

℣. 36. *expl.* L'éphi peut être évalué à deux boisseaux, 5. à 6. litrons.

CHAPITRE XVII.

Murmure des Israëlites. Dieu fait sortir de l'eau d'une pierre. La priere de Moïse rend Israël victorieux des Amalecites.

1. *IGitur profecta omnis multitudo filiorum Israël de deserto Sin per mansiones suas, juxta sermonem Domini, castrametati sunt in Raphidim, ubi non erat aqua ad bibendum populo.*

2. *Qui jurgatus contra Moysen, ait : Da nobis aquam, ut bibamus. Quibus respondit Moyses : Quid jurgamini contra me ? cur tentatis Dominum ?*

3. *Sitivit ergo ibi populus præ aquæ penuriâ, & murmuravit contra Moysen, dicens : Cur feciſti nos exire de Ægypto, ut occideres nos, & liberos nostros, ac jumenta siti ?*

4. *Clamavit autem Moyses ad Dominum, dicens : Quid faciam populo huic ? Adhuc paululum & lapidabit me.*

1. TOus les enfans d'Israël étant partis du desert de Sin, & ayant demeuré dans les lieux que le Seigneur leur avoit marqués ∥, ils camperent à Raphidim, où il ne se trouva point d'eau à boire pour le peuple. La même année. 2513. le même mois. 1.

2. Alors ils murmurerent contre Moïse, & lui dirent : Donnez-nous de l'eau pour boire. Moïse leur répondit : Pourquoi murmurez-vous contre moi ? Pourquoi tentez-vous le Seigneur ∥ ? *Num.* 20. 4.

3. Le peuple se trouvant donc en ce lieu pressé de la soif, & sans eau, murmura contre Moïse, en disant ; Pourquoi nous avez-vous fait sortir de l'Egypte, pour nous faire mourir de soif, nous & nos enfans, & nos troupeaux ?

4. Moïse cria alors au Seigneur, & lui dit : Que ferai-je à ce peuple ? Il s'en faut peu ∥ qu'il ne me lapide.

℣. 1. *expl.* Encore plus par le mouvement de la colonne de nuée qui marchoit devant eux, que par des paroles.

℣. 2. *expl.* en manquant de foi à l'égard de ce Dieu tout-puissant, qui vous a sauvés si miraculeusement, & doutant encore de son pouvoir.

℣. 4. *lettr.* Dans peu de temps il, &c.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491. *Sup.* 14.21. *Ps.* 77. 15. 1.*Cor.*10.4.

5. Le Seigneur dit à Moïse; Marchez devant le peuple; menez avec vous des anciens d'Israël ∥; prenez en votre main la verge dont vous avez frappé le fleuve ∥, & allez jusqu'à la pierre d'Horeb ∥.

6. Je me trouverai là *moi-même* présent devant vous ∥: vous frapperez la pierre, & il en sortira de l'eau ∥, afin que le peuple ait à boire. Moïse fit devant les anciens d'Israël ce que le seigneur lui avoit ordonné.

7. Et il appella ce lieu, la Tentation ∥, à cause du murmure des enfans d'Israël, & parcequ'ils tenterent là le Seigneur, en disant: Le Seigneur est-il au milieu de nous, ou n'y est-il pas?

*Deut.*25.17. *Judith.* 4. 13. *Sap.*11. 3.

8. Cependant Amalec ∥ vint à Raphidim combattre contre Israël.

9. Et Moïse dit à Josué: Choisissez des hommes, & allez combattre contre Amalec. Je me tiendrai demain sur le haut de la colline, ayant en main la verge de Dieu.

10. Josué fit ce que Moïse lui avoit dit, & il combattit contre Amalec. Mais Moïse, Aaron, & Hur monterent sur le haut de la colline.

11. Et lorsque Moïse tenoit les mains élevées, Israël étoit victorieux ∥; un peu, mais lorsqu'il les abaissoit un peu Amalec avoit l'avantage.

12. Cependant les mains de Moïse étoient lasses & appesanties. C'est pourquoi ils prirent une pierre, & l'ayant mise sous lui, il s'y assit; & Aaron & Hur lui soûtenoient les mains des deux côtés. Ainsi ses mains ne se lasserent point jusqu'au coucher du soleil.

13. Josué mit donc en fuite Amalec, & *fit passer* son peuple au fil de l'épée.

14. Alors le Seigneur dit à Moïse: Ecrivez ceci dans un livre, afin que ce soit un monument *pour l'avenir*, & faites-le entendre à Josué ∥; car j'effacerai la memoire d'Amalec de dessous le ciel.

15. Moïse dressa là un autel, qu'il appella de ce nom, Le Seigneur est ma gloire. Car, dit-il:

16. la main du Seigneur s'élevera de son trône contre Amalec, & le Seigneur lui fera la guerre dans la suite de toutes les races.

5. *Et ait Dominus ad Moysen: Antecede populum, & sume tecum de senioribus Israël: & virgam quâ percussisti fluvium, tolle in manu tua, & vade.*

6. *Ecce ego stabo ibi coram te, supra petram Horeb: percutiesque petram, & exibit ex ea aqua, ut bibat populus. Fecit Moyses ita coram senioribus Israël.*

7. *Et vocavit nomen loci illius, Tentatio, propter jurgium filiorum Israël, & quia tentaverunt Dominum: dicentes: Est-ne Dominus in nobis, an non?*

8. *Venit autem Amalec, & pugnabat contra Israël in Raphidim.*

9. *Dixitque Moyses ad Josue: Elige viros: & egressus, pugna contra Amalec: cras ego stabo in vertice collis, habens virgam Dei in manu mea.*

10. *Fecit Josue ut locutus erat Moyses, & pugnavit contra Amalec. Moyses autem & Aaron & Hur ascenderunt super verticem collis.*

11. *Cúmque levaret Moyses manus, vincebat Israël: sin autem paululùm remansisset, superabat Amalec.*

12. *Manus autem Moysi erant graves: sumentes igitur lapidem, posuerunt subter eum, in quo sedit: Aaron autem & Hur sustentabant manus ejus ex utraque parte. Et factum est, ut manus illius non lassarentur usque ad occasum solis.*

13. *Fugavitque Josue Amalec, & populum ejus in ore gladii.*

14. *Dixit autem Dominus ad Moysen: Scribe hoc ob monimentum in libro, & trade auribus Josue: delebo enim memoriam Amalec sub cælo.*

15. *Ædificavitque Moyses altare, & vocavit nomen ejus, Dominus exaltatio mea, dicens:*

16. *Quia manus solii Domini, & bellum Domini erit contra Amalec, à generatione in generationem.*

℣. 5. *expl.* pour être témoins du miracle qui devoit se faire hors du camp.

Ibid. *expl.* du Nil quand il fut changé en sang.

Ibid. *expl.* qui étoit proche d'Horeb ou de Sinaï, & un peu éloignée de Raphidim.

℣. 6. *expl.* par ma puissance & par mon secours pour faire sortir l'eau de la pierre.

Ibid. *expl.* Quelques Autheurs témoignent que l'eau coule encore de ce rocher.

℣. 7. Tentation. *L'Hebr.* Massa & Meriba, *c'est-à-dire*, tentation & murmure, *ainsi les Sept.* On croit que ces deux noms ont été depuis des noms de ce lieu.

℣. 8. *expl.* Amalec étoit alors le nom commun aux Rois de ce peuple, qu'on appelloit Amalécites, à cause de leur Prince. *vers.* 13.

℣. 11. *expl.* pour marquer que ce peuple ne surmontoit pas ses ennemis par sa propre force, mais par celle de Dieu même, que Moïse attiroit sur eux par sa priere.

℣. 14. *expl.* Que je détruirai entierement cette nation à cause de l'inhumanité avec laquelle ils sont venu attaquer les derniers de l'armée des Israëlites qui étoient las & fatigués. *Deut.* 25. 17. 18. C'est ce qui fut executé plus de quatre cens ans après sous le regne de Saül. 1. *Reg.* 15.

CHAPITRE XVIII.

Jethro beau-pere de Moïse lui ramene sa femme avec ses enfans. Il offre des sacrifices au Seigneur, en reconnoissance des grands prodiges qu'il avoit faits pour son peuple. Conseil très-sage qu'il donne à Moïse pour le soulager dans la conduite d'Israël.

L'an du M. 2514. Avant J. C. 1490. L'an 2. & le second mois de la sortie d'Egypte.

1. OR Jethro Prêtre de Madian, & allié de Moïse ∥, ayant appris tout ce que Dieu avoit fait en faveur de Moïse & de son peuple d'Israël, & comment il l'avoit fait sortir de l'Egypte,

2. prit Séphora ∥ femme de Moïse, qu'il lui avoit renvoyée,

3. & ses deux fils, l'un desquels avoit été nommé Gersam, son pere ayant dit: J'ai été voyageur en une terre étrangere;

Supr. 2. 22.

4. & l'autre Eliézer, Moïse ayant dit encore: Le Dieu de mon pere a été mon protecteur, & il m'a sauvé de l'épée de Pharaon.

5. Jethro allié de Moïse ∥, vint donc le trouver avec ses

1. *CUmque audisset Jethro, sacerdos Madian, cognatus Moysi, omnia quæ fecerat Deus Moysi, & Israëli populo suo, & quòd eduxisset Dominus Israël de Ægypto,*

2. *Tulit Sephoram uxorem Moysi quam remiserat:*

3. *& duos filios ejus, quorum unus vocabatur Gersam, dicente patre: Advena fui in terra aliena;*

4. *alter verò Eliezer: Deus enim, ait, patris mei adjutor meus: & eruit me de gladio Pharaonis.*

5. *Venit ergo Jethro cognatus Moysi, & filii*

℣. 1. *expl.* beau-pere; *ainsi l'Hebr. & les Sept. Voyez Exod.* 3. 1.

℣. 2. *expl.* Sa fille que Moïse lui avoit renvoyée étant en chemin d'aller trouver Pharaon, pour faire sortir Israël de l'Egypte, *cap.*4. 26.

℣. 5. *expl.* Il semble que ceci n'arriva que depuis, *c'est-à-dire*, un peu avant que les Israëlites quittassent le mont de Sinaï; & qu'ainsi ce qui est dit de Jethro est rapporté en ce lieu, sans que l'ordre du temps ait été gardé. *Deut.* 1. 9. 10. *&c.*

Digitized by Google

ejus, & uxor ejus, ad Moyſen in deſertum, ubi erat caſtrametatus juxta montem Dei.

6. Et mandavit Moyſi, dicens: Ego Jethro cognatus tuus venio ad te, & uxor tua, & duo filii tui cum ea.

7. Qui egreſſus in occurſum cognati ſui, adoravit, & oſculatus eſt eum: ſalutaveruntque ſe mutuò verbis pacificis. Cùmque intraſſet tabernaculum,

8. narravit Moyſes cognato ſuo cuncta quæ fecerat Dominus Pharaoni, & Ægyptiis propter Iſraël; univerſumque laborem, qui accidiſſet eis in itinere, & quòd liberaverat eos Dominus.

9. Lætatuſque eſt Jethro ſuper omnibus bonis, quæ fecerat Dominus Iſraëli, eò quòd eruiſſet eum de manu Ægyptiorum:

10. & ait: Benedictus Dominus qui liberavit vos de manu Ægyptiorum, & de manu Pharaonis, qui eruit populum ſuum de manu Ægypti.

11. Nunc cognovi, quia magnus Dominus ſuper omnes deos: eò quòd ſuperbè egerint contra illos.

12. Obtulit ergo Jethro cognatus Moyſi holocauſta & hoſtias Deo: Veneruntque Aaron & omnes ſeniores Iſraël, ut comederent panem cum eo coram Deo.

13. Alterâ autem die ſedit Moyſes, ut judicaret populum qui aſſiſtebat Moyſi à manè uſque ad veſperam.

14. Quod cùm vidiſſet cognatus ejus, omnia ſcilicet quæ agebat in populo, ait: Quid eſt hoc quod facis in plebe? Cur ſolus ſedes, & omnis populus præſtolatur de manè uſque ad veſperam?

15. Cui reſpondit Moyſes: Venit ad me populus quærens ſententiam Dei.

16. Cùmque acciderit eis aliqua diſceptatio, veniunt ad me ut judicem inter eos, & oſtendam præcepta Dei, & leges ejus.

17. At ille: Non bonam, inquit, rem facis.

18. Stulto labore conſumeris & tu, & populus iſte qui tecum eſt: ultra vires tuas eſt negotium, ſolus illud non poteris ſuſtinere.

19. Sed audi verba mea atque conſilia, & erit Deus tecum. Eſto tu populo in his quæ ad Deum pertinent, ut referas quæ dicuntur ad eum.

20. oſtendaſque populo cerimonias & ritum colendi, viamque per quam ingredi debeant, & opus quod facere debeant.

21. Provide autem de omni plebe viros potentes, & timentes Deum, in quibus ſit veritas, & qui oderint avaritiam, & conſtitue ex eis tribunos, & centuriones, & quinquagenarios, & decanos,

22. qui judicent populum omni tempore: quidquid autem majus fuerit, referant ad te, & ipſi minora tantummodo judicent: leviuſque ſit tibi, partito in alios onere.

enfans & ſa femme dans le deſert, où il avoit fait camper le peuple près de la montagne de Dieu. An. du M. 2514. Avant J. C. 1490.

6. Et il envoya dire à Moïſe: C'eſt Jethro votre allié, qui vous vient trouver avec votre femme & vos deux enfans.

7. Moïſe étant allé au-devant de ſon beau-pere //, ſe baiſſa profondément devant lui, & le baiſa; & ils ſe ſaluerent, en ſe ſouhaitant l'un à l'autre toute ſorte de bonheur //. Jethro entra enſuite dans la tente de Moïſe,

8. qui raconta à ſon beau-pere // toutes les merveilles que le Seigneur avoit faites contre Pharaon & contre les Egyptiens en faveur d'Iſraël, tous les travaux qu'ils avoient ſoufferts dans le chemin, & la maniere dont le Seigneur les avoit ſauvés.

9. Jethro ſe réjouit beaucoup de toutes les graces que le Seigneur avoit faites à Iſraël, & de ce qu'il l'avoit tiré de la puiſſance // des Egyptiens:

10. & il dit: Beni ſoit le Seigneur, qui vous a délivrés de la main des Egyptiens & de la tyrannie de Pharaon, & qui a ſauvé ſon peuple de la puiſſance d'Egypte.

11. Je connois maintenant // que le Seigneur eſt grand au-deſſus de tous les dieux //, *comme il a paru* //, lorſqu'ils ſe ſont élevés ſi inſolemment contre ſon peuple. *Supr.* 1. 14. *c.* 5. 7. *c.* 10. 10. *c.* 14. 8.

12. Jethro allié de Moïſe, offrit donc à Dieu des holocauſtes & des hoſties; & Aaron & tous les anciens d'Iſraël vinrent manger du pain // avec lui devant le Seigneur //.

13. Le lendemain, Moïſe s'aſſit pour rendre juſtice au peuple, qui ſe préſentoit devant lui depuis le matin juſqu'au ſoir.

14. Et ſon beau-pere ayant vû tout ce qu'il faiſoit pour ce peuple, lui dit: D'où vient que vous agiſſez ainſi à l'égard du peuple? Pourquoi êtes-vous ſeul aſſis *pour le juger*, & tout le peuple attend-il ainſi depuis le matin juſqu'au ſoir?

15. Moïſe lui répondit: Le peuple vient à moi pour conſulter Dieu.

16. Et lorſqu'il leur arrive quelque differend, ils viennent à moi, afin que j'en ſois le juge, & que je leur faſſe connoître les ordonnances & les loix de Dieu //.

17. Vous ne faites pas bien //, répondit Jethro.

18. Il y a de l'imprudence à vous conſumer ainſi par un travail inutile, vous & le peuple qui eſt avec vous. Cette entrepriſe eſt au-deſſus de vos forces, & vous ne pourrez la ſoûtenir ſeul. *Deut.* 1. 12.

19. Mais écoutez ce que j'ai à vous dire, & le conſeil que j'ai à vous donner, & Dieu ſera avec vous. Donnez-vous au peuple pour toutes les choſes qui regardent Dieu, pour lui rapporter les demandes & les beſoins du peuple;

20. & pour apprendre au peuple les ceremonies, la maniere d'honorer Dieu, la voie par laquelle ils doivent marcher, & ce qu'ils doivent faire.

21. Mais choiſiſſez d'entre tout le peuple, des hommes fermes & courageux //, qui craignent Dieu, qui aiment la verité //, & qui ſoient ennemis de l'avarice; & donnez la conduite aux uns de mille hommes, aux autres de cent, aux autres de cinquante, & aux autres de dix.

22. Qu'ils ſoient occupés à rendre la juſtice au peuple en tout temps; mais qu'ils reſervent pour vous les plus grandes affaires, & qu'ils jugent ſeulement les plus petites. Ainſi ce fardeau qui vous accable, deviendra plus leger étant partagé avec d'autres.

℣. 7. *lettr.* allié. *Autr.*

Ibid. *lettr.* ſe ſaluerent reciproquement avec des paroles de paix; la paix priſe pour toutes ſortes de biens & de proſperités. *Hebraïſm.*

℣. 8. *lettr.* allié.

℣. 9. *lettr.* de la main, *& de même dans le verſet ſuivant.*

℣. 11. *expl.* tant de miracles qu'on lui raconta, augmenterent l'idée qu'il avoit déja de la ſouveraine grandeur de Dieu.

Ibid. *lettr.* Les dieux. *Le mot hebreu ſignifie auſſi* les Grands, les Puiſſans de la terre, Pharaon, ceux de ſa Cour, ſes magiciens & ceux dont il eſt parlé. *Exod.* 12. 12. *& ch.* 21. 6.

Ibid. Comme il a paru, &c. *Lettr.* parcequ'en cela même qu'ils ſe ſont élevés contre ſon peuple, *ils ont été confondus*, ces dernieres paroles ſont ſous-entendues. *La paraphraſe Caldaïque. Syn. Vatabl.*

℣. 12. *expl.* Sous ce nom de pain, on doit entendre tout ce qu'ils mangeoient.

Ibid. *expl.* Qui eſt preſent par tout, & à qui on venoit d'offrir ces viandes mêmes dont ils mangerent. *Aug. quæſt.* 66. Ou-bien, au lieu même où ces victimes venoient d'être offertes au Seigneur.

℣. 16. *expl.* Si Jethro eſt venu trouver Moïſe avant que Dieu eût donné ſa loi, on doit entendre ici par ces *ordonnances*, la loi éternelle de Dieu, qui eſt ſa juſtice & ſa volonté même, que toutes les ames ſaintes conſultent. *Auguſt. quæſt.* 67. Que s'il eſt venu depuis, on doit entendre par ces *loix* celles que Moïſe reçut à Sinaï.

℣. 17. *expl.* Moïſe qui s'entretenoit familierement avec Dieu, eſt inſtruit par un étranger: Dieu même lui parle par ſa bouche, pour l'humilier dans cette grande élevation où il étoit parmi ſon peuple. *Auguſt. quæſt.* 68.

℣. 21. *expl.* Moïſe les appelle ailleurs, des hommes ſages & habiles, & d'une probité reconnue. *Deut.* 1. 13.

Ibid. *expl.* Et non le menſonge & l'injuſtice.

Digitized by Google

An du M. 2514. Avant J. C. 1490.

23. Si vous faites ce que je vous dis, vous accomplirez le commandement de Dieu, vous pourrez suffire à executer ses ordres, & tout ce peuple retournera en paix en sa maison.

24. Moïse ayant entendu *son beau-pere* parler de la sorte, fit tout ce qu'il lui avoit conseillé.

25. Et ayant choisi d'entre tout le peuple d'Israël des hommes fermes & courageux, il les établit princes du peuple pour commander les uns mille hommes, les autres cent, les autres cinquante, & les autres dix //.

26. Ils rendoient justice au peuple en tout temps : mais ils rapportoient à Moïse toutes les affaires les plus difficiles, jugeant seulement les plus aisées.

Num. 10. 29. 27. Après cela, Moïse laissa aller son beau-pere //, qui s'en retourna en son pays.

23. *Si hoc feceris, implebis imperium Dei, & præcepta ejus poteris sustentare : & omnis hic populus revertetur ad loca sua cum pace.*

24. *Quibus auditis, Moyses fecit omnia quæ ille suggesserat.*

25. *Et electis viris strenuis de cuncto Israël, constituit eos principes populi, tribunos, & centuriones, & quinquagenarios, & decanos.*

26. *Qui judicabant plebem omni tempore : quidquid autem gravius erat, referebant ad eum, faciliora tantummodo judicantes.*

27. *Dimisitque cognatum suum : qui reversus abiit in terram suam.*

℣. 25. *expl.* Comme il paroit par le livre des Nombres, qu'il y avoit douze chefs des Tribus d'Israel, il est vraisemblable que tous ces officiers qu'établit ici Moïse leur étoient soumis, comme ces douze chefs étoient eux-mêmes soumis à Moïse.

℣. 27. *lettr.* Son allié.

CHAPITRE XIX.

Dieu ordonne par la bouche de Moïse à tout le peuple de se sanctifier, pour se preparer à entendre sa parole. Les tonnerres & la trompette du Seigneur se font entendre sur le mont de Sinai, au milieu des éclairs.

1. LE troisiéme jour // du troisiéme mois depuis que les enfans d'Israël furent sortis de l'Egypte, ils vinrent au desert de Sinai.

2. Etant partis de Raphidim, & arrivés en ce desert //, ils camperent au même lieu, & Israël y dressa ses tentes vis-à-vis de la montagne.

Act. 7. 38. 3. Moïse monta ensuite pour parler à Dieu ; car le Seigneur l'appella // du haut de la montagne, & lui dit : Voici ce que vous direz à la maison de Jacob, & ce que vous annoncerez aux enfans d'Israël :

Deut. 29. 2. 4. Vous avez vû vous-mêmes ce que j'ai fait aux Egyptiens, & de quelle maniere je vous ai portés, comme l'aigle porte ses aiglons sur ses aîles // : & je vous ai pris pour être à moi.

5. Si donc vous écoutez ma voix, & si vous gardez mon alliance, vous serez le seul de tous les peuples que je posséderai comme mon bien propre // : car toute la terre est à moi.

Psal. 23. 1. 6. Vous serez mon royaume, & un royaume consacré // par la Prêtrise ; vous serez la nation sainte. C'est-là ce que vous direz aux enfans d'Israël.

1. Pet. 2. 9. 7. Moïse étant donc venu vers le peuple, en fit assembler les anciens, & leur exposa tout ce que le Seigneur lui avoit commandé de lui dire.

8. Le peuple répondit tout d'une voix ; Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit. Moïse rapporta au Seigneur les paroles du peuple.

9. Et le Seigneur lui dit : Je vais venir à vous dans une nuée sombre & obscure, afin que le peuple m'entende lorsque je vous parlerai, & qu'il vous croie dans toute la suite. Après que Moïse eut rapporté au Seigneur les paroles du peuple,

10. il lui dit : Allez trouver le peuple, *purifiez-le*, & sanctifiez-le aujourd'hui & demain : qu'ils lavent leurs vetêmens,

11. & qu'ils soient prêts pour le troisiéme jour // ; car dans trois jours le Seigneur descendra devant tout le peuple sur la montagne de Sinaï.

12. Vous marquerez tout autour des limites pour le peuple, & vous leur direz : Prenez bien garde de ne pas monter sur la montagne, ni d'en approcher tout au-tour. Quiconque touchera la montagne, sera puni de mort.

Hebr. 12. 18.

1. *Mense tertio egressionis Israël de terra Ægypti, in die hac venerunt in solitudinem Sinai.*

2. *Nam profecti de Raphidim, & perventes usque in desertum Sinai, castrametati sunt in eodem loco, ibique Israël fixit tentoria è regione montis.*

3. *Moyses autem ascendit ad Deum, vocavitque eum Dominus de monte, & ait : Hæc dices domui Jacob, & annuntiabis filiis Israël :*

4. *Vos ipsi vidistis quæ fecerim Ægyptiis, quomodo portaverim vos super alas aquilarum, & assumserim mihi.*

5. *Si ergo audieritis vocem meam, & custodieritis pactum meum, eritis mihi in peculium de cunctis populis : mea est enim omnis terra.*

6. *Et vos eritis mihi in regnum sacerdotale, & gens sancta. Hæc sunt verba quæ loquêris ad filios Israël.*

7. *Venit Moyses : & convocatis majoribus natu populi, exposuit omnes sermones quos mandaverat Dominus.*

8. *Respondit que omnis populus simul : Cuncta quæ locutus est Dominus, faciemus. Cumque retulisset Moyses verba populi ad Dominum,*

9. *ait ei Dominus : Jam nunc veniam ad te in caligine nubis, ut audiat me populus loquentem ad te, & credat tibi in perpetuum. Nuntiavit ergo Moyses verba populi ad Dominum.*

10. *Qui dixit ei : Vade ad populum, & sanctifica illos hodie & cras, lavent que vestimenta sua.*

11. *Et sint parati in diem tertium : in die enim tertia descendet Dominus coram omni plebe super montem Sinai.*

12. *Constituesque terminos populo per circuitum : & dices ad eos : Cavete ne ascendatis in montem, nec tangatis fines illius. Omnis qui tetigerit montem, morte morietur.*

℣. 1. *lettr.* En ce jour, *c'est-à-dire*, le premier jour de ce troisiéme mois, ou le jour de même nombre que le mois, *c'est-à-dire*, le troisiéme jour du troisiéme mois.

℣. 2. *lettr.* Au desert de Sinaï.

℣. 3. *lettr.* l'appella, *pour*, l'avoit appellé. *Pagnin.*

℣. 4. *expl.* L'aigle ne porte point ses petits dans ses serres, comme font les autres oiseaux ; mais elle les met sur ses aîles, comme pour les mettre à couvert de tous les traits qu'on pourroit lancer d'en-bas contr'elle. C'est ainsi que Dieu sous la figure de la colonne de la nuée, se mit entre les Egyptiens & les Hebreux. *Synops.*

℣. 5. *expl.* L'Hebreu porte, comme un tresor qui m'est très-cher.

℣. 6. *expl.* Un royaume consacré à mon service par le ministere du sacerdoce qui s'y exercera, & par les sacrifices qu'on m'y offrira. Sacerdoce Royal *i. e.* Rois & Prêtres. 1. *Petr.* 2. 9. *Apocal.* 1. 6. Vous serez le peuple dans lequel j'établirai mon royaume & mon sacerdoce. Car Dieu étoit proprement le Roi des enfans d'Israel. 1. *Reg.* 8. 7.

℣. 11. *expl.* Non le troisiéme jour du mois, mais dans trois jours. *Voyez le vers.* 16. *suivant.*

13. *Manus*

Digitized by Google

13. *Manus non tanget eum, ſed lapidibus opprimetur, aut confodietur jaculis: ſive jumentum fuerit, ſive homo, non vivet. Cùm cœperit clangere buccinâ, tunc aſcendant in montem.*

13. La main *de l'homme* ne le touchera point *pour le tuer*, mais il ſera ou lapidé ou percé de fléches; ſoit que ce ſoit une bête de ſervice ou un homme, il perdra la vie. Quand la trompette commencera à ſonner, qu'ils montent alors à la montagne //.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

14. *Deſcenditque Moyſes de monte ad populum, & ſanctificavit eum. Cùmque laviſſent veſtimenta ſua,*

14. Moïſe étant deſcendu de la montagne, vint trouver le peuple, & il le ſanctifia. Et après qu'ils eurent lavé leurs vêtemens,

15. *ait ad eos: Eſtote parati in diem tertium, & ne appropinquetis uxoribus veſtris.*

15. il leur dit: Soyez prêts pour le troiſiéme jour, & ne vous approchez point de vos femmes.

16. *Jamque advenerat tertius dies, & mane inclaruerat: & ecce cœperunt audiri tonitrua, ac micare fulgura, & nubes denſiſſima operire montem, clangorque buccinæ vehementiùs perſtrepebat: & timuit populus qui erat in caſtris.*

16. Le troiſiéme jour étant arrivé, ſur le matin comme le jour étoit déja grand, on commença à entendre des tonnerres, & à voir briller des éclairs; une nuée très-épaiſſe couvrit la montagne, la trompette ſonna avec grand bruit, & le peuple qui étoit dans le camp fut ſaiſi de frayeur.

17. *Cùmque eduxiſſet eos Moyſes in occurſum Dei de loco caſtrorum, ſteterunt ad radices montis.*

17. Alors Moïſe le fit ſortir du camp pour aller au-devant de Dieu, & ils demeurerent au pié de la montagne.

18. *Totus autem mons Sinaï fumabat: eò quòd deſcendiſſet Dominus ſuper eum in igne, & aſcenderet fumus ex eo quaſi de fornace: eratque omnis mons terribilis.*

18. Tout le mont de Sinaï étoit couvert de fumée; parceque le Seigneur y étoit deſcendu au milieu des feux. La fumée s'en élevoit en haut comme d'une fournaiſe; & toute la montagne cauſoit de la terreur //. *Deut. 4. 11.*

19. *Et ſonitus buccinæ paulatim creſcebat in majus, & prolixiùs tendebatur: Moyſes loquebatur, & Deus reſpondebat ei.*

19. Le ſon de la trompette s'augmentoit auſſi peu-à-peu, & devenoit plus fort & plus perçant. Moïſe parloit à Dieu, & Dieu lui répondoit.

20. *Deſcenditque Dominus ſuper montem Sinaï in ipſo montis vertice, & vocavit Moyſen in cacumen ejus. Quò cùm aſcendiſſet,*

20. Le Seigneur // étant deſcendu ſur Sinaï, ſur le ſommet de la montagne, appella Moïſe au lieu le plus haut. Et lorſqu'il y fut monté,

21. *dixit ad eum: Deſcende, & conteſtare populum: ne fortè velit tranſcendere terminos ad videndum Dominum, & pereat ex eis plurima multitudo.*

21. Dieu lui dit: Deſcendez vers le peuple, & declarez-lui hautement // ma volonté, de-peur que dans le deſir de voir le Seigneur il ne paſſe les limites *qu'on lui a marquées*, & qu'un grand nombre d'entr'eux ne periſſe.

22. *Sacerdotes quoque qui accedunt ad Dominum, ſanctificentur, ne percutiat eos.*

22. Que les Prêtres // auſſi qui s'approchent du Seigneur, ſe ſanctifient, de-peur qu'il ne les frappe *de mort*.

23. *Dixitque Moyſes ad Dominum: Non poterit vulgus aſcendere in montem Sinaï: tu enim teſtificatus es, & juſſiſti, dicens: Pone terminos circa montem, & ſanctifica illum.*

23. Moïſe répondit au Seigneur: Le peuple ne pourra monter ſur la montagne de Sinaï //, parceque vous m'avez fait vous-même ce commandement très-exprès, en me diſant: Mettez des limites // au-tour de la montagne, & ſanctifiez le *peuple*.

24. *Cui ait Dominus: Vade, deſcende: aſcendeſque tu, & Aaron tecum. Sacerdotes autem & populus ne tranſeant terminos, nec aſcendant ad Dominum, ne fortè interficiat illos.*

24. Le Seigneur lui dit: Allez, deſcendez. Vous monterez enſuite, vous & Aaron avec vous. Mais que les Prêtres & le peuple ne paſſent point les limites, & qu'ils ne montent point où eſt le Seigneur, de-peur qu'il ne les faſſe mourir.

25. *Deſcenditque Moyſes ad populum, & omnia narravit eis.*

25. Moïſe deſcendit donc vers le peuple, & lui rapporta tout ce que Dieu lui avoit dit.

℣. 13. *expl.* Vers la montagne; en ſortant de leur camp, & venant comme au-devant du Seigneur, ſans paſſer les limites marquées. *Vers.* 17.

℣. 18. *Hebr.* Fut agitée d'un grand tremblement. Et la même choſe eſt marquée dans la Vulgate au 67. Pſeaume verſ. 9. Terra mota eſt.

℣. 20. expl. *c'eſt-à-dire*, l'Ange du Seigneur, comme il eſt dit dans les Actes chap. 7. verſ 38.

℣. 21. *lettr.* Atteſtez au peuple, *i. e.* annoncez-lui comme en preſence de témoins. *Vatabl.*

℣. 22. *expl.* Le ſacerdoce de la loi n'étoit pas encore établi. Mais peut-être que ceux de la race de Levi ſont nommés ici Prêtres par anticipation, & qu'étant de la Tribu de Moïſe & d'Aaron, ils pouvoient déja les ſervir dans pluſieurs choſes qui regardoient Dieu. *Eſtius.* Ou, les aînés des familles, qui firent les fonctions du ſacerdoce, juſques à ce que la famille ſeule de Levi ait été choiſie pour ce miniſtere.

℣. 23. *expl.* Moïſe vouloit s'exemter de deſcendre pour jouir plus promtement de l'entretien & de la préſence de Dieu. Ainſi quand il dit: Que le peuple *ne pourra monter*, il veut dire, qu'il ne l'oſera étant effraye par la défenſe du Seigneur.

Ibid. *autr.* des bornes.

CHAPITRE XX.

Le Seigneur fait entendre ſes commandemens. Moïſe raſſûre le peuple qui étoit ſaiſi de frayeur. Ordre de Dieu touchant la conſtruction d'un autel.

1. *Locutuſque eſt Dominus cunctos ſermones hos:*

1. LE Seigneur parla // enſuite en cette ſorte:

L'an du M. 2513. le 3. mois de la ſortie d'Egypte.

2. *Ego ſum Dominus Deus tuus, qui eduxi te de terra Ægypti, de domo ſervitutis.*

2. Je ſuis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tirés de l'Egypte, de la maiſon de ſervitude.

3. *Non habebis deos alienos coram me.*

3. Vous n'aurez point des dieux étrangers devant moi //. *Deut. 5. 6. Pſ. 80. 11.*

4. *Non facies tibi ſculptile, neque omnem ſimilitudinem quæ eſt in cœlo deſuper, & quæ in terra deorſum, nec eorum quæ ſunt in aquis ſub terra.*

4. Vous ne vous ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui eſt en haut dans le ciel, & en-bas ſur la terre, ni de tout ce qui eſt dans les eaux ſous la terre //. *Levit. 26. 1. Deut. 4. 15. Joſ. 24. 14. Pſ. 96. 7.*

℣. 1. *lettr.* dit ces paroles.

℣. 3. *expl.* D'autres dieux que moi. Comme Dieu eſt préſent par tout, il défend qu'on ait d'autres dieux que lui, lorſqu'il défend qu'on en ait en ſa préſence,

℣. 4. *expl.* Il eſt dit, que *les eaux ſont ſous la terre*, parceque Dieu a fait des enfoncemens dans la terre pour y renfermer les eaux. *Grot.*

Digitized by Google

An du M. 2513. Ante J. C. 1491.

5. Vous ne les adorerez point, & vous ne leur rendrez point le souverain culte ∥. Car je suis le Seigneur votre Dieu, le *Dieu* fort & jaloux, qui venge l'iniquité des peres sur les enfans jusqu'à la troisiéme & quatriéme generation dans tous ceux qui me haïssent,

5. *Non adorabis ea, neque coles. Ego sum Dominus Deus tuus fortis, zelotes, visitans iniquitatem patrum in filios, in tertiam & quartam generationem eorum qui oderunt me:*

6. & qui fais misericorde dans la suite de mille *generations* à ceux qui m'aiment & qui gardent mes préceptes.

6. *& faciens misericordiam in millia his qui diligunt me, & custodiunt præcepta mea.*

Levit. 19. 12. *Deut.* 5. 11. *Matth.* 5. 33.

7. Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu; car le Seigneur ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu.

7. *Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum; nec enim habebit insontem Dominus eum qui assumserit nomen Domini Dei sui frustrà.*

Infr. 31. 14. *Deut.* 5. 14. *Ezech.* 20. 12.

8. Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat.

9. Vous travaillerez durant six jours, & vous y ferez tout ce que vous aurez à faire.

8. *Memento ut diem sabbati sanctifices.*

9. *Sex diebus operaberis, & facies omnia opera tua.*

10. Mais le septiéme jour est le *jour du* repos *consacré* au Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez en ce jour aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de service, ni l'étranger qui sera dans l'enceinte de vos villes ∥.

10. *Septimo autem die sabbatum Domini Dei tui est. Non facies omne opus in eo, tu, & filius tuus, & filia tua, servus tuus & ancilla tua, jumentum tuum, & advena qui est intrà portas tuas.*

Gen. 2. 2.

11. Car le Seigneur a fait en six jours le ciel, la terre & la mer, & tout ce qui y est renfermé, & il s'est reposé le septiéme jour. C'est pourquoi le Seigneur a beni le jour du sabbat, & il l'a sanctifié.

11. *Sex enim diebus fecit Dominus cælum & terram, & mare, & omnia quæ in eis sunt, & requievit in die septimo. Idcircò benedixit Dominus diei sabbati, & sanctificavit eum.*

‡ 4. Mercredi de Caresme. *Deut.* 5. 16. *Mat.* 15. 4. *Ephes.* 6. 2. *Matth.* 5. 21.

12. ‡ Honorez votre pere & votre mere, afin que vous viviez long-temps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

12. *Honora patrem tuum & matrem tuam, ut sis longævus super terram, quam Dominus Deus tuus dabit tibi.*

13. Vous ne tuerez point.

13. *Non occîdes.*

14. Vous ne commettrez point de fornication.

14. *Non mœchaberis.*

15. Vous ne déroberez point.

15. *Non furtum facies.*

16. Vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.

16. *Non loquêris contra proximum tuum falsum testimonium.*

17. Vous ne desirerez point la maison de votre prochain; vous ne desirerez point sa femme ∥, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune de toutes les choses qui lui appartiennent.

17. *Non concupisces domum proximi tui: nec desiderabis uxorem ejus, non servum, non ancillam, non bovem, non asinum, nec omnia quæ illius sunt.*

Rom. 7. 7.

18. Or tout le peuple entendoit ∥ les tonnerres ∥ & le son de la trompette, & voyoit les lampes ardentes ∥, & la montagne toute couverte de fumée. Et dans la crainte & l'effroi dont ils étoient saisis, ils se tinrent éloignés ∥,

18. *Cunctus autem populus videbat voces, & lampades, & sonitum buccinæ, montemque fumantem: & perterriti ac pavore concussi, steterunt procul,*

Deut. 18. 16.

19. & ils dirent à Moïse: Parlez-nous vous-même, & nous vous écouterons: mais que le Seigneur ne nous parle point, de-peur que nous ne mourions.

19. *dicentes Moysi: Loquere tu nobis, & audiemus: non loquatur nobis Dominus, ne fortè moriamur.*

20. Moïse répondit au peuple: Ne craignez point; car Dieu est venu pour vous éprouver, & pour imprimer sa crainte dans vous, afin que vous ne pechiez point.

20. *Et ait Moyses ad populum: Nolite timere: ut enim probaret vos venit Deus, & ut terror illius esset in vobis, & non peccaretis.*

Hebr. 12. 18.

21. Le peuple demeura donc bien-loin; & Moïse s'approcha de l'obscurité ∥ où Dieu étoit.

21. *Stetitque populus de longè. Moyses autem accessit ad caliginem in qua erat Deus.*

22. Le Seigneur dit encore à Moïse: Vous direz ceci aux enfans d'Israël: Vous avez vû que je vous ai parlé du ciel.

22. *Dixit præterea Dominus ad Moysen: Hæc dices filiis Israël: Vos vidistis quòd de cælo locutus sim vobis.*

23. Vous ne *vous* ferez point de dieux d'argent, ni de dieux d'or.

23. *Non facietis deos argenteos, nec deos aureos facietis vobis.*

Infr. 27. 8. 38. 7.

24. Vous me dresserez un autel de terre, & vous m'offrirez dessus vos holocaustes, vos hosties pacifiques, vos brebis & vos bœufs, en tous les lieux où la memoire de mon nom sera établie: je viendrai à vous, & je vous benirai.

24. *Altare de terra facietis mihi, & offeretis super eo holocausta & pacifica vestra, oves vestras & boves in omni loco in quo memoria fuerit nominis mei: veniam ad te, & benedicam tibi.*

Deut. 27. 5. *Jos.* 8. 31.

25. Que si vous me faites un autel de pierre, vous ne le bâtirez point de pierres taillées; car il sera souillé si vous y employez le cizeau.

25. *Quòd si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de sectis lapidibus: si enim levaveris culturum super eo, polluetur.*

26. Vous ne monterez point par des degrés à mon autel ∥ de-peur que votre nudité ∥ ne soit découverte.

26. *Non ascendes per gradus ad altare meum, ne reveletur turpitudo tua.*

℣. 5. *Les Sept.* défendent tout culte de latrie, *c'est-à-dire*, celui qui n'est dû qu'à Dieu seul.

℣. 10. *lettr.* de vos portes.

℣. 17. *Hebr.* Vous ne desirerez point la femme de votre prochain.

℣. 18. *lettr.* Voyoit les voix, *pour dire*, entendoit le bruit du tonnerre. *hebraïsm.* un sens pour un autre. *August. quæst.* 72. *Vatabl.*

Ibid. *lettr.* Les voix. *i. e.* le tonnerre: *hebraïsm.*

Ibid. *expl.* Les éclairs. *Vatabl.*

Ibid. *expl.* Ils s'éloignerent du bas de la montagne. *Synops.*

℣. 21. *expl.* de la montagne toute couverte de fumée *vers.* 18.

℣. 26. expl. *i. e.* Vous ne ferez point de degrés pour monter.

Ibid. *lettr.* Votre turpitude. *Expl.* ce que la pudeur oblige de couvrir.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

CHAPITRE XXI.

Differentes ordonnances touchant les servitexrs & les servantes esclaves, les larcins, les homicides, les parricides, les querelles, la peine du talion, &c.

1. *Hæc sunt judicia quæ propones eis.*

2. *Si emeris servum Hebræum, sex annis serviet tibi: in septimo egredietur liber gratis.*

3. *Cum quali veste intraverit, cum tali exeat: si habens uxorem, & uxor egredietur simul.*

4. *Sin autem dominus dederit illi uxorem, & pepererit filios & filias: mulier & liberi ejus erunt domini sui, ipse verò exibit cum vestitu suo.*

5. *Quòd si dixerit servus: Diligo dominum meum & uxorem ac liberos, non egrediar liber.*

6. *offeret eum dominus diis, & applicabitur ad ostium & postes, perforabitque aurem ejus subulâ: & erit ei servus in sæculum.*

7. *Si quis vendiderit filiam suam in famulam, non egredietur sicut ancillæ exire consueverunt.*

8. *Si displicuerit oculis domini sui cui tradita fuerat, dimittet eam: populo autem alieno vendendi non habebit potestatem, si spreverit eam.*

9. *Sin autem filio suo desponderit eam, juxta morem filiarum faciet illi.*

10. *Quòd si alteram ei acceperit, providebit puellæ nuptias, & vestimenta, & pretium pudicitiæ non negabit.*

11. *Si tria ista non fecerit, egredietur gratis absque pecunia.*

12. *Qui percusserit hominem volens occîdere, morte moriatur.*

13. *Qui autem non est insidiatus, sed Deus illum tradidit in manus ejus: constituam tibi locum in quem fugere debeat.*

14. *Si quis per industriam occîderit proximum suum, & per insidias: ab altari meo evelles eum, ut moriatur.*

15. *Qui percusserit patrem suum aut matrem, morte moriatur.*

16. *Qui furatus fuerit hominem, & venditerit eum, convictus noxæ, morte moriatur.*

17. *Qui maledixerit patri suo, vel matri, morte moriatur.*

18. *Si rixati fuerint viri, & percusserit alter proximum suum lapide vel pugno, & ille mortuus non fuerit, sed jacuerit in lectulo:*

19. *si surrexerit, & ambulaverit foris super baculum suum, innocens erit qui percusserit, ita tamen ut operas ejus, & impensas in medicos restituat.*

1. VOici les ordonnances de justice ℣ que vous proposerez au peuple:

2. Si vous achetez un esclave Hebreu, il vous servira durant six ans; & au septiéme il sortira libre sans vous rien donner. *Deut.* 15. 12. *Jer.* 34. 14.

3. Il s'en ira ℣ de chez vous avec le même habit qu'il y est entré: & s'il avoit une femme ℣, elle sortira aussi avec lui.

4. Mais si son maître lui en fait épouser une dont il ait eu des fils & des filles, sa femme & ses enfans seront à son maître; & pour lui, il sortira avec son habit ℣.

5. Que si l'esclave dit: J'aime mon maître, & ma femme, & mes enfans; je ne veux point sortir pour être libre,

6. son maître le présentera devant les dieux ℣, & ensuite l'ayant fait approcher des pôteaux de la porte ℣, il lui percera l'oreille avec une alêne, & il demeurera son esclave pour jamais.

7. Si quelqu'un a vendu sa fille pour être servante ℣, elle ne sortira point comme les autres servantes ont accoûtumé de sortir ℣.

8. Si elle déplaît au maître à qui elle avoit été donnée ℣, il la laissera aller ℣; mais l'ayant ainsi mépriſée, il n'aura pas le pouvoir de la vendre à un peuple étranger.

9. Que s'il la fait épouser à son fils, il la traitera comme l'on traite d'ordinaire les filles *libres* ℣.

10. Mais s'il fait épouser à son fils une autre femme, il donnera à la fille ce qui lui est dû pour son mariage ℣, & des vêtemens; & il ne lui refusera pas le prix qui est dû à sa virginité.

11. Que s'il ne fait point ces trois choses, elle sortira *libre*, sans qu'il en puisse tirer d'argent ℣.

12. Si quelqu'un frappe un homme ℣ avec dessein de le tuer, qu'il soit puni de mort. *Levit.* 24. 17.

13. Quant à celui qui ne lui a point dressé d'embûches, mais entre les mains duquel Dieu l'a fait tomber *par une rencontre imprévûe*, je vous marquerai un lieu où il pourra se refugier. *Deut.* 19. 2.

14. Si quelqu'un tue son prochain de dessein prémedité ℣, & lui ayant dressé des embûches, vous l'arracherez *même* de mon autel pour le faire mourir.

15. Celui qui aura frappé son pere ou sa mere, sera puni de mort.

16. Celui qui aura enlevé un homme ℣, & l'aura vendu, s'il est convaincu de ce crime, sera puni de mort.

17. Celui qui aura maudit son pere ou sa mere, sera puni de mort. *Levit.* 20. 9. *Prov.* 20. 20. *Matth.* 15. 4. *Marc.* 7. 10.

18. Si deux hommes se querellent, & que l'un frappe l'autre avec une pierre, ou avec le poing, & que le blessé n'en meure pas, mais qu'il soit obligé de garder le lit;

19. s'il se leve ensuite, & qu'il marche dehors s'appuyant sur son bâton, celui qui l'avoit blessé sera regardé comme innocent *de sa mort* ℣; mais il sera obligé de le dédommager pour *le temps où il n'aura pû s'appliquer à* son travail ℣, & de lui rendre tout ce qu'il aura donné à ses medecins.

℣. 1. *lettr.* Jugemens, ou loix civiles, ou reglemens de police.

℣. 3. *lettr.* avec le même habit. *Hebr.* avec le même corps. *Les Sept.* S'il est entré seul il sortira seul; ce qui convient avec le verset suivant. *Vatabl.*

Ibid. *expl.* Quand il est entré chez son maître. *Vatabl.*

℣. 4. *Hebr.* Il sortira avec son corps, *i. e.* seul.

℣. 6. *expl.* Les Juges qui tiennent la place de Dieu dans les jugemens. Ou, au tribunal de Dieu.

Ibid. *expl.* de sa maison, comme il est marqué ailleurs. *Deuter.* 15. 17.

℣. 7. *expl.* Elle ne deviendra point libre de la même maniere que les autres esclaves. Il faudra lui donner quelque récompense, ce que l'on ne faisoit pas aux esclaves que l'on renvoyoit libres. *Vatabl. Autr.* Son maître ne la fera point sortir pour travailler hors de sa maison comme les autres. *Grot.*

Ibid. *expl.* Quand un Hebreu vendoit sa fille, y étant contraint par une grande necessité, c'étoit à condition que son maître l'épouseroit, la mettant au rang des secondes femmes. *Vatabl. Synops.*

℣. 8. *expl.* Le mot hebreu marque, qu'elle lui avoit été donnée pour être sa femme.

Ibid. *expl.* Aussi-tôt sans attendre la septiéme année. *Syn. Aust.* Il souffrira qu'on la rachete aussi-tôt. *Vatabl.*

℣. 9. *expl.* en lui faisant donner une dot, & les autres choses qui sont dûes à une femme.

℣. 10. *lettr.* les nopces. *Expl.* les frais, les habits & la dote. *Autr.* Il aura soin de la marier. *Synops. Les Sept.* Il lui donnera tout ce qu'elle aura besoin, ses vêtemens & son logement, tout ce qui est dû à celle qu'il avoit prise pour sa femme lorsqu'elle étoit vierge. Le mot hebreu, qui est traduit par celui de nopces, signifie viandes ou alimens.

℣. 11. *expl.* sans qu'il la puisse vendre.

℣. 12. *expl.* ensorte qu'il en meure. *Synops.*

℣. 14. dessein formé. *Autr.* dessein prémedité.

℣. 16. *expl.* du peuple d'Israël. *Deut.* 24. 7.

℣. 19. *expl.* Parcequ'on aura lieu de juger que sa mort est arrivée par sa negligence à se faire traiter, ou par quelque autre cause. *Synops.*

Ibid. *lettr.* de restituer son travail, *pour dire*, le fruit qu'il auroit pû retirer de son travail s'il n'avoit pas été blessé. *hebraïsm.*

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

20. Si un homme frappe ſon eſclave ou ſa ſervante avec une verge, & qu'ils meurent entre ſes mains, il ſera coupable de crime //.

20. *Qui percuſſerit ſervum ſuum, vel ancillam virgâ, & mortui fuerint in manibus ejus, criminis reus erit.*

21. Mais s'ils ſurvivent un ou deux jours après, il n'en ſera point puni, parcequ'il les a achetés de ſon argent //.

21. *Sin autem uno die vel duobus ſupervixerit, non ſubjacebit pœnæ, quia pecunia illius eſt.*

22. Si des hommes ſe querellent, & que l'un d'eux ayant frappé une femme groſſe, elle accouche d'un enfant mort, ſans qu'elle meure elle-même, il ſera obligé de payer ce que le mari de la femme voudra, & ce qui aura été ordonné par des arbitres.

22. *Si rixati fuerint viri, & percuſſerit quis mulierem prægnantem, & abortivum quidem fecerit, ſed ipſa vixerit: ſubjacebit damno quantum maritus mulieris expetierit, & arbitri judicaverint.*

23. Mais ſi la femme en meurt, il rendra vie pour vie //,

23. *Sin autem mors ejus fuerit ſubſecuta, reddet animam pro anima,*

Levit. 24. 20. Deut. 19. 21. Matth. 5. 38.

24. œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié;

24. *oculum pro oculo, dentem pro dente, manum pro manu, pedem pro pede,*

25. brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtriſſure pour meurtriſſure.

25. *aduſtionem pro aduſtione, vulnus pro vulnere, livorem pro livore.*

26. Si un homme donne un coup dans l'œil à ſon eſclave ou à ſa ſervante, & qu'enſuite ils en perdent l'œil, il les renvoyera libres pour l'œil qu'il leur a fait perdre.

26. *Si percuſſerit quiſpiam oculum ſervi ſui aut ancillæ, & luſcos eos fecerit, dimittet eos liberos pro oculo quem eruit.*

27. Il renvoyera encore libres ſon eſclave ou ſa ſervante, s'il leur fait ſortir une dent de la bouche //.

27. *Dentem quoque ſi excuſſerit ſervo vel ancillæ ſuæ, ſimiliter dimittet eos liberos.*

28. Si un bœuf frappe de ſa corne un homme ou une femme, & qu'ils en meurent, le bœuf ſera lapidé, & on ne mangera point de ſa chair: mais le maître du bœuf ſera jugé innocent //.

28. *Si bos cornu percuſſerit virum aut mulierem, & mortui fuerint, lapidibus obruetur: & non comedentur carnes ejus, dominus quoque bovis innocens erit.*

29. S'il y a déja quelque-temps que le bœuf frappoit de la corne, & que le maître ne l'ait point renfermé après en avoir été averti, enſorte qu'enſuite il tue un homme ou une femme, le bœuf ſera lapidé, & le maître puni de mort.

29. *Quòd ſi bos cornupeta fuerit ab herì & nudiuſtertius, & conteſtati ſint dominum ejus, nec recluſerit eum, occideritque virum aut mulierem: & bos lapidibus obruetur, & dominum ejus occident.*

30. Que ſi on le taxe à une ſomme d'argent, il donnera pour racheter ſa vie, tout ce qu'on lui demandera.

30. *Quòd ſi pretium fuerit ei impoſitum, dabit pro anima ſua quidquid fuerit poſtulatus.*

31. Si ſon bœuf frappe auſſi un garçon ou une fille //, le même jugement aura lieu //.

31. *Filium quoque & filiam ſi cornu percuſſerit, ſimili ſententiæ ſubjacebit.*

32. Si ſon bœuf frappe un eſclave ou une ſervante, il payera à leur maître trente ſicles d'argent, & le bœuf ſera lapidé.

32. *Si ſervum ancillamque invaſerit, triginta ſiclos argenti domino dabit, bos verò lapidibus opprimetur.*

33. Si quelqu'un a ouvert ſa citerne, ou creuſé la terre ſans la couvrir, & qu'il y tombe un bœuf ou un âne,

33. *Si quis aperuerit ciſternam, & foderit, & non operuerit eam, ceciderintque bos aut aſinus in eam,*

34. le maître de la citerne rendra le prix de ces bêtes, & la bête qui ſera morte, ſera pour lui.

34. *reddet dominus ciſternæ pretium jumentorum: quod autem mortuum eſt, ipſius erit.*

35. Si le bœuf d'un homme bleſſe le bœuf d'un autre, & qu'il en meure, ils vendront le bœuf qui eſt vivant, & ils en partageront le prix entr'eux: ils partageront de même le bœuf mort.

35. *Si bos alienus bovem alterius vulneraverit, & ille mortuus fuerit: vendent bovem vivum, & dividentpretium, cadaver autem mortui inter ſe diſpertient.*

36. Que ſi le maître ſachant qu'il y avoit déja quelque-temps que ſon bœuf frappoit de la corne, n'a pas eu ſoin de le garder, il rendra bœuf pour bœuf, & tout le bœuf mort ſera pour lui.

36. *Sin autem ſciebat quòd bos cornupeta eſſet ab herì & nudiuſtertius, & non cuſtodivit eum dominus ſuus: reddet bovem pro bove, & cadaver integrum accipiet.*

℣. 20. *expl.* Il ſera puni comme coupable d'un homicide. *Vatabl.*
℣. 21. *lettr.* parceque c'eſt ſon argent.
℣. 23. *lettr.* Ame pour ame.
℣. 27. *expl.* en les frappant.
℣. 28. innocent, *pour* impuni.
℣. 31. *expl.* Afin qu'on ne reſtraigne pas cette loi aux peres & aux meres, dont la perte paroît plus grande; mais qu'elle ſoit generale pour les hommes & les garçons, les femmes & les filles, les grands & les petits. *Vatabl. Synopſ.*
Ibid. *expl.* Tant à l'égard du bœuf, que de ſon maître.

CHAPITRE XXII.

Suite des ordonnances du Seigneur touchant le larcin, le dépôt, les emprunts, la fornication, la charité envers les étrangers, &c. l'uſure, les dîmes & les prémices.

1. SI quelqu'un vole un bœuf ou une brebi, & qu'il les tue, ou qu'il les vende, il rendra cinq bœufs pour un bœuf, & quatre brebis pour une brebi.

2. Reg. 12. 6.

1 *Si quis furatus fuerit bovem, aut ovem, & occiderit vel vendiderit: quinque boves pro uno bove reſtituet; & quatuor oves pro una ove.*

2. Si un voleur eſt ſurpris rompant la porte d'une maiſon, ou perçant la muraille pour y entrer, & qu'étant bleſſé il en meure, celui qui l'aura bleſſé ne ſera point coupable de ſa mort //.

2. *Si effringens fur domum ſive ſuffodiens fuerit inventus, & accepto vulnere mortuus fuerit: percuſſor non erit reus ſanguinis.*

3. Que s'il a tué le voleur en plein jour //, il a commis un

3. *Quòd ſi orto ſole hoc fecerit, homicidium*

℣. 2. *lettr.* de ſon ſang.
1 ℣. 3. *lettr.* Le ſoleil étant levé.

Digitized by Google

perpetravit, & ipse morietur. Si non habuerit quod pro furto reddat, ipse venundabitur.

homicide, & il sera puni de mort. Si le voleur n'a pas dequoi rendre ce qu'il a dérobé, il sera vendu lui-même.

An. du M. 2513. Avant J. C. 2491.

4. Si inventum fuerit apud eum quod furatus est, vivens, sive bos, sive asinus, sive ovis: duplum restituet.

4. Si ce qu'il avoit dérobé se trouve encore vivant chez lui, soit que ce soit un bœuf, ou un âne, ou une brebi; il rendra le double.

5. Si laserit quispiam agrum vel vineam, & dimiserit jumentum suum ut depascatur aliena: quidquid optimum habuerit in agro suo, vel in vinea, pro damni æstimatione restituet.

5. Si un homme fait quelque dégât dans un champ ou dans une vigne, en y laissant aller sa bête pour manger ce qui n'est pas à lui, il donnera ce qu'il aura de meilleur dans son champ ou dans sa vigne, pour payer le dommage selon l'estimation qui en sera faite.

6. Si egressus ignis invenerit spinas, & comprehenderit acervos frugum, sive stantes segetes in agris, reddet damnum qui ignem succenderit.

6. Si le feu gagnant peu-à-peu trouve des épines, & se prend ensuite à un tas de gerbes de blé, ou aux blés qui sont encore sur le pié dans les champs, celui qui aura allumé le feu payera la perte qu'il aura causée.

7. Si quis commendaverit amico pecuniam, aut vas in custodiam, & ab eo qui susceperat, furto ablata fuerint: si invenitur fur, duplum reddet.

7. Si quelqu'un met en dépôt de l'argent chez son ami, ou quelque meuble en garde, & qu'on le dérobe chez celui qui en étoit le dépositaire, si l'on trouve le voleur, il rendra le double.

8. Si latet fur, dominus domûs applicabitur ad deos, & jurabit quòd non extenderit manum in rem proximi sui,

8. Que si le voleur ne se trouve point, le maître de la maison sera obligé de se présenter devant les dieux //, & il jurera qu'il n'a point pris ce qui étoit à son prochain,

9. ad perpetrandam fraudem, tam in bove, quàm in asino, & ove ac vestimento, & quidquid damnum inferre potest: ad deos utriusque causa perveniet: & si illi judicaverint, duplum restituet proximo suo.

9. & qu'il n'a point eu de part à ce vol, soit que ce soit un bœuf, ou un âne, ou une brebi, ou generalement quelqu'autre chose qui ait été perdue. Les dieux // examineront la cause de l'un & de l'autre; & s'ils condamnent le dépositaire //, il rendra le double à celui à qui étoit le dépôt.

10. Si quis commendaverit proximo suo asinum, bovem, ovem, & omne jumentum ad custodiam, & mortuum fuerit, aut debilitatum, vel captum ab hostibus, nullusque hoc viderit:

10. Si un homme donne à garder à un autre un âne, un bœuf, une brebi ou quelqu'autre bête, & que ce qu'il avoit eu en garde, ou meure, ou déperisse, ou soit pris par les ennemis sans que personne l'ait vû;

11. jusjurandum erit in medio, quòd non extenderit manum ad rem proximi sui: suscipietque dominus juramentum, & ille reddere non cogetur.

11. il fera serment devant *les Juges* //, qu'il n'a point pris ce qui n'étoit pas à lui; & le maître de ce qui aura été perdu s'en tiendra à ce serment, sans qu'il puisse le contraindre de payer la perte.

12. Quòd si furto ablatum fuerit, restituet damnum domino.

12. Que si ce qu'il avoit en garde est dérobé //, il dédommagera celui à qui il appartenoit. *Gen. 31. 39.*

13. Si comestum à bestia, deferat ad eum quod occîsum est, & non restituet.

13. Mais s'il est mangé par une bête //, il rapportera au propriétaire ce qui en sera resté, sans être obligé à rien rendre.

14. Qui à proximo suo quidquam horum mutuò postulaverit, & debilitatum aut mortuum fuerit domino non præsente, reddere compelletur.

14. Si quelqu'un emprunte d'un autre quelqu'une de ces choses //, & qu'elle vienne à déperir, ou à mourir en l'absence du propriétaire, il sera obligé de la rendre.

15. Quòd si impræsentiarum dominus fuerit, non restituet, maximè si conductum venerat pro mercede operis sui.

15. Que si le maître s'y trouve présent, celui qui se servoit de la bête ne la restituera point, principalement s'il l'avoit louée // pour en payer l'usage qu'il en tireroit.

16. Si seduxerit quis virginem necdum desponsatam, dormieritque cum ea: dotabit eam, & habebit eam uxorem.

16. Si quelqu'un séduit une vierge qui n'étoit point encore fiancée, & qu'il la corrompe, il lui donnera dequoi se marier, & il l'épousera lui-même. *Deut. 22. 28.*

17. Si pater virginis dare noluerit, reddet pecuniam juxta modum dotis, quam virgines accipere consueverunt.

17. Que si le pere de la fille ne veut pas la lui donner, il donnera au pere autant d'argent qu'il en faut d'ordinaire aux filles pour se marier.

18. Maleficos non patiêris vivere.

18. Vous ne souffrirez point ceux qui usent de sortileges & d'enchantemens //, & vous leur ôterez la vie.

19. Qui coierit cum jumento, morte moriatur.

19. Celui qui aura commis un crime abominable avec une bête, sera puni de mort.

20. Qui immolat diis, occidetur, præterquam Domino soli.

20. Quiconque sacrifiera à d'autres dieux qu'au seul Seigneur veritable, sera puni de mort. *Levit. 19. 4.*

21. Advenam non contristabis, neque affliges eum: advena enim & ipsi fuistis in terra Ægypti.

21. Vous n'attristerez point & vous n'affligerez point l'étranger, parceque vous avez été étranger vous-mêmes dans le pays d'Egypte.

22. Viduæ & pupillo non nocebitis.

22. Vous ne ferez aucun tort à la veuve & à l'orphelin. *Zach. 7. 10.*

¥. 8. *expl.* Devant les Juges.
¥. 9. *expl.* Les Juges : *hebraïsm. Psal.* 81. 1.
Ibid. *expl.* Comme étant complice du vol.
¥. 11. *lettr.* fera le serment. *L'Hebr. & les Sept.* Le Seigneur, au milieu. *Austr.* entre eux, ce qui exclud cette explication devant les Juges.
¥. 12. *expl.* Par sa negligence. *Synops. Hebr.*
¥. 13. *austr.* Il lui attestera & lui fera voir qu'il a été tué. *Syriac. Chald. Arab. Synops.*
¥. 14. *expl.* de ces bêtes; un âne, un bœuf, une brebi, ou quelque autre bête, *vers.* 10.
¥. 15. *expl.* Lorsque le maître est présent, il répond & est lui-même chargé du soin de sa bête: & beaucoup plus s'il la loue, parceque c'est sa propre utilité qu'il a cherchée en la louant.
¥. 18. *expl.* Cette action d'user de sortileges & d'enchantemens, est par elle-même un crime digne de mort, en ce qu'elle est une apostasie par laquelle l'homme renonce à Dieu, pour avoir recours à son ennemi qui est le démon. *Estius.*

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

23. Si vous les offenſez en quelque choſe, ils crieront vers moi, & j'écouterai leurs cris;

24. & ma fureur s'allumera contre vous, je vous ferai perir par l'épée, & vos femmes deviendront veuves, & vos enfans orphelins.

25. Si vous prêtez de l'argent à ceux de mon peuple qui ſont pauvres parmi vous, vous ne les preſſerez point comme un exacteur // impitoyable, & vous ne les accablerez point par des uſures.

Deut.24.12. 26. Si votre prochain vous a donné ſon habit pour gage, vous le lui rendrez avant que le ſoleil ſoit couché //:

27. car c'eſt le ſeul habit qu'il a pour ſe vêtir, c'eſt celui dont il ſe ſert pour couvrir ſon corps, & il n'en a point d'autre pour mettre ſur lui quand il dort: s'il crie vers moi, je l'exaucerai, parceque je ſuis bon & compatiſſant.

Act. 23 5. 28. Vous ne parlerez point mal des dieux //, & vous ne maudirez point le Prince de votre peuple.

Supr. 13. 2 12. Infr. 34. 19. Ezech. 44. 30. 29. Vous ne differerez point à payer les dixmes & les prémices de vos biens, & vous me conſacrerez le premier-né de vos fils.

30. Vous ferez la même choſe de vos bœufs & de vos brebis; vous les laiſſerez ſept jours avec la mere, & vous me les offrirez le huitiéme //.

Levit.22. 8. 31. Vous ſerez ſaints & conſacrés particulierement à mon ſervice. Vous ne mangerez point de la chair dont les bêtes auront mangé avant vous, mais vous la jetterez aux chiens.

23. *Si laſeritis eos, vociferabuntur ad me, & ego audiam clamorem eorum:*

24. *& indignabitur furor meus, percutiamque vos gladio, & erunt uxores veſtræ viduæ, & filii veſtri pupilli.*

25. *Si pecuniam mutuam dederis populo meo pauperi qui habitat tecum, non urgebis eum quaſi exactor, nec uſuris opprimes.*

26. *Si pignus à proximo tuo acceperis veſtimentum, ante ſolis occaſum reddes ei:*

27. *ipſum enim eſt ſolum quo operitur, indumentum carnis ejus, nec habet aliud in quo dormiat: ſi clamaverit ad me, exaudiam eum, quia miſericors ſum.*

28. *Diis non detrahes, & principi populi tui non maledices.*

29. *Decimas tuas & primitias tuas non tardabis reddere: primogenitum filiorum tuorum dabis mihi.*

30. *De bobus quoque, & ovibus ſimiliter facies: ſeptem diebus ſit cum matre ſua, die octavâ reddes illum mihi.*

31. *Viri ſancti eritis mihi: carnem quæ à beſtiis fuerit præguſtata, non comedetis, ſed projicietis canibus.*

¥. 25. *autr.* Un uſurier. Il marque ici deux choſes diſtinctes; l'une, qu'on ne devoit point trop preſſer celui à qui on avoit prêté de l'argent: & l'autre, qu'on ne devoit point en tirer d'uſure, ce qui tournoit à ſon oppreſſion.

¥. 26. *expl.* Il parle d'un homme qui ſeroit ſi pauvre, qu'il auroit beſoin pour ſe couvrir pendant la nuit de ce qu'il auroit donné pour gage.

¥. 28. *expl.* des Juges.

¥. 30. *expl.* Parcequ'ils ſeroient trop foibles avant le huitiéme jour.

CHAPITRE XXIII.

Ordonnances établies pour les Juges. Du repos de la ſeptiéme année pour toutes les terres. Des trois grandes fêtes ſolennelles des Hebreux. Dieu leur promet ſon ange pour guide, & toutes ſortes de biens s'ils lui ſont fidelles.

1. VOus ne recevrez point la parole du menſonge //, & vous ne prêterez point la main // à l'impie, pour porter un faux témoignage en ſa faveur.

2. Vous ne vous laiſſerez point emporter // à la multitude pour faire le mal: & dans le jugement, vous ne vous rendrez point à l'avis du plus grand nombre, pour vous détourner de la verité //.

3. Vous n'aurez point auſſi de compaſſion du pauvre dans vos jugemens //.

Deut. 22. 1. 4. Si vous rencontrez le bœuf de votre ennemi, ou ſon âne lorſqu'il eſt égaré, vous le lui ramenerez.

5. Si vous voyez l'âne de celui qui vous hait, tombé ſous ſa charge, vous ne paſſerez point outre, mais vous l'aiderez à le relever.

6. Vous ne vous écarterez point de la juſtice pour condamner le pauvre.

Dan.13.53. 7. Vous fuirez le menſonge, vous ne ferez point mourir l'innocent & le juſte; parceque j'abhorre l'impie //.

Deut.16.19. Eccli. 20. 31. 8. Vous ne recevrez point de préſens, parcequ'ils aveuglent les ſages même, & qu'ils corrompent les jugemens // des juſtes.

Gen.46. 6. 9. Vous ne ferez point de peine à l'étranger. Car vous ſavez quel eſt l'état des étrangers //, puiſque vous l'avez été vous-mêmes dans l'Egypte.

1. *NOn ſuſcipies vocem mendacii: nec junges manum tuam, ut pro impio dicas falſum teſtimonium.*

2. *Non ſequêris turbam ad faciendum malum: nec in judicio, plurimorum acquieſces ſententiæ, ut à vero devies.*

3. *Pauperis quoque non miſereberis in judicio.*

4. *Si occurreris bovi inimici tui, aut aſino erranti, reduc ad eum.*

5. *Si videris aſinum odientis te jacere ſub onere, non pertranſibis, ſed ſublevabis cum eo.*

6. *Non declinabis in judicium pauperis.*

7. *Mendacium fugies. Inſontem & juſtum non occides: quia averſor impium.*

8. *Nec accipies munera, quæ etiam excæcant prudentes, & ſubvertunt verba juſtorum.*

9. *Peregrino moleſtus non eris. Scitis enim advenarum animas: quia & ipſi peregrini fuiſtis in terra Ægypti.*

¥. 1. *autr.* Vous ne vous laiſſerez point aller à de faux bruits.

Ibid. *Hebr.* Vous ne prêterez point la main. Quelques Interpretes croyent que ces paroles expriment la forme ancienne du ſerment, qui étoit ou de joindre les deux mains, ou de mettre ſa main dans celle du Juge.

¥. 2. *lettr.* Vous ne ſuivrez point. *Expl.* C'eſt ſe tromper lorſqu'on viole la juſtice & la verité, de ſe défendre par la multitude de ceux avec qui on fait le mal. *Auguſt. in Exod. quæſt.* 87.

Ibid. *expl.* Les vingt Evêques du Concile de Rimini, dont ſaint Ilœbade & ſaint Servat étoient les chefs, & qui parurent d'abord d'autant plus forts, qu'ils étoient en plus petit nombre, ne tomberent à la fin que pour avoir ceſſé de ſuivre cette regle qui nous eſt ici préſcrite. *Syn. Arim. ann.* 359. *Sulp. ſacr. Hiſt. lib.* 2.

¥. 3. *expl.* La compaſſion eſt bonne quand elle n'eſt point contre la juſtice. *Auguſt. quæſt.* 88.

¥. 7. *expl.* Le Juge ennemi de la juſtice.

¥. 8. *lettr.* Les paroles. *i. e.* les ſentences qu'ils prononcent. *Syn.*

¥. 9. lettr. Vous ſçavez ce que c'eſt que l'ame de l'étranger, *c'eſt-à-dire*, les peines, les fatigues, l'ame, *pour* les affections. *Vatabl. Autr.* Quelle eſt la diſpoſition des étrangers.

Digitized by Google

10. *Sex annis seminabis terram tuam, & congregabis fruges ejus.*

10. Vous ſemerez votre terre pendant ſix années, & vous en recueillerez les fruits. An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

11. *Anno autem septimo dimittes eam, & requiescere facies, ut comedant pauperes populi tui: & quidquid reliquum fuerit, edant bestiæ agri: ita facies in vinea, & in oliveto tuo.*

11. Mais vous ne la cultiverez point la ſeptiéme année, & vous la laiſſerez repoſer; afin que ceux qui ſont pauvres parmi votre peuple trouvent de quoi manger ℣; & que ce qui reſtera ſoit pour les bêtes ſauvages. Vous ferez la même choſe à l'égard de vos vignes & de vos plants d'oliviers. *Lev.* 25. 4.

12. *Sex diebus operaberis, septimo die cessabis, ut requiescat bos & asinus tuus: & refrigeretur filius ancillæ tuæ, & advena.*

12. Vous travaillerez durant ſix jours, & le ſeptiéme vous ne travaillerez point; afin que votre bœuf & votre âne ſe repoſent, & que le fils de votre ſervante & l'étranger ayent quelque relâche.

13. *Omnia quæ dixi vobis, custodite. Et per nomen externorum deorum non jurabitis, neque audietur ex ore vestro.*

13. Obſervez toutes les choſes que je vous ai commandées. Ne jurez point par le nom des dieux étrangers ℣; & que leur nom ne ſorte jamais de votre bouche.

14. *Tribus vicibus per singulos annos mihi festa celebrabitis.*

14. Vous celebrerez des fêtes en mon honneur trois fois chaque année.

15. *Solennitatem azymorum custodies. Septem diebus comedes azyma, sicut præcepi tibi, tempore mensis novorum, quando egressus es de Ægypto. Non apparebis in conspectu meo vacuus.* *Supr.* 13. 3. 4. *Infr.* 34. 22. *Deut.* 16. 16. *Eccli.* 35. 6.

15. Vous garderez la fête ſolennelle des pains ſans levain ℣. Vous mangerez, comme je vous l'ai ordonné, des pains ſans levain pendant ſept jours dans le mois des fruits nouveaux; auquel temps vous êtes ſortis d'Egypte. Vous ne vous préſenterez point devant moi les mains vuides.

16. *Et solennitatem messis primitivorum operis tui, quæcumque seminaveris in agro: solennitatem quoque in exitu anni, quando congregaveris omnes fruges tuas de agro.*

16. Vous celebrerez auſſi la fête ſolennelle de la moiſſon ℣ & des prémices de votre travail, de tout ce que vous aurez ſemé dans le champ: & la troiſiéme fête ſolennelle ℣ à la fin de l'année ℣, lorſque vous aurez recueilli tous les fruits de votre champ.

17. *Ter in anno apparebit omne masculinum tuum coram Domino Deo tuo.* *Infr.* 34. 23. *Deut.* 16. 16.

17. Tous les mâles qui ſont parmi vous viendront ſe préſenter trois fois l'année devant le Seigneur votre Dieu.

18. *Non immolabis super fermento sanguinem victimæ meæ, nec remanebit adeps solennitatis meæ usque mane.*

18. Vous ne m'offrirez point avec du levain le ſang de la victime qui m'eſt immolée; & la graiſſe de l'hoſtie qui m'eſt offerte ſolennellement, ne demeurera point juſqu'au lendemain ℣.

19. *Primitias frugum terræ tuæ deferes in domum Domini Dei tui. Non coques hœdum in lacte matris suæ.* *Infr.* 34. 26. *Deut.* 14. 21.

19. Vous viendrez offrir en la maiſon du Seigneur votre Dieu, les prémices des fruits de votre terre ℣. Vous ne ferez point cuire le chevreau ℣ lorſqu'il tête encore le lait de ſa mere.

20. *Ecce ego mittam angelum meum, qui præcedat te, & custodiat in via, & introducat in locum quem paravi.*

20. Je vais envoyer mon Ange ℣, afin qu'il marche devant vous, qu'il vous garde pendant le chemin, & qu'il vous faſſe entrer dans la terre que je vous ai préparée ℣.

21. *Observa eum, & audi vocem ejus, nec contemnendum putes: quia non dimittet cum peccaveris, & est nomen meum in illo.*

21. Reſpectez-le, écoutez ſa voix, & gardez-vous bien de le mépriſer, parcequ'il ne vous pardonnera point ℣ lorſque vous pecherez, & qu'il parle en mon nom *& par mon autorité*.

22. *Quòd si audieris vocem ejus, & feceris omnia quæ loquor, inimicus ero inimicis tuis, & affligam affligentes te.* *Deut.* 7. 11.

22. Que ſi vous entendez ſa voix, & ſi vous faites tout ce que je vous dis; je ſerai l'ennemi de vos ennemis, & j'affligerai ceux qui vous affligent.

23. *Præcedetque te angelus meus, & introducet te ad Amorrhæum, & Hethæum, & Pherezæum, Chananæumque, & Hevæum, & Jebusæum, quos ego conteram.* *Infr.* 33. 2. *Joſ.* 24. 11.

23. Mon Ange marchera devant vous, il vous fera entrer dans la terre des Amorrhéens, des Hethéens, des Pherezéens, des Chananéens, des Hevéens, & des Jebuſéens; car je les exterminerai.

24. *Non adorabis deos eorum, nec coles eos. Non facies opera eorum, sed destrues eos, & confringes statuas eorum.* *Deut.* 7. 25.

24 Vous n'adorerez point leurs dieux, & vous ne leur rendrez point le culte ſuprême. Vous n'imiterez point leurs œuvres; mais vous les détruirez, & vous briſerez leurs ſtatues.

25. *Servietisque Domino Deo vestro, ut benedicam panibus tuis & aquis, & auferam infirmitatem de medio tui.*

25. Vous ſervirez le Seigneur votre Dieu, afin que je beniſſe le pain *que vous mangerez*, & les eaux *que vous boirez*, & que je banniſſe toutes les maladies du milieu de vous.

26. *Non erit infœcunda nec sterilis in terra tua: numerum dierum tuorum implebo.*

26. Il n'y aura point dans votre terre de femme ſterile & infeconde; & je remplirai le nombre de vos jours ℣ *& de vos années*.

℣. 11. *expl.* de ce qui y viendra de lui-même.

℣. 13. *expl.* Jurer par les faux-dieux, c'eſt leur rendre une eſpece de culte, & devenir idolatre; comme l'enſeigne Tertullien. *lib. de idololatr. cap.* 19.

℣. 15. *expl.* La fête de Pâque.

℣. 16. *expl.* Cette fête eſt celle de la Pentecôte, la ſeconde fête des Juifs. *Voyez Exod.* 34. 22. *& Levit.* 23. On offroit à la fête de Pâque des épis nouveaux; & à celle de la Pentecôte deux pains comme les prémices de la moiſſon.

Ibid. *expl.* La fête des Tabernacles.

Ibid. *expl.* De l'année civile & ordinaire, vers le mois de Septembre.

℣. 18. *lettr.* Juſqu'au matin.

℣. 19. *expl.* Sous ce mot de *fruits* de la terre, on comprend tout ce qu'elle porte.

Ibid. *autr.* Avec le lait de la mere. *Expl.* Dans le lait même de ſa mere: afin que le lait deſtiné pour entretenir la vie de l'animal, ne ſervît pas d'aſſaiſonnement pour contribuer à la deſtruction de la chair. *Clem. Alexand. ſtrom. lib.* 2. *pag.* 401.

℣. 20. *expl.* Saint Juſtin martyr, & ſaint Auguſtin ont entendu par cet Ange, Joſué dont Dieu ſe ſervit pour faire entrer ſon peuple dans la terre promiſe. Mais d'autres l'ont pris ſimplement pour l'Ange qui eſt nommé le Prince de l'armée du Seigneur. *Joſ.* 5. 14. *Juſtin. dial. cum Tryph. Auguſt. contr. Fauſt. lib.* 16. *c.* 19.

Ibid. *expl.* Dans la terre de Chanaan.

℣. 21. *autr.* Il ne vous laiſſera point impunis. C'eſt une miſericorde de corriger & de châtier.

℣. 26. *expl.* Je vous ferai arriver à une grande vieilleſſe. Car toutes ces promeſſes de Dieu regardoient la vie preſente & appartenoient au vieux Teſtament. *Auguſt. quæſt.* 92.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

27. Je ferai marcher devant vous la terreur de mon nom ; j'exterminerai tous les peuples dans le *pays* desquels vous entrerez, & je ferai fuir tous vos ennemis devant vous.

Deut. 7. 20.

28. J'envoyerai d'abord des frêlons ∥, qui mettront en fuite les Hevéens, les Chananéens & les Hethéens, avant que vous entriez *dans leur pays*.

29. Je ne les chasserai pas de devant votre face en une seule année, de-peur que la terre ne soit reduite en solitude, & que les bêtes se multipliant *ne se soulevent* contre vous.

30. Je les chasserai peu-à-peu de devant vous, jusqu'à ce que vous croissiez *en nombre*, & que vous vous rendiez maîtres de tout le pays.

31. Les limites que je vous marquerai seront depuis la mer-rouge jusqu'à la mer ∥ des Philistins ; & depuis le desert ∥ jusqu'au fleuve ∥. Je livrerai entre vos mains les habitans de cette terre, & je les mettrai en fuite devant vous.

Infr. 34. 15. *Deut.* 7. 2.

32. Vous ne ferez point d'alliance avec eux, ni avec les dieux qu'ils adorent.

33. Ils n'habiteront point dans votre terre, de-peur qu'ils ne vous portent à m'offenser en servant les dieux qu'ils adorent ; ce qui sera certainement votre ruine.

27. *Terrorem meum mittam in præcursum tuum, & occîdam omnem populum, ad quem ingrediêris : cunctorumque inimicorum tuorum coram te terga vertam :*

28. *emittens crabrones priùs, qui fugabunt Hevæum, & Chananæum, & Hethæum, antequam introëas.*

29. *Non ejiciam eos à facie tua anno uno : ne terra in solitudinem redigatur, & crescant contra te bestiæ.*

30. *Paulatim expellam eos de conspectu tuo, donec augearis, & possideas terram.*

31. *Ponam autem terminos tuos à mari rubro usque ad mare Palæstinorum, & à deserto usque ad fluvium : tradam in manibus vestris habitatores terræ, & ejiciam eos de conspectu vestro.*

32. *Non inibis cum eis fœdus, nec cum diis eorum.*

33. *Non habitent in terra tua, ne fortè peccare te faciant in me, si servieris diis eorum : quod tibi certè erit in scandalum.*

℣. 28. *expl.* Vous avez envoyé des mouches comme les avant-coureurs de votre armée, afin qu'elles exterminassent peu-à-peu ces peuples. *Sapient. cap.* 12. 8.

℣. 31. *expl.* La mer Mediterranée.
Ibid. *expl.* L'Arabie deserte.
Ibid. *expl.* L'Euphrate.

CHAPITRE XXIV.

Israël s'engage solennellement à garder l'alliance contractée avec le Seigneur. Elle est confirmée par les holocaustes, & par le sang des victimes répandu sur tout le peuple. Moïse monte sur la montagne, & y passe quarante jours & quarante nuits.

1. Dieu dit aussi à Moïse : Montez ∥ vers le Seigneur, vous & Aaron, Nadab & Abiu, & les soixante & dix anciens d'Israel ∥, & vous adorerez de loin.

2. Le seul Moïse montera où est le Seigneur, mais pour les autres ils n'approcheront point ; & le peuple ne montera point avec lui.

3. Moïse vint donc rapporter au peuple toutes les paroles & toutes les ordonnances du Seigneur ; & le peuple répondit tout d'une voix : Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit ∥ :

4. Moïse écrivit ∥ toutes les ordonnances du Seigneur, & se levant dès le point du jour, il dressa un autel au pié de la montagne, composé de douze pierres ∥, selon le nombre des douze tribus d'Israël.

5. Et ayant envoyé de jeunes-gens d'entre les enfans d'Israël, ils offrirent des holocaustes, & ils immolerent des victimes pacifiques au Seigneur, *savoir* des veaux.

6. Moïse prit la moitié du sang qu'il mit en des coupes, & il repandit l'autre sur l'autel.

7. Il prit ensuite le livre où l'alliance étoit écrite, & il le lut devant le peuple, qui dit après l'avoir entendu : Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit, & nous lui serons obeïssans.

8. Alors prenant le sang *qui étoit dans les coupes*, il le répandit sur le peuple, & il dit : Voici le sang de l'alliance ∥ que le Seigneur a faite avec vous, afin que vous accomplissiez toutes ces choses ∥.

Hebr. 9. 19.

9. Moïse, Aaron, Nadab, Abiu, & les soixante & dix anciens d'Israël étant montés,

10. ils virent le Dieu d'Israël ; & son marchepié paroissoit un ouvrage fait de sapphir, & ressembloit au ciel lorsqu'il est le plus serain.

1. *Moysi quoque dixit : Ascende ad Dominum tu, & Aaron, Nadab, & Abiu, & septuaginta senes ex Israël, & adorabitis procul.*

2. *Soluſque Moyses ascendet ad Dominum, & illi non appropinquabunt : nec populus ascendet cum eo.*

3. *Venit ergo Moyses & narravit plebi omnia verba Domini, atque judicia : respondítque omnis populus unâ voce : Omnia verba Domini, quæ locutus est, faciemus.*

4. *Scripsit autem Moyses universos sermones Domini : & manè consurgens ædificavit altare ad radices montis, & duodecim titulos per duodecim tribus Israël.*

5. *Misítque juvenes de filiis Israël, & obtulerunt holocausta, immolaverunt que victimas pacificas Domino, vitulos.*

6. *Tulit itaque Moyses dimidiam partem sanguinis, & misit in crateras : partem autem residuam fudit super altare.*

7. *Assumensque volumen fœderis, legit audiente populo, qui dixerunt : Omnia quæ locutus est Dominus, faciemus, & erimus obedientes.*

8. *Ille verò sumtum sanguinem respersit in populum, & ait : Hic est sanguis fœderis quod pepigit Dominus vobiscum super cunctis sermonibus his.*

9. *Ascenderuntque Moyses & Aaron, Nadab & Abiu, & septuaginta de senioribus Israël :*

10. *& viderunt Deum Israël : & sub pedibus ejus quasi opus lapidis sapphirini, & quasi cælum, cùm serenum est.*

℣. 1. *expl.* Comme Dieu commande ici à Moïse de monter sur la montagne, cela suppose qu'il en étoit descendu pour declarer les loix du Seigneur au peuple.
Ibid. *expl.* Non ceux qui furent depuis choisis pour soulager Moïse, mais les principaux des familles & des Tribus.
℣. 3. *expl.* Réponse pleine d'orgueil d'un peuple qui se confioit en lui-même temerairement, & qui démentit tant de fois cette parole qu'il avoit donnée. *August. quæst.* 96.
℣. 4. *expl.* Dieu n'écrivit sur les deux tables que le Décalogue ; & Moïse écrivit en un livre particulier toutes les choses que Dieu lui avoit prescrites. *Estius.*
Ibid. *lettr.* 12. titres, *c'est-à-dire*, 12. pierres qu'il éleva pour composer cet autel. *les Sept.* ont traduit 12. pierres. *Synops.*
℣. 8. expl. *C'est-à-dire*, Voici le sang par lequel Dieu scelle & confirme le pacte & l'alliance que vous faites avec lui.
Ibid. *expl.* Ce sang répandu sur le peuple étoit comme l'assûrance qu'il donnoit à Dieu, qu'il observeroit toutes ses loix ; & que s'il y manquoit, il vouloit bien que son sang fût répandu comme celui des victimes.

Digitized by Google

11. *Nec ſuper eos qui procul receſſerant de filiis Iſrael, miſit manum ſuam, viderunt que Deum, & comederunt, ac biberunt.*

11. La main de Dieu ne frappa point *ces princes* // qui *s'étoient avancés*, ayant laiſſé bien-loin *derriere eux* les enfans d'Iſraël; mais après avoir vû Dieu, *ils s'en retournerent*, & ils burent & mangerent *comme auparavant* //. An du M. 2513. Avant J.C. 1491.

12. *Dixit autem Dominus ad Moyſen: Aſcende ad me in montem, & eſto ibi: daboque tibi tabulas lapideas, & legem ac mandata quæ ſcripſi, ut doceas eos.*

12. ‡ Or le Seigneur dit à Moïſe: Montez au haut de la montagne où je ſuis, & vous y demeurerez: je vous donnerai des tables de pierre, & la loi & les commandemens que j'ai écrits, afin que vous inſtruiſiez le peuple. ‡ 2. Mercredi de Careſme.

13. *Surrexerunt Moyſes & Joſue miniſter ejus: aſcendenſque Moyſes in montem Dei,*

13. Moïſe ſe leva enſuite avec Joſué qui le ſervoit; & montant ſur la montagne de Dieu,

14. *ſenioribus ait: Expectate hîc donec revertamur ad vos. Habetis Aaron, & Hur vobiſcum: ſi quid natum fuerit quæſtionis, referetis ad eos.*

14. il dit aux anciens: Attendez-nous ici juſqu'à ce que nous revenions à vous. Vous avez avec vous Aaron & Hur; s'il ſurvient quelque difficulté, vous vous en rapporterez à eux.

15. *Cùmque aſcendiſſet Moyſes, operuit nubes montem,*

15. Moïſe étant monté //, la nuée couvrit la montagne:

16. *& habitavit gloria Domini ſuper Sinaï, tegens illum nube ſex diebus: ſeptimo autem die vocavit eum de medio caliginis.*

16. la gloire du Seigneur repoſa ſur Sinaï, l'enveloppant d'une nuée pendant ſix jours, & le ſeptiéme jour Dieu appella Moïſe du milieu de cette obſcurité //.

17. *Erat autem ſpecies gloriæ Domini quaſi ignis ardens ſuper verticem montis, in conſpectu filiorum Iſraël.*

17. Ce qui paroiſſoit de cette gloire du Seigneur étoit comme un feu ardent au plus haut de la montagne, qui ſe faiſoit voir à tous les enfans d'Iſraël.

18. *Ingreſſuſque Moyſes medium nebulæ, aſcendit in montem: & fuit ibi quadraginta diebus, & quadraginta noctibus.*

18. Et Moïſe paſſant au-travers de la nuée, monta ſur la montagne, & y demeura quarante jours & quarante nuits. *Deut. 9. 9.*

¥. 11. ces princes. *Expl.* les anciens. *Lettr.* ceux qui s'étoient retirés loin des enfans d'Iſrael. *Hebr.* ceux qui avoient été ſéparés. *Les Sept.* ceux qui avoient été élûs d'entre les enfans d'Iſraël.

Ibid. *expl.* Moïſe parle ici ſelon l'idée qu'avoient les Juifs, que la majeſté de Dieu étoit ſi grande, & l'homme ſi foible, que le Seigneur ne pouvoit ſe faire voir à l'homme ſous quelque image ſenſible ſans qu'il mourût auſſi-tôt, à moins que Dieu ne l'en préſervât par un miracle. *Judic. cap.* 13. 22. *Eſtius.*

¥. 15. *expl.* Non pas ſur le plus haut de la montagne, mais en un endroit moins élevé, où il demeura avec Joſué pendant ſix jours, comme pour ſe préparer à l'entretien qu'il devoit avoir avec Dieu.

¥. 16. *expl.* Au plus haut de la montagne, où il monta ſeul, ayant laiſſé au même endroit Joſué, qui ſemble l'y avoir attendu, puiſqu'il paroît qu'il accompagna enſuite Moïſe à la deſcente de la montagne. *Exod. cap.* 32. 17. *Men.*

CHAPITRE XXV.

Oblations volontaires des Hebreux. Ordonnances du Seigneur pour la conſtruction du tabernacle & de l'arche, & pour toutes les choſes ſaintes qui devoient ſervir dans le tabernacle.

1. *Locutuſque eſt Dominus ad Moyſen, dicens:*

1. LE Seigneur parla donc à Moïſe, & lui dit:

2. *Loquere filiis Iſraël, ut tollant mihi primitias: ab omni homine qui offeret ultroneus, accipietis eas.*

2. Ordonnez aux enfans d'Iſraël de mettre à part les premices // qu'ils m'offriront; & vous les recevrez de tous ceux qui me les préſenteront avec une pleine volonté. *Infr. 35. 5.*

3. *Hæc ſunt autem quæ accipere debetis: aurum, & argentum, & æs,*

3. Voici les choſes que vous devez recevoir d'eux: De l'or, de l'argent, & de l'airain,

4. *hyacinthum & purpuram, coccumque bis tinctum, & byſſum, pilos caprarum,*

4. de l'hyacinthe //, de la pourpre, de l'écarlate teinte deux fois //, du fin lin, des poils de chévres //,

5. *& pelles arietum rubricatas, pelleſque ianthinas, & ligna ſetim,*

5. des peaux de mouton teintes en rouge, & d'autres teintes en violet //, & des bois de ſetim //,

6. *oleum ad luminaria concinnanda; aromata in unguentum, & thymiamata boni odoris;*

6. de l'huile pour entretenir les lampes, des aromates pour compoſer les huiles & les parfums d'excellente odeur;

7. *lapides onychinos, & gemmas ad ornandum ephod, ac rationale.*

7. des pierres d'onix & des pierres précieuſes pour orner l'éphod, & le rational.

8. *Facientque mihi ſanctuarium, & habitabo in medio eorum:*

8. Ils me dreſſeront un ſanctuaire, afin que j'habite au milieu d'eux;

9. *juxta omnem ſimilitudinem tabernaculi quod oſtendam tibi, & omnium vaſorum in cultum ejus: ſicque facietis illud:*

9. ſelon la forme très-exacte du tabernacle que je vous montrerai, & de tous les vaſes qui y ſerviront au culte ſacré. Voici la maniere dont vous ferez ce ſanctuaire. *Hebr. 9. 2.*

10. *Arcam de lignis ſetim compingite, cujus longitudo habeat duos & ſemis cubitos: latitudo, cubitum & dimidium: altitudo, cubitum ſimiliter ac ſemiſſem.*

10. Vous ferez une arche // de bois de ſetim, qui ait deux coudées // & demie de long, une coudée & demie de large, & une coudée & demie de haut.

11. *Et deaurabis eam auro mundiſſimo intus & foris: facieſque ſuprà, coronam auream per circuitum:*

11. Vous la couvrirez d'un or très-pur dedans & dehors: vous y ferez au-deſſus une couronne d'or //, qui regnera tout autour.

¥. 2. *Hebr.* qu'ils me ſéparent ou me choiſiſſent une oblation, ou des choſes qu'ils me puiſſent offrir. Le mot hebreu ſignifie élevation, parcequ'on élevoit vers le ciel tout ce qu'on préſentoit à Dieu. Le mot de *prémices* de la Vulgate ne ſe prend pas ici dans ſa propre ſignification; mais pour des dons excellens qu'on offre à Dieu, comme de l'or & de l'argent, &c. ou en general pour toutes ſortes d'oblations, comme le porte l'Hebreu.

¥. 4. *expl.* De la laine teinte en violet, ou en bleu d'azur, ou en bleu celeſte. *Voyez Exod.* 26. 14.

Ibid. *expl.* Afin que la couleur en fût plus vive.

Ibid. *expl.* De ces poils de chévres mis en œuvre, on faiſoit des étoffes ſemblables à nos camelots.

¥. 5. teintes en violet. *Les Sept.* de couleur de hyacinthe, c'eſt le même mot hebreu qui eſt traduit par la Vulgate. *Exod.* 26. 1. par la couleur de hyacinthe, *ainſi les Sept.*

Ibid. de ſetim. *expl.* C'étoient des bois très-durs & très-beaux qui croiſſoient dans les deſerts & qu'on recherchoit beaucoup pour les ouvrages. *Les Sept.* ont traduit incorruptibles.

¥. 10. *expl.* Ce mot d'arche, vient d'*arca*, & ſignifie proprement une eſpece de coffre. Elle n'étoit pas ſeulement dorée, mais toute couverte de lames d'un or très-pur.

Ibid. *expl.* La coudée eſt d'un pied 9. pouces. La coudée commune eſt d'un pied & demi.

¥. 11. *expl.* Une bordure, ou corniche faite en forme de couronne.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

12. Vous mettrez quatre anneaux d'or aux quatre coins de l'arche, deux d'un côté & deux de l'autre.

13. Vous ferez aussi des bâtons de bois de setim, que vous couvrirez d'or;

14. & vous les ferez entrer dans les anneaux qui sont aux côtés de l'arche, afin qu'ils servent à la porter.

15. Les bâtons demeureront toûjours dans les anneaux, & on ne les en tirera jamais.

16. Vous mettrez dans l'arche les tables de la loi // que je vous donnerai.

17. Vous ferez aussi le propitiatoire // d'un or très-pur. Il aura deux coudées & demie de long, & une coudée & demie de large.

18. Vous mettrez au deux extrémités de l'oracle //, deux cherubins d'or battu;

19. un cherubin d'un côté, & l'autre de l'autre.

20. Ils tiendront leurs aîles étendues des deux côtés du propitiatoire // & de l'oracle, dont ils le couvriront, & ils se regarderont l'un l'autre, ayant le visage tourné vers le propitiatoire qui couvrira l'arche,

21. où vous mettrez les tables de la loi // que je vous donnerai.

22. C'est de là que je vous donnerai mes ordres. Je vous parlerai de dessus le propitiatoire, du milieu des deux cherubins qui seront au-dessus de l'arche du témoignage, pour vous faire savoir tout ce que je voudrai commander aux enfans d'Israël.

23. Vous ferez aussi une table de bois de setim, qui aura deux coudées de long, une coudée de large, & une coudée & demie de haut.

24. Vous la couvrirez d'un or très-pur, & vous y ferez tout autour une bordure // d'or.

25. Vous appliquerez sur la bordure une couronne de sculpture à jour, haute de quatre doigts, & vous mettrez encore au-dessus une autre couronne d'or.

26. Vous ferez aussi quatre anneaux d'or que vous mettrez aux quatre coins de la table, un à chaque pié.

27. Les anneaux d'or seront au-dessous de la couronne pour y passer les bâtons, afin qu'on s'en serve à porter la table.

28. Vous ferez aussi de bois de setim ces bâtons // sur lesquels la table sera portée, & vous les couvrirez d'or.

29. Vous ferez aussi d'un or très-pur, des plats, des coupes, des encensoirs, & des tasses dans lesquelles vous mettrez les liqueurs que l'on doit m'offrir.

30. Et vous mettrez sur cette table les pains qui seront toûjours exposés devant moi //.

31. Vous ferez aussi un chandelier de l'or le plus pur battu au marteau, avec sa tige, ses branches, ses coupes, ses pommes & ses lis qui en sortiront.

32. Six branches sortiront des côtés de sa tige, trois d'un côté & trois de l'autre.

33. Il y aura trois coupes en forme de noix, avec une pomme & un lis // à une des branches: il y aura de même trois coupes en forme de noix, avec une pomme & un lis à une autre branche; & toutes les six branches qui sortiront de la tige //, feront de la même sorte:

34. mais la tige du chandelier aura quatre coupes en forme de noix, accompagnées chacune de sa pomme & de son lis.

12. *& quatuor circulos aureos, quos pones per quatuor arcæ angulos: duo circuli sint in latere uno, & duo in altero.*

13. *Facies quoque vectes de lignis setim, & operies eos auro.*

14. *Induceſque per circulos qui sunt in arca lateribus, ut portetur in eis:*

15 *qui semper erunt in circulis, nec umquam extrahentur ab eis.*

16. *Ponesque in arca testificationem quam dabo tibi.*

17. *Facies & propitiatorium de auro mundissimo: duos cubitos & dimidium tenebit longitudo ejus, & cubitum ac semissem latitudo.*

18. *Duos quoque cherubim aureos & productiles facies, ex utraque parte oraculi.*

19. *Cherub unus sit in latere uno, & alter in altero.*

20. *Utrumque latus propitiatorii tegant expandentes alas, & operientes oraculum, respiciantque se mutuò versis vultibus in propitiatorium quo operienda est arca,*

21. *in qua pones testimonium quod dabo tibi.*

22. *Inde præcipiam, & loquar ad te supra propitiatorium, ac de medio duorum cherubim, qui erunt super arcam testimonii, cuncta quæ mandabo per te filiis Israël.*

23. *Facies & mensam de lignis setim, habentem duos cubitos longitudinis, & in latitudine cubitum, & in altitudine cubitum ac semissem.*

24. *Et inaurabis eam auro purissimo: facieſque illi labium aureum per circuitum,*

25. *& ipsi labio coronam interrasilem altam quatuor digitis: & super illam, alteram coronam aureolam.*

26. *Quatuor quoque circulos aureos præparabis, & pones eos in quatuor angulis ejusdem mensæ per singulos pedes.*

27. *Subter coronam erunt circuli aurei, ut mittantur vectes per eos, & possit mensa portari.*

28. *Ipsos quoque vectes facies de lignis setim, & circumdabis auro ad subvehendam mensam.*

29. *Parabis & acetabula, ac phialas, thuribula, & cyathos, in quibus offerenda sunt libamina, ex auro purissimo.*

30. *Et pones super mensam panes propositionis in conspectu meo semper.*

31. *Facies & candelabrum ductile de auro mundissimo, hastile ejus, & calamos, scyphos, & sphærulas, ac lilia ex ipso procedentia.*

32. *Sex calami egredientur de lateribus, tres ex uno latere, & tres ex altero.*

33. *Tres scyphi quasi in nucis modum per calamos singulos, sphærulaque simul & lilium: & tres similiter scyphi instar nucis in calamo altero, sphærulaque simul & lilium. Hoc erit opus sex calamorum, qui producendi sunt de hastili:*

34. *in ipso autem candelabro erunt quatuor scyphi in nucis modum, sphærulæque per singulos, & lilia.*

℣. 16. *lettr.* le temoignage, *i. e.* le livre de la loi. *Hebr.* Ce livre devoit servir aux Israëlites de témoignage de l'alliance que Dieu avoit faite avec eux.

℣. 17. *Hebr* Le couvercle de l'arche. *Voyez v.* 20. *suivant.* C'est la même chose selon d'habiles Interpretes. Il est nommé aussi *Oracle*, parceque c'étoit de là que Dieu parloit à son peuple, & qu'il rendoit ses oracles pour lui déclarer ses volontés.

℣. 18. *expl.* Du propitiatoire d'où Dieu rendoit ses oracles. Le même mot hebreu est traduit *v.* 17. par propitiatoire & *v.* 18. par oracle. *Les Sept.* l'ont toûjours traduit par propitiatoire.

℣. 20. *L'Hebr. & les Sept.* renferment sous le mot de propitiatoire ce que la Vulgate semble distinguer par le propitiatoire & l'oracle.

℣. 21. *lettr.* Le témoignage.

℣. 24. *lettr.* Lévre, *pour* bordure.

℣. 28. *expl.* Aussi-bien que la table qui devoit être de bois de sétim.

℣. 30. *lettr.* Pains de proposition, *c'est-à-dire*, pains toûjours exposés. *Hebr.* Pains des faces, *c'est-à-dire*, exposés en la présence de Dieu, les Hebreux disent à la face de Dieu, *pour dire* en sa presence.

℣. 33. *autr.* Des pommes & des lis.

Ibid. *expl.* Ce n'étoient pas des pieces attachées à la tige du chandelier, mais des branches allongées à coups de marteau, & ne faisant qu'une même maile d'or avec la tige.

Digitized by Google

35. *Sphærulæ ſub duobus calamis per tria loca, qui ſimul ſex ſiunt, procedentes de haſtili uno.*

35. Il y aura trois pommes en trois endroits de la tige : & de chaque pomme ſortiront deux branches, qui feront en tout ſix branches naiſſantes d'une même tige.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

36. *Et ſphærulæ igitur & calami ex ipſo erunt, univerſa ductilia de auro puriſſimo.*

36. Ces pommes & ces branches ſortiront donc du chandelier, étant toutes d'un or très-pur battu au marteau.

37. *Facies & lucernas ſeptem, & pones eas ſuper candelabrum, ut luceant ex adverſo*

37. Vous ferez auſſi ſept lampes que vous mettrez au-deſſus du chandelier, afin qu'elles éclairent ce qui eſt vis-à-vis //.

38. *Emunctoria quoque, & ubi quæ emuncta ſunt extinguantur, fiant de auro puriſſimo.*

38. Vous ferez encore des mouchettes, & les vaſes deſtinés pour y éteindre ce qui aura été mouché des lampes, le tout d'un or très-pur.

39. *Omne pondus candelabri cum univerſis vaſis ſuis habebit talentum auri puriſſimi.*

39. Le chandelier avec tout ce qui ſert à ſon uſage, peſera un talent d'un or très-pur.

40. *Inſpice, & fac ſecundùm exemplar quod tibi in monte monſtratum eſt.*

40. Conſiderez bien toutes choſes, & faites tout ſelon le modelle qui vous a été montré ſur la montagne //.

Act. 7. 44. Hebr. 8. 5.

℣. 37. *explic.* La table où les pains devoient être expoſés. *Synopſ.*

℣. 40. *expl.* Dieu fit voir alors à Moïſe une image ſenſible de toutes les choſes qu'il lui ordonnoit de faire.

CHAPITRE XXVI.

Forme preſcrite pour la conſtruction du tabernacle, & de tout ce qui devoit l'accompagner.

1. *Tabernaculum verò ita facies: Decem cortinas de byſſo retoria, & hyacintho, ac purpura coccoque bis tincto, variatas opere plumario* facies.*

1. VOus ferez le tabernacle en cette maniere : Il y aura dix rideaux de fin lin retors, de couleur d'hyacinthe, de pourpre & d'écarlate teinte deux fois. Ils ſeront parſemés // d'ouvrages de broderie.

2. *Longitudo cortinæ unius habebit viginti octo cubitos : latitudo quatuor cubitorum erit. Unius menſuræ fient univerſa tentoria.*

2. Chaque rideau aura vingt-huit coudées de long & quatre de large. Tous les rideaux ſeront d'une même meſure.

3. *Quinque cortinæ ſibi jungentur mutuò, & aliæ quinque nexu ſimili cohærebunt.*

3. Cinq de ces rideaux tiendront l'un à l'autre, & les cinq autres ſeront joints de même.

4. *Anſulas hyacinthinas in lateribus ac ſummitatibus facies cortinarum, ut poſſint invicem copulari.*

4. Vous mettrez auſſi des cordons d'hyacinthe aux côtés & à l'extrémité des rideaux, afin qu'ils puiſſent s'attacher l'un à l'autre.

5. *Quinquagenas anſulas cortina habebit in utraque parte, ita inſertas, ut anſa contra anſam veniat, & altera alteri poſſit aptari.*

5. Chaque rideau aura cinquante cordons de chaque côté, placés de telle ſorte que lorſqu'on approchera les rideaux, les cordons de l'un répondent à ceux de l'autre, & qu'on les puiſſe attacher enſemble.

6. *Facies & quinquaginta circulos aureos, quibus cortinarum vela jungenda ſunt, ut unum tabernaculum fiat.*

6. Vous ferez auſſi cinquante anneaux d'or //, qui ſerviront à joindre enſemble les deux voiles compoſés *chacun* des *cinq* rideaux, afin qu'il ne s'en faſſe qu'un ſeul tabernacle.

7. *Facies & ſaga cilicina undecim, ad operiendum tectum tabernaculi.*

7. Vous ferez encore onze couvertures de poils de chévres pour couvrir le deſſus du tabernacle //.

8. *Longitudo ſagi unius habebit triginta cubitos : & latitudo, quatuor : æqua erit menſura ſagorum omnium.*

8. Chacune de ces couvertures aura trente coudées de long & quatre de larges ; & elles ſeront toutes de la même meſure.

9. *E quibus quinque junges ſeorſum, & ſex ſibi mutuo copulabis, ita ut ſextum ſagum in fronte tecti duplices.*

9. Vous en joindrez cinq enſemble par le bas, & les ſix autres ſe tiendront auſſi l'une à l'autre, en ſorte que vous repliyez en deux la ſixiéme au frontiſpice du tabernacle.

10. *Facies & quinquaginta anſas in ora ſagi unius, ut conjungi cum altero queat : & quinquaginta anſas in ora ſagi alterius, ut cum altero copuletur.*

10. Vous mettrez auſſi cinquante cordons aux bords d'une de ces couvertures, afin qu'on la puiſſe joindre avec l'autre *qui eſt proche*, & cinquante aux bords de l'autre, pour l'attacher à celle qui la touchera.

11. *Facies & quinquaginta fibulas æneas, quibus jungantur anſæ, ut unum ex omnibus operimentum fiat.*

11. Vous ferez auſſi cinquante boucles d'airain, par leſquelles vous ferez paſſer ces cordons, afin que de tous ces rideaux il ne ſe faſſe qu'une ſeule couverture.

12. *Quod autem ſuperfuerit in ſagis quæ parantur tecto, id eſt, unum ſagum, quod amplius eſt, ex medietate ejus operies poſteriora tabernaculi.*

12. Et parceque de ces couvertures deſtinées à couvrir le tabernacle il y en aura une de ſurplus //, vous en employerez la moitié pour couvrir le derriere du tabernacle //.

13. *Et cubitus ex una parte pendebit, & alter ex altera, qui plus eſt in ſagorum longitudine, utrumque latus tabernaculi protegent.*

13. Et comme ces couvertures déborderont dune coudée d'un côté, & d'une coudée de l'autre //, ce qui pendra de ſurplus ſervira à couvrir les deux côtés du tabernacle.

14. *Facies & operimentum aliud tecto de pel-*

14. Vous ferez encore, pour mettre à couvert le taberna-

℣. 1. *lettr.* variés. *Expl.* parſemés, mêlés. *Voyez le v.* 31. *ſuivant.* Ce mot de cherubim ſignifie dans la langue Syriaque, par rapport à ſa racine *hebraïque*, tiſſu, ou le métier d'un tiſſerand. *Lex. Caſtell. Les Sept.* n'ont point traduit ce mot, *& ſaint Jerôme Epiſt.* 113. *à Marcel.* dit que ce mot ſignifie en ce lieu tiſſu de diverſes couleurs.

* Ibid. *operi plumario. Expl.* imitant par ſa varieté les nuances des plumes des oiſeaux. *L'Hebr. & les Sept.* ouvrages pleins d'art & d'invention & du plus beau deſſein.

℣. 6. *Hebr.* Des agrafes d'or. *Vatab.* Ces agrafes ſervoient à fermer le tabernacle en joignant enſemble ces deux grands voiles compoſés chacun de cinq rideaux, & à l'ouvrir lorſqu'il en étoit beſoin. *Synopſ.*

℣. 7. *expl.* Pour ſervir de couverture à ces rideaux précieux dont il a parlé.

℣. 12. *expl.* Parceque n'y ayant que dix rideaux, il y avoit onze couvertures de poil de chevre.

Ibid. *expl.* L'autre moitié ſervant à couvrir le devant. *verſ.* 9.

℣. 13. *expl.* Ces couvertures avoient trente coudées de long, au-lieu que les rideaux de deſſous n'en avoient que vingt-huit. *verſ.* 2. *v.* 8.

Digitized by Google

An. du M. 2513. Ant J. C. 1491.

cle, une troiſiéme couverture de peaux de mouton teintes en rouge; & par-deſſus vous y en mettrez encore une quatriéme de peaux teintes en bleu celeſte //.

15. Vous ferez des ais de bois de ſetim // pour le tabernacle, qui ſe tiendront debout *étant joints enſemble.*

16. Chacun de ces ais aura dix coudées de haut, & une coudée & demie de large.

17. Chaque ais aura une rénure & une languette, afin qu'ils s'emboîtent l'un dans l'autre; & tous les ais ſeront diſpoſés de cette même maniere.

18. Il y en aura vingt du côté meridional qui regarde le vent du midi.

19. Vous ferez fondre auſſi quarante baſes d'argent, afin que chaque ais ſoit porté ſur deux baſes qui en ſoûtiennent les deux angles.

20. Il y aura auſſi vingt ais au ſecond côté du tabernacle, qui regarde l'aquilon.

21. Ils ſeront ſoûtenus ſur quarante baſes d'argent, chaque ais en ayant deux pour le porter.

22. Mais vous ferez ſix ais pour le côté du tabernacle qui regarde l'occident;

23. & deux autres qui ſeront dreſſés aux angles du derriere du tabernacle //.

24. Ils ſeront joints depuis le bas juſqu'au haut, & ils ſeront tous emboîtés l'un dans l'autre. Les deux ais auſſi qui ſeront mis aux angles, ſeront joints comme les ſix autres.

25. Il y aura huit ais en tout //, qui auront ſeize baſes d'argent, chaque ais en ayant deux pour le ſoûtenir.

26. Vous ferez auſſi des barres de bois de ſetim, cinq pour tenir fermes tous les ais d'un des côtés du tabernacle;

27. cinq autres pour l'autre côté, & cinq de même pour celui qui regarde l'occident.

28. Elles s'appliqueront de travers contre tous ces ais depuis un bout juſqu'à l'autre //.

29. Vous couvrirez les ais de lames d'or, & vous y ferez des anneaux d'or pour y paſſer des barres de bois qui tiendront enſemble tous les ais: & vous couvrirez auſſi ces barres de bois de lames d'or.

Sup. 25. 40. 30. Vous dreſſerez le tabernacle ſelon le modelle qui vous en a été montré ſur la montagne.

31. Vous ferez auſſi un voile de couleur d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte teinte deux fois, & de fin lin retors, où vous tracerez un ouvrage de broderie avec une agréable varieté //.

32. Vous le ſuſpendrez à quatre colonnes de bois de ſetim, qui ſeront couvertes d'or, & qui auront des chapiteaux d'or & des baſes d'argent.

33. Le voile tiendra aux colonnes par des anneaux. Vous mettrez au-dedans du voile l'arche du témoignage, & le voile ſéparera le Saint d'avec le Saint des ſaints.

34. Vous mettrez auſſi dans le Saint des ſaints le propitiatoire // au-deſſus de l'arche où la loi ſera enfermée //.

35. Vous mettrez la table au-dehors du voile //, & le chandelier vis-à-vis de la table au côté du tabernacle qui eſt au midi, parceque la table ſera placée du côté du ſeptentrion.

36. Vous ferez auſſi un voile pour l'entrée du tabernacle, qui ſera d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, de fin lin retors, ſur lequel vous ferez un ouvrage de broderie //.

37. Le rideau ſera ſuſpendu à cinq colonnes de bois de ſetim couvertes d'or, dont les chapiteaux ſeront d'or, & les baſes d'airain.

libus arietum rubricatis: & ſuper hoc rurſum aliud operimentum de ianthinis pellibus.

15. *Facies & tabulas ſtantes tabernaculi de lignis ſetim,*

16. *quæ ſingulæ denos cubitos in longitudine habeant, & in latitudine ſingulos ac ſemiſſem.*

17. *In lateribus tabulæ, duæ incaſtraturæ fient, quibus tabula alteri tabulæ connectatur: atque in hunc modum cunctæ tabulæ parabuntur.*

18. *Quarum viginti erunt in latere meridiano quod vergit ad auſtrum.*

19. *Quibus quadraginta baſes argenteas fundes, ut binæ baſes ſingulis tabulis per duos angulos ſubjiciantur.*

20. *In latere quoque ſecundo tabernaculi, quod vergit ad aquilonem, viginti tabulæ erunt,*

21. *quadraginta habentes baſes argenteas: binæ baſes ſingulis tabulis ſupponentur.*

22. *Ad occidentalem verò plagam tabernaculi facies ſex tabulas,*

23. *& rurſum alias duas, quæ in angulis erigantur poſt tergum tabernaculi.*

24. *Eruntque conjunctæ à deorſum uſque ſurſum, & una omnes compago retinebit. Duabus quoque tabulis, quæ in angulis ponendæ ſunt, ſimilis junctura ſervabitur.*

25. *Et erunt ſimul tabulæ octo, baſes earum argenteæ ſedecim, duabus baſibus per unam tabulam ſupputatis.*

26. *Facies & vectes de lignis ſetim quinque, ad continendas tabulas in uno latere tabernaculi.*

27. *& quinque alios in altero, & ejuſdem numeri ad occidentalem plagam:*

28. *qui mittentur per medias tabulas à ſummo uſque ad ſummum.*

29. *Ipſas quoque tabulas deaurabis, & fundes in eis annulos aureos, per quos vectes tabulata contineant: quos operies laminis aureis.*

30. *Et eriges tabernaculum juxta exemplar quod tibi in monte monſtratum eſt.*

31. *Facies & velum de hyacintho, & purpurâ, coccoque bis tincto, & byſſo retorta, opere plumario & pulchrâ varietate contextum:*

32. *quod appendes ante quatuor columnas de lignis ſetim; quæ ipſæ quidem deauratæ erunt, & habebunt capita aurea, ſed baſes argenteas.*

33. *Inferetur autem velum per circulos, intra quod pones arcam teſtimonii, quo & Sanctuarium, & Sanctuarii Sanctuaria dividentur.*

34. *Pones & propitiatorium ſuper arcam teſtimonii in Sancto ſanctorum:*

35. *menſamque extra velum: & contra menſam candelabrum in latere tabernaculi meridiano: menſa enim ſtabit in parte aquilonis.*

36. *Facies & tentorium in introitu tabernaculi de hyacintho, & purpura, coccoque bis tincto, & biſſo retortâ, opere plumarii *.*

37. *Et quinque columnas deaurabis lignorum ſetim, ante quas ducetur tentorium: quarum erunt capita aurea, & baſes æneæ.*

℣. 14. bleu celeſte; on a traduit le même mot *ch.* 25. *v.* 5. par teintes en violet, & l'on a mis bleu d'azur dans la note.

℣. 15. *expl.* Ces ais étoient deſtinés à ſervir comme de murailles au tabernacle pour en ſoûtenir les rideaux & toutes les couvertures.

℣. 23. *expl.* A l'angle meridional, & à l'angle ſeptentrional.

℣. 25. *expl.* Huit ais à la largeur du tabernacle; ſçavoir les ſix & les deux angulaires. *verſ.* 22. 23.

℣. 28. *expl.* Non du haut en bas, mais de travers, pour affermir tous ces ais l'un avec l'autre.

℣. 31. avec une agreable varieté; c'eſt le même mot de cherubim dans l'Hebreu & les Sept. que la Vulgate a traduit *v.* 1. par *varietas.*

℣. 34. *expl.* Ce qui ſervoit à couvrir l'arche, & l'endroit d'où Dieu parloit à ſon peuple, & rendoit ſes oracles.

Ibid. *lettr.* L'arche du témoignage.

℣. 35. *expl.* Dans ce qu'on appelloit le Saint.

℣. 36. *Opere plumarii*, ce n'eſt point le même mot dans l'Hebreu & les Sept. qu'on lit au *v.* 1. Ce mot ſignifie *broderie, travaillé, ou peint à l'eguille.* Ainſi *ch.* 27. *v.* 16.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

CHAPITRE XXVII.

Ordonnances touchant l'autel & le parvis du tabernacle, les vases sacrés, l'huile, & les lampes.

1. *FAcies & altare de lignis setim, quod habebit quinque cubitos in longitudine, & totidem in latitudine, id est quadrum, & tres cubitos in altitudine.*

2. *Cornua autem per quatuor angulos ex ipso erunt, & operies illud ære.*

3. *Facieſque in usus ejus lebetes ad suscipiendos cineres, & forcipes atque fuscinulas, & ignium receptacula; omnia vasa ex ære fabricabis.*

4. *Craticulamque in modum retis æneam: per cujus quatuor angulos erunt quatuor annuli ænei,*

5. *quos pones subter arulam altaris: eritque craticula usque ad altaris medium.*

6. *Facies & vectes altaris de lignis setim duos, quos operies laminis æneis:*

7. *& induces per circulos, eruntque ex utroque latere altaris ad portandum.*

8. *Non solidum, sed inane & cavum intrinsecus facies illud, sicut tibi in monte monstratum est.*

9. *Facies & atrium tabernaculi, in cujus australi plaga contra meridiem erunt tentoria de byſſo retorta: centum cubitos unum latus tenebit in longitudine.*

10. *Et columnas viginti cum basibus totidem æneis, quæ capita cum calaturis suis habebunt argentea.*

11. *Similiter & in latere aquilonis per longum erunt tentoria centum cubitorum, columnæ viginti, & baſes æneæ ejusdem numeri, & capita earum cum calaturis suis argentea.*

12. *In latitudine verò atrii, quod respicit ad occidentem, erunt tentoria per quinquaginta cubitos, & columnæ decem, baſesque totidem.*

13. *In ea quoque atrii latitudine, quæ respicit ad orientem, quinquaginta cubiti erunt.*

14. *In quibus quindecim cubitorum tentoria lateri uno deputabuntur, columnæque tres & baſes totidem:*

15. *& in latere altero erunt tentoria cubitos obtinentia quindecim, columnæ tres, & baſes totidem.*

16. *In introitu verò atrii fiet tentorium cubitorum viginti ex hyacintho & purpura, coccoque bis tincto, & byſſo retorta, opere plumarii: columnas habebit quatuor, cum baſibus totidem.*

17. *Omnes columnæ atrii per circuitum vestitæ erunt argenteis laminis, capitibus argenteis, & baſibus æneis.*

18. *In longitudine occupabit atrium cubitos centum, in latitudine quinquaginta, altitudo quinque cubitorum erit: sietque de byſſo retorta, & habebit baſes æneas.*

19. *Cuncta vasa tabernaculi in omnes usus & cæremonias, tam paxillos ejus quàm atrii, ex ære facies.*

1. VOus ferez aussi un autel de bois de setim ∥, qui aura cinq coudées de long & autant de large, c'est-à-dire, qu'il sera quarré, & aura trois coudées de haut. *Infr.* 38. 1.

2. Quatre cornes s'éleveront des quatre coins de l'autel, & vous le couvrirez d'airain.

3. Vous ferez pour l'usage de l'autel des vaisseaux qui serviront à en recevoir les cendres, des tenailles, des pincettes ∥, des brasiers ∥; & vous ferez toutes ces choses d'airain ∥.

4. Vous ferez aussi une grille d'airain en forme de rets, qui aura quatre anneaux d'airain aux quatre coins,

5. & vous les mettrez au-dessous du foyer de l'autel. La grille s'étendra jusqu'au milieu de l'autel ∥.

6. Vous ferez aussi pour l'autel deux bâtons de bois de setim, que vous couvrirez de lames d'airain.

7. Vous les ferez passer dans les anneaux des deux côtés de l'autel, & ils serviront à le porter.

8. Vous ne ferez point l'autel solide ∥, mais il sera vuide & creux au-dedans, selon le modelle qui vous en a été montré sur la montagne.

9. Vous ferez aussi le parvis du tabernacle ∥. Au côté du midi, vous dresserez des rideaux de fin lin retors. Chaque côté aura cent coudées de long.

10. Vous y poserez vingt colonnes d'airain, avec leurs bases de la même matiere, qui auront leurs chapiteaux & leurs ornemens d'argent.

11. Il y aura de même du côté de l'aquilon, des rideaux de cent coudées de long, avec vingt colonnes qui auront chacune leurs bases d'airain, leurs chapiteaux, & leurs ornemens d'argent.

12. La largeur du parvis qui regarde l'occident, aura cinquante coudées, le long de laquelle vous mettrez des rideaux, & dix colonnes avec autant de bases.

13. La largeur du parvis qui regarde l'orient, aura aussi cinquante coudées.

14. Vous y mettrez des rideaux d'un côté dans l'espace de quinze coudées, & trois colonnes avec autant de bases.

15. Vous mettrez de l'autre côté des rideaux dans le même espace de quinze coudées, avec trois colonnes & autant de bases.

16. A l'entrée du parvis, vous mettrez dans l'espace de vingt coudées des rideaux d'hyacinthe & de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, & de fin lin retors, le tout en ouvrage de broderie. Cette entrée aura quatre colonnes avec autant de bases.

17. Toutes les colonnes du parvis seront revêtues tout autour de lames d'argent; elles auront leurs chapiteaux d'argent, & leurs bases d'airain.

18. Le parvis aura cent coudées de long, cinquante de large, & cinq de haut ∥. *Ses rideaux* se feront de fin lin retors, & les bases seront d'airain.

19. Tous les vases qui serviront à tous les usages & à toutes les ceremonies du tabernacle, & tous les pieux ∥ qui seront employés tant au tabernacle qu'au parvis, seront d'airain.

℣. 1. *expl.* C'étoit l'autel des holocaustes, qu'on nommoit ainsi, parceque quoiqu'on y offrît aussi d'autres sacrifices, celui de l'holocauste est le plus parfait.

℣. 3. *autr.* Des fourchettes pour tirer la viande des marmites. *Vat.*

Ibid. *expl.* Les cendres chaudes.

Ibid. *lettr.* Tous ces vases.

℣. 5. *expl.* Cette grille, selon Joseph, étoit posée sur l'autel, dont elle formoit la surface. Et c'étoit sur cette grille qu'on mettoit l'hostie qui devoit être consumée par le feu qui étoit dessous.

℣. 8. *autr.* Massif.

℣. 9. *expl.* C'étoit le lieu où assistoit le peuple. Il avoit cent coudées de long, & cinquante de large. Là le peuple prioit, regardoit les sacrifices, & mangeoit devant le Seigneur, c'est-à-dire, devant le tabernacle où ce même peuple n'entroit jamais. Peut-être que ce parvis étoit séparé par quelque balustre à l'endroit où étoit l'autel, afin que les Prêtres y pussent faire plus librement leurs fonctions: comme on voit que Salomon fit deux parvis, l'un exterieur, & l'autre interieur, où étoit l'autel & la cuve d'airain.

℣. 18. *expl.* Selon la hauteur des ais & des colonnes qui servoient de mur.

℣. 19. *autr.* Les cloux, attachés aux colonnes pour servir à tenir fermes les rideaux & couvertures, & empêcher que le vent ne les emportât de côté & d'autre. *Vatabl.*

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant. J.C. 1491.

20. Ordonnez aux enfans d'Iſraël, de vous apporter l'huile la plus pure des olives qui auront été pilées au mortier, afin que les lampes brûlent toûjours

21. dans le tabernacle du témoignage, hors le voile qui eſt ſuſpendu devant l'arche du témoignage //. Aaron & ſes enfans *prépareront* & placeront les lampes, afin qu'elles luiſent juſqu'au matin devant le Seigneur. Ce culte ſe continuera toûjours, & paſſera de race en race parmi les enfans d'Iſraël.

20. *Præcipe filiis Iſraël, ut afferant tibi oleum de arboribus olivarum puriſſimum, piloque contuſum: ut ardeat lucerna ſemper,*

21. *in tabernaculo teſtimonii, extra velum quod oppanſum eſt teſtimonio. Et collocabunt eam Aaron & filii ejus, ut uſque manè luceat coram Domino. Perpetuus erit cultus per ſucceſſiones eorum à filiis Iſraël.*

℣. 21. *lettr.* Devant le témoignage; *c'eſt-à-dire*, devant l'arche, où le témoignage, *c'eſt-à-dire*, où les tables de la loi qui atteſtoient la volonté du Seigneur, étoient placées.

CHAPITRE XXVIII.

Deſcription des habits ſacrés du Grand-Prêtre, & de ceux de tous les autres Prêtres.

1. FAites auſſi approcher // de vous Aaron votre frere avec ſes enfans, *en les ſéparant* du milieu d'Iſraël, afin qu'ils exercent devant moi les fonctions du ſacerdoce, Aaron, Nadab, Abiu, Eleazar, & Ithamar.

2. Vous ferez un vêtement ſaint *& ſacré* à Aaron votre frere, pour la gloire & l'ornement *du culte divin.*

3. Vous parlerez à tous ceux qui ſont ſages *de la ſageſſe* du cœur //, que j'ai remplis de l'eſprit de prudence, afin qu'ils faſſent des vêtemens à Aaron votre frere, & qu'étant ainſi ſanctifié il me ſerve *dans ſon miniſtere.*

4. Voici les vêtemens qu'ils feront: Le rational, l'éphod //, la robe de deſſous l'éphod, la tunique de lin qui ſera plus étroite //, la mitre, & la ceinture. Ce ſeront-là les vêtemens ſaints qu'ils feront pour Aaron votre frere & pour ſes enfans, afin qu'ils exercent devant moi les fonctions du ſacerdoce.

5. Ils y employeront l'or, l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate teinte deux fois, & le fin lin.

6. Ils feront l'éphod d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, & de fin lin retors, dont l'ouvrage ſera tiſſu du mêlange de ces couleurs.

7. L'éphod par le haut aura deux ouvertures ſur les épaules, qui répondront l'une à l'autre, & ces ouvertures *s'étendant pour le mettre*, ſe rejoindront *quand on l'aura mis.*

8. Tout l'ouvrage ſera tiſſu avec une *agreable* variété, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, & de fin lin retors.

9. Vous prendrez auſſi deux pierres d'onix, où vous graverez les noms des enfans d'Iſraël.

10. Il y aura ſix noms ſur une pierre, & ſix ſur l'autre, ſelon l'ordre de leur naiſſance.

11. Vous y employerez l'art du ſculpteur & du lapidaire, vous y graverez les noms des enfans d'Iſraël, après avoir enchaſſé les pierres dans l'or.

12. Vous les mettrez ſur l'éphod de côté & d'autre, comme un monument pour les enfans d'Iſraël //. Et Aaron portera leurs noms devant le Seigneur, gravés ſur les deux pierres qui ſeront ſur ſes épaules, pour en renouveller le ſouvenir.

13. Vous ferez auſſi des boucles d'or,

14. & deux petites chaînes d'un or très-pur, dont les anneaux ſoient enlaſſés les uns dans les autres, que vous ferez entrer dans ces boucles.

15. Vous ferez auſſi le rational du jugement // qui ſera tiſſu comme l'éphod, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, & de fin lin retors, mêlés enſembles à fils tiſſus de differentes couleurs.

1. *APplica quoque ad te Aaron fratrem tuum cum filiis ſuis de medio filiorum Iſraël, ut ſacerdotio fungantur mihi: Aaron, Nadab, & Abiu, Eleazar, & Ithamar.*

2. *Facieſque veſtem ſanctam Aaron fratri tuo in gloriam & decorem.*

3. *Et loquêris cunctis ſapientibus corde, quos replevi ſpiritu prudentiæ, ut faciant veſtes Aaron, in quibus ſanctificatus miniſtret mihi.*

4. *Hæc autem erunt veſtimenta quæ facient: Rationale, & ſuperhumerale, tunicam & lineam ſtrictam, cidarim & balteum. Facient veſtimenta ſancta fratri tuo Aaron & filiis ejus, ut ſacerdotio fungantur mihi.*

5. *Accipientque aurum, & hyacinthum, & purpuram, coccumque bis tinctum, & byſſum.*

6. *Facient autem ſuperhumerale de auro & hyacintho & purpura, coccoque bis tincto, & byſſo retorta, opere polymito.*

7. *Duas oras junctas habebit in utroque latere ſummitatum, ut in unum redeant.*

8. *Ipſa quoque textura & cuncta operis varietas erit ex auro, & hyacintho, & purpura, coccoque bis tincto, & byſſo retorta.*

9. *Sumeſque duos lapides onychinos: & ſculpes in eis nomina filiorum Iſraël.*

10. *Sex nomina in lapide uno, & ſex reliqua in altero, juxta ordinem nativitatis eorum.*

11. *Opere ſculptoris & calaturâ gemmarii, ſculpes eos nominibus filiorum Iſraël, incluſos auro atque circumdatos.*

12. *Et pones in utroque latere ſuperhumeralis, memoriale filiis Iſraël. Portabitque Aaron nomina eorum coram Domino ſuper utrumque humerum, ob recordationem.*

13. *Facies & uncinos ex auro,*

14. *& duas catenulas ex auro puriſſimo ſibi invicem cohærentes, quas inſeres uncinis.*

15. *Rationale quoque judicii facies opere polymito juxta texturam ſuperhumeralis, ex auro, hyacintho, & purpura, coccoque bis tincto, & byſſo retorta.*

℣. 1. *lettr.* Applica, *id eſt*, accedere fac. Faites approcher.

℣. 3. *expl.* Les Juifs mettoient la ſageſſe, non dans la tête, mais dans le cœur. Elle ſe prend ici pour la ſcience & l'habileté qui fait exceller dans les arts, & peut-être même pour quelque choſe de plus élevé, à cauſe du ſujet ſi ſaint, pour lequel ces ouvriers *remplis de l'eſprit de prudence* devoient travailler.

℣. 4. *lettr.* Superhumerale. Cet habillement ne couvroit que depuis les épaules juſqu'au bas de l'eſtomac. Celui du Grand-Prêtre étoit different des autres, en ce qu'il étoit tiſſu de fils de differentes couleurs, entrelaſſés d'or; au-lieu que les autres étoient de lin ſeulement.

Ibid. Etroite. Le mot hebreu peut ſignifier tiſſu, broché de diverſes couleurs, ou des nœuds & des rubans. *Les Sept.* ont traduit & la ceinture ou le ruban de fin lin. *Voyez le verſ.* 39. *ſuivant.*

℣. 12. *expl.* Pour renouveller le ſouvenir des enfans d'Iſraël, *c'eſt-à-dire*, afin de faire ſouvenir le Grand-Prêtre de l'obligation qu'il avoit de prier également pour toutes les douze Tribus. *Eſtius.*

℣. 15. *expl.* Il ſe nommoit ainſi, parceque le Grand-Prêtre regardant ces deux paroles, *Doctrine & Verité*, qui étoient ſur ce vêtement, ſe remettoit devant les yeux la verité, la ſageſſe, la juſtice, & la gravité qui devoit éclater dans toute ſa conduite, & avec laquelle il devoit éclairer, édifier, & gouverner tout le peuple. *Eſtius.*

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

16. *Quadrangulum erit & duplex : mensuram palmi habebit tam in longitudine quàm in latitudine.*

16. Il ſera quarré & double, & aura la grandeur d'un palme // tant en longueur qu'en largeur.

17. *Ponesque in eo quatuor ordines lapidum : in primo versu erit lapis sardius, & topazius, & smaragdus :*

17. Vous y mettrez quatre rang de pierres précieuſes. Au premier rang il y aura la ſardoine, le topaze, & l'émeraude;

18. *in secundo carbunculus, sapphirus, & jaspis:*

18. au ſecond, l'eſcarboucle //, le ſapphir, & le jaſpe;

19. *in tertio ligurius, achates, & amethystus:*

19. au troiſiéme, le ligure //, l'agathe, & l'amethyſte;

20. *in quarto chrysolithus, onychinus, & beryllus. Inclusi auro erunt per ordines suos.*

20. au quatriéme, le chryſolythe, l'onix, & le beril. Ils ſeront enchaſſés dans l'or, ſelon leur rang.

21. *Habebuntque nomina filiorum Israël : duodecim nominibus celebrantur, singuli lapides nominibus singulorum per duodecim tribus.*

21. Vous y mettrez les noms des enfans d'Iſraël : *leurs* douze noms y ſeront gravés ſelon leurs douze tribus, chaque nom ſur chaque pierre.

22. *Facies in rationali catenas sibi invicem cohærentes ex auro purissimo :*

22. Vous ferez pour le rational deux petites chaînes d'or très-pur, dont les anneaux ſoient enlaſſés l'un dans l'autre;

23. *& duos annulos aureos, quos pones in utraque rationalis summitate :*

23. & deux anneaux d'or, que vous mettrez au haut du rational à ſes deux côtés //.

24. *catenasque aureas junges annulis, qui sunt in marginibus ejus :*

24. Vous y joindrez les deux chaînes d'or dans ces deux anneaux qui ſeront aux extrémités du rational;

25. *& ipsarum catenarum extrema duobus copulabis uncinis in utroque latere superhumeralis quod rationale respicit.*

25. & vous attacherez les extrémités de ces deux chaînes à deux agrafes d'or qui ſeront aux deux côtés de l'éphod qui répond au rational.

26. *Facies & duos annulos aureos, quos pones in summitatibus rationalis, in oris quæ è regione sunt superhumeralis, & posteriora ejus aspiciunt.*

26. Vous ferez auſſi deux anneaux d'or, que vous mettrez aux deux côtés d'en-bas du rational, qui regardent vers le bas de l'éphod, & vers ce qui n'en eſt point expoſé à la vûe //.

27. *Nec non & alios duos annulos aureos, qui ponendi sunt in utroque latere superhumeralis deorsum, quod respicit contra faciem junctura inferioris, ut aptari possit cum superhumerali,*

27. Vous ferez encore deux autres anneaux d'or, que vous mettrez aux deux côtés du bas de l'éphod, qui répondent aux deux anneaux d'or du bas du rational, afin que l'on puiſſe ainſi attacher le rational avec l'éphod;

28. *& stringatur rationale annulis suis cum annulis superhumeralis vittâ hyacinthinâ, ut maneat junctura fabrefacta, & à se invicem rationale & superhumerale nequeant separari.*

28. & que les anneaux du rational ſoient attachés aux anneaux de l'éphod par un ruban de couleur d'hyacinthe, afin qu'ils demeurent proprement // liés l'un avec l'autre, & que le rational & l'éphod ne puiſſent être ſéparés.

29. *Portabitque Aaron nomina filiorum Israël in rationali judicii super pectus suum, quando ingredietur Sanctuarium, memoriale coram Domino in æternum.*

29. Aaron portera les noms des enfans d'Iſraël ſur le rational du jugement, qu'il aura ſur ſa poitrine lorſqu'il entrera dans le ſanctuaire, afin qu'il ſerve d'un monument éternel devant le Seigneur.

30. *Pones autem in rationali judicii Doctrinam & Veritatem, quæ erunt in pectore Aaron, quando ingredietur coram Domino : & gestabit judicium filiorum Israël in pectore suo, in conspectu Domini semper.*

30. Vous graverez *ces deux mots* ſur le rational du jugement, Doctrine & Verité //, qui ſeront ſur la poitrine d'Aaron lorſqu'il entrera devant le Seigneur, & il portera toûjours ſur ſa poitrine le jugement // des enfans d'Iſraël devant le Seigneur.

31. *Facies & tunicam superhumeralis totam hyacinthinam,*

31. Vous ferez auſſi la tunique de l'éphod //. Elle ſera toute de couleur d'hyacinthe.

32. *in cujus medio suprà erit capitium, & ora per gyrum ejus textilis, sicut fieri solet in extremis vestium partibus, ne facilè rumpatur.*

32. Il y aura en haut une ouverture au milieu, & un bord tiſſu tout autour, comme on fait d'ordinaire aux extrémités des vêtemens, de-peur qu'il ne ſe rompe.

33. *Deorsum verò, ad pedes ejusdem tunicæ, per circuitum, quasi mala punica facies, ex hyacintho, & purpura, & cocco bis tincto, mixtis in medio tintinnabulis,*

33. Vous mettrez au bas // & tout autour de la même robe, comme de *petites* grenades // faites d'hyacinthe, & de pourpre, & d'écarlate teinte deux fois, entremêlées de ſonnettes;

34. *ita ut tintinnabulum sit aureum & malum punicum, rursumque tintinnabulum aliud aureum & malum punicum.*

34. enſorte qu'il y aura une ſonnette d'or & une grenade, une ſonnette d'or & une grenade, *& ainſi de ſuite.*

35. *Et vestietur eâ Aaron in officio ministerii, ut audiatur sonitus quando ingreditur & egreditur Sanctuarium in conspectu Domini, & non moriatur.*

35. Aaron ſera revêtu de cette robe lorſqu'il fera les fonctions de ſon miniſtere, afin qu'on entende le ſon de ces ſonnettes lorſqu'il entrera dans le ſanctuaire devant le Seigneur, ou qu'il en ſortira, & qu'il ne meure point //. *Eccli. 45. 11.*

36. *Facies & laminam de auro purissimo, in qua sculpes opere cælatoris,* SANCTUM DOMINO.

36. Vous ferez auſſi une lame d'un or très-pur, ſur laquelle vous ferez graver par un ouvrier *habile, ces mots :* LA SAINTETÉ EST AU SEIGNEUR //.

37. *Ligabisque eam vittâ hyacinthinâ & erit super tiaram,*

37. Vous l'attacherez ſur la tiare avec un ruban de couleur d'hyacinthe,

---

℣. 16. *expl.* Meſure que les Hebreux diſent être la moitié d'une coudée. *Vatab.*

℣. 18. *autr.* rubis.

℣. 19. Pierre qui nous eſt inconnue.

℣. 23. *autr.* que vous mettrez aux deux côtés d'enhaut du rational. *Voyez verſ. 26.*

℣. 26. *lettr.* Et le bas, *id eſt*, la partie interieure. *Synopſ.*

℣. 28. lettr. *Fabrefacta*, artiſtement joints enſemble.

℣. 30. *Hebr.* Urim & Thummin. *i. e.* Eclairciſſement & perfections, ſcience & pureté de vie. *Grot. Les Sept.* demonſtration & verité.

Ibid. *lettr.* Jugement. *i. e.* rational du jugement, comme on appelle l'arche le témoignage, *c'eſt-à-dire*, l'arche du témoignage. *Expl.* La plenitude de la ſcience & de l'autorité pour juger & conduire les enfans d'Iſraël. *Synopſ.*

℣. 31. *expl.* Qui accompagnoit l'éphod.

℣. 33. *lettr.* Aux piés.

Ibid. *lettr.* Comme de grenades.

℣. 35. *expl.* Afin que ce ſon l'excite auſſi-bien que le peuple à rendre à Dieu le reſpect qui lui eſt dû, de-peur que ſa negligence à accomplir ſon précepte ne ſoit cauſe de ſa mort.

℣. 36. *expl.* La ſainteté convient au Seigneur, *c'eſt-à-dire*, que le Seigneur, qui eſt très-ſaint, demande qu'on s'approche de lui ſaintement. *Vatabl.*

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

38. ſur le front du ſouverain Pontife. Et Aaron portera toutes les iniquités que les enfans d'Iſraël commettront // dans tous les dons & tous les préſens qu'ils offriront & qu'ils conſacreront au Seigneur. Il aura toûjours cette lame devant le front, afin que le Seigneur leur ſoit favorable.

39. Vous ferez auſſi une tunique étroite de fin lin //. Vous ferez encore la tiare de fin lin, & la ceinture // ſera d'un ouvrage de broderie.

40. Vous préparerez des tuniques de lin pour les fils d'Aaron, des ceintures & des tiares pour la gloire & pour l'ornement *de leur miniſtere.*

41. Vous revêtirez Aaron votre frere, & ſes fils avec lui, de tous ces vêtemens. Vous leur ſacrerez les mains à tous, & vous les ſanctifierez, afin qu'ils exercent les fonctions de mon ſacerdoce.

42. Vous leur ferez auſſi des caleçons de lin pour couvrir ce qui n'eſt pas honnête dans le corps, depuis les reins juſqu'au-bas des cuiſſes.

43. Aaron & ſes enfans s'en ſerviront lorſqu'ils entreront dans le tabernacle du témoignage, ou lorſqu'ils approchent de l'autel pour ſervir dans le ſanctuaire, de-peur qu'ils ne ſoient coupables d'iniquité, & qu'ils ne meurent //. Cette ordonnance ſera ſtable & perpetuelle pour Aaron, & pour ſa poſterité après lui.

38. *imminens fronti pontificis. Portabitque Aaron iniquitates eorum, quæ obtulerunt & ſanctificaverint filii Iſraël, in cunctis muneribus & donariis ſuis. Erit autem lamina ſemper in fronte ejus, ut placatus ſit eis Dominus.*

39. *Stringeſque tunicam byſſo, & tiaram byſſinam facies, & balteum opere plumarii.*

40. *Porrò filiis Aaron tunicas lineas parabis, & balteos ac tiaras in gloriam & decorem:*

41. *veſtieſque his omnibus Aaron fratrem tuum & filios ejus cum eo. Et cunctorum conſecrabis manus, ſanctificabiſque illos, ut ſacerdotio fungantur mihi.*

42. *Facies & feminalia linea, ut operiant carnem turpitudinis ſuæ, à renibus uſque ad femora:*

43. *& utentur eis Aaron & filii ejus, quando ingredientur tabernaculum teſtimonii, vel quando appropinquant ad altare, ut miniſtrent in ſanctuario, ne iniquitatis rei moriantur. Legitimum ſempiternum erit Aaron, & ſemini ejus poſt eum.*

¥. 38. *lettr.* Que les enfans d'Iſraël ont offert & qu'ils ont ſanctifiés dans tous leurs preſens & leurs dons. *L'Hebreu* exprime preſque tout cela par une triple repetition du même mot, *& ainſi les Sept.*

¥. 39. *expl.* Differente de celle de couleur d'hyacinthe, & qui ſe mettoit par-deſſous.

Ibid. *lettr.* vous ceindrez. *Les Sept.* les nœuds ou cordons des tuniques ſeront de fin lin. *Voyez v. 4. ci-deſſus.*

¥. 43. *expl.* De-peur que s'ils faiſoient autrement ils ne pechaſſent, & ne fuſſent punis de mort. *Vatabl.*

CHAPITRE XXIX.

Sacre d'Aaron & de ſes enfans. Ceremonie des ſacrifices que l'on offroit pour les Prêtres. Part que les Prêtres devoient avoir aux ſacrifices. Ordonnance touchant les deux agneaux qu'on devoit offrir chaque jour.

Lev. 9. 2.

1. VOici ce que vous ferez pour conſacrer Prêtres Aaron & ſes fils: Prenez du // troupeau un veau & deux beliers qui ſoient ſans tache,

2. des pains ſans levain, des gâteaux auſſi ſans levain, arroſés d'huile, des tourteaux de même ſans levain, ſur leſquels on aura verſé de l'huile. Vous ferez toutes ces choſes de la plus pure farine de froment.

3. Et les ayant mis dans une corbeille, vous *me* les offrirez. Vous amenerez le veau & les deux beliers.

4. Vous ferez approcher Aaron & ſes enfans de l'entrée du tabernacle du témoignage: & lorſque vous aurez lavé avec de l'eau le pere & ſes enfans,

5. vous revêtirez Aaron de ſes vêtemens, c'eſt-à-dire, de la tunique de lin //, de la robe *de couleur d'hyacinthe* //, de l'éphod & du rational, que vous lierez avec la ceinture;

6. & vous lui mettrez la tiare ſur la tête, & la lame ſainte ſur la tiare.

7. Vous répandrez enſuite ſur ſa tête de l'huile de conſecration, & il ſera ſacré de cette ſorte.

8. Vous ferez approcher auſſi ſes enfans; vous les revêtirez de leurs tuniques de lin; vous les ceindrez de leurs ceintures;

9. ce que vous ferez à Aaron & à ſes enfans. Vous leur mettrez la mitre ſur la tête; & ils ſeront mes Prêtres pour me rendre un culte perpetuel //. Après que vous aurez conſacré leur mains //,

10. vous amenerez le veau devant le tabernacle du témoignage, & Aaron & ſes enfans lui mettront les mains ſur la tête,

11. & vous le ſacrifierez devant le Seigneur //, à l'entrée du tabernacle du témoignage.

1. *SEd & hoc facies, ut mihi in ſacerdotio conſecrentur: Tolle vitulum de armento, & arietes duos immaculatos,*

2. *paneſque azymos, & cruſtulam abſque fermento, quæ conſperſa ſit oleo, lagana quoque azyma oleo lita. De ſimila triticea cuncta facies.*

3. *Et poſita in caniſtro offeres. Vitulum autem & duos arietes.*

4. *Et Aaron ac filios ejus applicabis ad oſtium tabernaculi teſtimonii. Cùmque laveris patrem cum filiis ſuis aquâ,*

5. *indues Aaron veſtimentis ſuis, id eſt, lineâ & tunicâ, & ſuperhumerali, & rationali quod conſtringes balteo.*

6. *Et pones tiaram in capite ejus, & laminam ſanctam ſuper tiaram,*

7. *& oleum unctionis fundes ſuper caput ejus: atque hoc ritu conſecrabitur.*

8. *Filios quoque illius applicabis, & indues tunicis lineis, cingeſque balteo,*

9. *Aaron ſcilicet & liberos ejus, & impones eis mitras: erunt que ſacerdotes mihi religione perpetuâ. Poſtquam initiaveris manus eorum,*

10. *applicabis & vitulum coram tabernaculo teſtimonii. Imponentque Aaron & filii ejus manus ſuper caput illius,*

11. *& mactabis eum in conſpectu Domini, juxta oſtium tabernaculi teſtimonii.*

¥. 1. *autr.* Prenez dans le troupeau.

¥. 5. *expl.* De cette tunique de lin plus étroite, dont il eſt parlé *au verſ. 39. du chap. 28.*

Ibid. Celle dont il parle *au verſ. 31. du même chap. 28.*

¥. 9. *expl.* Il eſt nommé perpetuel, ou parceque Dieu ne marquoit point quand il finiroit; ou parcequ'il devoit durer autant que la loi ancienne; ou parcequ'il étoit la figure du ſacerdoce de JESUS-CHRIST, qui devoit être éternel. *Auguſt. quæſt. 124.*

Ibid. *expl.* Après que vous leur aurez donné la puiſſance de conſacrer ce qui ſera offert au Seigneur. *Auguſt ibid.*

¥. 11. *expl.* Moiſe agiſſoit comme Prêtre, ſacrant Aaron & immolant l'hoſtie. Mais cette puiſſance lui a été donnée extraordinairement pour la communiquer à Aaron, & n'a point paſſé à ſes enfans, qui ont été au rang des Lévites. *Pſal. 98. 6. It. 1. Paral. 23. 14.*

12. *Sumptumque*

Digitized by Google

12. *Sumtumque de sanguine vituli, pones super cornua altaris digito tuo, reliquum autem sanguinem fundes juxta basim ejus.*

13. *Sumes & adipem totum qui operit intestina, & reticulum jecoris, ac duos renes, & adipem qui super eos est, & offeres incensum super altare:*

14. *carnes verò vituli & corium & simum combures foris extra castra, eò quòd pro peccato sit.*

15. *Unum quoque arietem sumes, super cujus caput ponent Aaron & filii ejus manus.*

16. *Quem cùm mactaveris, tolles de sanguine ejus, & fundes circa altare.*

17. *Ipsum autem arietem secabis in frusta, lotaque intestina ejus ac pedes pones super concisas carnes, & super caput illius.*

18. *Et offeres totum arietem in incensum super altare: oblatio est Domino, odor suavissimus victima Domini.*

19. *Tolles quoque arietem alterum, super cujus caput Aaron & filii ejus ponent manus.*

20. *Quem cùm immolaveris, sumes de sanguine ejus, & pones super extremum auricula dextræ Aaron & filiorum ejus, & super pollices manus eorum, ac pedis dextri, fundesque sanguinem super altare per circuitum.*

21. *Cùmque tuleris de sanguine qui est super altare, & de oleo unctionis, asperges Aaron & vestes ejus, filios & vestimenta eorum. Consecratisque ipsis & vestibus,*

22. *tolles adipem de ariete, & caudam & arvinam, quæ operit vitalia, ac reticulum jecoris, & duos renes, atque adipem qui super eos est, armumque dextrum, eò quòd sit aries consecrationis.*

23. *Tortamque panis unius, crustulam conspersam oleo, laganum de canistro azymorum quod positum est in conspectu Domini:*

24. *ponesque omnia super manus Aaron & filiorum ejus, & sanctificabis eos elevans coram Domino.*

25. *Suscipiesque universa de manibus eorum: & incendes super altare in holocaustum, odorem suavissimum in conspectu Domini, quia oblatio ejus est.*

26. *Sumes quoque pectusculum de ariete, quo initiatus est Aaron, sanctificabisque illud elevatum coram Domino, & cedet in partem tuam.*

27. *Sanctificabisque & pectusculum consecratum, & armum quem de ariete separasti,*

28. *quo initiatus est Aaron & filii ejus, cedentque in partem Aaron & filiorum ejus jure perpetuo à filiis Israël: quia primitiva sunt & initia de victimis eorum pacificis quæ offerunt Domino.*

29. *Vestem autem sanctam, quâ utetur Aaron, habebunt filii ejus post eum, ut ungantur in ea, & consecrentur manus eorum.*

30. *Septem diebus utetur illâ qui pontifex pro eo fuerit constitutus de filiis ejus, & qui ingredietur tabernaculum testimonii*

12. Vous prendrez du sang du veau que vous mettrez avec le doigt sur les cornes de l'autel, & vous répandrez le reste du sang au pié du même autel.

13. Vous prendrez aussi toute la graisse qui couvre les entrailles & la membrane qui enveloppe le foie, avec les deux reins & la graisse qui les couvre, & vous les offrirez en les brûlant // sur l'autel;

14. mais vous brûlerez dehors & hors du camp // toute la chair du veau, sa peau, & ses excrémens, parceque c'est une hostie pour le peché.

15. Vous prendrez aussi un des beliers, & Aaron & ses enfans lui mettront leurs mains sur sa tête;

16. & lorsque vous l'aurez immolé, vous prendrez de son sang, & le répandrez autour de l'autel //.

17. Vous couperez ensuite le belier par morceaux, & en ayant lavé les intestins & les piés, vous les mettrez sur les parties de son corps que vous aurez ainsi coupées, & sur sa tête;

18. & vous offrirez le belier en le brûlant tout entier sur l'autel: car c'est l'oblation du Seigneur, & une hostie dont l'odeur lui est très-agreable.

19. Vous prendrez aussi l'autre belier, & Aaron & ses enfans lui mettront leurs mains sur sa tête:

20. & l'ayant égorgé, vous prendrez de son sang, & vous en mettrez sur le bas de l'oreille droite // d'Aaron & de ses enfans, sur le pouce de leur main *droite* //, & de leur pié droit, & vous répandrez // le reste du sang sur l'autel tout autour.

21. Vous prendrez aussi du sang qui est sur l'autel, & de l'huile de consecration; vous en ferez l'asperſion sur Aaron & sur ses vêtemens, sur ses enfans & sur leurs vêtemens; & après les avoir consacrés avec leurs vêtemens,

22. vous prendrez la graisse du belier, la queue, la graisse qui couvre les entrailles, la membrane qui envelope le foie, les deux reins & la graisse qui est dessus, & l'épaule droite, parceque c'est un belier de consecration.

23. Vous prendrez aussi une partie d'un pain //, un des gâteaux trempés dans l'huile, & un tourteau de la corbeille des azymes qui aura été exposé devant le Seigneur:

24. vous mettrez toutes ces choses sur les mains d'Aaron & de ses fils, & vous les sanctifierez en élevant ces dons devant le Seigneur //.

25. Vous reprendrez ensuite toutes ces choses de leurs mains, & vous les brûlerez sur l'autel en holocauste, pour répandre une odeur très-agreable devant le Seigneur, parceque c'est son oblation.

26. Vous prendrez aussi la poitrine du belier qui aura servi à la consecration d'Aaron, & vous la sanctifierez en l'élevant devant le Seigneur, & elle sera reservée pour votre part *du sacrifice*.

27. Vous sanctifierez // aussi la poitrine qui a été consacrée, & l'épaule que vous aurez séparée du belier,

28. par lequel Aaron & ses enfans auront été consacrés, & ils seront reservés *des oblations* des enfans d'Israël, pour être la part d'Aaron & de ses enfans par un droit perpetuel; parcequ'ils sont comme les prémices & les premieres parties des victimes pacifiques qu'ils offrent au Seigneur.

29. Les enfans d'Aaron porteront après sa mort les saints vêtemens qui lui auront servi, afin qu'en étant revêtu, ils reçoivent l'onction sainte, & que leurs mains soient consacrées au Seigneur.

30. Celui d'entre ses enfans qui aura été établi Pontife en sa place, & qui entrera dans le tabernacle du témoignage pour

An du M. 2513. Avant J. C. 1491. *Lev.* 3. 3.

℣. 13. *Hebr.* Vous les brûlerez.

℣. 14. *autr.* Mais vous brûlerez hors de l'enceinte du camp toute la chair du veau, la peau & les excremens, &c.

℣. 16. *autr.* Vous en prendrez du sang & le répandrez, &c.

℣. 20. *Hebr.* Sur la partie tendre de l'oreille, *i. e.* sur l'extremité d'en bas, ou le bout de l'oreille.

Ibid. *Hebr.* droite.

Ibid. *autr.* Vous en prendrez du sang & en mettrez, &c.

℣. 23. *Hebr.* Un tourteau de pain, &c. *c'est-à-dire*, une bouchée, un morceau. *Vatabl. Voyez le vers. 2. plus haut. Les Sept.* ont simplement un pain fait avec de l'huile.

℣. 24. *expl.* Les Docteurs Hebreux disent que le Prêtre, en élevant ses mains chargées d'offrandes, les portoit en haut, en bas, à droit & à gauche, *c'est-à-dire*, vers les quatre partie du monde, comme pour reconnoître que celui à qui il faisoit ces offrandes étoit le souverain Seigneur de toute la terre. *Vatabl.*

℣. 27. *expl.* Cette Ordonnance regardoit, non le sacrifice particulier qui fut alors offert pour la consecration d'Aaron, &c. mais les sacrifices qui s'offriroient dans la suite sous le nom de pacifiques. *Men.*

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

exercer ſes fonctions dans le ſanctuaire, portera ſes vêtemens pendant ſept jours //.

31. Vous prendrez auſſi le belier // qui ſera offert à la conſecration du Pontife, & vous en ferez cuire la chair dans le lieu ſaint //,

32. dont Aaron mangera avec ſes enfans. Ils mangeront auſſi à l'entrée du tabernacle du témoignage //, les pains qui ſeront demeurés dans la corbeille;

Lev. 8. 31. 24. 9. *Matth.* 12. 4.

33. afin que ce ſoit un ſacrifice qui rende Dieu favorable, & que les mains de ceux qui les offrent ſoient ſanctifiées. L'étranger // ne mangera point de ces viandes, parcequ'elles ſont ſaintes.

34. Que s'il demeure quelque choſe de cette chair, conſacrée, ou de ces pains juſqu'au matin, vous brûlerez au feu tous ces reſtes: on n'en mangera point //, parcequ'ils ſont ſanctifiés.

Exod. 40. 13. *Lev.* 8. 2.

35. Vous aurez ſoin de faire tout ce que je vous commande touchant Aaron & ſes enfans. Vous conſacrerez leurs mains pendant ſept jours;

36. & vous offrirez chaque jour // un veau // pour l'expiation du peché. Lorſque vous aurez immolé l'hoſtie de l'expiation, vous purifierez l'autel, & vous y ferez les onctions ſaintes pour le ſanctifier *de nouveau*.

37. Vous purifierez & ſanctifierez l'autel pendant ſept jours, & il ſera très-ſaint //. Quiconque le touchera ſe ſanctifiera *auparavant*.

Num. 28. 3. *Dan.* 8. 12. *Apoc.* 13. 8.

38. Voici ce que vous ferez // ſur l'autel: Vous ſacrifierez chaque jour, ſans y manquer, deux agneaux d'un an,

39. un le matin, & l'autre le ſoir //.

40. Vous offrirez avec le premier agneau, la dixiéme partie // de la plus pure farine de froment, mêlée avec de l'huile *d'olives* pilées, plein le quart de la meſure appellée hin, & autant de vin // pour l'offrande de liqueur.

41. Vous offrirez au ſoir le ſecond agneau comme un ſacrifice d'une excellente odeur, en la même maniere que nous avons dit que ſe devoit faire l'oblation du matin.

42. C'eſt le ſacrifice qui doit être offert au Seigneur par une ſucceſſion continuée de race en race, à l'entrée du tabernacle du témoignage devant le Seigneur //, où j'ai reſolu de parler à vous //.

43. C'eſt de là que je donnerai mes ordres pour les enfans d'Iſraël, & l'autel ſera ſanctifié par *la préſence de* ma gloire //.

44. Je ſanctifierai auſſi le tabernacle du témoignage avec l'autel, & Aaron avec ſes fils, afin qu'ils exercent les fonctions de mon ſacerdoce.

45. J'habiterai au milieu des enfans d'Iſraël, & je ſerai leur Dieu,

46. & ils connoîtront que je ſuis leur Seigneur & leur Dieu, qui les ai tirés de l'Egypte, afin que je demeuraſſe au milieu d'eux, moi qui ſuis leur Seigneur & leur Dieu.

dietur tabernaculum teſtimonii ut miniſtret in Sanctuario.

31. *Arietem autem conſecrationis tolles, & coques carnes ejus in loco ſancto,*

32. *quibus veſcetur Aaron & filii ejus. Panes quoque, qui ſunt in caniſtro, in veſtibulo tabernaculi teſtimonii comedent,*

33. *ut ſit placabile ſacrificium, & ſanctificentur offerentium manus. Alienigena non veſcetur ex eis, quia ſancti ſunt.*

34. *Quòd ſi remanſerit de carnibus conſecratis, ſive de panibus uſque manè, combures reliquias igni: non comedentur, quia ſanctificata ſunt.*

35. *Omnia, quæ præcepi tibi, facies ſuper Aaron & filiis ejus. Septem diebus conſecrabis manus eorum:*

36. *& vitulum pro peccato offeres per ſingulos dies ad expiandum. Mundabiſque altare, cùm immolaveris expiationis hoſtiam, & unges illud in ſanctificationem.*

37. *Septem diebus expiabis altare, & ſanctificabis, & erit Sanctum ſanctorum. Omnis qui tetigerit illud, ſanctificabitur.*

38. *Hoc eſt quod facies in altari: Agnos anniculos duos per ſingulos dies jugiter,*

39. *unum agnum manè, & alterum veſperè.*

40. *Decimam partem ſimilæ conſperſæ oleo tuſo, quod habeat menſuram quartam partem hin, & vinum ad libandum ejuſdem menſuræ in agno uno.*

41. *Alterum verò agnum offeres ad veſperam juxta ritum matutinæ oblationis, & juxta ea quæ diximus, in odorem ſuavitatis.*

42. *Sacrificium eſt Domino, oblatione perpetuâ in generationes veſtras, ad oſtium tabernaculi teſtimonii coram Domino, ubi conſtituam ut loquar ad te.*

43. *Ibique præcipiam filiis Iſraël, & ſanctificabitur altare in gloria mea.*

44. *Sanctificabo & tabernaculum teſtimonii cum altari, & Aaron cum filiis ſuis, ut ſacerdotio fungantur mihi.*

45. *Et habitabo in medio filiorum Iſraël, eroque eis Deus,*

46. *& ſcient quia ego Dominus Deus eorum, qui eduxi eos de terra Ægypti, ut manerem inter illos, ego Dominus Deus ipſorum.*

℣. 30. *expl.* Pendant les ſept jours que durera le temps de ſa conſecration. *verſ.* 35. *Levitic.* 8. 33.

℣. 31. *expl.* Le reſte du belier.

Ibid. *expl.* Dans le parvis qui eſt devant le tabernacle. *Synopſ.*

℣. 32. *expl.* Où il y avoit des lieux deſtinés pour la demeure des Prêtres.

℣. 33. *expl.* Celui qui n'eſt point de la race d'Aaron. *Synopſ.*

℣. 34. *expl.* On n'en mangera point le jour ſuivant, de-peur qu'on ne les expoſât à être profanés ou gâtés ſi on les gardoit.

℣. 36. *expl.* Il a parlé du premier jour, & il va parler de ce qu'on doit faire les autres jours.

Ibid. expl. *Voyez le verſ.* 14.

℣. 37. *lettr.* Il ſera le Saint des ſaints. *Hebr.* la ſainteté des ſaintetés, *i. e.* très-ſaint.

℣. 38. *lettr.* vous ferez, *pour dire,* vous ſacrifierez. *Synopſ.*

℣. 39. *expl.* C'eſt ce qui étoit nommé le ſacrifice perpetuel: *Juge ſacrificium*; comme la figure du ſacrifice perpetuel de l'Egliſe.

℣. 40. *expl.* La dixiéme partie d'un éphi, *c'eſt-à-dire,* un gomor. *Synopſ. Critic.*

Ibid. expl. *Voyez le* 28. *chap. des Nombres verſ.* 7.

℣. 42. *Hebr.* Où je me dois trouver avec vous. *Expl.* Il y avoit deux lieux d'où le Seigneur declaroit ſa volonté à ſon peuple; le propitiatoire au-deſſus de l'arche; & l'entrée du tabernacle où étoit l'autel des holocauſtes.

Ibid. *autr.* de vous parler.

℣. 43. *expl.* Parceque le feu du ciel y eſt deſcendu quelquefois dans la conſecration des Prêtres. *Levit. cap.* 9. *verſ.* 23. & 24.

CHAPITRE XXX.

Autel des parfums. Ce que doivent contribuer les Iſraëlites pour ſe racheter lorſqu'on en fait le dénombrement. Baſſin d'airain. Parfum deſtiné à Dieu.

1. VOus ferez auſſi un autel de bois de ſetim, pour y brûler des parfums.

2. Il aura une coudée de long & une coudée de large, afin

1. *FAcies quoque altare ad adolendum thymiama, de lignis ſetim,*

2. *habens cubitum longitudinis, & alterum la-*

Digitized by Google

zitudinis, id est, quadrangulum, & duos cubitos in altitudine. Cornua ex ipso procedent.

3. *Vestiesque illud auro purissimo, tam craticulam ejus, quàm parietes per circuitum, & cornua. Faciesque ei coronam aureolam per gyrum,*

4. *& duos annulos aureos sub corona per singula latera, ut mittantur in eos vectes, & altare portetur.*

5. *Ipsos quoque vectes facies de lignis setim, & inaurabis.*

6. *Ponesque altare contra velum, quod ante arcam pendet testimonii coram propitiatorio quo tegitur testimonium, ubi loquar tibi.*

7. *Et adolebit incensum super eo Aaron, suave fragrans, manè quando componet lucernas, incendet illud:*

8. *& quando collocabit eas ad vesperum, uret thymiama sempiternum coram Domino in generationes vestras.*

9. *Non offeretis super eo thymiama compositionis alterius, nec oblationem, & victimam, nec libabitis libamina.*

10. *Et deprecabitur Aaron super cornua ejus semel per annum, in sanguine quod oblatum est pro peccato, & placabit super eo in generationibus vestris. Sanctum sanctorum erit Domino.*

11. *Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens:*

12. *Quando tuleris summam filiorum Israël juxta numerum, dabunt singuli pretium pro animabus suis Domino, & non erit plaga in eis, cum fuerint recensiti.*

13. *Hoc autem dabit omnis qui transit ad nomen, dimidium sicli juxta mensuram templi. Siclus viginti obolos habet. Media pars sicli offeretur Domino.*

14. *Qui habetur in numero, à viginti annis & supra, dabit pretium.*

15. *Dives non addet ad medium sicli, & pauper nihil minuet.*

16. *Susceptamque pecuniam, quæ collata est à filiis Israël, trades in usus tabernaculi testimonii, ut sit monimentum eorum coram Domino, & propitietur animabus eorum.*

17. *Locutusque est Dominus ad Moysen; dicens:*

18. *Facies & labrum æneum cum basi sua ad lavandum: ponesque illud inter tabernaculum testimonii & altare. Et missâ aquâ,*

19. *lavabunt in ea Aaron & filii ejus manus suas ac pedes,*

20. *quando ingressuri sunt tabernaculum testimonii, & quando accessuri sunt ad altare, ut offerant in eo thymiama Domino,*

21. *ne fortè moriantur. Legitimum sempiternum erit ipsi, & semini ejus per successiones.*

22. *Locutusque est Dominus ad Moysen,*

23. *dicens: Sume tibi aromata, primæ myrrhæ & electæ quingentos siclos, & cinnamomi*

qu'il soit quarré. Il aura deux coudées de haut; & des cornes sortiront de ses *quatre* angles ℣. An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

3. Vous couvrirez d'un or très-pur la table de ℣ cet autel, & les quatre côtés avec ses cornes. Et vous y ferez une couronne d'or qui regnera tout autour;

4. & deux anneaux d'or de chaque côté sous la couronne, pour y faire entrer les bâtons qui serviront à le porter.

5. Vous ferez aussi les bâtons de bois de setim, & vous les couvrirez d'or.

6. Vous mettrez cet autel vis-à-vis du voile ℣, qui est suspendu devant l'arche du témoignage, devant le propitiatoire qui couvre *l'arche du* témoignage, où je vous parlerai.

7. Et Aaron y brûlera de l'encens d'excellente odeur; il le brûlera le matin lorsqu'il accommodera les lampes,

8. & lorsqu'il les allumera ℣ au soir, il brûlera encore de l'encens devant le Seigneur; ce qui s'observera continuellement parmi vous dans la succession de tous les âges.

9. Vous n'offrirez point sur cet autel des parfums d'une autre composition *que de celle que je vous prescrirai*, vous n'y présenterez point ni d'oblations ℣, ni de victimes, & vous n'y ferez aucun sacrifice de liqueurs.

10. Aaron priera ℣ une fois l'an sur les cornes de l'autel, en y répandant du sang de l'hostie qui aura été offerte pour le peché; & cette expiation continuera toûjours parmi vous de race en race. Ce sera-là un *culte* très-saint ℣ pour *honorer* le Seigneur.

11. Le Seigneur parla aussi à Moïse, & lui dit: *Num. 21.*

12. Lorsque vous ferez le dénombrement des enfans d'Israël ℣, chacun donnera quelque chose au Seigneur pour le prix de son ame: & ils ne seront point frappés de playes ℣, lorsque ce dénombrement aura été fait.

13. Tous ceux qui seront comptés dans ce dénombrement donneront un demi sicle selon la mesure du temple. Le sicle a vingt oboles. Le demi sicle sera offert au Seigneur. *Lev. 27. 25. Num. 3. 47. Ezech. 45. 12.*

14. Celui qui entre dans ce dénombrement, c'est-à-dire, qui a vingt ans & au-dessus, donnera ce prix.

15. Le riche ne donnera point plus d'un demi sicle, & le pauvre n'en donnera pas moins.

16. Et ayant reçû l'argent qui aura été donné par les enfans d'Israël, vous l'employerez pour les usages du tabernacle du témoignage, afin que cette oblation porte le Seigneur à se souvenir d'eux ℣, & qu'elle serve à l'expiation de leurs ames.

17. Le Seigneur parla encore à Moïse, & lui dit:

18. Vous ferez aussi un bassin d'airain élevé sur une base pour s'y laver; & vous le mettrez entre le tabernacle du témoignage & l'autel. Et après que vous y aurez mis de l'eau.

19. Aaron & ses fils en laveront leurs mains & leurs piés,

20. lorsqu'ils devront entrer au tabernacle du témoignage, ou quand ils devront approcher de l'autel pour y offrir des parfums au Seigneur;

21. de-peur qu'autrement ils ne soient punis de mort. Cette ordonnance sera éternelle pour Aaron & pour tous ceux de sa race qui lui doivent succeder.

22. Le Seigneur parla encore à Moïse,

23. & lui dit: Prenez des aromates, le poids de cinq cens sicles de la myrrhe la premiere & la plus excellente, la moitié

℣. 2. *expl.* Elles n'y seront point appliquées, mais feront un même corps avec la table. *Synops.* Ce terme de *cornes*, se prend quelquefois dans l'Ecriture pour des rayons: *Facies cornuta*, un visage d'où sortoient des rayons de lumiere. Ainsi l'ornement qui s'élevoit de chaque coin de l'autel, pouvoit être comme un rayon d'or.

℣. 3. *lettr.* La grille. La table de l'autel percée à jour comme une claye.

℣. 6. *Hebr.* devant le voile. C'étoit au-dehors du sanctuaire: puisque le Grand-Prêtre n'entroit qu'une seule fois l'année, & lui seul dans le sanctuaire, & que tous les Prêtres avoient le pouvoir d'offrir de l'encens sur cet autel des parfums. *Luc.* 1. 8. *Exod.* 30. 10. *Hebr.* 9. 7.

℣. 8. *Hebr.* brûlera.

℣. 9. *expl.* Sacrifices de farine. *Autr.* ni oblation, ni victime.

℣. 10. *Hebr.* Purifiera cet autel une fois l'an, en mettant sur les cornes de l'autel du sang, &c.

Ibid. *autr* Cet autel sera très-saint.

℣. 12. *expl* Ou par mon ordre, ou par quelque necessité publique; toutes les fois que l'on faisoit un dénombrement chacun payoit ce qui est marqué ici pour se garantir des playes.

Ibid. *expl.* Comme il arriva depuis au temps de David, qui fit un pareil denombrement sans necessité, & par une complaisance secrette de voir tant d'hommes assujettis à sa puissance.

℣. 16. *lettr.* Leur serve de monument devant le Seigneur.

Digitized by Google

An du M. 2513. An du M. 1491.

moins de cinnamome ℣, c'eſt-à-dire, le poids de deux cens cinquante ſicles ; & de même deux cens cinquante ſicles de la canne *aromatique* ;

24. cinq cens ſicles de canelle ℣ au poids du ſanctuaire, & une meſure de hin d'huile d'olive.

25. Vous ferez de toutes ces choſes une huile ſainte pour ſervir aux onctions, un parfum compoſé ſelon l'art du parfumeur.

26. Vous en oindrez le tabernacle du témoignage, & l'arche du teſtament ;

27. la table avec ſes vaſes, le chandelier & tout ce qui ſert à ſon uſage, l'autel des parfums,

28. & celui des holocauſtes, & tout ce qui eſt neceſſaire pour le ſervice & le culte qui s'y doit rendre.

29. Vous ſanctifierez toutes ces choſes, & elles deviendront ſaintes & ſacrées ℣. Celui qui y touchera ſera ſanctifié ℣.

30. Vous en oindrez Aaron & ſes fils, & vous les ſanctifierez, afin qu'ils exercent les fonctions de mon ſacerdoce.

31. Vous direz auſſi aux enfans d'Iſraël : Cette huile qui doit ſervir aux onctions me ſera conſacrée parmi vous, & parmi les enfans qui naîtront de vous.

32. On n'en oindra point la chair de l'homme ℣, & vous n'en ferez point d'autre de même compoſition, parcequ'elle eſt ſanctifiée, & que vous la conſidererez comme ſainte.

33. Quiconque en compoſera de ſemblable, & en donnera à un étranger ℣, ſera exterminé du milieu de ſon peuple.

34. Le Seigneur dit encore à Moïſe : Prenez des aromates, du ſtacté ℣, de l'onyx ℣, du galbanum ℣ odoriferant, & de l'encens le plus luiſant ; & que le tout ſoit de même poids.

35. Vous ferez un parfum compoſé de toutes ces choſes ſelon l'art du parfumeur, qui étant mêlé avec ſoin ſera très-pur & très-digne de m'être offert.

36. Et lorſque vous les aurez battues & reduites toutes en une poudre très-fine, vous en mettrez devant le tabernacle du témoignage au lieu où je vous apparoîtrai. Ce parfum vous deviendra ſaint & ſacré.

37. Vous n'en compoſerez point de ſemblable pour votre uſage ; parcequ'il eſt conſacré au Seigneur.

38. L'homme, quel qu'il ſoit, qui en fera de même pour *avoir le plaiſir* d'en ſentir l'odeur, perira du milieu de ſon peuple.

medium, id eſt, ducentos quinquaginta ſiclos, calami ſimiliter ducentos quinquaginta,

24. caſiæ autem quingentos ſiclos in pondere ſanctuarii, olei de olivetis menſuram hin :

25. facieſque unctionis oleum ſanctum, unguentum compoſitum opere unguentarii,

26. & unges ex eo tabernaculum teſtimonii & arcam teſtamenti,

27. menſamque cum vaſis ſuis, candelabrum & utenſilia ejus, altaria thymiamatis,

28. & holocauſti, & univerſam ſupellectilem quæ ad cultum eorum pertinet.

29. Sanctificabiſque omnia, & erunt ſancta ſanctorum. Qui tetigerit ea ſanctificabitur.

30. Aaron & filios ejus unges, ſanctificabiſque eos, ut ſacerdotio fungantur mihi.

31. Filiis quoque Iſraël dices : Hoc oleum unctionis ſanctum erit mihi in generationes veſtras.

32. Caro hominis non ungetur ex eo, & juxta compoſitionem ejus non facietis aliud, quia ſanctificatum eſt, & ſanctum erit vobis.

33. Homo quicumque tale compoſuerit, & dederit ex eo alieno, exterminabitur de populo ſuo.

34. Dixitque Dominus ad Moyſen : Sume tibi aromata, ſtacten & onycha, galbanum boni odoris, & thus lucidiſſimum : æqualis ponderis erunt omnia :

35. facieſque thymiama compoſitum opere unguentarii, mixtum diligenter, & purum, & ſanctificatione digniſſimum.

36. Cúmque in tenuiſſimum pulverem univerſa contuderis, pones ex eo coram tabernaculo teſtimonii, in quo loco apparebo tibi. Sanctum ſanctorum erit vobis thymiama.

37. Talem compoſitionem non facietis in uſus veſtros, quia ſanctum eſt Domino.

38. Homo quicumque fecerit ſimile, ut odore illius perfruatur, peribit de populis ſuis.

℣. 23. *expl.* Arbriſſeau qui reſſemble à la canelle, mais qui eſt de differente eſpece.

℣. 24. lettr. *caſiæ*. Quelques-uns diſent que c'eſt la canelle : d'autres, que c'eſt une eſpece de caſſe aromatique. *Synopſ.*

℣. 29. *lettr.* ſaint des ſaints, *i. e.* très-ſaints.

Ibid. *expl.* Se ſanctifiera avant que de les toucher. Ou-bien, ſe ſanctifiera en les touchant. *Auguſt. quæſt.* 135. Ou-bien, ſe ſouillera & ſe rendra coupable. Sanctifier, *pour* gâter, *comme* benir, *pour* maudire. *Voyez Deut.* 22. 9.

℣. 32. *expl.* A l'exception des Prêtres.

℣. 33. *expl.* A celui qui n'eſt point Prêtre, ou de race ſacerdotale. *Vatabl.*

℣. 34. *expl.* La myrrhe qui eſt appellée ici ſtacté, eſt nommée au *verſ.* 23. *la myrrhe* la premiere & la plus excellente. C'eſt celle qui coule d'elle-même, & qui eſt nommée pour ce ſujet, la larme de la myrrhe. *Baſil. in Pſalm.* 44.

Ibid. *expl.* Eſpece d'aromate. *Vatabl.*

Ibid. *expl.* Sorte de gomme.

CHAPITRE XXXI.

Beſéléel & Ooliab ſont choiſis de Dieu, & remplis de ſa ſageſſe pour travailler au tabernacle, & à toutes les autres choſes qui regardoient ſon ſaint culte. Le précepte touchant l'obſervation du ſabbat eſt renouvellé.

1. LE Seigneur parla encore à Moïſe, & lui dit :

2. J'ai appellé nommément ℣ Beſéléel fils d'Uri, *qui étoit* fils de Hur de la tribu de Juda,

3. & je l'ai rempli de l'Eſprit de Dieu ; *je l'ai rempli* de ſageſſe, d'intelligence & de ſcience pour toutes ſortes d'ouvrages,

4. pour inventer tout ce que l'art peut faire avec l'or, l'argent, l'airain,

5. le marbre, les pierres précieuſes, & tous les bois differens.

6. Je lui ai donné pour compagnon Ooliab fils d'Achiſameth de la tribu de Dan : & j'ai répandu la ſageſſe dans le

1. *LOcutuſque eſt Dominus ad Moyſen, dicens :*

2. *Ecce, vocavi ex nomine Beſeleel filium Uri, filii Hur de tribu Juda,*

3. *& implevi eum ſpiritu Dei, ſapientiâ, & intelligentiâ, & ſcientiâ in omni opere,*

4. *ad excogitandum quidquid fabreſieri poteſt ex auro, & argento, & ære,*

5. *marmore, & gemmis, & diverſitate lignorum.*

6. *Dedique ei ſocium Ooliab filium Achiſamech de tribu Dan. Et in corde omnis eruditi po-*

℣. 2. *expl.* Je l'ai choiſi entre tous les autres.

Digitized by Google

ſui ſapientiam : ut faciant cuncta quæ præcepi tibi ;

7. tabernaculum fœderis, & arcam teſtimonii, & propitiatorium, quod ſuper eam eſt, & cuncta vaſa tabernaculi,

8. menſamque & vaſa ejus, candelabrum puriſſimum cum vaſis ſuis, & altaria thymiamatis,

9. & holocauſti, & omnia vaſa eorum, labrum cum baſi ſua,

10. veſtes ſanctas in miniſterio Aaron ſacerdotii, & filiis ejus, ut fungantur officio ſuo in ſacris,

11. oleum unctionis, & thymiama aromatum in ſanctuario. Omnia quæ præcepi tibi, facient.

cœur de tous *les artiſans* habiles, afin qu'ils faſſent tout ce que je vous ai ordonné de faire ; An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

7. le tabernacle de l'alliance, l'arche du témoignage, le propitiatoire qui eſt au-deſſus, & tout ce qui doit ſervir // dans le tabernacle,

8. la table avec ſes vaſes, le chandelier *d'or* très-pur avec tout ce qui ſert à ſon uſage, l'autel des parfums.

9. & l'autel des holocauſtes avec tous leurs vaſes, & le baſſin avec ſa baſe ;

10. les vêtemens ſaints deſtinés au miniſtere du Grand-Prêtre Aaron & de ſes fils, afin qu'ils ſoient revêtus d'ornemens ſacrés en exerçant les fonctions de leur ſacerdoce ;

11. l'huile d'onction & le parfum aromatique qui doit ſervir au ſanctuaire. *Ces perſonnes* executeront tout ce que je vous ai commandé de faire.

12. Et locutus eſt Dominus ad Moyſen, dicens :

13. Loquere filiis Iſraël, & dices ad eos : Videte ut ſabbatum meum cuſtodiatis : quia ſignum eſt inter me & vos in generationibus veſtris ; ut ſciatis quia ego Dominus, qui ſanctifico vos.

12. Le Seigneur parla encore à Moïſe, & lui dit :

13. Parlez aux enfans d'Iſraël, & dites-leur ; Ayez grand ſoin d'obſerver mon ſabbat //, parceque c'eſt la marque // que j'ai établi entre moi & vous, & qui doit paſſer après vous à vos enfans ; afin que vous ſachiez que c'eſt moi qui ſuis le Seigneur qui vous ſanctifie //. *Sup.* 20. 8. *Ezech.* 20. 12.

14. Cuſtodite ſabbatum meum, ſanctum eſt enim vobis : qui polluerit illud, morte morietur : qui fecerit in eo opus, peribit anima illius de medio populi ſui.

15. Sex diebus facietis opus : in die ſeptimo ſabbatum eſt, requies ſancta Domino. Omnis qui fecerit opus in hac die, morietur.

14. Obſervez mon ſabbat, parcequ'il vous doit être ſaint. Celui qui l'aura violé ſera puni de mort Si quelqu'un travaille ce jour-là, il perira // du milieu de ſon peuple.

15. Vous travaillerez pendant ſix jours ; mais le ſeptiéme jour eſt le ſabbat & le repos conſacré au Seigneur. Quiconque travaillera ce jour-là, ſera puni de mort.

16. Cuſtodiant filii Iſraël ſabbatum, & celebrent illud in generationibus ſuis. Pactum eſt ſempiternum

17. inter me & filios Iſraël, ſignumque perpetuum : ſex enim diebus fecit Dominus cælum & terram, & in ſeptimo ab opere ceſſavit.

16. Que les enfans d'Iſraël obſervent le ſabbat, & qu'ils le celebrent d'âge en âge. C'eſt un pacte éternel //

17. entre moi & les enfans d'Iſraël, & une marque qui durera toûjours : car le Seigneur a fait en ſix jours le ciel & la terre, & il a ceſſé d'agir au ſeptiéme. *Gen.* 1. 31. 2. 2.

18. Deditque Dominus Moyſi, completis hujuſcemodi ſermonibus in monte Sinaï, duas tabulas teſtimonii lapideas, ſcriptas digito Dei.

18. Le Seigneur ayant achevé de parler de cette ſorte ſur la montagne de Sinaï //, donna à Moïſe les deux tables du témoignage //, qui étoient de pierre, & écrites du doigt de Dieu //. *Deut.* 9. 10.

℣. 7. *lettr.* Tous les vaſes du tabernacle, *i. e.* tous les uſtenſiles. *Vatabl.*

℣. 13. *expl.* Dieu ne parle ici que du précepte touchant le ſabbat, peut-être afin qu'ils ne cruſſent pas pouvoir le negliger pour travailler au tabernacle ; & afin auſſi de les lier davantage à ſon ſervice par cette fête qui ſe devoit obſerver rigoureuſement toutes les ſemaines.

Ibid. *expl.* Le ſabbat étoit *un ſigne*, *c'eſt-à-dire*, une proteſtation perpetuelle, que Dieu eſt le Createur des hommes & de toutes choſes.

Ibid. *expl.* Comme je vous ordonne de vous abſtenir en ce jour des œuvres ſerviles qui figurent les pechés ; auſſi ce ſera par mon Eſprit que je vous feray abſtenir des pechés mêmes, & que j'operera ainſi votre ſanctification.

℣. 14. *lettr.* Son ame périra.

℣. 16. *expl.* Le ſabbat eſt une alliance éternelle de la part de Dieu, parcequ'il promettoit à ſon peuple par cette figure qui devoit paſſer, le repos éternel qui ne paſſera jamais. *Auguſt. quæſt.* 139.

℣. 18. *expl.* Après quarante jours & quarante nuits.

Ibid. *expl.* Du décalogue qui atteſtoit la volonté de Dieu aux hommes.

Ibid. *expl.* Par ſa divine operation. Le Saint-Eſprit eſt nommé le doigt de Dieu. *Luc.* 11. 20. *Aug. lib. de ſpirit. & litt. cap.* 16.

CHAPITRE XXXII.

Adoration du veau d'or. Priere de Moïſe. Il deſcend de la montagne, briſe les tables de la loi devant le peuple, brûle & reduit en poudre le veau d'or. Punition de l'idolatrie d'Iſraël. Moiſe prie pour lui.

1. Videns autem populus quòd moram faceret deſcendendi de monte Moyſes, congregatus adverſus Aaron, dixit : Surge, fac nobis deos, qui nos præcedant : Moyſi enim huic viro, qui nos eduxit de terra Ægypti, ignoramus quid acciderit.

2. Dixitque ad eos Aaron : Tollite inaures aureas de uxorum filiorumque & filiarum veſtrarum auribus, & afferte ad me.

3. Fecitque populus quæ juſſerat, deferens inaures ad Aaron.

4. Quas cùm ille accepiſſet, formavit opere fuſorio, & fecit ex eis vitulum conflatilem. Dixeruntque : Hi ſunt dii tui, Iſraël, qui te eduxerunt de terra Ægypti.

1. MAis le peuple voyant que Moïſe différoit longtemps à deſcendre de la montagne, s'aſſembla *en s'élevant* contre // Aaron, & lui dit : Venez, faites-nous des dieux qui marchent devant nous ; car pour ce qui eſt de Moïſe, cet homme qui nous a tirés de l'Egypte, nous ne ſavons ce qui lui eſt arrivé. L'an du M. 2513. le 4. mois depuis la ſortie. *Act.* 7. 40.

2. Aaron leur répondit ; Otez les pendans-d'oreilles // de vos femmes, de vos fils, & de vos filles, & apportez-les-moi.

3. Le peuple fit ce qu'Aaron lui avoit commandé, & lui apporta les pendans-d'oreilles.

4. Aaron les ayant pris les jetta en fonte, & il en forma un veau //. Alors les Iſraëlites dirent : Voici vos dieux, ô Iſraël, qui vous ont tiré de l'Egypte. *Pſ.* 105. 19.

℣. 1. *autr.* autour. *Expl.* tumultuairement.

℣. 2. *expl.* Aaron ordonne au peuple une choſe qu'il croyoit capable de le détourner d'un deſſein ſi criminel, à cauſe de l'attache que les femmes ont d'ordinaire pour ces ſortes d'ornemens. *Aug. quæſt.* 141. *Theodor. quæſt.* 66.

℣. 4. *expl.* La crainte de Dieu eut moins de force ſur l'eſprit d'Aaron, que la crainte de la fureur du peuple, qui s'éleva contre lui. Il paroît que ce peuple avoit demandé ce veau pour l'adorer, à l'exemple des Egyptiens qui adoroient leur Apis ou leur Serapis ſous une forme à peu près ſemblable. *Hieron. in Oſiæ, ch.* 4.

Digitized by Google

An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

5. Ce qu'Aaron ayant vû, il dreſſa un autel devant le veau, & il fit crier par un heraut ℣ : Demain ſera la fête ſolennelle du Seigneur ℣.

5. Quòd cùm vidiſſet Aaron, ædificavit altare coram eo, & præconis voce clamavit dicens : Cras ſolennitas Domini eſt.

6. S'étant levé du matin, ils offrirent des holocauſtes & des hoſties pacifiques. Tout le peuple s'aſſit pour manger & pour boire, & ils ſe leverent enſuite pour jouer ℣.

1. *Cor.* 10. 7.

6. Surgenteſque manè, obtulerunt holocauſta, & hoſtias pacificas, & ſedit populus manducare, & bibere, & ſurrexerunt ludere.

‡ 4. MARDI DE CARESME.

7. ‡ Alors le Seigneur parla à Moïſe, & il lui dit : Allez, deſcendez ; car votre peuple que vous avez tiré de l'Egypte, a peché.

Deut. 9. 12.

7. Locutus eſt autem Dominus ad Moyſen, dicens : Vade, deſcende : peccavit populus tuus, quem eduxiſti de terra Ægypti.

8. Ils ſe ſont retirés bien-tôt de la voie que vous leur aviez montrée : ils ſe ſont fait un veau jetté en fonte, ils l'ont adoré, & lui immolant des hoſties, ils ont dit : Ce ſont-là vos dieux, Iſraël, qui vous ont tiré de l'Egypte.

3. *Reg.* 12. 28.

8. Receſſerunt citò de via, quam oſtendiſti eis : fecerunt que ſibi vitulum conflatilem, & adoraverunt, atque immolantes ei hoſtias, dixerunt : Iſti ſunt dii tui, Iſraël, qui te eduxerunt de terra Ægypti.

Infr. 33. 3. *Deut.* 9. 13.

9. Le Seigneur dit encore à Moïſe ; Je voi que ce peuple a la tête dure.

9. Rurſumque ait Dominus ad Moyſen : Cerno quòd populus iſte duræ cervicis ſit :

10. Laiſſez-moi faire ℣, afin que la fureur de mon indignation s'allume contre eux, & que je les extermine ; & je vous rendrai le chef d'un grand peuple.

10. dimitte me, ut iraſcatur furor meus contra eos, & deleam eos, faciamque te in gentem magnam.

11. Mais Moïſe conjuroit le Seigneur ſon Dieu, en diſant : Seigneur, pourquoi votre fureur s'allume-t-elle contre votre peuple, que vous avez fait ſortir de l'Egypte, avec une grande force & une main puiſſante ?

Num. 14. 13. *Pſ.* 105. 23.

11. Moyſes autem orabat Dominum Deum ſuum, dicens : Cur, Domine, iraſcitur furor tuus contra populum tuum, quem eduxiſti de terra Ægypti, in fortitudine magna, & in manu robuſta ?

12. Ne permettez pas, je vous prie, que les Egyptiens diſent : Il les a tirés *d'Egypte* avec adreſſe pour les tuer ſur les montagnes, & pour les exterminer de la terre. Que votre colere s'appaiſe, & laiſſez-vous fléchir *pour pardonner* à l'iniquité de votre peuple.

12. Ne, quæſo, dicant Ægyptii : Callidè eduxit eos, ut interficeret in montibus, & deleret è terra : quieſcat ira tua, & eſto placabilis ſuper nequitia populi tui.

13. Souvenez-vous d'Abraham, d'Iſaac, & d'Iſraël vos ſerviteurs, auſquels vous avez juré par vous-même, en diſant : Je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel ; & je donnerai à votre poſterité toute cette terre dont je vous ai parlé, & vous la poſſederez pour jamais.

Gen. 12. 7. *c.* 15. 7. *c.* 48. 14.

13. Recordare Abraham, Iſaac, & Iſraël, ſervorum tuorum quibus juraſti per temetipſum, dicens : Multiplicabo ſemen veſtrum ſicut ſtellas cæli : & univerſam terram hanc, de qua locutus ſum, dabo ſemini veſtro, & poſſidebitis eam ſemper.

14. Alors le Seigneur s'appaiſa, *& il reſolut* de ne point faire à ſon peuple le mal qu'il lui vouloit faire ℣.

14. Placatuſque eſt Dominus, ne faceret malum quod locutus fuerat adverſus populum ſuum.

15. Moïſe retourna donc de deſſus la montagne, portant en ſa main les deux tables du témoignage, écrites des deux côtés,

15. Et reverſus eſt Moyſes de monte, portans duas tabulas teſtimonii in manu ſua, ſcriptas ex utraque parte,

16. qui étoient de l'ouvrage du Seigneur ; comme l'écriture qui étoit gravée ſur ces tables étoit auſſi *de la main* de Dieu.

16. & factas opere Dei : ſcriptura quoque Dei erat ſculpta in tabulis.

17. Or Joſué entendant le tumulte & les cris du peuple, dit à Moïſe : On entend dans le camp *comme* les cris de perſonnes qui combattent.

17. Audiens autem Joſue tumultum populi vociferantis, dixit ad Moyſen : Ululatus pugnæ auditur in caſtris.

18. Moïſe lui répondit : Ce n'eſt point là le cri de perſonnes qui s'exhortent au combat, ni les voix confuſes de gens qui pouſſent leur ennemi *pour le mettre* en fuite ; mais j'entens les voix de perſonnes qui chantent.

18. Qui reſpondit : Non eſt clamor adhortantium ad pugnam, neque vociferatio compellentium ad fugam : ſed vocem cantantium ego audio.

19. Et s'étant approché du camp, il vit le veau & les danſes. Alors il entra en une grande colere ℣ : il jetta les tables qu'il tenoit à la main, & les briſa au pié de la montagne ℣ :

19. Cùmque appropinquaſſet ad caſtra, vidit vitulum, & choros : iratuſque valdè, projecit de manu tabulas, & confregit eas ad radicem montis :

20. & prenant le veau qu'ils avoient fait, il le mit dans le feu & le reduiſit en poudre ; il jetta cette poudre dans l'eau, & il en fit boire aux enfans d'Iſraël ℣.

Deut. 9. 21.

20. arripienſque vitulum quem fecerant, combuſſit, & contrivit uſque ad pulverem, quem ſparſit in aquam, & dedit ex eo potum filiis Iſraël.

21. Moïſe dit enſuite à Aaron : Que vous a fait ce peuple, pour *vous porter* à attirer ſur lui un ſi grand peché ℣ ?

21. Dixitque ad Aaron : Quid tibi fecit hic populus, ut induceres ſuper eum peccatum maximum ?

22. Il lui répondit : Que mon ſeigneur ne ſe mette pas en

1. *Joan.* 5. 19.

22. Cui ille reſpondit : Ne indignetur domi-

℣. 5. Il fit crier par un Heraut. *Ainſi les Sept.* L'*Hebr.* Il publia ou cria à haute voix, c'eſt le même mot hebreu *du v.* 43. *du ch.* 41. *de la Geneſe.*

Ibid. *Hebr.* Demain ſera la fête de CELUI QUI EST. Il vouloit peut-être en leur renouvellant le ſouvenir de ce grand nom de Dieu, les couvrir de confuſion de ce qu'ils transferoient à un veau le culte qu'ils devoient à celui qui par ſa toute-puiſſance les avoit tirés d'Egypte. Mais ce fut toûjours une grande faute à Aaron d'abuſer d'un nom ſi redoutable, en le donnant à un veau d'or.

℣. 6. *expl.* Pour danſer. *Grot.*

℣. 10. *expl.* Dieu fait voir par ces paroles, combien Moïſe par ſa piété avoit de pouvoir auprès de lui, puiſqu'elle lui lioit les mains en quelque ſorte, & arrêtoit les effets de ſon indignation contre un peuple ſi ingrat. *Theodor. quæſt.* 67. *Aug. quæſt.* 149.

℣. 14. *autr.* Le mal dont il venoit de parler.

℣. 19. *expl.* C'eſt la colere d'un Prophete qui n'eſt pas troublé par la paſſion, mais éclairé de la lumiere du ciel, & animé de l'Eſprit de Dieu. *Auguſt. in Pſal.* 73.

Ibid. *expl.* S'il briſe les tables que Dieu lui avoit données, c'eſt pour apprendre à ces peuples, qu'ils avoient ainſi rompu l'alliance qu'ils avoient faite avec Dieu.

℣. 20. *expl.* Pour leur rendre mépriſable une idole, qui bien loin de pouvoir les proteger, avoit été elle-même reduite en poudre, & conſumée par ſes adorateurs. *Voyez le ſens ſpirituel de ſaint Auguſtin lib.* 22. *contr. Fauſt. cap.* 93.

℣. 21. *expl.* Aaron avoit attiré ce peché ſur le peuple, en ce qu'il ne s'y étoit point oppoſé comme il auroit dû. *Auguſt. quæſt.* 148.

Digitized by Google

nus meus : tu enim noſti populum iſtum , quòd pronus ſit ad malum.

23. Dixerunt mihi : Fac nobis deos , qui nos precedant ; huic enim Moyſi , qui nos eduxit de terra Ægypti , neſcimus quid acciderit.

24. Quibus ego dixi : Quis veſtrûm habet aurum ? Tulerunt , & dederunt mihi , & projeci illud in ignem , egreſſuſque eſt hic vitulus.

25. Videns ergo Moyſes populum quòd eſſet nudatus , (ſpoliaverat enim eum Aaron propter ignominiam ſordis , & inter hoſtes nudum conſtituerat)

26. & ſtans in porta caſtrorum , ait : Si quis eſt Domini , jungatur mihi. Congregatique ſunt ad eum omnes filii Levi :

27. quibus ait : Hæc dicit Dominus Deus Iſraël : Ponat vir gladium ſuper femur ſuum : ite , & redite de porta uſque ad portam per medium caſtrorum , & occidat unuſquiſque fratrem , & amicum , & proximum ſuum.

28. Feceruntque filii Levi juxta ſermonem Moyſi , ceciderunteque in die illa quaſi viginti tria millia hominum.

29. Et ait Moyſes : Conſecraſtis manus veſtras hodie Domino , unuſquiſque in filio , & in fratre ſuo , ut detur vobis benedictio.

30. Facto autem altero die , locutus eſt Moyſes ad populum : Peccaſtis peccatum maximum ; aſcendam ad Dominum , ſi quo modo qui vero eum deprecari pro ſcelere veſtro.

31. Reverſuſque ad Dominum , ait : Obſecro , peccavit populus iſte peccatum maximum , feceruntque ſibi deos aureos : aut dimitte eis hanc noxam ,

32. aut ſi non facis , dele me de libro tuo quem ſcripſiſti.

33. Cui reſpondit Dominus : Qui peccaverit mihi , delebo eum de libro meo.

34. Tu autem vade : & duc populum iſtum quò locutus ſum tibi. Angelus meus precedet te. Ego autem in die ultionis viſitabo & hoc peccatum eorum.

35. Percuſſit ergo Dominus populum pro reatu vituli , quem fecerat Aaron.

colere ; car vous connoiſſez ce peuple, & *vous ſavez* combien il eſt porté au mal. An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

23. Ils m'ont dit ; Faites-nous des dieux qui marchent devant nous ; car nous ne ſavons ce qui eſt arrivé à ce Moïſe qui nous a tirés de l'Egypte.

24. Je leur ai dit : Qui d'entre vous a de l'or ? Ils l'ont apporté & me l'ont donné : je l'ai jetté dans le feu, & ce veau en eſt ſorti ‖.

25. Moïſe voyant donc que le peuple étoit demeuré tout nû ; (car Aaron l'avoit dépouillé ‖ par cette abomination honteuſe ‖, & l'avoit mis tout nû au milieu de ſes ennemis,)

26. ſe tint à la porte du camp, & dit : Si quelqu'un eſt au Seigneur, qu'il ſe joigne à moi. Et les enfans de Levi s'étant tous aſſemblés autour de lui ;

27. Il leur dit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : Que chaque homme mette ſon épée à ſon côté. Paſſez & repaſſez au-travers du camp d'une porte à l'autre, & que chacun tue ſon frere, ſon ami, & celui qui lui eſt plus proche. *Deut. 33. 9.*

28. Les enfans de Levi firent ce que Moïſe avoit ordonné, & il y eut environ vingt-trois mille hommes ‖ de tués en ce jour-là.

29. Alors Moïſe leur dit : Vous avez chacun conſacré vos mains au Seigneur en tuant votre fils & votre frere, afin que la benediction de Dieu vous ſoit donnée ‖.

30. Le lendemain Moïſe dit au peuple : Vous avez commis un très-grand peché. Je monterai vers le Seigneur, pour voir ſi je pourrai en quelque ſorte le fléchir, & obtenir le pardon de votre crime.

31. Et étant retourné vers le Seigneur, il lui dit : Ce peuple a commis un très-grand peché, & ils ſe ſont fait des dieux d'or ; mais je vous conjure de leur pardonner cette faute ;

32. ou, ſi vous ne le faites pas, effacez-moi de votre livre que vous avez écrit ‖.

33. Le Seigneur lui répondit : J'effacerai de mon livre celui qui aura peché contre moi.

34. Mais pour vous, allez, & conduiſez ce peuple au lieu que je vous ai dit ‖. Mon Ange marchera devant vous : & au jour de la vengeance je viſiterai & punirai ce peché qu'ils ont commis.

35. Le Seigneur frappa donc le peuple ‖ pour le crime du veau qu'Aaron leur avoit fait.

℣. 24. *expl.* Ce n'eſt pas qu'Aaron ait mis l'or en fonte ſans aucun deſſein, & que par l'art des Magiciens il en ſoit ſorti la figure d'un veau, ce qui eſt détruit par le quatriéme verſet, quoique les Juifs ſoûtiennent cette fable. Mais il parle ainſi en ce lieu pour diminuer ſa faute dans l'eſprit de ſon frere Moïſe. *Auguſt.*

℣. 25. *expl.* De la protection de Dieu. *Voyez* 2. *Paral.* 28. 29.

Ibid. *expl.* Par l'idole du veau d'or.

℣. 28. L'*Hebr. les Sept. le Samaritain, le Syriaque, l'Arabe, la Paraphraſe Chaldaïque* portent trois mille ; *les Exemplaires Latin* varient : les uns ont 3. mille, les autres 23. mille, d'autres 33. mille.

℣. 29. *expl.* Ce ne fut point une cruauté, mais un zele digne d'être récompenſé par l'honneur du ſacerdoce, que d'avoir ainſi vengé l'injure faite à Dieu en lui immolant juſqu'à vingt-trois mille hommes par ſon ordre. C'eſt pourquoi les Lévites meriterent de recevoir une *benediction* particuliere *de Dieu*, étant devenus la Tribu ſainte & ſacerdotale. Aaron quoique ſi coupable, n'eſt point puni. Mais Dieu ſans doute lui fit faire pénitence de cette faute, quoique d'une maniere qui nous eſt cachée. *Auguſt. quæſt.* 148.

℣. 32. *expl.* Moïſe parloit ainſi dans la confiance qu'il avoit, que Dieu ne voudroit pas l'effacer du livre de vie & du nombre des élûs, & qu'ainſi il voudroit plutôt pardonner à ſon peuple. *Aug. quæſt.* 147. D'autres diſent, qu'il ne parloit que de la vie preſente, quoique cela paroiſſe moins vraiſemblable.

℣. 34. *expl.* Au jour de la punition generale, ou au jour auquel j'ai reſolu de punir celui-ci.

℣. 35. *expl.* Quelques-uns entendent ceci du châtiment que Moïſe exerça en faiſant tuer juſqu'à vingt-trois mille hommes du peuple ; & d'autres d'une punition particuliere, dont nous n'avons point d'autre connoiſſance.

CHAPITRE XXXIII.

Les menaces du Seigneur portent les Iſraëlites à pleurer leur crime. Moïſe obtient à la fin par ſes prieres leur entiere reconciliation. Sa converſation familiere avec Dieu, dont il ſouhaite de voir la gloire.

1. LOcutuſque eſt Dominus ad Moyſen , dicens : Vade , aſcende de loco iſto tu , & populus tuus quem eduxiſti de terra Ægypti , in terram quam juravi Abraham , Iſaac , & Jacob , dicens : Semini tuo dabo eam :

2. & mittam præcurſorem tui angelum , ut ejiciam Chananæum , & Amorrhæum , & Hetheum , & Pherezæum , & Hevæum , & Jebuſæum ,

3. & intres in terram fluentem lacte & melle.

1. LE Seigneur parla enſuite à Moïſe, & lui dit : Allez, ſortez de ce lieu, vous & votre peuple que vous avez tiré de l'Egypte, & allez en la terre que j'ai promiſe avec ſerment à Abraham, à Iſaac & à Jacob, en diſant : Je donnerai cette terre à votre race, *Gen. 12. 7.*

2. & j'envoyerai un Ange pour vous ſervir de précurſeur, afin que j'en chaſſe les Chananéens, les Amorrhéens, les Hethéens, les Pherezéens, les Hevéens, & les Jebuſéens. *Supr. 32. 34. Deut. 7. 22. Joſ. 24. 11.*

3. & que vous entriez dans un pays où coulent *des ruiſ-*

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491. *Supr.* 32. 9. *Deut.* 9. 13.

ſeaux de lait & de miel. Car je n'y monterai pas avec vous, de-peur que je ne vous extermine pendant le chemin, parceque vous êtes un peuple d'une tête dure.

4. Le peuple entendant ces paroles ſi fâcheuſes, ſe mit à pleurer, & nul d'entr'eux ne prit ſes habits & ſes ornemens accoûtumés.

5. Le Seigneur dit à Moïſe : Dites aux enfans d'Iſraël : Vous êtes un peuple d'une tête dure. Si je viens une fois au milieu de vous, je vous exterminerai. Quittez donc préſentement tous vos ornemens //, afin que je ſache // de quelle maniere j'en uſerai avec vous.

6. Les enfans d'Iſraël quitterent donc leurs ornemens au pié de la montagne d'Oreb.

7. Moïſe auſſi prenant le tabernacle // le dreſſa bien loin hors du camp //, & l'appella, Le tabernacle de l'alliance. Et tous ceux du peuple qui avoient quelque difficulté, ſortoient hors du camp pour aller au tabernacle de l'alliance.

8. Lorſque Moïſe ſortoit pour aller au tabernacle, tout le peuple ſe levoit, & chacun ſe tenoit à l'entrée de ſa tente, & regardoit Moïſe par derriere, juſqu'à ce qu'il fût entré dans le tabernacle.

9. Quand Moïſe étoit entré dans le tabernacle de l'alliance, la colonne de la nuée deſcendoit, & ſe tenoit à la porte, & *le Seigneur* parloit avec Moïſe.

10. Tous les enfans d'Iſraël voyant que la colonne de nuée ſe tenoit à l'entrée du tabernacle, ſe tenoient auſſi eux-mêmes à l'entrée de leurs tentes, & y adoroient *le Seigneur.*

11. Or le Seigneur parloit à Moïſe face à face //, comme un homme a accoûtumé de parler a ſon ami. Et lorſqu'il retournoit dans le camp, le jeune Joſué fils de Nun, qui le ſervoit //, ne ſortoit point du tabernacle.

12. Or Moïſe dit au Seigneur : Vous me commandez d'emmener ce peuple ; & vous ne me dites pas qui vous devez envoyer avec moi, quoique vous m'ayez dit : Je vous connois par votre nom //, & vous avez trouvé grace devant moi.

13. Si j'ai donc trouvé grace devant vous, faites-moi voir votre viſage //, afin que je vous connoiſſe, & que je trouve grace devant vos yeux. Regardez favorablement cette grande multitude qui eſt votre peuple.

14. Le Seigneur lui dit : Je marcherai en perſonne devant vous //, & je vous procurerai le repos.

15. Moïſe lui dit : Si vous ne marchez vous-même devant nous, ne nous faites point ſortir de ce lieu.

16. Car comment pourrons-nous ſavoir, moi & votre peuple, que nous avons trouvé grace devant vous, ſi vous ne marchez avec nous, afin que nous ſoyons en honneur & en gloire parmi tous les peuples qui habitent ſur la terre ?

17. Le Seigneur dit à Moïſe : Je ferai ce que vous venez de me demander ; car vous avez trouvé grace devant moi, & je vous connnois par votre nom.

18. Moïſe lui dit : Faites-moi voir votre gloire //.

19. Le Seigneur lui répondit : Je vous ferai voir toute ſorte de biens //. Je ferai éclater devant vous le nom du Seigneur //. Je ferai miſericorde à qui je voudrai, j'uſerai de clemence envers qui il me plaira. *Rom.* 9. 15.

Non enim aſcendam tecum, quia populus dura cervicis es : ne fortè diſperdam te in via.

4. *Audienſque populus ſermonem hunc peſſimum, luxit : & nullus ex more indutus eſt cultu ſuo.*

5. *Dixitque Dominus ad Moyſen : Loquere filiis Iſraël : Populus dura cervicis es, ſemel aſcendam in medio tui, & delebo te. Jam nunc depone ornatum tuum, ut ſciam quid faciam tibi.*

6. *Depoſuerunt ergo filii Iſraël ornatum ſuum à monte Horeb.*

7. *Moyſes quoque tollens tabernaculum, tetendit extra caſtra procul, vocavitque nomen ejus, Tabernaculum ſuum fœderis. Et omnis populus, qui habebat aliquam quæſtionem, egrediebatur ad tabernaculum fœderis, extra caſtra.*

8. *Cùmque egrederetur Moyſes ad tabernaculum, ſurgebat univerſa plebs, & ſtabat unuſquiſque in oſtio papilionis ſui, aſpiciebantque tergum Moyſi, donec ingrederetur tentorium.*

9. *Ingreſſo autem illo tabernaculum fœderis, deſcendebat columna nubis, & ſtabat ad oſtium, loquebaturque cum Moyſe,*

10. *cernentibus univerſis quòd columna nubis ſtaret ad oſtium tabernaculi. Stabantque ipſi, & adorabant per fores tabernaculorum ſuorum.*

11. *Loquebatur autem Dominus ad Moyſen facie ad faciem, ſicut ſolet loqui homo ad amicum ſuum. Cùmque ille reverteretur in caſtra, miniſter ejus Joſue filius Nun, puer, non recedebat de tabernaculo.*

12. *Dixit autem Moyſes ad Dominum : Præcipis ut educam populum iſtum : & non indicas mihi quem miſſurus es mecum, præſertim cùm dixeris : Novi te ex nomine, & inveniſti gratiam coram me.*

13. *Si ergo inveni gratiam in conſpectu tuo, oſtende mihi faciem tuam, ut ſciam te, & inveniam gratiam ante oculos tuos : reſpice populum tuum gentem hanc.*

14. *Dixitque Dominus : Facies mea præcedet te, & requiem dabo tibi.*

15. *Et ait Moyſes : Si non tu ipſe præcedas, ne educas nos de loco iſto.*

16. *In quo enim ſcire poterimus ego & populus tuus inveniſſe nos gratiam in conſpectu tuo, niſi ambulaveris nobiſcum, ut glorificemur ab omnibus populis qui habitant ſuper terram ?*

17. *Dixit autem Dominus ad Moyſen : Et verbum iſtud, quod locutus es, faciam : inveniſti enim gratiam coram me, & teipſum novi ex nomine.*

18. *Qui ait : Oſtende mihi gloriam tuam.*

19. *Reſpondit : Ego oſtendam omne bonum tibi, & vocabo in nomine Domini coram te : & miſerebor cui voluero, & clemens ero in quem mihi placuerit.*

℣. 5. *expl.* Il eſt dit au verſet précedent, qu'ils avoient déja quitté leurs ornemens. Ainſi, ou le cinquiéme verſet doit préceder le quatriéme ſelon l'ordre du temps ; ou ceci doit être entendu, comme s'il y avoit : Continuez à quitter vos ornemens comme vous avez commencé. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Par la qualité de votre répentir, & par la maniere dont vous vous humilierez devant moi.

℣. 7. *expl.* Non celui dont on a vû la deſcription auparavant, puiſqu'il n'étoit pas encore fait ; mais celui où Dieu avoit été adoré juſques alors, & ſur lequel la nuée ſe repoſoit.

Ibid. *expl.* Pour marque de l'indignation de Dieu contre ce peuple, duquel il s'éloignoit de la ſorte.

℣. 11. *expl.* C'eſt-à-dire, familierement par un Ange qui écoutoit Moïſe, & lui répondoit comme ſi Dieu même lui eût parlé ; mais non pas face à face, comme on le verra dans le ciel. *Eſtius.*

Ibid. *lettr.* L'enfant, qui eſt un nom qui ſignifie ſouvent dans l'Ecriture, *ſerviteur*, *domeſtique* : mais Vatable traduit l'Hebreu par le mot *jeune*, conformément *aux Sept. & aux verſions Syriaque & Arabique.*

℣. 12. *expl.* Je vous connois très-particulierement, *Novi te exîmiè. Grot.* Dieu dans le langage de l'Ecriture, *connoît* ce qu'il aime.

℣. 13. *expl.* Saint Auguſtin croit que cette demande de Moïſe eſt la même que celle qui eſt au verſet 18. où il ſouhaite de voir la gloire de Dieu. *De Trinit. lib. 2. cap. 16.* Mais peut-être qu'il demande ſeulement ici, que ce ſoit Dieu même qui marche devant ſon peuple, à cauſe qu'il avoit dit au verſet 3. qu'il n'iroit pas lui-même avec eux.

℣. 14. *lettr.* Mon viſage vous précedera. Cela ſemble répondre à ce qu'avoit dit Moïſe : Montrez-moi votre viſage.

℣. 18. *expl.* Moïſe ſouhaitoit de contempler par une viſion toute ſpirituelle celui qu'il ſavoit être un pur eſprit. *Auguſt. de Trinit. lib. 2. cap. 16. in Exod. quæſt.* 154.

℣. 19. *expl.* Qu'un homme eſt capable de voir en cette vie ; mais non ma gloire.

Ibid. *lettr.* Et j'appellerai devant vous au nom du Seigneur, *pour dire*, Je publierai devant vous mon nom *Jehova*, c'eſt-à-dire, que je ſuis l'Etre ſouverain. *hebraiſm. Grot.*

20. *Rurſumque*

Digitized by Google

20. *Rursúmque ait: Non poteris videre faciem meam: non enim videbit me homo, & vivet.*

21. *Et iterùm: Ecce, inquit, est locus apud me, & stabis suprà petram.*

22. *Cúmque transíbit gloria mea, ponam te in foramine petræ, & protegam dexterâ meâ, donec transeam:*

23. *tollámque manum meam, & videbis posteriora mea: faciem autem meam videre non poteris.*

20. Dieu dit encore: Vous ne pourrez voir mon visage; car nul homme ne me verra sans mourir *//*.

21. Il ajoûta: Il y a un lieu où je suis *//*, où vous vous tiendrez sur la pierre;

22. & lorsque ma gloire passera, je vous mettrai dans l'ouverture de la pierre, & je vous couvrirai de ma main jusqu'à ce que je sois passé:

23. j'ôterai ensuite ma main, & vous me verrez par derriere *//*; mais vous ne pourrez voir mon visage.

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

℣. 20. *lettr.* & vivra.

℣. 21. *expl.* sur cette roche, sur cette montagne de Sinaï, où j'ai accoûtumé de vous apparoître. *Vatab.*

℣. 23. *expl.* C'étoit une espece de figure, par laquelle Dieu vouloit faire connoître à Moïse, que *sa face*, c'est-à-dire, sa divine essence ne pouvoit se voir en ce monde, mais qu'on la voyoit seulement dans ses effets, comme dans les ombres de sa divinité. Saint Augustin dit, que la divinité étoit marquée par *le visage*, & l'humanité du Fils de Dieu par ce qu'il appelle, *posteriora mea. De Trinitat. lib. 2. cap. 17.*

CHAPITRE XXXIV.

Moïse monte de nouveau sur la montagne. Priere qu'il fait à Dieu pour son peuple. Dieu s'engage de nouveau à l'établir dans la terre promise, à condition qu'il observera ses ordonnances, dont il lui renouvelle le souvenir. Moïse descend de la montagne au bout de quarante jours, avec les deux nouvelles tables de la loi.

1. *Ac deinceps: Præcide: ait, tibi duas tabulas lapideas instar priorum, & scribam super eas verba, quæ habuerunt tabulæ quas fregísti.*

2. *Esto paratus manè, ut ascendas statim in montem Sinaï, stabísque mecum super verticem montis.*

3. *Nullus ascendat tecum, nec videatur quispiam per totum montem: boves quoque & oves non pascantur è contra.*

4. *Excîdit ergo duas tabulas lapideas, quales antè fuerant: & de nocte consúrgens ascendit in montem Sinaï, sicut præceperat ei Dominus, portans secum tabulas.*

5. *Cúmque descendísset Dominus per nubem, stetit Moïses cum eo, invocans nomen Domini.*

6. *Quo transeúnte coram eo, ait: Dominator, Domine Deus, misericors & clemens, patiens & multæ miserationis, ac verax,*

7. *qui custodis misericórdiam in millia; qui aufers iniquitatem, & scelera, atque peccata, nullúsque apud te per se innocens est; qui reddis iniquitatem patrum filiis ac nepotibus, in tertiam & quartam progeniem.*

8. *Festinúsque Moyses, curvatus est pronus in terram, & adorans,*

9. *ait: Si inveni gratiam in conspectu tuo, Domine, obsecro ut gradiaris nobíscum (populus enim dure cervicis est) & auferas iniquitates nostras atque peccata, nosque possideas.*

10. *Respondit Dominus: Ego inibo pactum videntibus cunctis, signa faciam quæ numquam visa sunt super terram, nec in ullis gentibus: ut cernat populus iste in cujus es medio, opus Domini terribile quod facturus sum.*

11. *Observa cuncta quæ hodie mando tibi: ego ipse ejiciam ante faciem tuam Amorrhæum, & Chananæum, & Hethæum, Pherezæum quoque, & Hevæum, & Jebusæum.*

12. *Cave ne unquam cum habitatoribus terræ hujus jungas amicitias, quæ sint tibi in ruinam:*

13. *sed aras eorum destrue, confringe statuas, lucósque succide.*

1. LE Seigneur dit ensuite *à Moïse*: Faites-vous deux tables de pierre qui soient comme les premieres, & j'y écrirai les paroles qui étoient sur les tables que vous avez rompues. *Deut. 10. 1.*

2. Soyez prêt dès le matin pour monter aussi-tôt sur la montagne de Sinaï, & vous demeurerez avec moi sur le haut de la montagne.

3. Que personne ne monte avec vous, & que nul ne paroisse sur toute la montagne: que les bœufs mêmes & les brebis ne paissent point vis-à vis.

4. Moïse tailla donc deux tables de pierre, telles qu'étoient les premieres, & se levant avant le jour, il monta sur la montagne de Sinaï, portant avec lui les tables, selon que le Seigneur le lui avoit ordonné.

5. Alors le Seigneur étant descendu au milieu de la nuée, Moïse demeura avec lui, & il invoqua le nom du Seigneur.

6. Et lorsque le Seigneur passoit devant Moïse, il lui dit: Dominateur *souverain*, Seigneur *mon* Dieu, qui êtes plein de compassion & de clemence, patient, riche en misericorde, & veritable;

7. qui conservez *& faites sentir votre* misericorde jusqu'à mille *generations*; qui effacez l'iniquité, les crimes, & les pechés; devant lequel nul n'est innocent par lui-même *//*, & qui rendez l'iniquité des peres aux enfans, & aux petits-enfans, jusqu'à la troisiéme & la quatriéme generation *//*. *Deut. 5. 10. Jer. 32. 18. Ps. 142. 2. Deut. 5. 9. Jer. 32. 18.*

8. Dans cet instant Moïse se prosterna contre terre, & adorant *Dieu*,

9. il ajoûta: Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vous, marchez, je vous supplie, avec nous, puisque ce peuple a la tête dure; effacez nos iniquités & nos pechés, & possedez-nous *comme votre heritage*.

10. Le Seigneur lui répondit: Je ferai alliance *avec ce peuple* à la vûe de tout le monde, je ferai des prodiges qui n'ont jamais eté vûs sur la terre, ni dans aucune nation; afin que ce peuple au milieu duquel vous êtes, considere l'ouvrage terrible que doit faire le Seigneur. *Deut. 5. 20. Jer. 32. 40.*

11. Gardez toutes les choses que je vous ordonne aujourd'hui. Je chasserai moi-même devant vous les Amorrhéens, les Chananéens, les Hethéens, les Pherezéens, les Hevéens, & les Jebuséens.

12. Prenez garde de ne jamais faire amitié avec les habitans de ce pays, ce qui causeroit votre ruine: *Supr. 23. 32.*

13. mais détruisez tous leurs autels, brisez leurs statues, coupez leurs bois *consacrés à leurs dieux*.

℣. 7. *expl.* Malheur aux hommes, quel que louable que soit leur vie, si Dieu les jugeoit sans misericorde. *August. Conf. lib. 9. cap. 13.* Selon l'Hebreu on peut mettre: Qui ne laissez point les pecheurs impunis.

Ibid. Moïse releve ici *& au vers. 6. précedent* la grandeur de Dieu par douze epithetes ou attributs qu'il lui donne.

Digitized by Google

An. du M. 2513. Avant J. C. 1491.

14. N'adorez point de dieu étranger. Le Seigneur s'appelle le *Dieu* jaloux, Dieu veut être aimé uniquement.

14. *Noli adorare deum alienum. Dominus Zelotes nomen ejus, Deus eſt æmulator.*

Sup. 23. 32. *Deut.* 7. 2.

15. Ne faites point d'alliance avec les habitans de ces pays-là, de-peur que lorſqu'ils ſe ſeront corrompus avec leurs dieux, & qu'ils auront adoré leurs ſtatues, quelqu'un d'entr'eux ne vous invite à manger des viandes *qu'il leur aura* immolées.

15. *Ne ineas pactum cum hominibus illarum regionum, ne, cùm fornicati fuerint cum diis ſuis: & adoraverint ſimulacra eorum, vocet te quiſpiam, ut comedas de immolatis.*

3. *Reg.* 11. 2. *Deut.* 7. 3.

16. Vous ne ferez point épouſer leurs filles à vos fils, de-peur qu'après qu'elles ſe ſeront corrompues elles-mêmes, elles ne portent vos fils à ſe corrompre auſſi *comme elles* avec leurs dieux.

16. *Nec uxorem de filiabus eorum accipies filiis tuis: ne, poſtquam ipſæ fuerint fornicatæ, fornicari faciant & filios tuos in deos ſuos.*

17. Vous ne vous ferez point de Dieux jettés en fonte.

17. *Deos conflatiles non facies tibi.*

18. Vous obſerverez la fête ſolennelle des pains ſans levain. Vous mangerez ſept jours durant des pains ſans levain, au mois des nouveaux *fruits*, comme je vous l'ai ordonné; car vous êtes ſortis de l'Egypte au mois où commence le printemps.

18. *Solennitatem azymorum cuſtodies. Septem diebus veſcêris azymis, ſicut præcepi tibi, in tempore menſis novorum: menſe enim verni temporis egreſſus es de Ægypto.*

Supr. 13. 2. 12. & 22. 29.

19. Tout mâle qui ſort le premier du ſein de ſa mere ſera à moi: les premiers de tous les animaux, tant des bœufs que des brebis, ſeront à moi.

19. *Omne quod aperit vulvam generis maſculini, meum erit: de cunctis animantibus, tam de bobus, quàm de ovibus, meum erit.*

20. Vous racheterez avec une brebi le premier-né de l'âne: que ſi vous ne le rachetez point, vous le tuerez. Vous racheterez le premier-né de vos fils; & vous ne paroîtrez point devant moi les mains vuides ℣.

20. *Primogenitum aſini redimes ove: ſin autem nec pretium pro eo dederis, occidetur. Primogenitum filiorum tuorum redimes: nec apparebis in conſpectu meo vacuus.*

21. Vous travaillerez pendant ſix jours, & le ſeptiéme jour vous ceſſerez de labourer la terre & de moiſſonner.

21. *Sex diebus operaberis, die ſeptimo ceſſabis arare & metere.*

Supr. 23. 17. *Deut.* 16. 16.

22. Vous celebrerez la fête ſolennelle des ſemaines ℣, en offrant les prémices des fruits de la moiſſon du froment; & vous ferez la fête *des dépouilles des fruits* à la fin de l'année ℣, lorſqu'on les aura tous recueillis.

22. *Solennitatem hebdomadarum facies tibi in primitiis frugum meſſis tuæ triticeæ, & ſolennitatem, quando redeunte anni tempore cuncta conduntur.*

23. Tous vos enfans mâles ſe préſenteront trois fois l'année devant le Seigneur tout-puiſſant le Dieu d'Iſraël.

23. *Tribus temporibus anni apparebit omne maſculinum tuum in conſpectu omnipotentis Domini Dei Iſraël.*

24. Car lorſque j'aurai chaſſé les nations de devant votre face, & que j'aurai étendu les limites de votre pays, ſi vous montez & ſi vous vous préſentez trois fois l'année devant le Seigneur votre Dieu, nul ne formera des entrepriſes ſecrettes contre votre pays.

24. *Cùm enim tulero gentes à facie tua, & dilatavero terminos tuos, nullus inſidiabitur terræ tuæ, aſcendente te, & apparente in conſpectu Domini Dei tui ter in anno.*

Supr. 23. 18.

25. Vous ne m'offrirez point avec du levain le ſang de la victime *qui m'eſt immolée:* & il ne reſtera rien de l'hoſtie de la fête ſolennelle de Pâque juſqu'au matin.

25. *Non immolabis ſuper fermento ſanguinem hoſtiæ meæ: neque reſidebit manè de victima ſolennitatis Phaſe.*

26. ℣ Vous offrirez les prémices des fruits de votre terre dans la maiſon du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez point cuire le chevreau *lorſqu'il tette encore* le lait de ſa mere ℣.

26. *Primitias frugum terræ tuæ offeres in domo Domini Dei tui. Non coques hœdum in lacte matris ſuæ.*

Sup. 23. 19. *Deut.* 14. 21.

27. Le Seigneur dit encore à Moïſe: Ecrivez pour vous ces paroles ℣, par leſquelles j'ai fait alliance avec vous & avec Iſraël.

27. *Dixitque Dominus ad Moyſen: Scribe tibi verba hæc, quibus & tecum & cum Iſraël pepigi fœdus.*

Sup. 24. 18. *Deut.* 9. 9. 18.

28. Moïſe demeura donc quarante jours & quarante nuits avec le Seigneur ſur la montagne. Il ne mangea point de pain, & il ne but point d'eau ℣ *dans tout ce temps*; & *le Seigneur* écrivit ſur les tables les dix paroles de l'alliance ℣.

28. *Fuit ergo ibi cum Domino quadraginta dies & quadraginta noctes: panem non comedit, & aquam non bibit, & ſcripſit in tabulis verba fœderis decem.*

Deut. 4. 13.

29. Après cela Moïſe deſcendit de la montagne de Sinaï, portant les deux tables du témoignage; & il ne ſavoit pas que de l'entretien qu'il avoit eu avec le Seigneur il étoit reſté des rayons de lumiere ſur ſon viſage ℣.

29. *Cùmque deſcenderet Moyſes de monte Sinai, tenebat duas tabulas teſtimonii, & ignorabat quòd cornuta eſſet facies ſua ex conſortio ſermonis Domini.*

30. Mais Aaron & les enfans d'Iſraël voyant que le viſage de Moïſe jettoit des rayons, craignirent d'approcher de lui.

30. *Videntes autem Aaron & filii Iſraël cornutam Moyſi faciem, timuerunt propè accedere.*

31. Moïſe appella donc Aaron & les princes de la ſynagogue qui revinrent le trouver ℣. Et après qu'il leur eut parlé,

31. *Vocatique ab eo, reverſi ſunt tam Aaron quàm principes ſynagogæ. Et poſtquàm locutus eſt ad eos,*

32. tous les enfans d'Iſraël vinrent auſſi vers lui; & il leur ordonna toutes les choſes qu'il avoit entendues du Seigneur ſur la montagne de Sinaï.

32. *venerunt ad eum etiam omnes filii Iſraël: quibus præcepit cuncta quæ audierat à Domino in monte Sinaï.*

℣. 20. *expl.* ſans m'apporter quelque preſent.

℣. 22. *expl.* La fête de la Pentecôte: la fête qui ſe celebroit ſept ſemaines après la Pâque. *Voyez le* 23. *ch. du Levit. verſ.* 15. *&c.*

Ibid. *lettr.* Vers le retour de l'année, *l'Hebr.* vers la revolution de l'année, *c'eſt-à-dire*, à la fin de l'année. *Voyez le* 23. *ch. de ce livre de l'Exode v.* 16. *de même le Syriaque.*

℣. 26. Ce verſet ſe trouve encore plus haut, *ch.* 23. *verſ.* 19.

Ibid. *autr.* Avec le lait de ſa mere.

℣. 27. *expl.* Non pas le decalogue, mais les ordonnances.

℣. 28. *autr.* Sans boire ni manger.

Ibid. *expl.* Il paroît par le Deuteronome, *ch.* 10. *verſ.* 2. 4. que ce fut le Seigneur, & non Moïſe, qui écrivit pour la ſeconde fois le décalogue ſur ces tables.

℣. 29. 30. 35. *lettr.* Son viſage avoit des cornes. Cornes, *pour* rayons. *hebraïſm. Les Sept. portent:* que la peau du viſage de Moïſe étoit aux yeux de tous ceux qui le regardoient, des rayons & des éclairs de la gloire qui lui avoit été communiquée dans l'entretien qu'il avoit eu avec le Seigneur. *Et ſaint Paul* 2. *Cor.* 3. 7. Entend ceci de même de la gloire qui parut ſur le viſage de Moïſe.

℣. 31. *expl.* Il ſemble que ce terme fait entendre qu'ils avoient voulu s'éloigner par reſpect & par crainte.

Digitized by Google

33. *Impletisque sermonibus, posuit velamen super faciem suam.*

34. *Quod ingressus ad Dominum, & loquens cum eo, auferebat donec exiret, & tunc loquebatur ad filios Israël omnia quæ sibi fuerant imperata.*

35. *Qui videbant faciem egredientis Moysi esse cornutam, sed operiebat ille rursus faciem suam, si quando loquebatur ad eos.*

33. Quand il eut achevé de leur parler, il mit un voile sur son visage. An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

34. Lorsqu'il entroit *dans le tabernacle* //, & qu'il parloit avec le Seigneur, il ôtoit *ce voile* jusqu'à ce qu'il en sortît, & il rapportoit ensuite aux enfans d'Israël toutes les choses que Dieu lui avoit commandé *de leur dire.*

35. Lorsque Moïse sortoit *du tabernacle, les Israëlites* voyoient que son visage jettoit des rayons; mais il le voiloit de nouveau toutes les fois qu'il leur parloit //. 2. Cor. 3. 13.

℣. 34. *lettr.* lorsqu'il entroit vers le Seigneur.

℣. 35. *expl.* Jusqu'aujourd'hui, lorsqu'on lit Moïse & le vieux Testament aux Juifs, ils ont un voile sur le cœur; & ce voile y demeure toûjours, tant que Moïse leur parle, parcequ'il ne s'ôte que par Jesus-Christ, auquel ils ne croyent pas. 2. *Cor.* 3. 14. *&c.*

CHAPITRE XXXV.

Moïse declare au peuple ce que Dieu lui avoit prescrit touchant le sabbat, les prémices, & les oblations destinées pour le tabernacle, pour l'arche, & les vêtemens sacerdotaux. Tout le peuple fait ses présens avec profusion. Beseléel, & Ooliab sont declarés avoir été choisis de Dieu pour travailler au tabernacle, &c.

1. *Igitur congregatâ omni turbâ filiorum Israël, dixit ad eos: Hæc sunt quæ jussit Dominus fieri.*

2. *Sex diebus facietis opus: septimus dies erit vobis sanctus, sabbatum, & requies Domini: qui fecerit opus in eo, occidetur.*

3. *Non succendetis ignem in omnibus habitaculis vestris per diem sabbati.*

4. *Et ait Moyses ad omnem catervam filiorum Israël: Iste est sermo quem præcepit Dominus, dicens:*

5. *Separate apud vos primitias Domino. Omnis voluntarius & prono animo offerat eas Domino: aurum & argentum, & æs,*

6. *hyacinthum & purpuram, coccumque bis tinctum, & byssum, pilos caprarum,*

7. *pelles que arietum rubricatas, & ianthinas, ligna setim,*

8. *& oleum ad luminaria concinnanda, & ut conficiatur unguentum, & thymiama suavissimum,*

9. *lapides onychinos, & gemmas ad ornatum superhumeralis & rationalis.*

10. *Quisquis vestrûm sapiens est, veniat, & faciat quod Dominus imperavit:*

11. *Tabernaculum scilicet, & tectum ejus, atque operimentum, annulos, & tabulata cum vectibus, paxillos & bases:*

12. *arcam & vectes, propitiatorium, & velum, quod ante illud oppanditur:*

13. *mensam cum vectibus & vasis, & propositionis panibus:*

14. *candelabrum ad luminaria sustentanda, vasa illius & lucernas, & oleum ad nutrimenta ignium:*

15. *altare thymiamatis, & vectes, & oleum unctionis, & thymiama ex aromatibus: tentorium ad ostium tabernaculi:*

16. *altare holocausti, & craticulam ejus æneam cum vectibus & vasis suis: labrum & basim ejus:*

17. *cortinas atrii cum columnis & basibus, tentorium in foribus vestibuli,*

18. *paxillos tabernaculi & atrii cum funiculis suis:*

19. *vestimenta, quorum usus est in ministerio sanctuarii, vestes Aaron pontificis ac filiorum ejus ut sacerdotio fungantur mihi.*

1. MOïse ayant donc assemblé tous les enfans d'Israël, leur dit: Voici les choses que le Seigneur a commandé que l'on fasse:

2. Vous travaillerez pendant six jours; & le septiéme jour vous sera saint, étant le sabbat & le repos du Seigneur. Celui qui fera quelque travail en ce jour-là, sera puni de mort.

3. Vous n'allumerez point de feu dans toutes vos maisons au jour du sabbat.

4. Moïse dit encore à toute l'assemblée des enfans d'Israël: Voici ce que le Seigneur a ordonné, il a dit:

5. Mettez à part chez vous les prémices de vos biens // *pour les offrir* au Seigneur. Vous lui offrirez de bon cœur & avec une pleine volonté, l'or, l'argent, l'airain, Supr. 25. 2.

6. l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate teinte deux fois, le fin lin, les poils de chévres,

7. les peaux de mouton teintes en rouge, des peaux violettes //, des bois de setim,

8. de l'huile pour entretenir les lampes, & pour composer des onctions & des parfums d'excellente odeur,

9. les pierres d'onyx, & les pierres précieuses pour orner l'éphod & le rational.

10. Quiconque parmi vous est habile à travailler //, qu'il vienne pour faire ce que le Seigneur a commandé:

11. Savoir, le tabernacle, avec le toit & la couverture, les anneaux, les ais & les barres de bois *qui les traversent*, les pieux & les bases:

12. l'arche avec les bâtons *pour la porter*, le propitiatoire, & le voile qui doit être suspendu devant l'arche:

13. la table avec les bâtons *pour la porter*, & ses vases, & les pains qu'on expose devant le Seigneur:

14. le chandelier qui doit soûtenir les lampes, tout ce qui sert à son usage; les lampes & l'huile pour entretenir le feu:

15. l'autel des parfums avec les bâtons *pour le porter*, l'huile pour faire les onctions, le parfum composé d'aromates: le voile suspendu à l'entrée du tabernacle;

16. l'autel des holocaustes, sa grille d'airain avec ses bâtons *pour le porter*, & tout ce qui sert à son usage: le bassin avec sa base:

17. les rideaux du parvis du *tabernacle* avec leurs colonnes & leurs bases, & le voile de l'entrée du vestibule;

18 les pieux du tabernacle & du parvis avec leurs cordons:

19. les vêtemens qui doivent être employés au culte du sanctuaire, & les ornemens destinés au Pontife Aaron & à ses fils, afin qu'ils exercent les fonctions de mon sacerdoce.

℣. 5. *expl.* Il donne le nom de *prémices*, à la premiere offrande qu'ils firent pour le tabernacle, n'en ayant point fait encore de publique & de commune. *Menoch.*

℣. 7. violettes. *Les sept.* de couleur de hyacinthe. *Voyez Exod.* 25. 5. c. 35. 23. ou bleu celeste. *Exod.* 26. 14.

℣. 10. *lettr.* Sçavant.

Digitized by Google

An du M. 2513. Avant J. C. 1491.

20. Après que tous les enfans d'Iſraël furent partis de devant Moïſe,

21. ils offrirent au Seigneur avec une volonté promte & pleine d'affection, les prémices *de leurs biens* ℣, pour tout ce qu'il y avoit à faire au tabernacle du témoignage. Et pour tout ce qui étoit neceſſaire pour le culte ſacré & pour les ornemens ſacerdotaux,

22. les hommes avec les femmes donnerent leurs chaînes ℣, leurs pendans-d'oreilles, leurs bagues & leurs braſſelets: tous les vaſes d'or furent mis à part pour être préſentés au Seigneur.

23. Ceux qui avoient de l'hyacinthe, de la pourpre, de l'écarlate teinte deux fois, de fin lin, des poils de chévres, des peaux de mouton teintes en rouge, des peaux violettes ℣,

24. de l'argent & de l'airain, les offrirent au Seigneur, avec des bois de ſetim pour *les employer à* divers uſages.

25. Les femmes auſſi qui étoient habiles donnerent ce qu'elles avoient filé d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte ℣, de fin lin,

26. & de poils de chévres, & donnerent tout de grand cœur.

27. Les princes *d'entre le peuple* offrirent des pierres d'onyx, & des pierres précieuſes pour l'éphod & le rational,

28. des aromates, & de l'huile pour entretenir les lampes, & pour préparer des onctions, & compoſer le parfum d'excellente odeur.

29. Tous les hommes & toutes les femmes firent leurs offrandes de bon cœur pour faire les ouvrages que le Seigneur avoit ordonnés par Moïſe. Tous les enfans d'Iſraël firent ces offrandes au Seigneur avec une pleine volonté.

Sup. 31. 2. 30. Alors Moïſe dit aux enfans d'Iſraël: Le Seigneur a appellé *par un choix particulier* ℣ Beſeléel fils d'Uri, qui étoit fils de Hur de la tribu de Juda;

31. & il l'a rempli de l'Eſprit de Dieu, de ſageſſe, d'intelligence, de ſcience, & d'une parfaite connoiſſance,

32. pour inventer & pour executer tout ce qui ſe peut faire en or, en argent, & en airain;

33. pour tailler & graver les pierres, & pour tous les ouvrages de menuiſerie ℣.

34. Il lui a mis dans l'eſprit ℣ tout ce que l'art peut inventer: & *il lui a joint* Ooliab fils d'Achiſamech de la tribu de Dan.

35. Il les a remplis tous deux de ſageſſe, pour faire toutes ſortes d'ouvrages qui ſe peuvent faire en bois, en étoffes de differentes couleurs, & en broderie, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, & de fin lin, afin qu'ils travaillent à tout ce qui ſe fait avec la tiſſure, & qu'ils y ajoûtent tout ce qu'ils pourront inventer de nouveau.

20. *Egreſſaque omnis multitudo filiorum Iſraël de conſpectu Moyſi,*

21. *obtulerunt mente promtiſſimâ atque devotâ primitias Domino, ad faciendum opus tabernaculi teſtimonii. Quidquid ad cultum & ad veſtes ſanctas neceſſarium erat,*

22. *viri cum mulieribus præbuerunt, armillas & inaures, annulos & dextralia: omne vas aureum in donaria Domini ſeparatum eſt.*

23. *Si quis habebat hyacinthum, & purpuram, coccumque bis tinctum, byſſum & pilos caprarum, pelles arietum rubricatas, & ianthinas,*

24. *argenti æriſque metalla, obtulerunt Domino, lignaque ſetim in varios uſus.*

25. *Sed & mulieres doctæ, quæ neverant, dederunt hyacinthum, purpuram, & vermiculum, ac byſſum,*

26. *& pilos caprarum, ſponte propriâ cuncta tribuentes.*

27. *Principes verò obtulerunt lapides onychinos, & gemmas ad ſuperhumerale & rationale,*

28. *aromataque & oleum ad luminaria concinnanda, & ad præparandum unguentum, ac thymiama odoris ſuaviſſimi componendum.*

29. *Omnes viri & mulieres mente devotâ obtulerunt donaria, ut fierent opera quæ juſſerat Dominus per manum Moyſi. Cuncti filii Iſraël voluntaria Domino dedicaverunt.*

30. *Dixitque Moyſes ad filios Iſraël: Ecce, vocavit Dominus ex nomine Beſeleel filium Uri filii Hur de tribu Juda;*

31. *implevitque eum Spiritu Dei, ſapientiâ & intelligentiâ, & ſcientiâ & omni doctrinâ,*

32. *ad excogitandum, & faciendum opus in auro, & argento, & ære,*

33. *ſculpendiſque lapidibus, & opere carpentario: quidquid fabrè adinveniri poteſt,*

34. *dedit in corde ejus: Ooliab quoque filium Achiſamech de tribu Dan.*

35. *Ambos erudivit ſapientiâ, ut faciant opera abietarii, polymitarii, ac plumarii, de hyacintho ac purpura, coccoque bis tincto, & byſſo, & texant omnia, ac nova quæque reperiant.*

℣. 21. *Voyez l'explication de ceci ſur le 5. verſet.*

℣. 22. *expl.* qui ſe mettent au bras. Si on l'entend des hommes, c'eſt ce qu'on appelle des braſſarts en terme de guerre: *hebraïſm.* des agrafes, des boucles de ceinture. *Synopſ. Vatabl.*

℣. 23. violettes, *les Sept.* de couleur d'hyacinthe, bleu celeſte ſelon d'autres.

℣. 25. lettr. *vermiculum* vermillon, rouge, *l'Hebreu* de graine d'écarlate. *Vatabl. les Sept. & toutes les verſions portent ainſi.* Auſſi l'écarlate eſt appellée par la Vulgate *vermiculus. Voyez Iſaïe* 1. 18.

℣. 30. *lettr.* nommément.

℣. 33. *lettr.* charpenterie.

34. *lettr.* dans le cœur.

CHAPITRE XXXVI.

Moïſe eſt obligé d'arrêter la profuſion des Iſraëlites dans les préſens qu'ils offroient. Conſtruction du tabernacle.

L'an du M. 2514. Avant J. C. 1490. *Supr.* 26. 1. 1. BEſeléel travailla donc à tous ces ouvrages avec Ooliab, & tous les hommes habiles à qui le Seigneur avoit donné la ſageſſe & l'intelligence, afin qu'ils ſçuſſent faire excellemment ce qui étoit neceſſaire pour l'uſage du ſanctuaire, & tout ce que le Seigneur avoit ordonné.

2. Car Moïſe les ayant fait venir avec tous les hommes habiles auſquels le Seigneur avoit donné la ſageſſe, & ceux qui s'étoient offerts d'eux-mêmes pour travailler à cet ouvrage,

3. il leur mit entre les mains toutes les oblations des enfans d'Iſraël. Et comme ils s'appliquoient à avancer cet ouvrage, le peuple offroit encore tous les jours au matin de *nouveaux* dons ℣.

1. *Fecit ergo Beſeleel, & Ooliab, & omnis vir ſapiens, quibus dedit Dominus ſapientiam & intellectum, ut ſcirent fabrè operari quæ in uſus ſanctuarii neceſſaria ſunt, & quæ præcepit Dominus.*

2. *Cùmque vocaſſet eos Moyſes, & omnem eruditum virum, cui dederat Dominus ſapientiam, & qui ſponte ſuâ obtulerant ſe ad faciendum opus,*

3. *tradidit eis univerſa donaria filiorum Iſraël. Qui cùm inſtarent operi, quotidie manè vota populus offerebat.*

℣. 3. lettr. *vota*, vœux.

Digitized by Google

4. *Unde artifices venire compulsi,*

5. *dixerunt Moysi: Plus offert populus quàm necessarium est.*

6. *Jussit ergo Moyses præconis voce cantari: Nec vir, nec mulier quidquam offerat ultrà in opere sanctuarii. Sicque cessatum est à muneribus offerendis,*

7. *eò quòd oblata sufficerent & superabundarent.*

8. *Fecerunt quoque omnes corde sapientes ad explendum opus tabernaculi, cortinas decem de bysso retorta, & hyacintho, & purpura, coccoque bis tincto, opere vario, & arte polymitâ:*

9. *quarum una habebat in longitudine viginti octo cubitos, & in latitudine quatuor: una mensura erat omnium cortinarum.*

10. *Conjunxitque cortinas quinque, alteram alteri, & alias quinque sibi invicem copulavit.*

11. *Fecit & ansas hyacinthinas in ora cortinæ unius ex utroque latere, & in ora cortinæ alterius similiter,*

12. *ut contra se invicem venirent ansæ, & mutuò jungerentur,*

13. *unde & quinquaginta fudit circulos aureos, qui morderent cortinarum ansas, & fieret unum tabernaculum.*

14. *Fecit & saga undecim de pilis caprarum ad operiendum tectum tabernaculi.*

15. *Unum sagum in longitudine habebat cubitos triginta, & in latitudine cubitos quatuor: unius mensuræ erant omnia saga:*

16. *quorum quinque junxit seorsum, & sex alia separatim.*

17. *Fecitque ansas quinquaginta in ora sagi unius, & quinquaginta in ora sagi alterius, ut sibi invicem jungerentur.*

18. *Et fibulas æneas quinquaginta, quibus necteretur tectum, ut unum pallium ex omnibus sagis fieret.*

19. *Fecit & opertorium tabernaculi de pellibus arietum rubricatis: aliudque desuper velamentum de pellibus ianthinis.*

20. *Fecit & tabulas tabernaculi de lignis setim stantes.*

21. *Decem cubitorum erat longitudo tabulæ unius: & unum ac semis cubitum latitudo retinebat.*

22. *Binæ incastraturæ erant per singulas tabulas, ut altera alteri jungeretur. Sic fecit in omnibus tabernaculi tabulis.*

23. *E quibus viginti ad plagam meridianam erant contra austrum,*

24. *cum quadraginta basibus argenteis. Duæ bases sub una tabula ponebantur ex utraque parte angulorum, ubi incastraturæ laterum in angulis terminantur.*

25. *Ad plagam quoque tabernaculi, quæ respicit ad aquilonem, fecit viginti tabulas,*

26. *cum quadraginta basibus argenteis, duas bases per singulas tabulas.*

27. *Contra occidentem verò, id est, ad eam partem tabernaculi, quæ mare respicit, fecit sex tabulas,*

28. *& duas alias per singulos angulos tabernaculi retrò:*

4. C'eſt pourquoi les ouvriers furent obligés de venir

5. dire à Moïſe: Le peuple offre plus *de dons* qu'il n'eſt neceſſaire.

6. Moïſe commanda donc qu'on fit cette declaration publiquement par la voix d'un heraut: Que nul homme, ni nulle femme n'offre plus rien à l'avenir pour les ouvrages du ſanctuaire. Ainſi on ceſſa d'offrir des préſens *à Dieu*,

7. parceque ce qu'on avoit déja offert ſuffiſoit, & qu'il y en avoit même plus qu'il n'en falloit.

8. Tous ces hommes dont le cœur étoit rempli de ſageſſe pour travailler aux ouvrages du tabernacle, firent donc dix rideaux de fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre, & d'écarlate teinte deux fois, le tout en broderie & d'un ouvrage excellent de differentes couleurs.

9. Chaque rideau avoit vingt-huit coudées de long, & quatre de large: & tous les rideaux étoient d'une même meſure.

10. Cinq de ces rideaux tenoient // l'un à l'autre, & les cinq autres étoient de-même joints enſemble.

11. L'un des rideaux avoit des cordons d'hyacinthe ſur le bord des deux côtés, & l'autre rideau avoit de même des cordons au bord,

12. afin que les cordons ſe trouvant vis-à-vis l'un de l'autre, les rideaux fuſſent joints enſemble.

13. C'eſt pourquoi ils firent auſſi fondre cinquante anneaux d'or où ſe pûſſent attacher les cordons des rideaux, afin qu'il ne s'en fit qu'un ſeul tabernacle.

14. Ils firent auſſi onze couvertures de poils de chévres pour ſervir de couverture & de toit // au tabernacle.

15. Chacune de ces couvertures avoit trente coudées de long, & quatre de large: & elles étoient toutes de même meſure.

16. Ils en joignirent cinq enſemble, & les ſix autres ſeparément.

17. Ils firent auſſi cinquante cordons au bord de l'une des couvertures, & cinquante au bord de l'autre, afin qu'elles fuſſent jointes enſemble.

18. Ils firent encore cinquante boucles d'airain pour les tenir attachées, afin qu'il ne s'en fit qu'un toit & qu'une ſeule couverture.

19. Ils firent de plus une *troiſiéme* couverture du tabernacle de peaux de mouton teintes en rouge: & par-deſſus encore une *quatriéme* de peaux teintes en bleu celeſte //.

20. Ils firent auſſi des ais de bois de ſetim pour le tabernacle, qui ſe tenoient debout *étant joints enſemble*.

21. Chacun de ces ais avoit dix coudées de long, & une coudée & demie de large.

22. Chaque ais avoit une languette & une rénure afin qu'ils entraſſent l'un dans l'autre. Tous les ais du tabernacle étoient faits de cette ſorte.

23. Or il y en avoit vingt du côté meridional, qui regarde le *vent du* midi,

24. avec quarante baſes d'argent. Chaque ais étoit porté ſur deux baſes de chaque coté des angles, à l'endroit où l'enchaſſure des côtés ſe termine dans les angles.

25. Ils firent auſſi pour le côté du tabernacle qui regardoit l'aquilon, vingt ais,

26. avec quarante baſes d'argent, deux baſes pour chaque ais.

27. Mais pour le côté du tabernacle qui eſt à l'occident, & qui regarde la mer, ils n'y firent que ſix ais,

28. & deux autres qui étoient dreſſés aux angles du derriere du tabernacle.

¥. 10. *lettr.* il joignit. On ſous-entend chacun des ouvriers. *hebraïſm. pour dire*, & ces ouvriers joignirent.

¥. 14. *lettr.* pour couvrir le toit du tabernacle. Un habile Interprete dit, que ce qui eſt nommé le toit, étoit compoſé de ces mêmes couvertures de poils de chévres. *Hebr.* pour ſervir de couverture au tabernacle, ce qui revient à ce ſens.

¥. 19. bleu celeſte, *les Sept.* de couleur de hyacinthe, *ailleurs* violet. *Voyez Exod.* 35. 7.

Digitized by Google

Au du M. 2514 Avant J. C. 1490.

29. Ils étoient joints depuis le bas juſqu'au haut, & ne compoſoient qu'un corps tous enſemble. Ils garderent cette diſpoſition dans les angles des deux côtés.

30. Il y avoit huit ais en tout, qui avoient ſeize baſes d'argent, y ayant deux baſes pour chaque ais.

31. Ils firent auſſi de grandes barres de bois de ſetim, cinq pour traverſer & tenir enſemble tous les ais d'un des côtés du tabernacle,

32. cinq autres pour traverſer & tenir enſemble les ais de l'autre côté: & outre celles-là, cinq autres encore pour le côté du tabernacle qui eſt à l'occident & qui regarde la mer.

33. Ils firent auſſi une autre barre qui paſſoit par le milieu des ais depuis un coin // juſqu'à l'autre.

34. Ils couvrirent de lames d'or tous ces ais *ſoûtenus ſur* des baſes d'argent qui avoient été jettées en fonte. Ils y mirent de plus des anneaux d'or pour y faire entrer des barres de bois qu'ils couvrirent auſſi de lames d'or.

35. Ils firent un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, de fin lin retors, le tout en broderie & d'un ouvrage admirable par ſon excellente varieté.

36. Ils firent quatre colonnes de bois de ſetim qu'ils couvrirent de lames d'or, avec leurs chapiteaux, & leurs baſes étoient d'argent.

37. Ils firent encore le voile pour l'entrée du tabernacle, qui étoit d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte, de fin lin retors, le tout en broderie.

38. Ils firent auſſi cinq colonnes // avec leurs chapiteaux: ils les couvrirent d'or; & leurs baſes furent jettées en fonte & faites d'airain.

29. *quæ juncta erant à deorſum uſque ſurſum; & in unam compaginem pariter ferebantur. Ita fecit ex utraque parte per angulos:*

30. *ut octo eſſent ſimul tabulæ, & haberent baſes argenteas ſedecim, binas ſcilicet baſes ſub ſingulis tabulis.*

31. *Fecit & vectes de lignis ſetim, quinque ad continendas tabulas unius lateris tabernaculi,*

32. *& quinque alios ad alterius lateris coaptandas tabulas: & extra hos, quinque alios vectes ad occidentalem plagam tabernaculi contra mare.*

33. *Fecit quoque vectem alium, qui per medias tabulas ab angulo uſque ad angulum perveniret.*

34. *Ipſa autem tabulata deauravit, fuſis baſibus earum argenteis. Et circulos eorum fecit aureos, per quos vectes induci poſſent: quos & ipſos laminis aureis operuit.*

35. *Fecit & velum de hyacintho, & purpura, vermiculo, ac byſſo retorta, opere polymitario, varium atque diſtinctum:*

37. *& quatuor columnas de lignis ſetim, quas cum capitibus deauravit, fuſis baſibus earum argenteis.*

37. *Fecit & tentorium in introitu tabernaculi ex hyacintho, purpura, vermiculo, byſſoque retorta, opere plumarii:*

38. *& columnas quinque cum capitibus ſuis, quas operuit auro, baſeſque earum fudit aneas.*

℣. 33. *Hebr.* depuis un bout juſqu'à l'autre. Selon la Vulgate, il ſemble que cette barre traverſoit en biais toutes les autres, pour les affermir davantage.

℣. 38. *expl.* Elles étoient de bois de ſetim. *ch.* 26. 32.

CHAPITRE XXXVII.

Beſéléel travaille à faire l'arche, le propitiatoire, la table, le chandelier, les lampes, l'autel des parfums, & les parfums mêmes.

La même année, 2514. les ſix premiers mois de la ſortie d'Egypte.

1. BEſéléel fit auſſi l'arche de bois de ſetim. Elle avoit deux coudées & demie de long, une coudée & demie de large, & une coudée & demie de haut: il la couvrit d'un or très-pur dedans & dehors:

2. & il fit une couronne d'or qui regnoit tout-autour.

3. Il fit jetter en fonte quatre anneaux d'or *qu'il mit* aux quatre coins de l'arche, deux d'un côté & deux de l'autre.

4. Il fit auſſi des bâtons de bois de ſetim, qu'il couvrit d'or,

5. & les fit entrer dans les anneaux qui étoient aux côtés de l'arche pour *ſervir à* la porter.

6. Il fit encore le propitiatoire, c'eſt-à-dire, l'oracle, d'un or très-pur, qui avoit deux coudées & demie de long, & une coudée & demie de large.

7. Comme auſſi deux cherubins d'or battu, qu'il mit aux deux côtés du propitiatoire:

8. un cherubin à l'extremité d'un des deux côtés, & l'autre cherubin à l'extremité de l'autre côté: ainſi chacun des deux cherubins étoit à l'une des extremités du propitiatoire.

9. Ils étendoient leurs aîles dont ils couvroient le propitiatoire, & ils ſe regardoient l'un l'autre, auſſi-bien que le propitiatoire.

10. Il fit encore une table de bois de ſetim, qui avoit deux coudées de long, une coudée de large, & une coudée & demie de haut.

11. Il la couvrit d'un or très-pur, & il y fit tout autour une bordure d'or.

12. *Il appliqua* ſur la bordure une couronne d'or de ſculptu-

1. *FEcit autem Beſeleel & arcam de lignis ſetim, habentem duos ſemis cubitos in longitudine, & cubitum ac ſemiſſem in latitudine, altitudo quoque unius cubiti fuit & dimidii: veſtivitque eam auro puriſſimo intus ac foris.*

2. *Et fecit illi coronam auream per gyrum,*

3. *conflans quatuor annulos aureos per quatuor angulos ejus: duos annulos in latere uno, & duos in altero.*

4. *Vectes quoque fecit de lignis ſetim, quos veſtivit auro,*

5. *& quos miſit in annulos, qui erant in lateribus arcæ ad portandum eam.*

6. *Fecit & propitiatorium, id eſt, oraculum, de auro mundiſſimo, duorum cubitorum & dimidii in longitudine, & cubiti ac ſemis in latitudine.*

7. *Duos etiam cherubim ex auro ductili, quos poſuit ex utraque parte propitiatorii:*

8. *cherub unum in ſummitate unius partis, & cherub alterum in ſummitate partis alterius: duos cherubim in ſingulis ſummitatibus propitiatorii,*

9. *extendentes alas, & tegentes propitiatorium, ſeque mutuò & illud reſpicientes.*

10. *Fecit & menſam de lignis ſetim in longitudine duorum cubitorum, & in latitudine unius cubiti, quæ habebat in altitudine cubitum ac ſemiſſem:*

11. *circumdeditque eam auro mundiſſimo, & fecit illi labium aureum per gyrum,*

12. *ipſique labio coronam auream interraſilem*

Digitized by Google

quatuor digitorum, & super eandem alteram coronam auream.

re à jour, haute de quatre doigts, & *il mit encore* au-dessus une autre couronne d'or.

13. Fudit & quatuor circulos aureos, quos posuit in quatuor angulis per singulos pedes mensæ

13. Il fit fondre aussi quatre anneaux d'or qu'il mit aux quatre coins de la table, un à chaque pié

15. contra coronam : misitque in eos vectes, ut posset mensa portari.

14. au-dessous de la couronne ∥ : & il y fit passer les bâtons, afin qu'ils servissent à porter la table.

15. Ipsos quoque vectes fecit de lignis setim, & circumdedit eos auro.

15. Les bâtons qu'il fit étoient de bois de setim, & il les couvrit de lames d'or.

16. Et vasa ad diversos usus mensæ, acetabula, phialas, & cyathos, & thuribula, ex auro puro, in quibus offerenda sunt libamina.

16. Pour les differens usages de cette table, *il fit* des plats d'un or très-pur, des coupes, des encensoirs, & des tasses pour y mettre les oblations de liqueur qu'on offroit *à Dieu.*

17. Fecit & candelabrum ductile de auro mundissimo. De cujus vecte calami, scyphi, sphæruleque ac lilia procedebant.

17. Il fit aussi le chandelier de l'or le plus pur battu au marteau. Il y avoit des branches, des coupes, des pommes & des lis qui sortoient de sa tige.

18. Sex in utroque latere, tres calami ex parte una, & tres ex altera.

18. Six branches sortoient des deux côtés de sa tige, trois d'un côté, & trois d'un autre.

19. Tres scyphi in nucis modum per calamos singulos, sphæruleque simul & lilia : & tres scyphi instar nucis in calamo altero, sphæruleque simul & lilia. Æquum erat opus sex calamorum, qui procedebant de stipite candelabri.

19. Il y avoit trois coupes en forme de noix, avec des pommes & des lis en l'une des branches : & trois coupes de-même en forme de noix, avec des pommes & des lis en l'autre branche. Et toutes les six branches qui sortoient de la tige étoient travaillées de-même.

20. In ipso autem vecte erant quatuor scyphi in nucis modum, sphæruleque per singulos simul & lilia.

20. Mais la tige du chandelier avoit quatre coupes en forme de noix, accompagnées chacune de sa pomme & de son lis.

21. Et sphærulæ sub duobus calamis per loca tria, qui simul sex fiunt calami procedentes de vecte uno :

21. Il y avoit trois pommes en trois endroits de la tige, & de chaque pomme sortoient deux branches, qui faisoient en tout six branches naissantes d'une même tige.

22. & sphærulæ igitur, & calami ex ipso erant, universa ductilia ex auro purissimo.

22. Ces pommes & ces branches sortoient donc du chandelier, étant toutes d'un or très-pur battu au marteau.

23. Fecit & lucernas septem cum emunctoriis suis, & vasa ubi ea quæ emuncta sunt, extinguantur, de auro mundissimo.

23. Il fit aussi d'un or très-pur sept lampes avec leurs mouchettes, & les vases destinés pour y éteindre ce qui avoit été mouché des lampes.

24. Talentum auri appendebat candelabrum cum omnibus vasis suis.

24. Le chandelier avec tout ce qui servoit à son usage, pesoit un talent d'or.

25. Fecit & altare thymiamatis de lignis setim, per quadrum singulos habens cubitos, & in altitudine duos, è cujus angulis procedebant cornua.

25. Il fit encore l'autel des parfums de bois de setim, qui avoit une coudée en quarré, & deux coudées de haut ; & d'où sortoient *quatre* cornes aux *quatre* angles.

26. Vestivitque illud auro purissimo, cum craticula ac parietibus & cornibus.

26. Il le couvrit d'un or très-pur, avec sa grille, ses *quatre* côtés, & ses *quatre* cornes.

27. Fecitque ei coronam aureolam per gyrum, & duos annulos aureos sub corona per singula latera, ut mittantur in eos vectes, & possit altare portari.

27. Il fit une couronne d'or qui regnoit tout au-tour ; & il y avoit des deux côtés au-dessous de la couronne deux anneaux d'or pour y faire entrer les bâtons qui devoient servir à porter l'autel.

28. Ipsos autem vectes fecit de lignis setim, & operuit laminis aureis.

28. Il fit ces bâtons de bois de setim, & les couvrit de lames d'or.

29. Composuit & oleum ad sanctificationis unguentum, & thymiama de aromatibus mundissimis, opere pigmentarii.

29. Il composa aussi l'huile pour en faire les onctions de consecration, & les parfums composés d'aromates très-exquis, selon l'art des plus habiles parfumeurs.

℣. 14. *letr.* contre la couronne, ou vis-à-vis la couronne. *Chap.* 25. *plus haut v.* 27. il y a au-dessous de la couronne, *les Sept.* portent ici la même chose.

CHAPITRE XXXVIII.

Construction de l'autel des holocaustes, du bassin d'airain, & du parvis qui étoit devant le tabernacle. A quoi se montoit l'or & l'argent, avec l'airain, qui fut offert par le peuple.

1. FEcit & altare holocausti de lignis setim, quinque cubitorum per quadrum, & trium in altitudine :

1. BEseléel fit aussi l'autel des holocaustes de bois de setim, qui avoit cinq coudées en quarré, & trois de haut.

2. Par. 1. 5. La même année, 2514. les premiers six mois.

2. cujus cornua de angulis procedebant : operuitque illud laminis æneis.

2. *Quatre* cornes s'élevoient de ses *quatre* coins : & il le couvrit de lames d'airain.

3. Et in usus ejus paravit ex ære vasa diversa, lebetes, forcipes, fuscinulas, uncinos, & ignium receptacula.

3. Il fit d'airain plusieurs vaisseaux differens pour l'usage de cet autel, des chaudieres ∥, des tenailles, des pincettes, des crocs & des brasiers ;

4. Craticulamque ejus in modum retis fecit æneam, & subter eam in altaris medio arulam.

4. une grille d'airain en forme de rets, & au-dessous un foyer au milieu de l'autel.

℣. 3. *expl.* pour en recevoir les cendres. *Voyez ch.* 27. 3.

Digitized by Google

An. du M. 2514. Avant J. C. 1490.

5. Il jetta en fonte quatre anneaux qu'il mit aux quatre coins de cette grille, pour y paſſer des bâtons *qui puſſent ſervir* pour porter l'autel ℣.

6. Il fit auſſi ces bâtons de bois de ſetim ℣, il les couvrit de lames d'airain,

7. & les fit paſſer dans les anneaux qui ſortoient des côtés de l'autel. Or l'autel n'étoit pas ſolide, mais il étoit compoſé d'ais, étant creux & vuide au-dedans.

Supr. 27. 8.

8. Il fit encore un baſſin d'airain avec ſa baſe des miroirs ℣ des femmes, qui veilloient à la porte du tabernacle ℣.

9. *Voici la maniere dont* il fit le parvis : Au côté du midi il y avoit des rideaux de fin lin retors, dans l'eſpace de cent coudées.

10. Il y avoit vingt colonnes d'airain avec leurs baſes : & les chapiteaux de ces colonnes ℣ avec tous leurs ornemens étoient d'argent.

11. Du côté du ſeptentrion il y avoit des rideaux qui tenoient le même eſpace ℣. Les colonnes avec leurs baſes, & leurs chapiteaux étoient de même meſure, de même metail, & travaillés de même.

12. Mais au côté du parvis qui regardoit l'occident, les rideaux ne s'étendoient que dans l'eſpace de cinquante coudées : il y avoit ſeulement dix colonnes d'airain avec leurs baſes ; & les chapiteaux des colonnes avec tous leurs ornemens étoient d'argent.

13. Du côté de l'orient il mit de-même des rideaux qui occupoient cinquante coudées de long ;

14. dont il y avoit quinze coudées d'un côté avec trois colonnes & leurs baſes :

15. & quinze coudées auſſi de l'autre côté avec les rideaux, trois colonnes & leurs baſes : car au milieu entre les deux il fit l'entrée du tabernacle.

16. Tous ces rideaux du parvis étoient tiſſus de fin lin retors.

17. Les baſes des colonnes étoient d'airain : leurs chapiteaux avec tous leurs ornemens étoient d'argent ; & il couvrit les colonnes mêmes du parvis de lames d'argent.

18. Il fit le grand voile qui étoit à l'entrée du parvis, d'un ouvrage de broderie d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate ℣, & de fin lin retors. Il avoit vingt coudées de long & cinq coudées de haut, ſelon la hauteur de tous les rideaux du parvis.

19. Il y avoit quatre colonnes à l'entrée du tabernacle, avec leurs baſes d'airain ; & leurs chapiteaux, ainſi que leurs ornemens, étoient d'argent.

20. Il fit auſſi des pieux d'airain pour mettre tout autour du tabernacle & du parvis.

21. Ce ſont là toutes les parties qui compoſoient le tabernacle du témoignage, que Moïſe commanda à Ithamar fils d'Aaron le Grand-Prêtre ℣, de donner par compte aux Levites, afin qu'ils en fuſſent chargés.

22. Beſéléel fils d'Uri, qui étoit fils de Hur de la tribu de Juda, acheva tout l'ouvrage, ſelon l'ordre que le Seigneur en avoit donné par la bouche de Moïſe.

23. Il eut pour compagnon Ooliab fils d'Achiſamech de la tribu de Dan, qui ſçavoit auſſi travailler excellemment en bois, en étoffes tiſſues de fil de differentes couleurs, & en broderie d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate ℣, & de fin lin.

24. Tout l'or qui fut employé pour les ouvrages du ſanc-

5. *fuſis quatuor annulis per totidem retiaculi ſummitates, ad immittendos vectes ad portandum :*

6. *quos & ipſos fecit de lignis ſetim, & operuit laminis æneis :*

7. *induxitque in circulos, qui in lateribus altaris eminebant. Ipſum autem altare non erat ſolidum, ſed cavum ex tabulis, & intus vacuum.*

8. *Fecit & labrum æneum cum baſi ſua de ſpeculis mulierum, quæ excubabant in oſtio tabernaculi.*

9. *Fecitque & atrium, in cujus auſtrali plaga erant tentoria de byſſo retorta, cubitorum centum,*

10. *columnæ æneæ viginti cum baſibus ſuis, capita columnarum, & tota operis cælatura, argentea.*

11. *Æquè ad ſeptentrionalem plagam tentoria, columnæ, baſeſque & capita columnarum ejuſdem menſuræ, & operis ac metalli erant.*

12. *In ea verò plaga, quæ ad occidentem reſpicit, fuerunt tentoria cubitorum quinquaginta, columnæ decem cum baſibus ſuis æneæ, & capita columnarum, & tota operis cælatura, argentea.*

13. *Porrò contra orientem quinquaginta cubitorum paravit tentoria :*

14. *è quibus, quindecim cubitos columnarum trium, cum baſibus ſuis, unum tenebat latus :*

15. *& in parte altera (quia inter utraque introitum tabernaculi fecit) quindecim æquè cubitorum erant tentoria, columnæque tres, & baſes totidem.*

16. *Cuncta atrii tentoria byſſus retorta texuerat.*

17. *Baſes columnarum fuêre æneæ, capita autem earum cum cunctis cælaturis ſuis, argentea : ſed & ipſas columnas atrii veſtivit argento.*

18. *Et in introitu ejus opere plumario fecit tentorium ex hyacintho, purpura, vermiculo, ac byſſo retorta, quod habebat viginti cubitos in longitudine, altitudo verò quinque cubitorum erat, juxta menſuram, quam cuncta atrii tentoria habebant.*

19. *Columnæ autem in ingreſſu fuêre quatuor cum baſibus æneis, capitaque earum & cælatura argentea.*

20. *Paxillos quoque tabernaculi & atrii per gyrum fecit æneos.*

21. *Hæc ſunt inſtrumenta tabernaculi teſtimonii, quæ enumerata ſunt juxta præceptum Moyſi in ceremoniis Levitarum per manum Ithamar filii Aaron ſacerdotis :*

22. *quæ Beſeleel filius Uri filii Hur de tribu Juda, Domino per Moyſen jubente, compleverat,*

23. *juncto ſibi ſocio Ooliab filio Achiſamech de tribu Dan : qui & ipſe artifex lignorum egregius fuit, & polymitarius atque plumarius ex hyacintho, purpura, vermiculo & byſſo.*

24. *Omne aurum quod expenſum eſt in opere*

℣. 5. *expl.* Voyez ci-devant *chap.* 27. *verſ.* 4. 6. 7.

℣. 6. *expl.* Ces bâtons furent faits de bois de ſetim auſſi-bien que l'autel.

℣. 8. *expl.* Ces miroirs d'airain étoient communs parmi les Hebreux. *Phil. vit. Moyſ. lib.* 3. Pluſieurs femmes renonçant à la vanité du ſiecle, offrirent alors au Seigneur leurs miroirs pour ſervir à la conſtruction du tabernacle, & des choſes qui y ſervoient. *Vatabl.*

Ibid. des femmes qui veilloient, &c. *L'Hebr.* ſervantes qui ſervoient, des perſonnes qui s'aſſembloient. On lit dans *les Sept.* des jeûneuſes qui jeûnoient : mais on ſoupçonne en cet endroit *des Sept.* quelque erreur de copiſte. Il eſt parlé de femmes qui veilloient à la porte du tabernacle, *lib.* 1. *Reg.* 2. 22.

℣. 10. *expl.* Ceci doit être expliqué par le 10. *verſ. du ch.* 27.

℣. 11. *expl.* de cent coudées de long.

℣. 18. *Hebr.* vermiculo cocci *Vatabl. c'eſt-à-dire,* vermillon, ou rouge de graine d'écarlatte.

℣. 21. *expl.* Comme cet endroit eſt obſcur dans la Vulgate, on a tâché de l'éclaircir par *Vatable*, en ſuivant l'Hebreu.

℣. 23. *Hebr.* vermiculo cocci. *Vatabl.* de vermillon ou rouge de graine d'écarlatte.

ſanctuarii,

Digitized by Google

sanctuarii, & quod oblatum est in donariis, viginti novem talentorum fuit, & septingentorum triginta siclorum, ad mensuram sanctuarii.

tuaire, & qui fut offert à Dieu dans les dons volontaires du peuple, étoit de vingt-neuf talens, & de sept cens trente sicles, selon la mesure du sanctuaire //.

An du M. 2514. Avant J. C. 1490.

25. *Oblatum est autem ab his qui transierunt ad numerum à viginti annis & suprà, de sexcentis tribus millibus, & quingentis quinquaginta, armatorum.*

25. Ces oblations furent faites par ceux qui entrerent dans le dénombrement, ayant vingt-ans & au-dessus, & qui étoient au nombre de six cens trois mille cinq cens cinquante hommes portant les armes.

26. *Fuerunt præterea centum talenta argenti, è quibus conflatæ sunt bases sanctuarii, & introitus ubi velum pendet.*

26. Il y eut de plus // cent talens d'argent, dont furent faites les bases // du sanctuaire, & l'entrée où le voile étoit suspendu.

27. *Centum bases factæ sunt de talentis centum, singulis talentis per bases singulas supputatis.*

27. Il fit cent bases de cent talens; chaque base étoit d'un talent.

28. *De mille autem septingentis & septuaginta quinque, fecit capita columnarum, quas & ipsas vestivit argento.*

28. Il employa mille sept cens soixante & quinze sicles d'argent aux chapiteaux des colonnes, & il revêtit ces mêmes colonnes de lames d'argent.

29. *Æris quoque oblata sunt talenta septuaginta, duo millia & quadringenti suprà sicli.*

29. On offrit aussi soixante & dix talens // d'airain, & deux mille quatre cens sicles,

30. *ex quibus fusæ sunt bases in introitu tabernaculi testimonii, & altare æneum cum craticula sua, omniaque vasa quæ ad usum ejus pertinent,*

30. qui furent employés à faire les bases à l'entrée du tabernacle du témoignage, & l'autel d'airain avec sa grille, & tous les vases // qui devoient servir à son usage;

31. *& bases atrii tam in circuitu quàm in ingressu ejus, & paxilli tabernaculi atque atrii per gyrum,*

31. & les bases du parvis qui étoient tout autour & à l'entrée, avec les pieux qui s'employoient autour du tabernacle & du parvis.

℣. 24. Il y a ici dans l'Hebreu un verset entier qui n'est point dans la Vulgate. Voici ce qu'il porte: *Et l'argent qui fut offert par ceux du peuple qui entroient dans le dénombrement, étoit de cent talens, & de dix-sept cens soixante & quinze sicles, selon la mesure du sicle du sanctuaire.* Et l'on prétend que ce qui est dit des *oblations* au verset suivant, doit s'entendre de ces oblations d'argent.

℣. 26. *expl.* Un habile Interprete soûtient que ces mots, *de plus*, doivent se rapporter au verset 24. de cette sorte: Outre les oblations de l'or, on offrit de plus cent talens d'argent; auxquels il faut ajoûter les 1775. sicles marqués dans l'Hebreu au verset qui n'est point dans la Vulgate, & ci-après au 28. verset de la Vulgate même.

Ibid. *expl.* Ces bases étoient celles qui soûtenoient les ais de la clôture du tabernacle, & qui étoient doubles. *Voyez chap. 36. v. 24. &c.*

℣. 29. *Hebr.* Soixante-dix talens & deux mille quatre cens sicles, &c. C'est ce qui doit déterminer le sens de la Vulgate. *Les Sept.* varient selon les differentes éditions, celle de Rome 70. talens & 1500. sicles, l'Edit de Complute 370. talens, d'autres exemplaires 470. talens, &c.

℣. 30. *autr.* toutes les choses.

CHAPITRE XXXIX.

Ornemens du Grand-Pontife, & des autres Prêtres. Denombrement de tous les ouvrages qui furent faits pour servir au culte divin.

1. *DE hyacintho verò & purpura, vermiculo ac bysso, fecit vestes, quibus indueretur Aaron quando ministrabat in sanctis, sicut præcepit Dominus Moysi.*

1. BEseléel fit aussi d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate // & de fin lin, les vêtemens dont Aaron devoit être revêtu dans son ministere saint, selon l'ordre que Moïse en avoit reçû du Seigneur.

Supr. 28. 6. La même année, 2514. les six premiers mois.

2. *Fecit igitur superhumerale de auro, hyacintho, & purpura, coccoque bis tincto, & bysso retorta,*

2. Il fit donc l'éphod d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, & de fin lin retors,

3. *opere polymitario; inciditque bracteas aureas, & extenuavit in fila, ut possent torqueri cum priorum colorum subtegmine,*

3. le tout étant d'un ouvrage tissu de differentes couleurs. Il coupa des feuilles d'or fort minces, qu'il reduisit en fils d'or, pour les faire entrer dans la tissure de ces autres fils de plusieurs couleurs.

4. *duasque oras sibi invicem copulatas in utroque latere summitatum,*

4. Les deux côtés de l'éphod se venoient joindre au bord de l'extrémité d'en-haut:

5. *& balteum ex eisdem coloribus, sicut præceperat Dominus Moysi.*

5. & il fit la ceinture du mélange des mêmes couleurs, selon l'ordre que Moïse en avoit reçû du Seigneur.

6. *Paravit & duos lapides onychinos, astrictos & inclusos auro, & sculptos arte gemmariâ nominibus filiorum Israel:*

6. Il tailla deux pierres d'onyx qu'il enchassa dans de l'or, sur lesquelles les noms des enfans d'Israël furent écrits selon l'art du lapidaire.

7. *posuitque eos in lateribus superhumeralis, in monimentum filiorum Israël, sicut præceperat Dominus Moysi.*

7. Il les mit aux deux côtés de l'éphod comme un monument pour les enfans d'Israël, selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

8. *Fecit & rationale opere polymito juxta opus superhumeralis, ex auro, hyacintho, purpura, coccoque bis tincto, & bysso retorta:*

8. Il fit le rational tissu du mélange de fils differens comme l'éphod, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, & de fin lin retors;

9. *quadrangulum, duplex, mensura palmi.*

9. dont la forme étoit quarrée, l'étoffe double, & la longueur & la largeur de la mesure d'un palme.

10. *Et posuit in eo gemmarum ordines quatuor. In primo versu erat sardius, topazius, smaragdus.*

10. Il mit dessus quatre rangs de pierres précieuses. Au premier rang il y avoit la sardoine, le topaze, & l'émeraude.

11. *In secundo, carbunculus, sapphirus, & jaspis*

11. Au second, l'escarboucle //, le sapphir, & le jaspe.

℣. 1. *Hebr.* de vermillon d'écarlate. *Vatabl.*

℣. 11. *Antr.* rubis.

Digitized by Google

An du M. 2514. Avant J. C. 1490.

12. Au troisiéme, le ligure, l'agathe, & l'amethyste;

13. Au quatriéme, le chrysolithe, l'onyx, & le beryl; & il les enchassa dans l'or chacune en son rang.

14. Les noms des douze tribus d'Israël étoient gravés sur ces douze pierres précieuses, chaque nom sur chaque pierre.

15. Ils firent au rational deux petites chaînes d'un or très-pur, dont les chaînons étoient enlassés l'un dans l'autre;

16. deux agrafes & autant d'anneaux d'or. Ils mirent les anneaux aux deux côtés du rational,

17. & ils y suspendirent les deux chaînes d'or qu'ils attacherent aux agrafes, qui sortoient des angles de l'éphod.

18. Tout cela se rapportoit si juste devant & derriere, que l'éphod & le rational demeuroient liés l'un avec l'autre;

19. étant resserrés vers la ceinture, & liés étroitement par des anneaux dans lesquels étoit passé un ruban d'hyacinthe, afin qu'ils ne fussent point lâches, & qu'ils ne pussent s'écarter l'un de l'autre, selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

20. Ils firent aussi la tunique de l'éphod//, toute d'hyacinthe.

21. Il y avoit en haut une ouverture au milieu, & un bord tissu autour de cette ouverture.

22. Au bas de la robe vers les piés il y avoit des grenades faites d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, & de fin lin retors:

23. & des sonnettes d'un or très-pur qu'ils entremêlerent avec les grenades tout autour du bas de la robe.

24. Les sonnettes d'or & les grenades étoient ainsi entremêlées, & le Pontife étoit revêtu de cet ornement lorsqu'il faisoit les fonctions de son ministere, selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

25. Ils firent encore pour Aaron & pour ses fils des tuniques tissues de fin lin,

26. des mitres de fin lin, avec leurs petites couronnes;

27. & des caleçons qui étoient de fin lin;

28. avec une ceinture d'un mélange de fils differens// d'un fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre & d'écarlate teinte deux fois, selon que le Seigneur l'avoit ordonné.

29. Ils firent la lame sacrée *& digne de toute* veneration, d'un or très-pur, & graverent dessus en la maniere qu'on écrit sur les pierres précieuses, *ces mots:* LA SAINTETE'// EST AU SEIGNEUR//.

30. Ils l'attacherent à la mitre avec un ruban d'hyacinthe, comme le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

31. Ainsi tout l'ouvrage du tabernacle // & de la tente du témoignage fut achevé. Les enfans d'Israël firent tout ce que le Seigneur avoit ordonné à Moïse.

32. Ils offrirent le tabernacle avec sa couverture, & tout ce qui servoit à son usage; les anneaux, les ais, les bâtons, les colonnes avec leurs bases,

33. la couverture de peaux de mouton teintes en rouge, & l'autre couverture de peaux violettes//,

34. le voile//, l'arche, les bâtons *pour la porter*, le propitiatoire,

35. la table avec ses vases, & les pains toûjours exposés devant le Seigneur,

36. le chandelier, les lampes, & tout ce qui y devoit servir avec l'huile:

37. l'autel d'or, l'huile destinée aux onctions, les parfums composés d'aromates;

12. *In tertio, ligurius, achates, & amethystus.*

13. *In quarto, chrysolithus, onychinus, & beryllus, circumdati & inclusi auro per ordines suos.*

14. *Ipsique lapides duodecim, sculpti erant nominibus duodecim tribuum Israël, singuli per nomina singulorum.*

15. *Fecerunt in rationali & catenulas sibi invicem cohærentes, de auro purissimo:*

16. *& duos uncinos, totidemque annulos aureos. Porrò annulos posuerunt in utroque latere rationalis,*

17. *è quibus penderent duæ catenæ aureæ, quas inseruerunt uncinis, qui in superhumeralis angulis eminebant.*

18. *Hæc & antè & retrò ita conveniebant sibi, ut superhumerale & rationale mutuò necterentur.*

19. *stricta ad balteum, & annulis fortiùs copulata, quos jungebat vitta hyacinthina, ne laxa fluerent, & à se invicem moverentur, sicut præcepit Dominus Moysi.*

20. *Fecerunt quoque tunicam superhumeralis totam hyacinthinam,*

21. *& capitium in superiori parte contra medium, oramque per gyrum capitii textilem:*

22. *deorsum autem ad pedes mala punica ex hyacintho, purpura, vermiculo, ac bysso retorta:*

23. *& tintinnabula de auro purissimo, quæ posuerunt inter malo granata in extrema parte tunicæ per gyrum:*

24. *tintinnabulum autem aureum: & malum punicum, quibus ornatus incedebat pontifex, quando ministerio fungebatur, sicut præceperat Dominus Moysi.*

25. *Fecerunt & tunicas byssinas opere textili Aaron & filiis ejus:*

26. *& mitras cum coronulis suis ex bysso:*

27. *feminalia quoque linea, byssina:*

28. *cingulum verò de bysso retorta, hyacintho, purpura, ac vermiculo bis tincto arte plumariâ, sicut præceperat Dominus Moysi.*

29. *Fecerunt & laminam sacræ venerationis de auro purissimo, scripseruntque in ea opere gemmario:* SANCTUM DOMINI:

30. *& strinxerunt eam cum mitra vittâ hyacinthinâ, sicut præceperat Dominus Moysi.*

31. *Perfectum est igitur omne opus tabernaculi & tecti testimonii: feceruntque filii Israël cuncta quæ præceperat Dominus Moysi.*

32. *Et obtulerunt tabernaculum & tectum & universam supellectilem, annulos, tabulas, vectes, columnas ac bases,*

33. *opertorium de pellibus arietum rubricatis, & aliud operimentum de ianthinis pellibus,*

34. *velum, arcam, vectes, propitiatorium,*

35. *mensam cum vasis suis & propositionis panibus,*

36. *candelabrum, lucernas, & utensilia earum cum oleo:*

37. *altare aureum, & unguentum, & thymiama ex aromatibus:*

¥. 20. *expl.* qui accompagnoit l'éphod.

¥. 28. *lettr.* en broderie.

¥. 29. *lettr.* SAINT DU SEIGNEUR *en Hebreu*, le même mot signifie saint & sainteté, saint, *pour* sainteté. *hebraïsm. Voyez Exod.* 28. 36.

Ibid. *lettr.* DU SEIGNEUR L'*Hebr.* signifie du Seigneur & au Seigneur.

¥. 31. *Hebr.* ces mots, *du tabernacle*, ne se lisent point dans *les Sept.*

¥. 33. violettes. *Les Sept.* de couleur d'hyacinthe ou de bleu celeste.

¥. 34. Le voile. La Vulgate appelle *Velum* ce qui est au-devant de l'arche, & elle appelle *tentorium* rideau ce qui est au-devant du tabernacle & du parvis. *Voyez ch.* 40. *v.* 19. 26. *&* 31.

Digitized by Google

38. *& tentorium in introitu tabernaculi :*

39. *altare æneum, retiaculum, vectes, & vaſa ejus omnia : labrum cum baſi ſua : tentoria atrii, & columnas cum baſibus ſuis :*

40. *tentorium in introitu atrii, funiculoſque illius & paxillos. Nihil ex vaſis defuit, quæ in miniſterium tabernaculi, & in tectum fœderis juſſa ſunt fieri.*

41. *Veſtes quoque, quibus ſacerdotes utuntur in ſanctuario, Aaron ſcilicet & filii ejus,*

42. *obtulerunt filii Iſraël, ſicut præceperat Dominus.*

43. *Quæ poſtquàm Moyſes cuncta vidit completa, benedixit eis.*

38. & le voile à l'entrée du tabernacle ;

39. l'autel d'airain avec la grille, les bâtons *pour le porter*, & toutes les choſes qui y ſervoient ; le baſſin avec ſa baſe, les rideaux du parvis & les colonnes avec leurs baſes :

40. le voile à l'entrée du parvis, ſes cordons & ſes pieux. Il ne manqua rien de tout ce que Dieu avoit ordonné de faire pour le miniſtere du tabernacle & pour la tente // de l'alliance.

41. Les enfans d'Iſraël offrirent auſſi les vêtemens dont les Prêtres, Aaron & ſes fils, devoient ſe ſervir

42. dans le ſanctuaire, ſelon que le Seigneur l'avoit ordonné.

43. Et Moïſe voyant que toutes ces choſes étoient achevées, les benit //.

An du M. 2514. Avant J. C. 1490.

℣. 40. *autr.* pour la couverture. *lettr.* le toit.
℣. 43. Selon l'Hebreu & les Septante, *eis* ſe doit entendre des hommes, & non des choſes. *Vatabl.*

CHAPITRE XL.

Le tabernacle eſt dreſſé, & conſacré par l'ordre du Seigneur. Il eſt couvert par la nuée qui repréſentoit la majeſté de Dieu.

1. *Locutuſque eſt Dominus ad Moyſen, dicens :*

2. *Menſe primo, primâ die menſis, eriges tabernaculum teſtimonii,*

3. *& pones in eo arcam, dimitteſque ante illam velum :*

4. *& illatâ menſâ, pones ſuper eam quæ ritè præcepta ſunt. Candelabrum ſtabit cum lucernis ſuis,*

5. *& altare aureum in quo adoletur incenſum, coram arca teſtimonii. Tentorium in introitu tabernaculi pones,*

6. *& ante illud altare holocauſti,*

7. *labrum inter altare & tabernaculum, quod implebis aquâ.*

8. *Circumdabiſque atrium tentoriis, & ingreſſum ejus.*

9. *Et aſſumto unctionis oleo unges tabernaculum cum vaſis ſuis, ut ſanctificentur :*

10. *altare holocauſti & omnia vaſa ejus :*

11. *labrum cum baſi ſua : omnia unctionis oleo conſecrabis, ut ſint ſancta ſanctorum.*

12. *Applicabiſque Aaron & filios ejus ad fores tabernaculi teſtimonii, & lotos aquâ*

13. *indues ſanctis veſtibus, ut miniſtrent mihi, & unctio eorum in ſacerdotium ſempiternum proficiat.*

14. *Fecitque Moyſes omnia quæ præceperat Dominus.*

15. *Igitur menſe primo anni ſecundi, primâ die menſis, collocatum eſt tabernaculum.*

16. *Erexitque Moyſes illud, & poſuit tabulas ac baſes & vectes, ſtatuitque columnas,*

17. *& expandit tectum ſuper tabernaculum, impoſito deſuper operimento, ſicut Dominus imperaverat.*

18. *Poſuit & teſtimonium in arca, ſubditis infrà vectibus, & oraculum deſuper.*

19. *Cùmque intuliſſet arcam in tabernaculum, appendit ante eam velum, ut expleret Domini juſſionem.*

20. *Poſuit & menſam in tabernaculo teſtimonii ad plagam ſeptentrionalem extra velum,*

1. LE Seigneur parla enſuite à Moïſe, & lui dit :

2. Vous dreſſerez le tabernacle du témoignage au premier jour du premier mois.

3. Vous y mettrez l'arche, & vous ſuſpendrez le voile au-devant.

4. Vous apporterez la table, & vous mettrez deſſus ce que je vous ai commandé, ſelon l'ordre qui vous a été preſcrit. Vous placerez le chandelier avec ſes lampes,

5. & l'autel d'or ſur lequel ſe brûle l'encens, devant l'arche du témoignage. Vous mettrez le voile à l'entrée // du tabernacle,

6. & au-devant du voile l'autel des holocauſtes,

7. le baſſin que vous remplirez d'eau, *ſera* entre l'autel & le tabernacle.

8. Vous entourerez de rideaux le parvis & ſon entrée.

9. Et prenant l'huile des onctions, vous en oindrez le tabernacle avec ſes vaſes //, afin qu'ils ſoient ſanctifiés :

10. l'autel des holocauſtes & tous ſes vaſes //,

11. le baſſin avec ſa baſe : vous conſacrerez toutes choſes avec l'huile deſtinée pour les onctions, afin qu'elles ſoient ſaintes & ſacrées.

12. Vous ferez venir Aaron & ſes fils à l'entrée du tabernacle du témoignage, & les ayant fait laver dans l'eau,

13. vous les revêtirez des vêtemens ſaints, afin qu'ils me ſervent, & que leur onction paſſe pour jamais dans tous les Prêtres qui leur ſuccederont //. *Supr.* 29. 35. *Lev.* 8. 2.

14. Et Moïſe fit tout ce que le Seigneur lui avoit commandé.

15. Ainſi le tabernacle fut dreſſé le premier jour du premier mois de la ſeconde année. La même année, 2514. Av. J. C. 1490.

16. Moïſe l'ayant dreſſé, il mit les ais avec les baſes & les barres de bois // *pour les contenir*, & il poſa les colonnes. & le ſeptiéme mois de la ſortie d'Egypte. *Num.* 7. 1.

17. Il étendit le toit au-deſſus du tabernacle //, & mit deſſus la couverture //, ſelon que le Seigneur le lui avoit commandé.

18. Il mit le témoignage // dans l'arche, au-deſſous des deux côtés les bâtons *pour la porter*, & l'oracle tout au-deſſus.

19. Et ayant porté l'arche dans le tabernacle, il ſuſpendit le voile au-devant, pour accomplir le commandement du Seigneur.

20. Il mit la table dans le tabernacle du témoignage, du côté du ſeptentrion hors du voile,

℣. 5. *expl.* pour ſéparer le lieu ſaint du parvis. Il eſt parlé de ce voile plus haut, *ch.* 35. *verſ.* 15. *& ch.* 39 *verſ.* 38.
℣. 9. *autr.* avec tout ce qui doit y ſervir.
℣. 10. *autr.* avec tout ce qui doit y ſervir.
℣. 13. & que leur onction les rende prêtres pour toûjours, *i. e.* tant qu'ils vivront. *Menoch.*
℣. 16. expl. *vectes*, ſe doit entendre ici des barres de bois qui ſe mettoient de travers pour tenir plus fermes les ais. *Voyez chap.* 26. *verſ.* 31. 32.
℣. 17. *expl.* On peut entendre par le toit étendu ſur le tabernacle, les peaux de chévres qui couvroient le tabernacle. *Voyez plus haut le chap.* 36. *verſ.* 14.
Ibid. *expl.* celle dont il eſt parlé au même *chap. verſ.* 19.
℣. 18. *expl.* les tables de la loi. *Voyez plus haut le ch.* 25. *v.* 16.

Digitized by Google

An. du M. 2514. Avant J. C. 1490.

21. & plaça deſſus en ordre devant *le Seigneur* les pains qui devoient être toûjours expoſés, ſelon que le Seigneur le lui avoit commandé.

22. Il mit auſſi le chandelier dans le tabernacle du témoignage, du côté du midi, vis-à-vis de la table,

23. & il y diſpoſa les lampes ſelon leur rang, comme le Seigneur le lui avoit ordonné.

24. Il mit encore l'autel d'or ſous la tente // du témoignage devant le voile,

25. & il brûla deſſus l'encens compoſé d'aromates //, ſelon que le Seigneur le lui avoit commandé.

26. Il mit auſſi le voile à l'entrée du tabernacle du témoignage,

27. & l'autel de l'holocauſte dans le veſtibule du témoignage, ſur lequel il offrit l'holocauſte & les ſacrifices, ſelon que le Seigneur l'avoit commandé.

28. Il poſa auſſi le baſſin entre le tabernacle du témoignage, & l'autel, & le remplit d'eau.

29. Moïſe & Aaron, & ſes fils y laverent leurs mains & leurs piés,

30. avant que d'entrer dans le tabernacle // de l'alliance, & de s'approcher de l'autel //, comme le Seigneur l'avoit ordonné à Moïſe.

31. Il dreſſa auſſi le parvis autour du tabernacle & de l'autel, & mit le voile // à l'entrée. Après que toutes choſes eurent été achevées,

Num. 9. 15. *3. Reg.* 8. 10. 32. une nuée couvrit le tabernacle du témoignage, & il fut rempli de la gloire du Seigneur //.

33. Et Moïſe ne pouvoit entrer dans la tente de l'alliance //, parceque la nuée couvroit tout, & que la majeſté du Seigneur éclatoit de toutes-parts, tout étant couvert de cette nuée.

34. Quand la nuée ſe retiroit du tabernacle, les enfans d'Iſraël partoient, *& marchoient en ordre* par diverſes bandes:

35. ſi elle s'arrêtoit au-deſſus, ils demeuroient dans le même lieu.

36. Car la nuée du Seigneur ſe repoſoit ſur le tabernacle durant le jour, & une flamme y paroiſſoit pendant la nuit, tous les peuples d'Iſraël la voyant de tous les lieux où ils logeoient.

21. *ordinatis coram propoſitionis panibus, ſicut præceperat Dominus Moyſi.*

22. *Poſuit & candelabrum in tabernaculo teſtimonii è regione menſæ in parte auſtrali,*

23. *locatis per ordinem lucernis, juxta præceptum Domini.*

24. *Poſuit & altare aureum ſub tecto teſtimonii contra velum,*

25. *& adolevit ſuper eo incenſum aromatum, ſicut juſſerat Dominus Moyſi.*

26. *Poſuit & tentorium in introitu tabernaculi teſtimonii,*

27. *& altare holocauſti in veſtibulo teſtimonii, offerens in eo holocauſtum, & ſacrificia, ut Dominus imperaverat.*

28. *Labrum quoque ſtatuit inter tabernaculum teſtimonii & altare, implens illud aquâ.*

29. *Laveruntque Moyſes & Aaron ac filii ejus manus ſuas & pedes,*

30. *cùm ingrederentur tectum fœderis, & accederent ad altare, ſicut præceperat Dominus Moyſi.*

31. *Erexit & atrium per gyrum tabernaculi & altaris, ducto in introitu ejus tentorio. Poſtquam omnia perfecta ſunt,*

32. *operuit nubes tabernaculum teſtimonii, & gloria Domini implevit illud.*

33 *Nec poterat Moyſes ingredi tectum fœderis, nube operiente omnia, & majeſtate Domini coruſcante, quia cuncta nubes operuerat.*

34. *Si quando nubes tabernaculum deſerebat, proficiſcebantur filii Iſraël per turmas ſuas:*

35. *ſi pendebat deſuper, manebant in eodem loco.*

36. *Nubes quippe Domini incubabat per diem tabernaculo, & ignis in nocte, videntibus cunctis populis Iſraël per cunctas manſiones ſuas.*

℣. 24. *Hebr.* Dans le tabernacle.

℣. 25. *autr.* de parfums.

℣. 30. *lettr.* ſous le toit, ou dans la tente de l'alliance.

Ibid. *expl.* l'autel d'or, deſtiné pour y brûler les parfums.

℣. 31. *lettr.* & mit le rideau à l'entrée, &c. *La Vulgate* appelle ordinairement *tentorium* le rideau qui ſe mettoit à l'entrée du tabernacle & du parvis. *Exod.* 26. 36. *& velum*, voile, celui qui ſe mettoit devant l'arche. *Exod.* 26. 33. 35. *& chap.* 27. *v.* 21. & c'eſt devant ce voile que *l'Hebr. & les Sept.* diſent, qu'on mit l'autel d'or.

℣. 32. *expl.* C'eſt la même choſe exprimée en deux manieres. Car la nuée qui couvroit le tabernacle, rempliſſoit auſſi le dedans. Et c'eſt ce que l'Ecriture appelle ici, *la gloire du Seigneur*; parceque cette nuée atteſtoit la preſence de la majeſté de Dieu. *Aug. quæſt.* 173.

℣. 33. *expl.* Moïſe ne peut entrer dans le tabernacle à cauſe de la nuée, lui qui avoit traverſé la nuée en montant ſur la montagne. C'eſt que ſur la montagne il repreſentoit les perſonnes élevées à la plus haute contemplation de la divinité: au-lieu qu'ici il eſt la figure des Juifs, à qui la gloire du Seigneur dans le tabernacle, c'eſt-à-dire, la grace de JESUS-CHRIST dans l'Egliſe, eſt comme une nuée qu'ils ne peuvent penetrer. *Auguſt. quæſt.* 173.

Digitized by Google